



Ecole doctorale
Sciences de l'Homme et de la Société
Université Lille Nord de France



UNIVERSITE DE LILLE

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

UMR STL 8163 – CNRS.

AMARTYA SEN ET L'ETHIQUE DU DEVELOPPEMENT

THESE DE DOCTORAT EN PHILOSOPHIE

Par Freddy Stéphane MBOULA WAMOK-PETER

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Philosophie.

le 15 Septembre 2020

Directeur de thèse : Patrice CANIVEZ.

MEMBRES DU JURY

Patrice CANIVEZ, Professeur (Université de Lille), Directeur de thèse.

Milena DOYTCHEVA, Maître de conférences HDR (Université de Lille),
Examinatrice.

Ernest-Marie MBONDA, Professeur (Université Catholique d'Afrique
Centrale à Yaoundé), Rapporteur.

Anatole FOGOU, Maître de conférences HDR (Université de Maroua,
Cameroun), Rapporteur.

EPIGRAPHE

« La démocratie ne soigne pas les maux sociaux par simple ingestion, à la façon dont la quinine traite la malaria. Les malades doivent s'emparer des possibilités existantes s'ils veulent atteindre l'effet recherché. Il s'agit là, bien entendu, d'une règle élémentaire qui vaut pour toutes les libertés : elles dépendent de la façon dont elles sont exercées. »¹

¹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique, Développement, justice, liberté*, traduit de l'anglais par Michel Bessières, édition Odile Jacob, Paris 2003, p. 209.

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette thèse n'a pu être possible que grâce à la collaboration de plusieurs entités et personnes. Nous adressons notre profonde reconnaissance au Professeur Patrice Canivez dont la disponibilité et les conseils ont été d'un grand intérêt. Votre sens de rigueur scientifique a sensiblement contribué à l'accomplissement de ce travail.

Nos sincères remerciements,

À la famille Mboula, Guy Privat, Lydie, Hervé et Patrick, à ma mère Colette MOUNA, à mon regretté père qui est toujours le grand absent dans ma vie, particulièrement à toi, Chloé Mboula pour ta proximité à moi. Vous êtes toutes et tous des trésors pour moi,

Aux membres de l'Ecole Doctorale Sciences Humaines et Sociales (SHS) et du Laboratoire Savoirs, Textes, Langages (STL, UMR 8163 - CNRS) pour votre accueil et diverses contributions,

A l'organisme MISSIO pour le financement de la bourse,

A l'Archidiocèse de Lille pour son accueil et les paroisses de la Trinité de Roubaix, de l'Emmanuel des confins de la Pévèle,

A François Rohart, pour le précieux temps accordé à la relecture et au professeur Richard Filakota, ancien recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale et Directeur de l'Institut Agronomique d'Afrique Centrale,

A tous ceux qui de près ou de loin nous ont soutenus et encouragés pour que cette recherche soit menée à bon port.

Cette thèse est évidemment le fruit d'une détermination et d'abnégation. Pour moi, c'est une nouvelle aventure qui commence.

AMARTYA SEN ET L'ETHIQUE DU DEVELOPPEMENT.

Résumé de thèse.

Penser le rapport entre l'économie et l'éthique est l'enjeu principal de notre réflexion. Depuis Aristote en passant par Adam Smith, l'économie a été une science normative. Il a fallu attendre les années 1930, marquées par l'influence du positivisme, pour la détacher de la morale. Amartya Sen considère que la distance créée entre l'économie et la morale a sensiblement réduit leur enrichissement. Il estime que l'économie doit être pensée en fonction des finalités humaines. Il compte redonner à l'économie un contenu normatif. Il développe donc son approche par les capacités. L'approche par les capacités reste une richesse tant pour les sujets abordés que pour les angles de recherche adoptés. Sen refuse de développer une théorie de la justice à l'instar de John Rawls qui garantirait l'émergence d'une société juste. Il insiste sur la nécessité de contextualiser les questions de la justice. Sen s'inscrit dans une perspective comparative. Ce sont les situations concrètes dans leur complexité et leur multidimensionnalité qui permettent d'aborder avec lucidité et efficacité la question de la justice. Une telle justice tiendrait compte des préférences et des choix de chaque individu. Sen construit son idée d'un développement fondé sur les droits de la personne. Cette thèse répond donc aux enjeux méthodologiques posés par les théories de la justice. Pour fonder développement à la mesure de l'humain, il faut une théorie de la diversité. Il est aussi nécessaire d'intégrer la dimension éthique à l'économie.

Mots-clés :

Capabilités - Liberté individuelle - Développement humain – Economie morale - Choix social - Bien-être - Préférence - Amartya Sen - Pauvreté - Inégalité - Démocratie - Justice sociale - Redistribution.

AMARTYA SEN AND DEVELOPMENT ETHICS.

Abstract.

Thinking about the relationship between economics and ethics is the main issue of our research. Since Aristotle and Adam Smith, economics has been a normative science. Until the 1930s, which were marked by the influence of positivism, it was detached from morality. Amartya Sen considers that the distance created between economics and morality has significantly reduced their enrichment. He believes that the economy must be thought in terms of human purposes. It intends to restore a normative content to economy. He therefore develops his approach by capabilities. The capability approach remains a wealth for both covered topics and adopted research angles. Sen refuses to develop a theory of justice like John Rawls that would guarantee the emergence of a just society. He stresses the need to contextualize the issues of justice. Sen places himself in a comparative perspective. Only concrete situations in their complexity and multidimensionality allow the question of justice to be approached with lucidity and efficiency. Such justice would take into account the preferences and choices of each individual. Then, Sen develops his idea of human rights-based development. This thesis therefore responds to the methodological challenges set by theories of justice. For a development to the extent of human beings, the theory of diversity must be introduced. It is therefore necessary to integrate the ethical dimension into economics.

Keywords:

Capabilities - Individual Freedom - Human Development - Moral Economy - Social Choices - Well-being - Preference - Amartya Sen - Poverty - Inequality - Democracy - Social Justice - Redistribution.

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE	- 2 -
REMERCIEMENTS.....	- 3 -
AMARTYA SEN ET L'ETHIQUE DU DEVELOPPEMENT.....	- 4 -
AMARTYA SEN AND DEVELOPMENT ETHICS.....	- 5 -
TABLE DES MATIERES	- 6 -
ACRONYMES / SIGLES	- 8 -
INTRODUCTION GENERALE	- 9 -
1 - DU CONTEXTE ET DU CADRE THEORIQUE.	- 9 -
2 - DE LA PROBLEMATIQUE DU TRAVAIL	- 12 -
3 - DE L'OBJET, DES HYPOTHESES ET DE LA METHODOLOGIE DU TRAVAIL	- 15 -
3-1 - Objet de la recherche.	- 15 -
3-2 - Hypothèses du travail.....	- 16 -
3-3 Méthodologie.....	- 17 -
3-4 – Intérêt scientifique et originalité de la recherche.....	- 17 -
3-4-1 Intérêt scientifique.....	- 17 -
3-4-2 Originalité	- 18 -
3-5 – Structuration du travail.....	- 19 -
CHAPITRE I : SEN ET SA CONCEPTION DE LA SCIENCE ECONOMIQUE.	- 21 -
1 - L'ECONOMIE DANS LA PENSEE D'AMARTYA SEN.	- 23 -
2 - SEN ET LA QUESTION DU CHOIX SOCIAL.	- 30 -
3 - SEN ET SA CONCEPTION EXTENSIVE DU BIEN ETRE.....	- 35 -
CONCLUSION	- 44 -
CHAPITRE II : SEN ET LA CONCEPTION DE LA PHILOSOPHIE MORALE.	- 45 -
INTRODUCTION	- 45 -
1 - SEN ET LES FONDEMENTS DE LA THEORIE MORALE.	- 45 -
2 - SEN ET LA DIMENSION NORMATIVE DES PRISES DES DECISIONS.....	- 55 -
3 - SEN ET NUSSBAUM : L'APPROCHE PAR LES CAPABILITES.	- 64 -
CONCLUSION.....	- 73 -

CHAPITRE III : SEN ET SA CONCEPTION DE LA JUSTICE.....	- 75 -
INTRODUCTION	- 75 -
1 - SEN ET LES THEORIES TRADITIONNELLES DE LA JUSTICE.....	- 76 -
2 - SEN ET LA QUESTION DES INEGALITES.....	- 85 -
3 - LES CAPABILITES AUX ANTIPODES DES PRIVATIONS.....	- 93 -
CONCLUSION	- 97 -
CHAPITRE IV : AMARTYA SEN, UN PENSEUR DES DROITS DES PAUVRES.	- 99 -
INTRODUCTION	- 99 -
1 - LA PAUVRETE ET LA FAMINE COMME PRIVATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS.....	- 100 -
2 - DROITS ET DEVOIRS DES PAUVRES CHEZ SEN : ENTRE INDIGENCE ET CAPACITE DE VIVRE EN TOUTE LIBERTE DE CHOIX.....	- 110 -
3 - LE DEVELOPPEMENT COMME RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE.....	- 121 -
CHAPITRE V : AMARTYA SEN ET LA DEMOCRATIE.....	- 131 -
INTRODUCTION	- 131 -
1 - SEN ET SA CONCEPTION DE LA DEMOCRATIE.....	- 132 -
2 - JÜRGEN HABERMAS ET AMARTYA SEN AU SUJET DE LA DELIBERATION.	- 146 -
3 - DEMOCRATIE ET DEVELOPPEMENT DANS LA PENSEE DE SEN.....	- 157 -
CONCLUSION	- 165 -
CHAPITRE VI : SEN ET L'IDEE DU DEVELOPPEMENT.....	- 168 -
INTRODUCTION	- 168 -
1 - SEN ET L'ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT.....	- 169 -
2 - SEN ET LES QUESTIONS DES AIDES AU DEVELOPPEMENT.....	- 181 -
3 - SEN ET LE DEVELOPPEMENT HUMAIN.....	- 188 -
CONCLUSION.....	- 200 -
CONCLUSION GENERALE	- 201 -
BIBLIOGRAPHIE.....	- 207 -

ACRONYMES / SIGLES

- 1 - CNRS (CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE)
- 2 - COP 21/24 (CONFÉRENCES DES PARTIES)
- 3 - FMI (FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL)
- 4 - HDCA (THE HUMAN DEVELOPMENT AND CAPABILITY ASSOCIATION)
- 5 - IDH (INDICE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN)
- 6 - l'IUFM (INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES)
- 7 - ONG (ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE)
- 8 - ONU (ORGANISATION DES NATIONS UNIES)
- 9 - OXFAM (OXFORD COMMITTEE FOR FAMINE RELIEF)
- 10 - PIB (PRODUIT INTERIEUR BRUT)
- 11 - PNB (PRODUIT NATIONAL BRUT)
- 12 - UMR (UNITE MIXTE DE RECERCHE)
- 13 - SHS (SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE)
- 14 - STL (SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE)

INTRODUCTION GENERALE

1 - DU CONTEXTE ET DU CADRE THEORIQUE.

Amartya Sen et l'Ethique du développement est l'intitulé de notre travail qui s'inscrit dans le domaine de la philosophie morale et politique. Il s'agit d'abord de situer Sen dans son contexte historico-philosophique, ensuite de présenter les influences philosophiques qui ont marqué sa pensée économique, enfin de montrer la spécificité de sa réflexion philosophique dans sa dimension éthique. Qui est Amartya Sen ?

Sen est né le 3 Novembre 1933 à Santini Ketan, actuel Bangladesh. Son père Ashutosh Sen fut enseignant de Chimie à la Dhaka *University*. Sa mère s'appelle Amita Sen. Il a fait ses études à St *Gregory's School* à Dhaka, puis à l'Université Visva-Bharati au *Presidency College* (Calcutta), ensuite à Delhi *School of Economics* avant d'intégrer le *Trinity College* de Cambridge. Il est auteur de plusieurs publications. Sa pensée est tributaire de deux événements majeurs qui ont marqué sa vie. Il s'agit de la grande famine qui s'est abattue sur le Bengale en 1943 et la mort en 1947 d'un journalier musulman, Kader Mian, poignardé dans le dos dans la zone majoritaire hindoue où résidait la famille Sen. Ce dernier événement est lié aux massacres communautaires entre hindous et musulmans. Ces deux événements constituent le point de départ des questionnements qui vont animer la progression de la pensée de Sen.

En plus d'une formation initiale en mathématiques et en physique, Sen orienta ses recherches plus tard en économie et en philosophie. Ses formations philosophiques à Cambridge et Harvard sont orientées dans les domaines de l'éthique, de l'épistémologie et de la philosophie politique.

Dès l'âge de vingt-trois ans, il commence à enseigner l'économie à l'Université de Calcutta, à Jādabpur, à Delhi, à Oxford, à Londres, à Caen et à

Harvard. De 1998 à 2004, il a dirigé le *Trinity College* de Cambridge. Il a eu une vie familiale difficile. Sa première femme Nabaneeta Dev Sen fut écrivain et érudit. Ils ont eu deux enfants avant de divorcer après leur arrivée à Londres en 1971. Sa seconde épouse décéda d'un cancer de l'estomac en 1985. Il connut alors Emma Georgina Rothschild, historienne de l'économie et spécialiste d'Adam Smith.²

Sen cumule une formation rigoureuse dans le domaine de l'économie et celui de la philosophie. Son éducation familiale n'a pas échappé à la rigoureuse mathématique car son père qui fut enseignant de chimie a dû influencer ce parcours. On peut retrouver les traces de cette influence dans ses écrits où l'on ressent une certaine aisance dans les références qu'il donne dans ces domaines.

Sen s'intéresse d'abord à la question du choix collectif. La question qui le préoccupe est de savoir : comment concilier à la fois le choix social collectif et les valeurs individuelles ? Ou encore, peut-on, à partir des préférences exprimées par des individus, déterminer une préférence collective qui rende compte de la diversité de ces préférences ? Ses recherches s'orientent ensuite sur les questions de la pauvreté, des principes et implications des droits et des libertés. Puis, il analyse l'incidence de l'inégalité des sexes et l'origine de la prévention des famines. Enfin, ses travaux s'intéressent aux problèmes des libertés individuelles et du développement. Cette démarche innovante de Sen à travers son approche par les capacités lui a valu non seulement une notoriété internationale mais en plus un rôle capital dans ce champ de recherche multidisciplinaire. La thèse principale qui a animé la progression de sa pensée est celle qui affirme que l'économie et l'éthique sont indissociables. Cette affirmation majeure a suscité notre curiosité intellectuelle et a été à l'origine de ces recherches que nous menons.

Penser le rapport entre l'économie et la philosophie morale, tel est l'objet principal de cette recherche. En effet, durant le XIX^e siècle, des liens privilégiés ont rapproché l'économie de la philosophie morale. C'est ainsi qu'Adam Smith reconnu comme fondateur de la science économique enseignait en même temps la philosophie morale à l'Université de Glasgow en Ecosse. A travers son enseignement, il entendait élucider certaines questions demeurées sans réponse par les sciences économiques. Au cours du XX^e siècle, ces interrogations ont

² Cf. A.D. Schor, *Amartya Sen, Vie, Œuvres, Concepts, Les grands théoriciens Sciences humaines*, Collections dirigée par Alain Bruno, Edition ellipses, Paris 2009.

progressivement commencé à voler en éclat. Les sciences économiques se veulent rationnelles et efficaces. Elles s'écartent désormais de toute tendance morale. Elles établissent leurs propres règles et visent la rentabilité. C'est dans ce contexte que l'on peut situer l'émergence de la pensée d'Amartya Sen qui, à la suite des travaux de John Rawls, recentre le débat sur la question de la justice sociale. La pensée de Sen a donc suivi celle de John Rawls.

Cette période est caractérisée par *la théorie de la justice* qui a influencé le monde de la pensée politico-économique. Elle a largement contribué à l'essor d'une société désormais émergente sur plusieurs plans. L'homme jadis affaibli par les structures institutionnelles et une gouvernance presque obsolète retrouve un chemin d'espoir et de libération. Le monde politique s'est formalisé sur des principes démocratiques avec une participation publique et l'érection des droits (droits de l'homme, liberté politique...) qui ont favorisé un essor démocratique à la mesure de l'Humain. Au plan sociopolitique et économique, on assiste à plusieurs mutations : l'augmentation de l'espérance de vie, le développement rapide des réseaux de communication, une nouvelle forme de gouvernance, de nouveaux types d'échanges commerciaux, etc. Tout ceci contribue formellement au bien-être des sociétés.

En revanche, ce tableau ne présage aucunement d'une garantie pour les libertés des individus qui sont membres de ces sociétés. On dénote sensiblement un taux élevé de privation de tous genres. La misère frappe de plus belle des individus et certaines sociétés font l'expérience quotidienne de la faim et du manque d'accès aux soins sanitaires. L'oppression s'accroît et contraint beaucoup d'individus à l'isolement, à la migration et à des restrictions. Face à cette situation, Amartya Sen refuse de n'être qu'un simple observateur. Selon lui, l'attention aux traits des individus doit être prise en compte dans nos manières de penser le développement. Sen compte réconcilier la question de l'efficacité économique et de la justice sociale.

Sen ne cache pas ses prétentions au dépassement de certaines théories non identifiées par les théoriciens économiques notamment celle qui s'est imposée dans l'espace contemporain : la théorie de justice de Rawls. Il fait des choix clairs qui marquent sa rupture avec ses traditions, la défense des droits des pauvres au lieu de la recherche démesurée des profits, la promotion du marché de travail au lieu de l'accumulation des capitaux au profit d'une minorité, les droits

moraux au lieu des calculs d'efficience, le détachement à l'utilitarisme au lieu de la défense de l'égoïsme rationnel, ...

2 - DE LA PROBLEMATIQUE DU TRAVAIL

Contrairement à la grande tradition du XIX^e siècle, un grand nombre d'économistes de la seconde moitié du XX^e siècle se sont mis à l'écart des questions liées aux choix sociaux et à la théorie de la justice. Le désir d'accompagner toutes les démarches théoriques des données expérimentales a également poussé à prioriser la collecte de statistiques et l'approche quantitative. Tout ceci justifie pourquoi la pauvreté a été définie dans les travaux des économistes à partir d'indicateurs simples comme le revenu réel par habitant.

Sen conteste cette vision réductrice de la pauvreté fondée uniquement sur l'observation du niveau et de l'évolution du revenu par habitant des divers pays. Il intègre dans le processus du développement l'accroissement des "capabilités" de l'individu. Il désigne par capabilités, l'ensemble des libertés réelles dont dispose l'individu qui lui permettent de mettre en œuvre ses capacités et de faire un choix libre de son existence. Au delà de la richesse monétaire, Sen propose la prise en compte de toutes les possibilités économiques, sociales et politiques offertes à l'individu qui sont étroitement liées à son état de santé, son niveau d'éducation, son espérance de vie voire même la possibilité de faire entendre sa voix par des débats publics à caractère local et extra local. Dans cette perspective, la démocratie devient centrale et joue un rôle prépondérant dans la construction sociale et l'épanouissement de l'individu. Les aspirations de l'individu sont prises en compte et valorisées.

Sen affirme que « l'économie est, pour sa majeure partie, une discipline nette et élégante ; mais, pour une part, elle ne l'est pas. Les essais rassemblés dans ce volume appartiennent clairement à la seconde catégorie. Ils traitent des complexités institutionnelles, du développement économique, du rôle particulier des valeurs dans les comportements sociaux, du conflit et des contradictions dans les affirmations normatives, et des défis que représentent les lacunes de l'information et l'ambiguïté conceptuelle. »³ Il pose clairement dans cette assertion le problème que représente l'économie moderne. Sen est sensible aux différences

³A. Sen, *Resources, values and development*, Cambridge, Mass: Havard University, Press, 1984, p.1.

de capacités des personnes à utiliser ces ressources. Il est d'avis d'offrir à chacun le plus vaste ensemble d'opportunités indispensables à la réalisation d'un projet de vie. Sen souhaite fortement qu'on donne à tous, le maximum de liberté réelle. Philippe Van Parijs explique la pertinence de cette position en pensant que donner à tous la liberté réelle la plus grande possible, c'est maximiser la liberté réelle de celui qui en a le moins.⁴ Le débat autour des questions des complexités institutionnelles, du développement économique, du rôle des valeurs dans les comportements sociaux, des lacunes de l'information et de l'ambiguïté conceptuelle mérite d'être souligné.

Sen s'emploie donc à fonder une approche économique qui tienne compte des réalités. De ce désir, il circonscrit le cadre de son approche par les capabilités. Elle est en réalité une critique des théories philosophiques qui s'écartent résolument des vies concrètes. Son objectif est de défendre l'interaction entre l'économie et la morale. Il pose le problème du projet collectif du développement, de son contenu et de ses finalités.

Pour beaucoup, l'économie renvoie directement aux institutions, à la croissance, à l'argent, aux biens, à la production, à la consommation. Mais Sen propose de ramener l'économie à son noyau central qui est la personne comme auteur et destinataire du développement. Il entend refonder la pensée économique et politico-sociale. Ses écrits témoignent de son désir de réformer le monde économique par l'observation et le pragmatisme. Il part des questions simples pour donner des réponses aux problèmes concrets des sociétés. La préoccupation principale est de savoir : pourquoi l'intégration des valeurs morales dans le raisonnement économique est-elle nécessaire ? De cette interrogation peuvent en émerger d'autres : Comment rendre l'économie participative des vies réelles des citoyens ? Pourquoi est-il nécessaire de renforcer la place de l'éthique dans les comportements individuels et collectifs ? Pourquoi doit-on nécessairement faire participer le pauvre au processus de réduction de sa condition de vie ? Comment identifier le pauvre ? Comment penser le développement au milieu de ces handicaps et contradictions qui nuisent à l'identité des individus ? Toutes ces questions sont un décor qui prépare à défendre l'idée de l'indissociabilité de l'économie à la morale. Cette recherche met

⁴ Cf. P. Van Parijs, *Qu'est ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie*, collection La couleur des idées, éditions du Seuil, Paris 1991.

donc en relief l'articulation entre économie et éthique. Ce travail vise donc à mobiliser les éléments qui peuvent permettre de construire l'approche par les capacités qui est supposée tenir compte des réalités sociétales et économiques. Il soutient l'idée selon laquelle l'économie est au service du bien-être. Comment concilier efficacité économique et équité ?

Dans la logique de Sen, la question de la justice sociale soulève des problèmes qui méritent un examen profond. Dans le cadre de ce travail, nous allons en évoquer deux principaux.

La première difficulté liée à l'idée de la justice et de l'inégalité est celle de la définition des principes qui garantiraient la redistribution des ressources. Cette difficulté met en exergue la tension d'une part entre la réduction des inégalités et d'autre part la prise en compte des choix et des conditions de vies réelles des individus. Nous posons donc la question de savoir : quelle est la place de la diversité dans l'idée de la justice et de l'égalité ? Car le désir de la construction d'une société juste et égalitaire peut faire germer l'espoir de l'égalitarisme absolu.

La logique de Sen défend l'idée de la justice et de l'égalité qui s'articule avec les notions de responsabilité pour autrui, la confiance, l'amour, le partage, la solidarité, la tolérance, la compassion, etc. Le manque de la prise en compte de la diversité humaine reste un danger pour les théories de la justice. Sen met en garde contre un principe théorique de justice qui prônerait une égalité arithmétique. Il y a lieu de considérer les choix et les désirs, les besoins et les handicaps de chacun dans sa spécificité de vie. Nous sommes ici en droit de poser la question suivante : peut-on vivre à la fois libre et égaux ?

Dans sa conception de la justice, Aristote ne pouvait concevoir l'idée de la justice corrective sans la justice distributive. La justice corrective n'est qu'une égalité arithmétique dans les échanges et les contrats, alors que la justice distributive désigne l'égalité proportionnelle qui régule la répartition des richesses et autres avantages.

La seconde difficulté est liée à la question de la pluralité des valeurs. Si être juste signifie traiter de manière égale, il se pose d'emblée le problème des différences, surtout s'il s'agit de déterminer l'état d'âme de chaque individu ou de justifier au nom de quoi les êtres humains doivent être égaux. Etant donné que sur les visages des hommes, les premiers traits qui apparaissent sont les différences

(âges, sexes, capacités, couleurs, etc.), l'évaluation de la pertinence et de la légitimité des différences demeurent un vrai débat.

Toutefois, il y a lieu de reconnaître que c'est parce qu'il y a une identité entre les êtres humains que l'on peut leur conférer une quelconque égalité. Le débat sur la justice sociale est confronté à ces deux aspects. En même temps qu'il paraît judicieux de fonder les principes dans leur aspect global, il est aussi important de prendre en compte les différences. Comment redistribuer les richesses en fonction des choix individuels ? Peut-on réellement réguler l'économie en fonction du bien-être et du bon vouloir de chaque individu ?

3 - DE L'OBJET, DES HYPOTHESES ET DE LA METHODOLOGIE DU TRAVAIL

3-1 - Objet de la recherche.

L'objet principal de cette thèse est de mettre en forme les différentes questions esquissées et de s'interroger sur le foisonnement d'initiatives quant à l'approche par les capacités en y portant un regard analytico-critique, à la lumière des travaux récents sur la thématique. Ce champ, bien que faisant l'objet d'un intérêt particulier dans le domaine de l'éthique, nécessite davantage de documentations et de recherche à la suite des travaux des pionniers. Une approche herméneutique est nécessaire pour rester dans le cadre de la philosophie morale et politique.

Pour construire une société juste et égalitaire, il est nécessaire de poser des repères justes et de créer des conditions légitimes. En effet, les incertitudes persistantes sur des structures d'injustices qui prévalent dans nos sociétés contemporaines ne peuvent laisser indifférent. Les inégalités ont sensiblement progressé au sein de nos différentes sociétés. L'augmentation de l'inégalité de pouvoir et de revenus entre les nations riches et pauvres, la concentration des richesses dans le Nord au détriment du Sud, sont autant des facteurs qui interrogent toujours nos sociétés. Face à ce constat, nous avons choisi de contribuer modestement à la construction d'un monde plus juste et égalitaire. Ce

travail de recherche est pensé dans la logique de prendre part aux débats déjà existants sur la justice sociale.

3-2 - Hypothèses du travail.

En supposant que les libertés réelles soient des facteurs déterminants du développement en tant qu'elles structurent tous les autres aspects de la vie de l'Homme et non le contraire, et sachant que les libertés individuelles sont autant sources de conflits, de guerres et de troubles, à quel scénario peut-on s'attendre entre le jeu des libertés individuelles et un développement collectivement pensé ? Et quelle serait le rôle des valeurs sociales, des mœurs et des traditions dans le processus du développement, sachant qu'elles peuvent sensiblement influencer sur les libertés individuelles voire collectives ?

Selon Sen, l'erreur moderne de la science économique est d'avoir considéré l'économie et l'éthique comme deux disciplines antinomiques. Il s'emploie à démontrer que le bien-être économique peut effectivement s'articuler avec les questions éthiques. Les comportements éthiques des individus ont un lien étroit avec leurs comportements économiques. La dimension normative en économie est indispensable pour préserver les sociétés ou les individus des risques mener une vie qui ne soit ni digne ni respectable. Cette thèse n'invalide aucunement la pertinence des concepts économiques. En revanche, elle remet en question avec d'autres chercheurs l'idée selon laquelle plus de croissance entraînerait de fait plus d'inégalités ; ceci implique donc que la lutte contre la pauvreté ne peut se réaliser au détriment de la croissance.

Le but visé par cette recherche peut aussi se traduire autrement : repenser le modèle économique à partir des oubliés : les plus vulnérables, les plus défavorisés. Pour y parvenir, il est nécessaire de définir la place de l'individu dans l'action collective en réconciliant l'économie et la morale sous le prisme de l'égalité et des libertés réelles.

3-3 Méthodologie

L'un des enjeux de la thèse sera analytique, présentant des grilles de lecture qui permettent de clarifier les enjeux théoriques de l'éthique du développement par les capacités. L'autre enjeu s'inscrit dans le cadre d'une lecture philosophique alerte et critique des concepts énoncés par Sen. Tout en proposant un espace de recadrage de l'éthique du développement selon Sen, nous repréciserons l'objet et les finalités du développement sur la base des valeurs en lien avec la justice sociale, les libertés gages de paix et de solidarité, pour un développement à dimension humaine.

Nous entendons à travers cette démarche donner quelques éléments de réflexion et contribuer à la compréhension des enjeux inhérents aux principes constitutifs d'une société juste et égalitaire. Penser un cadre méthodologique de la réalité socio-économique, telle est la motivation qui a guidé cette recherche. Notre but est de mener une réflexion sur la pensée philosophique comme discours sur le possible et le réel. La littérature abondante de Sen est presque orientée sur l'enjeu d'une société économiquement fondée sur les principes de la justice et de l'égalité. Une société juste et égalitaire est une société fondée sur l'identité et la différence. L'ordre social juste est indissociable de l'idée de l'égalité.

3-4 – Intérêt scientifique et originalité de la recherche.

3-4-1 Intérêt scientifique

Sen suppose de manière implicite l'existence d'un processus social d'élaboration des choix collectifs ou de principes universels fondateurs des libertés individuelles. Sa pensée a contribué à introduire une vision humaniste dans le partenariat entre les pays riches généralement donateurs et les pays pauvres destinataires de l'aide publique au développement.

L'intérêt que revêt ce travail peut être appréhendé dans deux directions. D'abord, il s'agit de l'élaboration des préférences collectives, puisque l'exercice des libertés individuelles doit se fonder sur un pacte social définissant les droits et les devoirs de chacun. Ensuite, il est question du mode de prescription des "capacités" nécessaires à l'exercice de ces libertés, ce qui pose le problème de l'appropriation par les individus des stratégies de développement qui leur sont

proposées. Par exemple, Sen attache beaucoup d'importance à l'éducation : mais la demande d'éducation n'est peut-être pas ou pas toujours la première revendication de l'individu en situation d'extrême pauvreté. Qui décide pour le pauvre ? Et pourquoi ? Ce sont des questions actuelles.

Les exigences éthiques assignées à ce travail ont permis de passer du stade conceptuel à une application concrète. L'approche que Sen nous propose est à situer dans le cadre des stratégies de l'élaboration du plan de développement : Poursuivre le bonheur multidimensionnel grâce aux libertés réelles. A travers cette réflexion, nous pensons apporter des solutions concrètes aux différents défis sociopolitiques du temps. L'insistance sur la théorie de la diversité des moyens et le désir renouvelé du pragmatisme sont patents : Penser le monde en fonction d'un agir.

Sen considère que l'économie est morale. Et il précise que ce n'est pas au raisonnement économique de définir les préférences individuelles et collectives. Ces dernières relèvent bien davantage de la philosophie politique. Sen souligne en même temps la pauvreté éthique de nombreuses analyses. Il montre aussi que l'économie de marché proprement régulée peut-être un vecteur des choix sociaux et que l'on peut réconcilier la rationalité économique et les valeurs morales. Ce travail mérite donc de citer en référence Esther Duflo qui a eu l'honneur d'être désignée comme Prix Nobel d'Economie 2020, pour ses travaux sur la pauvreté.

3-4-2 Originalité

Donner une certaine notoriété à l'éthique du développement comme savoir constitué, tel est aussi le but de cette recherche. La question de l'éthique du développement reste un champ à défricher. L'investissement dans ce champ est pour nous important du simple fait que beaucoup reste à faire pour ce monde en pleine crise économique. Toutes les grandes politiques actuelles en matière de développement impliquent davantage la contribution d'autres agents que l'Etat qui peuvent autant penser éthiquement le développement et contribuer éventuellement à la reconstruction des sociétés en panne. Il est à noter que ce champ fait toujours l'objet de débats. Nous avons désiré apporter notre modeste contribution à ce débat avec un éclairage africain. Ce sont des questions qui

interpellent et nous rattrapent de diverses manières. Elles sont d'actualité et peuvent contribuer efficacement à la mise en place d'un savoir pragmatique.

Nous voulons inscrire ce projet de thèse dans les logiques partenariales tant au niveau international et régional que national, ceci dans le seul souci de tisser des liens entre chercheurs, notamment sur le plan analytique et pour ce qui concerne les questions de la justice sociale et d'indicateurs sociétaux. Cette recherche devrait aussi permettre de mettre en valeur l'approche par les capacités de Sen et d'élargir sa pensée politique au-delà de toutes les frontières. Elle permettrait aussi d'alerter sur l'actualité de la pensée de Sen, de l'intégrer aux débats politiques et aux prises de décisions dans la gouvernance politique et économique.

3-5 – Structuration du travail

Ces recherches nous ont permis d'organiser le travail en six chapitres. Le premier chapitre présente la pensée économique de Sen. Il est question du rapport d'interdépendance entre l'économie et la morale. A ce titre, la pensée économique de Sen tire sa racine dans la vaste pensée aristotélicienne qui met en valeur la dimension morale. Le but assigné à l'économie serait de permettre aux citoyens, collectivement et individuellement, de mener une vie raisonnable et humainement acceptable.

Le second chapitre traite de la conception de la philosophie morale de Sen. Ce dernier a formulé des critiques envers les théories économiques qui promeuvent l'intérêt égoïste comme première motivation de l'activité humaine. La particularité de sa pensée morale réside dans la remise en évidence de la notion de valeur qui a longtemps fait l'objet de négligence et d'oubli dans les considérations économiques. Sen va revisiter cette notion pour lui donner un contenu en lien étroit avec l'économie. Ainsi, il part de l'idée d'Adam Smith, qui défend le libre-échange et l'économie du marché, pour remettre l'individu au centre des préoccupations économiques.

Le troisième chapitre aura pour objet la conception de la justice chez Sen. Les questions de la justice dépassent le cadre de la répartition des richesses et des différences de bien-être. En effet il est nécessaire de prendre en considération

la pluralité des systèmes de valeurs et des critères de la justice. C'est pourquoi Sen estime que les institutions ne peuvent garantir les principes de la justice. La délibération publique est un enjeu majeur dans l'exercice de la justice.

Le quatrième chapitre s'emploie à présenter Sen comme un penseur des droits des pauvres. Les droits humains constituent indubitablement une voie susceptible de contribuer systématiquement au processus du développement. Mais de quels droits s'agit-il ? Sont-ils véritablement objet de promotion et de protection des individus ? Faut-il parler des droits des individus ou de l'humain pour que l'Homme dans son individualité soit pris en compte ?

Le cinquième chapitre sera consacré à l'idée de la démocratie chez Sen. Ce dernier s'emploie à refonder la notion de démocratie sur la base de la participation effective des individus aux affaires publiques, sur la base d'une souveraineté reposant sur les libertés substantielles. Il s'agit d'une approche constructive de l'idée de la démocratie qui valorise la délibération.

Le sixième chapitre est une présentation de l'idée du développement dans la perspective de la pensée de Sen. Tout développement devrait se réaliser selon les exigences éthiques, c'est-à-dire sous le contrôle de l'Homme. Il n'est pas acceptable de mettre le développement sous la tutelle d'un groupe d'hommes économiquement puissants, encore moins sous la seule houlette d'une communauté politique. Si le développement est laissé au seul jeu de l'activité économique des individus ou à la seule puissance politique, il y a de fortes chances de ne pas réellement servir tout l'Homme. C'est pourquoi chaque individu doit aussi contribuer effectivement au développement selon ses capacités ; les capacités de chaque individu devant être prises en compte dans le processus du développement.

CHAPITRE I : SEN ET SA CONCEPTION DE LA SCIENCE ECONOMIQUE.

INTRODUCTION

Le XX^e siècle est caractérisé par l'essor de la gestion démocratique et la participation publique, avec l'émergence d'une société qui vit dans une opulence sans précédent. Dans ce type de société se construiront les droits de l'homme et la liberté politique. De plus, la mise en œuvre de nouvelles technologies dans plusieurs domaines a aidé l'homme à penser autrement et ensemble les projets d'avenir de la planète. Les Institutions Internationales sont structurées en fonction des nouvelles données et l'espérance de vie jadis limitée dans le temps progresse du fait des inventions.

En revanche, ce constat présente tout de même un paradoxe. Car, parallèlement, on note des privations multidimensionnelles qui laissent présager au plan social une misère inédite et au niveau politique une oppression sans ambages. Cette situation fait naître aussi au sein des communautés des violences et des conflits inquiétants.

Il est constaté une domination des uns sur les autres, mais aussi une confiscation de la scène politique par une élite. Au plan économique, un appétit démesuré des intérêts égoïstes soutenu par le libéralisme économique a engendré une crise générale dans ce domaine. Cette société à double-face laisse émerger parallèlement opulence et pauvreté, institutions éclatantes et besoins élémentaires insatisfaits, paradis fiscaux et malnutritions endémiques. La pluralité des partis politiques, les violations graves des libertés politiques élémentaires, des institutions de protection sociale et juridique et les violations graves des droits des femmes laissent planer le doute sur la possibilité d'un équilibre économique au plan mondial.

Ce rapport de fait a suscité des réactions parmi lesquelles on note celle d'Amartya Kumar Sen. Selon lui, ces attitudes ne peuvent que générer un manque des libertés. Il prend position et donne une réponse à cette confusion : seule l'action des individus constituera une réponse adéquate pour surmonter ce genre de privations. C'est dans ce contexte d'émergence que s'inscrit la pensée d'Amartya Kumar Sen économiste et philosophe.

Dans son livre intitulé *L'Economie est une science morale*⁵, on retrouve plusieurs allusions à la mathématique. On notera avec attention la facilité du maniement des règles. Par conséquent, la formation reçue donne les axes de recherche de Sen. Il s'investit dans le domaine de l'économie et de l'éthique, ce qui justifie les orientations de ses travaux dans ces champs de recherche. Auteur de nombreux ouvrages et articles, Sen a reçu le prix international de Catalogne à Barcelone en 1997. Un an plus tard, plus précisément en 1998, il devient Prix Nobel d'économie pour son travail sur l'économie du bien-être. Il reçut aussi plusieurs médailles et honneurs.

Ses axes de recherches se fondent spécifiquement sur la problématique du développement, de l'économie du bien-être, de la théorie du développement humain et sur les questions relatives à la pauvreté et à la famine. D'où son implication comme membre fondateur du *Collegium international éthique, politique et scientifique*, association qui œuvre pour donner des réponses pertinentes et appropriées aux problèmes et défis de notre temps. Ces informations sur la vie de Sen permettent de cerner sa préoccupation de mettre en valeur le rapprochement de l'économie à la morale.

Dans ce premier chapitre, notre objectif est de construire une argumentation qui présente une compréhension générale de la pensée de Sen dans le champ de l'économie, et l'histoire de la progression de sa pensée et les enjeux que celle-ci représente dans la tradition de l'économie. Le chapitre est organisé autour de trois points. Il s'agira de faire une présentation générale de la pensée économique de Sen, de présenter les controverses d'une telle pensée autour de la théorie du choix social et de montrer sa conception extensive et réaliste du bien-être.

⁵ A. Sen, *L'Economie est une science morale*, Introduction de Marc Saint-Upéry, Edition La Découverte, Paris 2003.

1 - L'ECONOMIE DANS LA PENSEE D'AMARTYA SEN.

Historiquement, l'économie a longtemps été très proche de l'éthique. Ce sont des sciences similaires qui s'interpellent et se communiquent. Il a fallu attendre jusque dans les années trente pour que s'élèvent les voix des tenants de l'exclusion ou de séparation des deux modes de pensée. Aristote a aussi soulevé la question de subordination de l'économique à l'éthique, qui se veut souveraine dont le but est de parvenir au bien politique (« *connaissance du bien, œuvre de la politique* »).⁶ Sen lui fait référence concernant le débat sur la corrélation entre économie et éthique. C'est la pertinence de l'argumentation d'Aristote qui l'intéresse. Il voudrait montrer que cette discussion qui rejaillit dans l'économie moderne a ses origines chez les Anciens. Le débat n'est pas nouveau. Les réflexions ont eu lieu et méritent d'être mises en lumière. Sen dit à propos de la référence à Aristote : « les questions aristotéliennes plus haut doivent évidemment occuper une place importante dans la réflexion économique, il ne faut pas oublier que, si Aristote posait la question du rôle de l'économie, c'était avant tout pour proposer une vision plus large de l'éthique et de la politique (*Ethique à Nicomaque*, I). Les questions économiques peuvent être extrêmement importantes dans la réflexion sur l'éthique, et notamment dans la compréhension de l'interrogation socratique : comment doit-on vivre ? »⁷

Certains ont voulu créer une distance pour faire prévaloir leurs arguments. Aujourd'hui, les partisans de cette distance s'appuient sur les propos de Lionel Robbins qui disait qu'« il ne semble pas logiquement possible d'associer ces deux matières [économie et éthique] sous une autre forme que la simple juxtaposition ».⁸ En effet, Robbins ne voyait pas de lien étroit entre l'économie et l'éthique. Il a plaidé en faveur d'une distinction pour que les deux disciplines puissent évoluer chacune selon ses règles et objectifs. Toute tentative de les faire coïncider reste une erreur pour le progrès de la discipline.

Toutefois, c'est au milieu du XIX^e siècle, que l'on a constaté les conséquences néfastes de l'industrialisation et des effets pervers du système économique, fondé

⁶ Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Traduction et présentation par Richard Bodéüs, Editions GF Flammarion, Paris 2004, p.49.

⁷ A. Sen, *Ethique et économie, et autres essais*, traduit de l'anglais par Sophie Marnat, Edition Presses Universitaires de France, Paris, 1993, p. 13.

⁸ L. Robbins, *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, Ed. Ludwig von Mises Institute 2007, p 148.

sur le capital privé et les relations de marché. Au plan sociopolitique, on a assisté à une émergence rapide de communautés socialistes surtout en Europe qui n'avaient comme rêve que la réforme sociale et économique. Au plan de l'émergence de la pensée, un courant s'impose et s'oppose à toute forme de pensée qui, conceptuellement et religieusement, tente de justifier les relations de pouvoir qui favorisent plus ou moins les injustices structurelles au niveau économique et sociopolitique. La morale est écartée purement et simplement du champ économique et politique.

Face à cette recrudescence de la considération de l'éthique, suite au progrès de l'économie moderne, Sen prend position. Il tente de montrer comment la méthodologie de l'économie moderne est pensée et articulée de telle sorte qu'elle puisse s'écarter de toute analyse normative et des considérations éthiques. Cette détermination est bien manifeste dans certains de ses écrits. Sa prise de position se traduit ainsi: « Ma thèse est que l'économie moderne s'est trouvée considérablement appauvrie par la distance qui a éloigné l'économie de l'éthique ».⁹

Historien de la pensée économique, Sen pense que l'économie devrait plus s'inscrire dans une perspective éthique, c'est-à-dire équitable s'intéressant aux effets sociaux, combattant la pauvreté, prévoyant une équité intergénérationnelle. Ainsi, l'économie normative devrait être au service du bien-être. Mais Sen définit le cadre de la compréhension du concept de bien-être. A quoi renvoie ce concept de bien-être dans cette perspective de l'économie normative ? Faut-il nécessairement une théorie du bien-être pour fonder une économie normative ?

Sen propose de rompre avec les traditions de l'économie qui écartent de toute réflexion la diversité humaine dans le fait économique. Il plaide pour un pluralisme économique au-delà de toute considération. Selon lui, il est nécessaire que la réflexion sur l'économie intègre des considérations politiques, sociales et surtout éthiques. L'éthique devient la condition *sine qua non* pour une économie harmonieuse et un développement humain.

Ainsi dit, Sen défend la thèse de la corrélation entre la philosophie morale et l'économie. Il critique l'idée d'une économie qui à la lumière de la tradition se veut mécanique et se détache de toute morale. Il a consacré une réflexion sur la

⁹ A.Sen, *Ethique et économie*, Op. Cit., p. 11.

question dans son essai intitulé : *L'économie est une science morale*.¹⁰ C'est le titre de cet essai qui illustre la distance qu'il prend avec les théories qui insistent sur le statut scientifique de l'économie pour l'écarter de la morale. Toute sa détermination est de redonner à l'économie sa dimension éthique. Dans son essai susmentionné, il écrit : « Si je veux développer ici les idées fondamentales sur lesquelles repose la conception de la liberté individuelle comme responsabilité sociale, il reste que mon premier souci, dans ce texte, est de reconnaître la portée pratique d'une telle conception [...] les exemples choisis porteront, pour la plupart, sur des phénomènes économiques. Ce n'est pas seulement parce que je suis, en premier lieu, un économiste de profession [...], mais aussi parce que je crois que, dans le monde où nous vivons, la réflexion économique a quelque chose à apporter à l'éthique réelle. »¹¹

Il s'en suit que l'économie assume une tâche importante qui engage la responsabilité sociale. Elle permet aux citoyens collectivement et individuellement de mener une vie raisonnable. C'est l'une des tâches qui lui sont assignées. L'économie régule le fonctionnement social et organise la société de telle sorte que ses membres puissent s'épanouir librement. Sen rattache l'économie à l'éthique. Il n'entend pas faire une nette séparation entre ces deux champs.

Dans son *Ethique et économie*, Sen part du constat que quand l'économie s'est détachée de la morale, elle s'est appauvrie. Cet ouvrage sur la politique contemporaine tente de montrer que l'économie pour sa légitimation a tout intérêt de fonder ses règles tant sur des principes propres à elle que sur des normes extérieures. Le refus de toute interférence morale dans le contenu de l'économie est non fondé. Ses recherches dans ce domaine visent à concilier l'économie et la morale. Pour y parvenir, il revisite la problématique du développement et de la liberté individuelle. Il convoque sa théorie de la diversité des moyens pour donner un contenu réaliste à l'économie. Cette théorie évoque les possibilités effectives d'un individu de faire des choix divers pour se réaliser. Elle se fonde sur la morale pour défendre le pragmatisme dans l'économie.

Le but principal recherché est de faire sortir l'économie de son cadre purement théorique pour l'inscrire dans la sphère du pouvoir-faire. Sen veut intégrer dans les principes de l'économie, l'idée de l'action, du concret. Il propose

¹⁰ A. Sen, *L'économie est science morale*, Op. Cit.

¹¹ Ibid., p. 44.

une vision plus large de la philosophie morale en lien avec l'économie. Il s'évertue à défendre à travers cette théorie de la diversité, les conditions de possibilités d'interaction dans le raisonnement économique et moral.

Il importe de signaler que les principaux arguments que Sen utilise pour défendre la complémentarité entre l'économie et l'éthique sont tirés de l'histoire des origines des deux disciplines. Quand nous évoquons l'économie dans cette logique, il s'agit de l'économie moderne. Et c'est à Adam Smith, le philosophe et économiste écossais qu'on a attribué la paternité de l'économie moderne.¹² Or, celui-ci a exercé pendant sa carrière professionnelle à l'Université de Glasgow comme professeur de philosophie morale, il tentait de contribuer par son enseignement aux problèmes de la conciliation entre morale et économie. Cette coïncidence n'est pas anodine. Elle est révélatrice d'une tradition et d'une histoire récente qui a toujours rapproché l'économie de l'éthique. Sen a ratifié cette thèse dans l'exposé qu'il a fait dans son ouvrage *Ethique et économie* : «...la matière 'économie' a été pendant longtemps considérée comme une branche de l'éthique. Jusqu'à une date récente, l'économie était l'une des matières de la licence «*ès sciences morales*» de Cambridge – ce n'est là qu'un exemple du diagnostic traditionnel porté sur la nature de l'économie. »¹³ Toujours dans la perspective de défendre la compatibilité entre économie et éthique, Sen se base sur deux arguments liés au contexte de leur émergence. Le premier est la thèse d'un fondement lié à l'éthique et le second est l'argument que lui-même appelle *mécanique* : « L'économie est en fait issue de deux origines, toutes deux liées à la politique, mais de manières différentes : l'une s'intéresse à l'éthique, l'autre à ce qu'on pourrait appeler la *mécanique*¹⁴ dit-il. Dans les recherches économiques, ces deux positions sont souvent discutées. Il y a d'un côté les partisans du versant éthique de l'économie et de l'autre côté les défenseurs de la dimension mécanique. A quoi renvoient clairement ces deux concepts ?

¹² Adam Smith est né en 1723 en Ecosse d'une famille noble. Il publia en 1759, *La théorie des sentiments moraux*. Mais Il est plus connu pour son œuvre *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations*, publiée en 1776 dans laquelle il développe la théorie de la *main invisible*. Dans cette théorie, Smith décrit l'existence d'un processus économique autorégulé qui prédispose chacun à subvenir à la fois à ses besoins et à participer à la vie commune. Sen a fait référence à plusieurs endroits dans ses réflexions à Adam Smith. Dans les chapitres V et XI de son ouvrage, *Un nouveau modèle économique*, *Ibid.* Sen s'est appuyé sur les références d'Adam Smith concernant l'écart entre les riches et les pauvres où ce dernier a mis l'accent sur la question de l'inégalité. Il est un référent de l'histoire de la pensée économique dont Sen se sert pour fonder ses thèses.

¹³ A. Sen, *Ethique et économie, et autres essais*, Edition «*Quadrige*», Octobre 2012, p.6.

¹⁴ *Ibid.*, p. 8.

Selon Sen, les questions de fond de l'économie se rapportent au problème de la motivation humaine qui est d'ordre moral. La question de départ de l'économie en général est de savoir : comment doit-on vivre ? La réflexion éthique et le comportement humain ne peuvent s'exclure. Ce sont deux convictions morales qui constituent l'ossature de la réflexion économique et éthique. C'est ce que Sen appelle 'la conception éthique de la motivation'.¹⁵ Elle est un argument qui consiste à montrer comment la réflexion éthique ne va pas sans conséquence pour le comportement humain. Dans sa vision politique et morale, l'éthique a des responsabilités à assumer dans le cadre de l'économie.

L'argument 'mécanique' repose plutôt sur des questions logiques que morales. Parmi les nombreux penseurs qui ont argumenté cette question logistique, nous retenons l'économiste français Léon Walras (1834–1910).¹⁶ C'est lui qui a formalisé l'économie mécanique. Il est la référence qui permet de justifier cette conception mécanique pour ses travaux qui ont énormément contribué à la normalisation des problèmes d'ordre économique liés au fonctionnement des marchés. Il est plus connu pour sa théorie de l'équilibre général qui porte sur l'allocation des ressources dans une économie de marché en compétition. Ce sont les marchés et les prix qui coordonnent les activités.¹⁷ Il a introduit les mathématiques en économie, car, dit-il, l'économie est une science purement mécanique s'inscrivant dans la logique. La logique mécanique définit l'économie comme l'art de gouverner. C'est la technique qui est mise en évidence dans cette perspective ; la technique est ici entendue comme un savoir pratique. Toutes les questions liées à l'organisation sociétale, aux relations entre les hommes et bien d'autres sont ici prises en compte.

De cette analyse, on se rend compte que les liens entre économie, politique et éthique sont historiques. Ils dépassent les théories libérales qui ont rêvé des lendemains meilleurs en les séparant les unes des autres. Ces théories ont fait espérer que si l'économie était indépendante des *fins*, elle conduirait à la

¹⁵ Cf. Ibid. p. 9.

¹⁶ Léon Walras a passé sa jeunesse dans les villes de Paris, Lille, Caen et Douai où il a obtenu son baccalauréat. Son père Auguste Walras est aussi connu comme économiste. Léon Walras doit sa célébrité à la *Théorie de l'équilibre général* dont il est l'initiateur. Son influence est restée gravée dans l'histoire de la pensée économique. Il est aussi le fondateur de l'économie néoclassique. Parmi ses publications, *L'économie politique et la justice, Mélanges d'économie politique et sociale*, Vol. VII, VIII, Edition Economica, Paris 1987.

régularisation par elle-même du développement des peuples et des nations. Nous sommes encore loin de ces rêves et sommes persuadés que contrairement à tout ce qu'on nous a fait rêver, l'éthique est indissociable de l'économie. Au départ l'économie a lié les mathématiques au bien de l'homme et à ses fins ultimes. La politique qui reste la source de l'économie ne peut se passer de l'éthique.

L'économie ne peut se passer de l'éthique. Porter une réflexion sur les conditions du développement revient à penser ses conditions de possibilité et ses éléments constitutifs. Les réflexions de Sen prennent source surtout dans des réalités qui font au quotidien l'expérience de la pauvreté.

Pour penser les conditions du développement, Sen part des pays où tant d'individus meurent de faim, où des foyers font l'expérience de la misère, où des enfants sont en plein dans l'ignorance car ils n'ont pas la possibilité d'aller à l'école et passent leur vie dans les rues. C'est dans un tel environnement social où sévissent inévitablement à la fois violence au quotidien et agressivité pour le pain que la vraie réflexion sur le développement doit se dérouler.

D'une part, ceux qui n'ont jamais imaginé un tel univers seront choqués de l'image à laquelle ils font face, d'autre part ceux qui sont privés du minimum vital requis et qui ne comprennent pas le sort qui leur est réservé seront davantage incités à se questionner. Le développement est nécessairement une question de redistribution. Cette idée est fondamentale dans la logique de Sen. C'est la redistribution qui peut dynamiser le développement. Il est clair que chez Sen la situation de délabrement et de pauvreté accentuée aurait pu à la longue être tolérée sous forme de résignation si elle était partagée et commune. Malheureusement tel n'est pas le cas, puisque dans nombre de pays qui sont confrontés à cette condition de vie, il y a des classes très riches minoritaires et des classes très pauvres majoritaires.

Le développement ne serait nullement synonyme d'un égalitarisme, ni d'un communisme niveleur. Des privilèges existeront toujours et feront toujours partie de notre patrimoine culturel, social et humain. Encore faut-il comprendre la portée d'un privilège par rapport à un service rendu. Seule une charge, une responsabilité devrait en principe justifier les privilèges. On ne pourra demander au Directeur Général d'une banque d'avoir le même train de vie qu'à un agent de

sécurité d'une société. Ce serait un manque de jugement et de lucidité intellectuelle.

Ceci étant, ceux qui ont été investis des pouvoirs de décision et de responsabilité, des charges de la constitution du bien commun, doivent impérativement faire preuve de détermination et d'engagement pour mettre en place un mécanisme qui garantisse les conditions nécessaires pour une vie décente de chaque citoyen. Les institutions publiques et privées doivent travailler à l'effectivité du bien commun pour que chaque citoyen puisse être véritablement traité en toute dignité et respecté dans tous ses droits. Cette tâche, qui se veut comme un devoir, revient prioritairement aux pouvoirs publics.

Partant de toutes ces analyses, il est important de noter que l'économie normative demeure cette science sociale et humaine qui s'applique aux êtres humains. Elle s'intéresse à toutes les activités concourant à la satisfaction de leurs divers besoins et surtout à la construction de leur bien-être individuel. Il s'agit de la prise en compte d'un individu complet, utile en tant qu'observateur et acteur de vie ; un individu capable de faire librement son choix et capable d'innover et de se projeter dans la vie. C'est le rôle de l'économie normative selon la perspective de Sen, être au service de l'humanité et de l'individu.

Plus que jamais, les problèmes économiques et financiers invitent à une attention particulière et à la responsabilité. Car ils influent sur la croissance des marchés et le bien-être. Il est nécessaire de tisser un rapport juste de régulation entre les mécanismes économiques et les fondements éthiques qui sont garants du bien-être. Sen pose le fondement d'une alliance entre un savoir technique et la sagesse humaine. Cette alliance est nécessaire pour le progrès du bien-être de l'Homme. Sen fait le plaidoyer d'une économie exigeante et ouverte aux principes éthiques. Il semble important dans cette logique de soutenir une forme de régulation financière qui s'écarte de toute spéculation et intègre les règles qui valorisent l'économie réelle au service de l'Homme.

Dans une telle logique, l'économie s'éloignerait des ambitions qui se fondent sur des intérêts égoïstes. Elle est non seulement source de création des richesses, mais elle est aussi portée vers une juste redistribution des richesses. Elle permet d'éliminer les inégalités. Sen initie une économie dont les règles et les pratiques visent le progrès du bien commun et le respect de la dignité humaine.

Cette réflexion a un double enjeu : proposer d'abord une réflexion sur le rapport entre l'économie et la morale qui intègre la morale dans l'économie, proposer ensuite un contenu qui tient à la fois compte du progrès social et de la dignité de l'Homme. Sen introduit dans l'économie la nécessité d'une réflexion éthique.

2 - SEN ET LA QUESTION DU CHOIX SOCIAL.

Plusieurs modèles économiques néoclassiques ont fondé leurs approches du marché sur l'efficacité. Les références se trouvent être le théorème d'Arrow, l'équilibre général de Walras et *l'optimum de Pareto* qui mettent en évidence l'utilité. Nous allons présenter ces deux modèles en référence avec notre sujet tout en présentant les enjeux qu'une telle réflexion peut soulever.

Arrow a tenté de démontrer qu'il est impossible de définir l'intérêt général à partir de la seule information qui met en évidence le classement des états sociaux possibles de chaque individu. Autrement dit les préférences individuelles ne sont pas susceptibles de garantir des informations ordinales permettant des comparaisons interpersonnelles. Les décisions prises à la majorité ne sont pas obligatoirement cohérentes.

La théorie de l'équilibre général exprime la manière dont les prix assurent la coordination des activités économiques dans une économie de marché où règne la concurrence parfaite. Elle donne une formulation mathématique à l'idée de la « main invisible » avancée par Adam Smith en 1776 dans *La richesse des nations*. Les principes de la théorie de l'équilibre général ont été posés par Léon Walras en 1874 dans son livre *Éléments d'économie politique pure*. Kenneth Arrow et Gérard Debreu lui ont donné reçu une formulation mathématique rigoureuse dans leur article de 1954 « *Existence of an Equilibrium for a Competitive Economy*. »

Cette théorie d'Arrow soutient l'idée selon laquelle, en raison de l'impossibilité d'évaluer sur une échelle commune l'ensemble des préférences de chacun des agents qui composent l'économie, l'optimum économique ne peut favoriser la répartition des revenus. Il s'agit de l'impossibilité de comparer le gain d'utilité aux revenus. Elle vise à montrer que tous les mécanismes de vote que ce soit la majorité absolue, la majorité qualifiée ou l'abstention, sont inévitablement en

opposition ou mieux encore en conflit avec les normes de la démocratie. Car le théorème d'Arrow fonde son argumentation sur des présupposés qui stipulent qu'il est impossible de trouver une procédure de choix collectif et rationnel qui intègre les préférences individuelles. Ce qui nous amène à poser la question suivante : Est-il possible que les règles de la majorité puissent garantir nécessairement des décisions claires, cohérentes et pertinentes ?

Cette théorie a connu plusieurs appellations entre autres *théorème d'impossibilité d'Arrow* ou encore *modèle Arrow-Debreu*. Arrow a démontré par des hypothèses logico-mathématiques que le choix collectif est impossible à partir des préférences des individus.¹⁸ Le théorème part de la formulation d'un ensemble de conditions pour relier les choix ou les jugements sociaux aux préférences individuelles. Ces conditions exigent un ensemble minimal dans toute procédure d'évaluation sociale. Arrow a présenté l'impossibilité de satisfaire simultanément ces exigences. Il a alors ouvert la voix à la réflexion dans le domaine social, politique et économique. La théorie d'Arrow décrit la difficulté sinon l'impossibilité de prendre des décisions qui peuvent satisfaire une collectivité large, tant dans la diversité des intérêts et des hommes qui composent cette collectivité.

La théorie de l'équilibre de Walras (1974) définit la manière dont les marchés et les prix assurent la coordination des activités économiques. Elle met en évidence la question de l'efficacité du système de marché et les conditions d'existence de l'équilibre. Il s'agit d'expliquer les enjeux de l'allocation des ressources dans le cadre d'une économie de marché où règne la concurrence parfaite. La théorie de l'équilibre général pose le problème de l'interaction entre les consommateurs et les producteurs. Comment le marché et les prix assurent-ils la coordination des activités économiques ?

L'activité économique regroupe la production, la consommation et l'accumulation du capital. La production est la transformation des matières qui rentrent dans la fabrication. Elle nécessite un coût en termes de prix au départ. La production aboutit sur la mise sur le marché du produit fabriqué, avec un prix équilibré et fixé en fonction des coûts de fabrication et du bénéfice. Elle est de l'ordre du matériel. La consommation consiste à acheter une marchandise et à

¹⁸ Cf. K. J. Arrow, *Choix collectifs et préférences individuelles*, traduit par Qui est-ce, Calmann-Lévy, Paris, 1975.

dépenser. Elle entraîne de multiples actions : l'utilisation et la destruction. C'est la satisfaction qui est ici visée. Elle dépend en majorité du pouvoir d'achat de chaque individu. Il s'agit des potentialités, des possibilités et de la situation sociale de chacun. L'accumulation du capital résulterait de l'épargne et de l'investissement. C'est l'agent qui devient l'épicentre de la recherche du capital additionnel. Ainsi donc, la production des choses est nécessairement aussi une production des hommes, une création des créatures.

L'Optimum de Pareto est une théorie néoclassique de l'économiste et sociologue italien Vilfredo Frederico Pareto (1848 – 1923). Sa théorie consiste à expliquer comment l'on peut répartir au mieux les ressources disponibles pour obtenir des productions optimales de biens de consommation finale. Pareto essaie de démontrer qu'il est bien possible d'augmenter le bien-être d'un agent sans réduire celui d'un autre.

Le principe : les marchés mettent en relation des producteurs et des consommateurs. Le producteur achète des facteurs de production et vend des biens ou des services. Les conditions techniques de son activité sont décrites par une « fonction de production ». Le consommateur achète des biens ou des services en fonction de ses préférences. Celles-ci sont décrites par une « fonction d'utilité » – l'utilité étant la satisfaction retirée de la consommation d'un bien ou d'un service – qui établit notamment une hiérarchie entre ces préférences. A partir de là, les producteurs cherchent à maximiser leur profit en tenant compte des conditions techniques de la « fonction de production ». Les consommateurs cherchent à maximiser leur « utilité » sous la contrainte d'un budget où la valeur des consommations ne peut excéder celle des revenus.

L'équilibre entre l'offre et la demande est assuré par les prix. Les prix sont une donnée qui s'impose aux acteurs individuels. Ils résultent des choix faits par l'ensemble des acteurs, mais comme l'influence de chaque individu sur le mécanisme est minime, ils sont traités comme une donnée par chacun des acteurs. En fonction des prix constatés et de ses préférences, chaque consommateur fait des choix qui visent à maximiser ses « utilités » : acheter tel bien plutôt qu'un autre, dépenser ou épargner, consentir un effort de travail plus ou moins grand, etc. Les producteurs cherchent à maximiser leur profit en fonction

des niveaux de prix qu'ils observent, en s'orientant vers les techniques les moins coûteuses et les productions les plus rentables.

L'analyse mathématique vise alors à déterminer les prix d'équilibre. Mais on ne peut déterminer le prix d'équilibre d'un bien sans déterminer celui de tous les autres biens. Comme il y a autant de marchés que de types de bien et de service, il faut donc déterminer les conditions de l'équilibre simultané de tous les marchés. S'il y a n marchés, on aboutit à un système de n équations ayant pour inconnues les prix des n biens et facteurs de production. C'est cette modélisation mathématique que les théoriciens de l'équilibre général ont développée.

Le modèle mathématique suppose un état de concurrence parfaite. Il est donc normatif autant que descriptif – pour qu'il soit descriptif, il faut que toutes les conditions requises soient réunies. Mais son utilité réside aussi dans le fait qu'il engage à analyser les raisons pour lesquelles les conditions ne sont pas réunies – ou ne peuvent pas l'être. Autrement dit, l'analyse économique porte aussi sur les obstacles à l'établissement d'un équilibre concurrentiel. Les limites du modèle sont aussi importantes que le modèle lui-même.

Cela étant, l'une des thèses soutenues par les théoriciens de l'équilibre général est qu'il est « Pareto-optimal ». Ce que l'on appelle un « *optimum de Pareto* » est un état de la société où il n'est plus possible d'améliorer la situation d'un acteur sans détériorer celle d'au moins un autre acteur. Tant que cet optimum n'est pas atteint, il y a donc moyen d'améliorer la situation de certains membres de la société sans le faire aux dépens des autres. Dire que l'équilibre général est Pareto-optimal, c'est donc dire que toutes les possibilités d'échange *mutuellement* avantageuses sont utilisées. Mais cela n'implique pas forcément la réduction des inégalités. Autrement dit, un équilibre « Pareto-optimal » n'assure pas nécessairement l'équité dans la distribution des charges et bénéfices de la coopération sociale.

Sen est un lecteur assidu des théoriciens du choix social, notamment de Kenneth Arrow. D'ailleurs, les écrits de Sen de la fin des années 1960 et du début des années 1970 ont porté sur la théorie de choix d'Arrow. Il s'est intéressé à la question de *collective choice and social welfare*. Il cherche les conditions qui permettraient d'intégrer dans une collectivité les faits sociaux à partir des seules préférences individuelles. Sen, tout en reconnaissant l'importance de cette

approche, a voulu montrer dans quelles conditions le théorème d'impossibilité d'Arrow peut se résoudre tout en élargissant son analyse sur la théorie du choix social dans l'évaluation économique de la pauvreté et des inégalités. Il évoque l'importance de ce théorème en ces termes : « Cette approche, moyennant les ajustements nécessaires, peut apporter une importante contribution à la pensée qui se propose de promouvoir la justice et d'éliminer l'injustice dans le monde. »¹⁹

Sen justifie sa distance de la théorie du choix social en ces termes : « Ce théorème montre que, dans certaines conditions, les résultats du mécanisme de marché ne sont pas perfectibles d'une manière telle que l'utilité de chacun s'en trouverait augmentée (ou telle que l'utilité de certains puisse être augmentée sans que celle de quelqu'un d'autre s'en trouve diminuée). On peut cependant se demander si l'efficacité recherchée ne devrait pas être comptabilisée en termes de libertés individuelles plutôt que d'utilités. La question est d'autant plus légitime que notre problématique s'organise ici autour des libertés individuelles et non de la question de l'utilité. »²⁰ La théorie utilitariste fonde son jugement sur la réussite en fonction de la somme totale d'utilité. C'est ce qui est désigné par l'économie du bien-être, qui n'est autre chose qu'une économie basée uniquement sur le bien-être individuel. Cette forme d'économie se met en marge de toute collectivité et exclut le bien - être social. L'économie du bien-être présuppose que les individus demeurent les sujets les mieux indiqués pour évaluer leur bien-être. Ils disposent du plein droit de maximiser leur bien-être, de l'évaluer en termes monétaires ou encore sous d'autres formes selon leur choix respectifs.

Sen part de ces hypothèses pour démontrer l'impossibilité d'un système assurant la cohérence. Voici son argumentation à partir des hypothèses : « En fait, j'ai démontré ailleurs que, dans les termes d'une caractérisation plausible des libertés substantielles des individus, une bonne part des résultats d'Arrow-Debreu sont transposables de 'l'espace' de l'utilité à celui des libertés individuelles, à la fois en termes de liberté individuelle, de liberté de choisir des paniers de biens matériels et en termes de capacités de fonctionnement. Pour prouver la viabilité d'une telle extension, on recourt à des hypothèses similaires à celles exigées dans les résultats d'Arrow-Debreu (telles que l'absence de biens non commercialisables sur le marché). Ces hypothèses faites, il apparaît que, en vue d'une

¹⁹ A. Sen, *L'idée de justice*, Op. Cit., p. 21.

²⁰ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 160.

caractérisation cohérente des libertés individuelles, un marché concurrentiel équilibré garantit que personne ne peut voir sa liberté accrue sans porter atteinte à la liberté de tous les autres. »²¹

Sen met en garde contre toute tendance à vouloir optimiser l'économie sous l'angle de l'utilité. Elle devrait plutôt rechercher l'accroissement des libertés substantielles. Ainsi donc, une question s'impose : l'efficacité du marché doit-elle être pensée en fonction de la production, de la consommation et de l'accumulation des capitaux.

Tout ce qui précède présente quelques pionniers de la théorie du choix social qui ont problématisé la question de l'évaluation et la position de Sen sur la question. La théorie du choix social pose le problème du passage des préférences individuelles aux préférences collectives.

L'objet de l'économie est aussi d'étudier de manière normative les procédures qui débouchent sur la répartition des ressources entre les membres d'une société. Autrement dit, cette question de la théorie de choix se formule ainsi : existe-t-il des procédures plus raisonnables que d'autres en matière de redistribution ou de production des biens ? Si oui, comment sont-elles définies ? Le problème philosophique qui se pose est celui de la discussion entre les préférences individuelles fortement conflictuelles et les choix collectifs rationnels. Il existe à cet effet une multiplicité de critères de comparaison. C'est ce qui rend difficile l'opération d'ordonner les préférences individuelles. Le mécanisme même de hiérarchiser les préférences individuelles en est problématique L'agrégation des préférences individuelles ne peut trouver de consensus au niveau collectif. Les théories de choix social visent à montrer que tous les mécanismes de vote que ce soit la majorité absolue, la majorité qualifiée ou l'abstention, sont inévitablement en opposition ou mieux encore en conflit avec les normes de la démocratie.

3 - SEN ET SA CONCEPTION EXTENSIVE DU BIEN ETRE.

Toute l'analyse qui précède montre que la littérature aristotélicienne s'est aussi intéressée à l'éthique et à la finance. L'économie requiert deux formes : celle qui vise l'acquisition des biens en vue de la satisfaction maximale, elle est

²¹ Ibid., pp. 160 -161.

démesurée, et celle qui considère la richesse comme un moyen et non un but à atteindre. Il s'agit d'une économie naturelle qui, d'après cette logique, est légitime car elle a comme objet le bien-être humain.

De ce fait, Aristote introduit la dimension morale dans sa conception de l'économie. L'économique doit avoir comme préoccupation non seulement la production, mais elle doit aussi s'intéresser à la circulation de la richesse qui ne doit pas être une fin en soi. La richesse est un moyen au service d'une finalité humaine. La philosophie morale aristotélicienne s'oppose à l'idée d'une économie chrématistique qui se détourne de son objet principal et de sa finalité qui est l'homme au profit d'une finalité peu légitime qu'est la recherche de profits sur profits. Il y a lieu de bien distinguer la chrématistique comme moyen au service de l'homme et le profit comme une fin qui ne vise que l'accumulation illimitée des richesses. De cette tradition naissent plusieurs approches de l'économie telles que l'utilitarisme et le *welfarisme* qui intéressent notre recherche.

La théorie utilitariste fonde son jugement sur la réussite en fonction de la somme totale des utilités. C'est ce qui est désigné par l'économie du bien-être, qui n'est autre chose qu'une économie basée uniquement sur le bien-être individuel. Son fondateur et grand défenseur fut Jeremy Bentham (1748 – 1832), philosophe et juriste britannique. Il a été un collaborateur proche de John Stuart Mill (1806-1873), philosophe logicien et économiste britannique, défenseur de l'utilitarisme.²²

Comment peut-on déterminer la valeur d'une action ? C'est la question centrale qui est au cœur du débat sur l'utilitarisme. Elle est de l'ordre moral. L'utilitarisme est une doctrine éthique qui s'inscrit dans la perspective de la prescription car cette doctrine éthique définit la valeur morale d'une action en fonction de sa contribution à l'utilité générale. La maxime qui commande cette doctrine se traduit ainsi : « Agis toujours de façon à ce qu'il en résulte la plus grande quantité de bonheur. »

L'utilité est ce qui permet de maximiser le bien-être d'un ensemble d'individus. La théorie utilitariste se base sur le calcul de l'utilité d'un acte. Dans cette logique, l'action est toujours évaluée en fonction des avantages et des désavantages qu'elle présente. L'utilitarisme vise les intérêts. Une autre question se pose : peut-

²² Cf. John Stuart Mill, *L'Utilitarisme, Essai sur Bentham*, traduit par Catherine Audard et Patrick Thierry, Paris, Presse Universitaire De France, 1998.

on véritablement parvenir à un accord entre intérêts individuels et intérêts collectifs ? Nous reviendrons plus loin sur cette question notamment dans la critique formulée par Sen.

. Le *welfarisme* est une théorie normative qui repose sur deux principes fondamentaux : l'utilitarisme et la non-prise en compte ou comparaison des utilités individuelles. Le concept de *welfarisme* vient de l'anglais *welfare* qui veut dire bien-être. Il évoque l'idée de la philosophie du bien-être qui s'appuie sur le postulat selon lequel les actions doivent être évaluées à partir de leurs conséquences. Le *welfarisme* se rapporte à la conception économique du bien-être. C'est l'Etat providence. Le *welfarisme* désigne aussi l'action des pouvoirs publics dans l'économie du marché. Cette action peut viser la régularisation du marché ou le soutenir à l'activité productivité. Elle est multiforme et peut aussi concerner la protection sociale, l'assurance chômage, etc. L'Etat providence a été porté par Henry Spira professeur américano belge (1927-1998) défenseur de l'Etat providence et des droits des animaux et Peter Singer, philosophe utilitariste australien.

Le *welfarisme* désigne ce que l'on peut aujourd'hui appeler par extension l'Etat-providence. Il s'agit d'une interaction entre les Etats et les économies de marché. Il y a un rapport étroit entre le *welfarisme* et l'utilitarisme. Ce rapport met au centre le bien-être collectif qui est l'assemblage du bien-être des individus vivants dans une société. Qu'entendons-nous par Etat-providence ?

Selon Pierre Rosanvallon, historien et sociologue français, trois raisons concourent à la crise de l'Etat-providence. Il les formule ainsi : « trois éléments d'analyse sont généralement mis en avant pour formuler un diagnostic de crise de l'Etat-providence français : il se trouve dans une impasse financière, son efficacité économique et sociale décroît, son développement est contrarié par certaines mutations culturelles en cours. A chacun de ces éléments correspond logiquement une hypothèse explicative sur les raisons de sa croissance antérieure. »²³ C'est d'une remise en cause systématique du mode de financement de la sécurité sociale et de la supercherie du coup de travail. Comment mettre en place un cadre de protection et de prise en charge sociale et économique des victimes de la récession ? Un principe fonde l'Etat-providence : le principe de solidarité et de

²³ P. Rosanvallon, *La crise de l'Etat-providence*, Collection « Essais », Edition du Seuil, 1992, p. 13.

redistribution. Ce principe de solidarité et de redistribution, qui fonde l'Etat-providence entrave la liberté individuelle, l'autonomisation et la gestion solidaire citoyenne. Selon Rosanvallon, la crise de l'Etat-providence est culturelle et morale. Il le traduit en ces termes : « l'équation économique des années 1970 ne peut plus trouver de réponse sur le seul terrain financier dans les années 1990. C'est au niveau de la société et des rapports sociaux qu'elle se joue. Le véritable enjeu est celui d'un nouveau contrat entre les individus, les groupes et les classes. Le principal blocage de l'Etat-providence est, finalement, d'ordre culturel et sociologique. La première partie de cet essai a pour objet de développer cette approche et de renouveler les analyses classiques, trop étroitement économiques, de la crise de cet Etat-providence. Celle-ci doit simultanément être comprise comme crise d'un modèle de développement et crise d'un système donné de rapports sociaux. »²⁴

Nous sommes en plein dans une éthique purement conséquentialiste où le jugement d'une action porte nécessairement sur ses résultats ou sur les conséquences qu'elle apporte. L'Etat-providence est la conséquence d'une crise d'efficacité où l'Etat a fait faillite vis-à-vis de sa politique publique. L'Etat-providence, c'est encore la crise de légitimité. Les dépenses publiques ne sont pas pensées en fonction de la solidarité nationale. C'est l'Etat qui a de la peine à participer à sa relance économique.

La théorie utilitariste ne rencontre pas l'agrément de plusieurs philosophes dont Sen qui en dénonce les faiblesses. La critique formulée à cet effet se fonde surtout sur le principe d'évaluation qui consiste à juger des situations en fonction de leurs satisfactions, ou du bonheur qu'il apporte en rapport avec une action ou un choix.

Sen remet en question l'approche standard du bien-être fondée sur *l'utilitarisme*. En effet, l'utilitarisme philosophique a été plus exploité dès ses origines dans le monde anglo-saxon en Grande Bretagne. Cette doctrine a influé sur la vie sociale au point de provoquer des réformes pénales et législatives au XIX^e siècle. L'utilitarisme est la doctrine qui consiste à évaluer la réussite sur la base de la somme d'utilité.

²⁴ Ibid. p.8.

Sen reproche aux doctrines utilitaristes leur prétention de définir l'agent rationnel sur des conceptions égoïstes. L'utilitarisme promeut un modèle rationnel de l'agent qui est celui de *l'homo – economicus*, c'est-à-dire l'agent égoïste. Selon Sen, ce type de modèle d'agent pose deux problèmes. D'abord, c'est un agent idéal qui ne relève d'aucune expérience. Ensuite, un tel type d'agent ne peut permettre la pleine réalisation des individus. Il refuse l'idée d'une économie de bien-être de Bentham qui soumet nécessairement certains droits à l'utilité.

La vision utilitariste de l'économie du bien-être est restrictive. Trois remarques importantes s'imposent dans l'analyse que Sen fait de l'utilitarisme : d'abord, l'utilité définie en termes de bonheur comme dans la tradition utilitariste est incomplète, parce qu'elle ne prend pas en compte l'état mental qui demeure un aspect important de la construction de l'individu. La personne est un être à la fois physique, moral et psychologique. Il est un ensemble, il est à la fois le mental, le désir, le vouloir, l'être, le devenir... Par conséquent son bonheur ne peut pas être défini uniquement par son aspect extérieur. La satisfaction sur base d'utilité ne peut rendre l'individu heureux et contribuer à son épanouissement. Sen approuve que « si important soit-il, le bonheur ne peut être notre unique valeur ni la seule mesure de ce que nous valorisons. Mais, sans lui attribuer une influence aussi décisive, on a raison de voir en lui un élément très précieux de la vie humaine, parmi d'autres. La capacité d'être heureux est un aspect majeur de la liberté que nous avons de bonnes raisons de chérir. La perspective du bonheur éclaire tout un pan de notre existence. »²⁵

Ensuite, interpréter l'utilité en termes d'accomplissement du désir renvoie à la même difficulté de mesure du bien-être par le mental. La mesure du bien-être qui sert de fondement au calcul utilitaire doit être capable de présenter une utilité cardinale, puisqu'il existe un certain nombre d'utilités hiérarchisées et comparable entre les personnes. Sen souligne que l'approche conçue comme désirs devrait être « liée à l'état du monde plutôt qu'à l'état d'esprit, aucune information ne permet de vérifier que les désirs ont été réalisés dans l'état du monde. »²⁶ Ce qui signifie que les approches du bien-être ont pour finalité la prise en compte de l'état du monde, qui est ouverture et réalité collective. Il devrait y avoir une vraie corrélation entre

²⁵ A. Sen, *L'idée de justice*, Op. Cit., p.335.

²⁶ Idem.

approche du bien-être et état du monde. Ce ne sont pas deux réalités distinctes. Elles devraient converger vers les mêmes objectifs.

Enfin, la dernière interprétation de l'utilité en termes de *choix* consiste en une représentation du comportement choisi par un individu. Sen pense que la difficulté d'une telle approche découle de la multiplicité des motivations du bien-être. En effet, une façon de définir l'engagement consiste à dire qu'une personne choisit une action parce qu'elle pense qu'elle lui apportera un degré de bien-être personnel supérieur à celui que lui procurerait une autre action qu'elle pourrait aussi mener.²⁷

Sen pense que « la théorie du bien-être suppose que les individus aient tous un même comportement rationnel. Les utilitaristes soutiennent qu'il faut classer les options entre elles sur la simple base de la somme du bien-être individuel. Et le bien-être individuel est représenté, selon eux par « l'utilité » individuelle, qu'ils assimilent, très généralement au bonheur de l'individu. »²⁸ Sen s'oppose à l'assimilation de l'utilité au bonheur ; car elle relève du champ psychologique ; sa nature est variable. Les comparaisons interindividuelles du bien-être ne peuvent être justifiées par le plaisir, le bonheur ou le désir. Ce critère est réducteur. On peut avouer qu'il y a chez Sen le refus d'un critère a priori du bien-être. Nos désirs et capacités dépendent généralement des circonstances, des environnements et d'autres types de contingences. Par conséquent, les théories de justice ne peuvent pas se focaliser uniquement sur les seules utilités ou l'idée d'un bonheur procuré par les fonctionnements. Dans la littérature de Sen, « le concept de fonctionnement issu en droite ligne de l'aristotélisme, recouvre les différentes choses qu'une personne peut aspirer à faire ou à être. Selon sa situation, telle ou telle personne privilégiera des fonctionnements divers, depuis les plus élémentaires – se nourrir convenablement, jouir de la liberté d'échapper aux maladies évitables – jusqu'à des activités ou des états très complexes – participer à la vie de la collectivité, jouir d'une bonne estime de soi... »²⁹ C'est pourquoi Sen intègre à son approche un espace où s'évaluent les valeurs et où sont pris en considération les objectifs des individus. Sen n'envisage pas l'utilité et le bonheur comme critère de justice ou de choix. Il n'énumère pas non plus ces

²⁷ Cf. A. Sen, *Choice, Welfare and measurement*, Cambridge, Massachusetts, the MIT Press, 1988, p. 84.

²⁸ A. Sen, *L'idée de justice*, Op. Cit., p. 336.

²⁹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., pp. 105 -106.

critères. Il évoque les capacités basées sur les fonctionnements. Nous allons approfondir cet aspect dans le débat avec ses critiques.

Les utilitaristes considèrent, comme seuls traits individuels pertinents, les utilités individuelles et comme structure combinatoire, la sommation qui donne le total de ces utilités³⁰. En clair, suivant cette logique, le même ensemble de bien-être individuel peut accompagner un contexte global.

En outre, Sen développe pense que « le *welfarisme* exige que l'évaluation ne prête aucune attention directe à ces diverses caractéristiques (les possibilités, les libertés et les indépendances personnelles) mais uniquement à l'utilité et au bonheur qui leur sont liées. Cependant, le même ensemble de chiffres d'utilité peut-être associé dans un cas, pas dans l'autre, à de graves violations de libertés humaines tout à fait fondamentales. Ou alors il peut impliquer dans un cas, pas dans l'autre, la négation de certains droits individuels reconnus. »³¹ Il ne peut y avoir une relation de réciprocité entre les chiffres d'utilité.

Chaque option dans le *welfarisme* est jugée par un seul critère : la somme totale d'utilité qu'elle produit. Ainsi, Sen fait remarquer que « cette négligence frappe fortement les libertés : les possibilités concrètes qu'on appelle parfois les libertés 'positives' (par exemple, la liberté de bénéficier d'une scolarisation gratuite ou peu coûteuse, ou de soins médicaux de base), mais aussi les libertés 'négatives' qui excluent l'ingérence d'autrui, y compris celle de l'Etat (et comprennent par exemple, le droit aux libertés individuelles). »³²

Sen pense qu'il est très important de distinguer les comparaisons qui portent sur différentes situations de vie de la même personne, au lieu de comparer le bonheur inter-individuel. c'est là la limite de cette méthode qui fait que le phénomène adaptatif entache particulièrement la fiabilité des comparaisons d'utilité interpersonnelle.³³ Il est clair que les relations entre contexte social et perception posent problème à la métrique mentale des utilités ; puisqu'il peut s'agir des souffrances qui transcendent nos propres perceptions, c'est-à-dire dans nos perceptions, nous pouvons ne pas souffrir des privations que nous subissons vraiment. Ce qui veut dire qu'un regard extérieur saurait établir la lumière sur des

³⁰ Cf. A. Sen, *Repenser l'inégalité*, Edition du Seuil, Paris 2000, p. 112.

³¹ A.Sen, *L'idée de justice*, Op. Cit., p. 341.

³² Idem.

³³ Cf. Ibid., p.343.

privations en nous que nos propres perceptions n'auraient mises en évidence.³⁴ Sen donne un exemple pertinent à la question en mettant en relief le rapport entre la santé et le bonheur. Il s'agit d'une certaine opposition qui existe entre la santé reposant sur la propre perception du patient (auto-perception) et les points de vue externes fondés sur les examens et observations pratiqués par les médecins et spécialistes : « une personne élevée dans un milieu où sévissent les maladies et peu équipé sur le plan médical peut être encline à tenir certains symptômes pathologiques pour normaux, alors même que la médecine serait capable de les identifier, voire de les prévenir. »³⁵ Autrement dit, le regard extérieur peut permettre de voir les handicaps ou les privations qui sont dans l'autre.

S'appuyant sur les propos de Ludwig Wittgenstein (1898 -1951), philosophe et mathématicien autrichien puis britannique, Sen relève que seule l'auto-perception permet à l'individu de dire s'il ressent un mal ou pas ; aucun autre observateur extérieur ne peut le faire avec conviction ou certitude : « Si vous *ressentez* une douleur, vous en avez une, et, si vous *ne ressentez pas* de douleur aucun observateur extérieur ne peut raisonnablement rejeter l'idée que vous *n'en avez pas*. »³⁶ Cet exemple démontre bien le grand fossé qui existe entre auto-perception de la santé et état réel de santé d'un individu. Ce fossé est la résultante des limites du recours à l'évaluation subjective quand il s'agit d'évaluer le bien-être. Nous avons d'un côté la démarche de Sen qui laisse une certaine ouverture à l'identification du mal, des handicaps, des privations ou des souffrances au regard extérieur de la victime, de l'autre côté Wittgenstein qui insiste sur l'auto-perception de l'individu souffrant. Il n'y a que le sujet souffrant qui puisse exprimer véritablement ce dont il souffre. La mesure d'évaluation de l'état d'un individu doit tenir compte de tous ces aspects pour analyser les privations dont souffrent les individus.

Sen introduit dans l'économie normative une autre dimension du bien-être qui le distingue des activités individuelles. Autrement dit, toutes les activités individuelles ne visent pas à maximiser le bien-être ; d'ailleurs, tout ce que les individus accomplissent ne contribue pas à l'accroître : « Il y a des buts autres que

³⁴ Cf. Ibid., p.344.

³⁵ Cf. Ibid., p.345.

³⁶ Wittgenstein cité par Sen, Idem.

le bien-être et des valeurs autres que les buts. »³⁷ Mais la discussion jusque-là menée ne montre pas encore ce qu'est véritablement le bien-être dans la perspective de Sen. C'est plutôt une critique du bien-être selon les différentes approches. Dans la perspective de notre recherche, nous nous interrogeons sur la nécessité éventuelle d'une théorie du bien-être pour fonder une éthique du développement.

Selon Sen, seule la liberté des agents peut-être la source de bien-être. La pauvreté provient de l'absence de libertés (liberté d'action et liberté de choix). Cette trajectoire est fondamentale dans le développement du bien-être chez Sen, qui promeut l'intérêt plus général lequel se fonde plus sur l'action publique (par exemple, élimination de la pauvreté par éradication des grandes privations de liberté et de bien-être). Le bien-être s'évalue chez Sen à partir de l'ensemble des choses et des états qu'un individu est capable de réaliser et d'atteindre en se référant à ses propres ressources.

Par ailleurs, pour évaluer dans le cadre de cette réflexion la question du bien-être, Sen étudie parallèlement les concepts de l'agence et de liberté. Il situe la première distinction entre le bien-être de la personne et ses efforts pour atteindre ses objectifs globaux comme agents³⁸. Il faut reconnaître que la construction du bien-être d'un individu convoque à la fois plusieurs paramètres et nécessite un état d'âme conséquent pour atteindre les objectifs. Ainsi remarque-t-il : « lorsqu'un individu ne parvient pas à atteindre les objectifs indépendants de son bien-être, cet échec peut lui inspirer une frustration qui réduit son bien-être. »³⁹ Autrement dit, il y a un lien étroit à tisser entre agent et bien-être, l'un appelle l'autre ; par contre les deux concepts ne coïncident pas.

La seconde distinction s'établit entre accomplissement et liberté d'accomplir. Sen introduit une nette distinction entre faire quelque chose et être libre de le faire. Dans l'agir de l'individu, il y a la volonté et surtout la liberté qui doivent être mobilisées pour l'accomplissement d'actes ; cette liberté d'accomplir prend en compte les possibilités réelles de l'individu qui s'engage ou non.⁴⁰

³⁷ A. Sen, *Well-being, agency and Freedom*, the Dewey lectures, the journal of philosophy, N ° 4 vol.82, Avril, 1985, p. 186.

³⁸ Cf. *Ibid.*, p. 347.

³⁹ *Idem.*

⁴⁰ Cf. *Ibid.*, p. 292.

CONCLUSION

Certains penseurs à l'instar d'Aristote ont opté pour la proximité entre l'économie et l'éthique ou la technique et l'éthique. Il est possible selon leur argumentation de se préoccuper des questions techniques tout en restant ouvert à un axe de recherche éthique. Sen fait remarquer dans cette logique qu'« il existe des questions importantes de logistique économique qui exigent qu'on les considère avec attention et qui peuvent être résolues efficacement, jusqu'à un certain point, même dans le cadre limité d'une analyse non éthique, étroite, de la motivation et du comportement humains. Pour ne donner qu'une illustration, l'élaboration de la théorie formelle de *l'équilibre général*, relative à la production et aux échanges mettant en jeu les forces du marché, a nettement mis en lumière d'importantes corrélations qui exigent une analyse technique du plus haut niveau. Si ces théories sont souvent abstraites, au sens où elles caractérisent les institutions sociales sous une forme relativement simple et où elles envisagent les êtres humains en des termes très étroits, elles ont assurément permis de mieux comprendre la nature de l'interdépendance sociale ».⁴¹

L'économie du bien-être est une composante de la science économique qui valorise le bonheur qui est au cœur de la méthode d'évaluation du bien-être humain et des avantages dont jouissent les individus différents. L'économie du bien-être présuppose que les individus demeurent les sujets les mieux indiqués pour évaluer leur bien-être. Ils disposent du plein droit de le maximiser, de l'évaluer en termes monétaires ou encore sous d'autres formes selon leurs propres choix.

Les théories du choix social font l'éloge de l'autonomie de l'économie, sa capacité à s'autoréguler et à produire un bien-être toujours accru. Il est certes probable que les règles économiques sont contraignantes, mais leur variabilité est certaine à telle enseigne que la décision humaine s'inscrit toujours quelque part et

⁴¹ A.Sen, *Ethique et économie*, Op. Cit., p. 11.

lui permet de déclencher une action économique.⁴² Si l'économie restait ouverte à l'éthique, soit les richesses seraient équitablement réparties entre tous, soit les inégalités seraient réduites. Les liens entre l'économie, l'éthique et la politique sont intrinsèques.

CHAPITRE II : SEN ET LA CONCEPTION DE LA PHILOSOPHIE MORALE.

INTRODUCTION

Sen a formulé des critiques envers les théories économiques qui promeuvent l'intérêt égoïste comme première motivation de l'activité humaine. D'abord sa démarche consiste à poser l'économie du bien-être comme moyen d'évaluation des politiques économiques en termes d'effets sur le bien-être des sociétés et des individus. Ensuite sa prise de position sur la question du *Welfarisme* remet en cause les contenus des droits individuels, la loi de la majorité, le traitement des informations.

La particularité de sa pensée morale réside dans la remise en évidence de la notion de valeur qui a longtemps fait l'objet de négligence et d'oubli dans les considérations économiques. Sen va revisiter cette notion pour lui donner un contenu en lien étroit avec l'économie. L'idée de sa philosophie morale présuppose nécessairement certains concepts abstraits tels que les valeurs, le spectateur impartial, l'agent moral, le choix social et l'approche par les capacités.

Ces présupposés théoriques permettent d'orienter la discussion dans deux axes de réflexions. Le premier est de l'ordre de l'éthique normative et le second de la théorie morale.

1 - SEN ET LES FONDEMENTS DE LA THEORIE MORALE.

⁴² Cf. Jacques Généreux, *Les vraies lois de l'économie*, Edition Intégrale du Seuil, Paris, 2004, pp. 35 – 52.

Sen rappelle que la tradition éthique tire sa source déjà chez les Anciens, notamment dans la pensée philosophique d'Aristote. En effet, dans la philosophie ancienne, notamment chez Aristote, nous pouvons déjà retrouver les sources d'interaction entre économie et éthique. Dans sa pensée traduite dans *l'Ethique à Nicomaque*, Aristote traite d'un lien intrinsèque entre l'économie et les finalités humaines. Il évoque le type du rapport entre l'économie et la richesse et rapproche les objectifs de l'économie aux finalités humaines. Dans cette logique, les biens ne sont pas une fin en soi, ce sont des moyens. Il y a une hiérarchie naturelle entre moyens et fins. La richesse est un moyen : quand la richesse est conçue comme un moyen, il y a au moins une mesure ; quand elle est transformée en fin, il y a risque de subversion, elle se lance dans une recherche effrénée de profit qui est d'ailleurs contraire à l'esprit de la hiérarchie naturelle. Il n'y a pas de limite à la recherche de profit. Une communauté politique ne peut fonder ses règles de gouvernance uniquement sur la recherche de profits. Autrement, les principes moraux sont relégués au second plan et les inégalités vont s'accroître.

Aristote plaide pour un système économique vertueux qui exclut toutes les pratiques spéculatives et toutes les recherches démesurées du profit. L'économie doit avoir pour objectif la recherche des vertus. Il redéfinit les avantages d'une économie naturelle au détriment d'une économie marchande. Il enseigne que *la cité idéale* est possible et que le bonheur peut être atteint si l'économie s'appuie sur les vertus. Bien vivre ne consiste pas à posséder mais à jouir du bonheur raisonnable. Dans cette perspective aristotélicienne, l'économie doit s'écarter des pratiques spéculatives. Elle doit plutôt permettre l'amélioration de la vie sociale et épargner du danger de l'attachement effréné aux richesses matérielles.

Aristote distingue l'art d'acquérir la richesse qu'il nomme chrématistique (*khrêmatistikê*) de l'art économique qu'il désigne par l'économie (*oikonomikê*). Le premier vise essentiellement une recherche de richesse entendue comme enrichissement, c'est l'art d'acquisition des ressources. Le second s'entend comme l'art de gestion d'une maison, économie des ressources.⁴³ Aristote distingue bien la chrématistique de l'économie. Dans *La Politique*, Aristote pense qu'« on peut se demander si l'art d'acquérir la richesse est identique à l'art économique, ou s'il en est une partie ou l'auxiliaire [...] on voit clairement que

⁴³ M. J. Aubonnet, *Commentaire de la Politique d'Aristote*, Belles-Lettres, 1968, p. 112, n.4.

l'économique n'est pas identique à la chrématistique. Il revient à ce dernier de procurer, à l'autre d'utiliser. Quel autre art que l'économie s'occupera de l'utilisation des biens dans la maison? »⁴⁴ La chrématistique est illimitée et a pour fonction principale l'enrichissement.

Les fonctions de la chrématistique et de l'économie ne sont pas identiques et ne visent pas les mêmes objectifs. Chez Aristote, la fonction de *se procurer des biens* nécessite plus de réflexions et bien d'autres paramètres qui impliquent ce qui est nécessaire à la vie. La fonction *d'utiliser les biens* implique l'idée de la juste mesure. Cette idée est fondamentale. La juste mesure est le principe éthique qui fonde la pensée économique d'Aristote. Aristote aborde la question d'une économie qui va au-delà de la considération de l'ensemble des techniques et stratégies des finances. Il fait coïncider l'idée de l'économie avec la politique et la morale. Il pense qu'« il y a une forme d'acquisition qui par nature appartient à l'économie : ou bien les ressources existent ou bien l'économie doit les faire exister. Il s'agit de la constitution des réserves de biens nécessaires à la vie et utiles à la communauté d'une cité ou d'une famille [...] Ainsi il existe un art naturel d'acquérir pour les administrateurs de famille et les administrateurs de cité. »⁴⁵ La richesse a une fonction instrumentale. Elle est un instrument d'action. Son usage nécessite la rationalité. Sinon, elle conduit à la démesure. C'est ce qui se passe dans le capitalisme financier.

Chez Aristote, il y a un désir réel de comprendre le fonctionnement de l'économie marchande qui se distingue de l'économie naturelle. L'économie marchande se rapporte au versant chrématistique. Elle vise la rentabilité, favorise le marché pour se faire des intérêts. Ce type d'économie permet l'usure. Or dans cette logique, l'usure n'est qu'une activité contre nature. Son ambition de créer une cité idéale le met à la recherche d'un bonheur à atteindre. L'aspiration à une vie sociale améliorée est possible si et seulement si la vie est pensée en fonction du principe éthique qui est la juste mesure.

Une autre figure que nous pouvons citer ici est Adam Smith (1723 – 1790), philosophe et économiste écossais des Lumières. Il est connu surtout pour ses deux travaux qui ont porté sur la *Recherche sur la nature et les causes de la*

⁴⁴ *Politique* d'Aristote, Livre I et II, Texte établi et traduit par Jean Aubonnet, Collection des universités de France, Paris, Les Belles Lettres, 1989, I, 8-9, 1256a 3-5.

⁴⁵ *Ibid.*, 1256b 27-38.

*richesse des Nations*⁴⁶ et la *Théorie des sentiments moraux*.⁴⁷ Ces deux ouvrages importants caractérisent les principes fondateurs de l'idée de l'auteur. Dans le second ouvrage, Smith défend l'idée d'une économie normative. Il essaie montrer la place des passions dans les comportements humains. Dans ce contexte précis, à quoi renvoie le concept de l'économie normative ? La *Théorie des sentiments moraux* se donne comme objectif de définir les principes de la morale, de saisir les vertus nécessaires au bon fonctionnement de la société et comprendre d'où vient le sens moral. Qu'est-ce que la richesse ? Comment définir l'intérêt général ? Les vertus individuelles sont-elles nécessaires au bon fonctionnement de la société ?

Smith développe le concept de spectateur impartial dans la *Théorie des sentiments moraux*. Le spectateur impartial désigne un type d'individu imaginaire, hypothétique qui incarne la morale. Cet individu supposé revêt un caractère moral et incite à agir moralement. Il est capable de faire un repli sur soi pour tenir compte des motifs et des sentiments des autres. Le spectateur impartial de Smith n'est autre que l'agent qui est supposé capable d'évaluer sa conduite pour interagir moralement l'autre. Dans sa quête de la justice, Sen fait recours au concept du spectateur impartial qu'il juge pragmatique dans l'analyse fonctionnelle de la justice.

Face à cet agent moral idéalisé, l'individu perd toute son autonomie. Dans la pensée utilitariste, toute disposition contraire à la maximisation de l'intérêt égoïste personnel est considérée comme irrationnelle. Sen critique cette vision qui néglige l'implication de l'éthique dans les prises de décisions et le rôle que peut jouer toute autre forme de motivation que l'intérêt privé et égoïste.⁴⁸ Il recherche à promouvoir une approche économique qui tienne compte des réalités sociales.

Dans la logique de la pensée de Smith, on note une insistance sur l'importance de l'articulation entre les analyses théorique et empirique pour étudier la réalité sociale. Si Smith défend le libre-échange et l'économie du marché, il remet l'individu au centre des préoccupations économiques. Il analyse le rapport entre les aspirations individuelles et les comportements sociaux. Sen dira de lui : « Adam Smith, ardent défenseur du marché partout où celui-ci lui semblait efficace

⁴⁶ A. Smith, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des Nations*, traduit pas Philippe Jaudel, Edition Economica, Paris 2002.

⁴⁷ A. Smith, *Théorie des sentiments moraux*, traduit par Michaël Bizou, Claude Gaudier, Jean-François Pradeau, Edition Presses Universitaires, Paris 1999.

⁴⁸ Cf. A. Sen, *L'économie est une science morale*, Edition La Découverte, Paris 2003.

niait le bien-fondé de tout rejet global du commerce et des échanges), n'hésitait pas à examiner les circonstances dans lesquelles des restrictions particulières pouvaient se révéler efficaces, ou les champs économiques dans lesquelles des institutions externes au marché pourraient compléter utilement ce dernier. »⁴⁹

Smith inaugure l'ère d'une modernité qui annonce le capitalisme et le règne du profit. Sa vision est de sortir le sujet de la soumission aux divinités et certains aveuglements de l'époque. Sa théorie va à l'encontre d'une économie qui ne valorise que l'accroissement de la quantité. C'est du moins l'impression qu'en donne la lecture Sen. Ce dernier pense qu'« on aurait tort de croire que les critiques d'Adam Smith à l'égard du mécanisme de marché étaient toujours superficielles (et tort, également, de croire qu'elles étaient toujours justes). Il recommandait par exemple des lois limitant la pratique de l'usure. Adam Smith était bien sûr opposé à une interdiction pure et simple des prêts à intérêts (effectivement proposée par certains adversaires du marché). Il désirait néanmoins que l'Etat impose une limite légale aux taux d'intérêts. »⁵⁰ Smith considère l'économie de manière autonome. Il s'intéresse aux rapports économiques entre les individus et fonde sa démarche sur l'observation de la société. La société constitue un ensemble d'agglomérats d'individus qui se regroupent autour de contrats individuels d'échanges. L'objet de ces contrats vise à maximiser l'intérêt personnel. Smith pense que de l'égoïsme individuel peut émerger l'harmonie sociale par le biais des opportunités du marché. C'est ce qu'il désigne par la « main invisible ».

En effet, par la main invisible Smith pense que chaque individu mène des actions dans le but de garantir son propre intérêt. Ces actions visent à augmenter sa richesse et sa qualité de vie, mais elles permettent en même temps un intérêt bénéfique à tous les autres. Cette théorie prône que les actions individuelles qui visent un intérêt personnel favorisent d'une manière ou d'une autre la richesse globale et le bien commun. Elle signifie en clair que la recherche d'intérêt personnel favorise l'intérêt général.⁵¹ Dans la perspective de Smith, l'appareil étatique fait ombrage aux initiatives individuelles. Par conséquent, l'Etat doit laisser émerger les individualités. L'Etat doit s'occuper de ces responsabilités

⁴⁹ Ibid., p. 168.

⁵⁰ Ibid. pp. 168-169.

⁵¹ A. Smith, *Recherche sur la nature et les causes des nations*, Livres III et IV, Op. Cit.

régaliennes telles que la sécurité effective des libertés individuelles. Il doit garantir et encourager les libertés individuelles. Smith a le mérite de penser l'organisation du travail et du libre-échange comme facteurs clés de la croissance économique.

Accroître la richesse, c'est accroître la productivité du travail. L'enrichissement ne peut provenir que des progrès de la productivité du travail. Cet enrichissement ne peut être effectif que si et seulement si la possibilité de la mobilisation du capital a lieu. Car l'accumulation du capital favorise aussi des emplois. Ainsi, l'idée d'enrichissement n'est pas contradictoire à l'intérêt général. La main invisible signifie que certains actes individuels favorisent le bien commun en dehors de tout désir d'intention bienveillante. Si Smith est souvent considéré comme le père du libéralisme, c'est parce qu'il accorde le maximum de liberté aux agents économiques. Il défend la neutralité de l'Etat dans le mécanisme de l'économie. Smith épargne aux individus le soin d'être vertueux et assigne à la main invisible le rôle d'assurer comme par miracle la meilleure régulation possible des sociétés marchandes.

Smith fonde les principes de la morale, notamment le principe de sympathie comme vertu qui dispose à être sensible aux passions des autres. La sympathie dispose à avoir des jugements modérés, analogues à ceux de l'hypothétique spectateur impartial auquel chacun se réfère : prudence, maîtrise de soi, justice, bienveillance. Le marché ne constitue pas à lui seul l'efficacité d'une économie. Il faut y adjoindre bien d'autres contingences comme le libre-échange, la concurrence, etc.

Le marché nécessite des besoins qui existent en quantité illimitée. Les ressources, qu'elles soient matérielles ou immatérielles existent, ou sont créées, mais en quantité insuffisante au regard des besoins (exprimés et non exprimés). Ce problème de la rareté des ressources face aux besoins en quantité infinie amène l'Homme à opérer un choix difficile : limiter ses besoins, ou produire une quantité infinie de ressources. La limitation semble être une solution mathématique pertinente. Cependant, elle s'oppose au désir permanent de l'Homme en général qui demeure un éternel consommateur. Le second choix est la solution qui s'impose. L'Homme doit se projeter dans une stratégie de rationalité pour limiter la consommation des ressources rares et de les utiliser rationnellement et équitablement.

Sen ne cache pas son admiration pour Smith au point que beaucoup de lecteurs des écrits de Sen rapprochent les deux sources d'inspiration. Plusieurs références dans ses écrits recourent à Smith. Voici l'exemple d'une référence qui va constituer un point important dans l'argumentation de Sen : « Dans notre monde, l'influence politique mise au service d'un bénéfice économique est un phénomène courant. On ne peut s'opposer à cette influence en se contentant de résister aux groupes d'intérêts qui profitent des marchés captifs, ou en les dénonçant (pour employer une expression aujourd'hui désuète). Il est également indispensable de passer leurs arguments au crible. Il existe en économie une longue tradition critique sur ce thème. Elle remonte, au moins, à Adam Smith, qui désignait du doigt les coupables tout en démystifiant les thèses qui associaient limitation de la concurrence et progrès social. Adam Smith affirmait que les intérêts privés tendent à l'emporter en raison d'une meilleure connaissance de leurs intérêts (et non d'une meilleure connaissance de l'intérêt public). »⁵²

Selon Sen, une telle démarche intellectuelle ne peut être motivée que par des convictions d'ordre éthique. Parlant de l'efficacité de l'économie, Sen trouve que : « Certes, la démonstration a de quoi convaincre et les exemples ne manquent pas pour établir que le marché peut servir d'accélérateur à la croissance économique et à l'amélioration des conditions de vie. On peut aussi vérifier cette thèse a contrario : il est vrai que les politiques publiques qui brident le fonctionnement du marché nuisent à la prospérité économique et ont souvent pour effet de restreindre l'expansion des libertés substantielles. Il va de soi que cette règle générale souffre des exceptions (les marchés sont parfois contre-productifs, comme le soulignait Adam Smith lui-même, quand il prônait, en particulier, le contrôle des marchés financiers). Et l'on connaît d'autres cas où les arguments en faveur d'une régulation sont recevables. Mais, d'une manière générale, les effets positifs du système de marché sont largement admis aujourd'hui, bien plus qu'il y a une dizaine d'années. Cependant, cette défense et illustration des avantages du marché ne recoupent pas l'autre problématique, centrée sur la revendication du libre droit des individus à s'engager dans des transactions et des échanges. »⁵³

Sen pense que l'économie a fondé ses règles sur les théories sans se préoccuper des contingences extérieures qui sont un facteur essentiel pour sa

⁵² A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p.167.

⁵³ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 44.

légitimation. Pour ce faire, il faut nécessairement penser une approche qui tienne compte de l'extension des libertés qui permettraient d'atteindre la base citoyenne. L'approche que propose Sen s'inscrit alors dans un débat de désaccord entre l'efficience et les libertés. Pour comprendre Sen dans sa démarche sur cette question, deux concepts fondamentaux sont indispensables. Il s'agit des capacités et des fonctionnements. Capacités et fonctionnements sont les référents de la pensée de Sen. Ces deux concepts font l'originalité de l'auteur dans ses démarches heuristiques. Qu'est-ce que cela évoque ?

Les concepts de *fonctionnements* et d'*accomplissements* sont importants dans les analyses que Sen fait de la pauvreté, des inégalités et du développement. Les fonctionnements sont des actions et des possibilités d'accomplir les actions. Les fonctionnements sont les réalisations effectives de l'individu. C'est tout ce qui concourt à pleine réalisation de l'individu. Ce sont des activités qui le rendent libre et opérationnel. Sen pense que la position d'une personne dans un mode d'organisation sociale peut être jugée en fonction de deux points essentiels. Premièrement les *fonctionnements*, ce sont états et des actions (*doing and beings*) qui sont des éléments constitutifs du bien-être (*well – being*) des individus. Il s'agit de la liberté d'accomplir, c'est-à-dire la possibilité réelle que nous avons de faire ce que nous valorisons. Par exemple, être bien nourri, avoir accès à l'éducation, vivre longtemps. Ce sont des états de vie d'un individu. Deuxièmement *les accomplissements* : c'est le bien-être accomplis, c'est l'ensemble des fonctionnements potentiellement réalisables. Ce sont toutes les possibilités ou acquis dont nous disposons effectivement pour réaliser ce dont nous voulons. Les deux ne se confondent pas nécessairement.⁵⁴ C'est cet ensemble qui est désigné par les fonctionnements. On ne peut parler de fonctionnements en dehors d'accomplissements, de liberté et de possibilité de choix. La capacité désigne la liberté de choisir volontairement et rationnellement le mode de vie que l'on désire mener. Elle évoque le niveau de satisfaction des besoins humains permettant de se comporter en Homme. Selon Sen, « la capacité est, par conséquent, un ensemble de vecteurs de fonctionnements qui indique qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie. »⁵⁵ Les capacités sont des libertés substantielles. L'approche par les capacités met en valeur l'individu ayant la capacité de réaliser ce qu'il a raison de réaliser. Ce qui importe,

⁵⁴ Cf Ibid.

⁵⁵ Idem.

c'est la liberté effective de l'individu de faire ceci ou d'être cela, de choisir ce qui lui paraît bon de faire ou d'être. Les capacités sont le respect de ce que nous voulons, de ce que nous apprécions et de ce qu'il nous convient de choisir. D'après Sen, « le concept de capacité est donc étroitement lié à la dimension de possibilité de la liberté vue sous un angle global et pas seulement à se focaliser sur ce qui se passe finalement. »⁵⁶

L'idée de capacité est identique à l'idée du choix que réalisent les individus entre différents types de vie qui leur sont offerts. Ainsi dit, l'approche par les capacités ne peut être appréhendée et se limiter que sur un point de vue informationnel plus étroit qui est celui des fonctionnements réels. Il faut plutôt l'étendre sur une plage plus riche. Plaider pour une base plus riche revient à dire qu'il est inadmissible de réduire à une mesure homogène tout ce qu'un individu peut avoir à valoriser. C'est aussi admettre l'argument d'incommensurabilité des capacités qui sont d'une diversité irréductible. Ce qui signifie qu'une capacité est un ensemble de fonctionnements exprimant la liberté pour un individu, de choisir entre plusieurs conditions de vie. L'approche par les capacités est tridimensionnelle. Elle est capacité de choix, capacité d'épanouissement et capacité de réalisation. Les trois éléments fondateurs de l'approche se tiennent et sont interactifs.

La capacité comme choix renvoie à la liberté et la rationalité du sujet comme auteur et destinataire de l'action à mener. Elle suppose une certaine autonomie dans la prise de décision ou dans les choix. A ce niveau, le refus de tout arbitraire et de tout déterminisme est de rigueur. Les raisons d'agir doivent être suffisamment argumentées, personnelles, volontaires et réfléchies. Les arguments normatifs doivent prédominer sur les autres motivations. A ce propos, Jean De Munck, sociologue et philosophe belge, professeur à l'Université Catholique de Louvain, fait cette allusion au sujet du choix libre : « Le monde de Sen se situe donc aux antipodes du monde de Pierre Bourdieu : la capacité du premier doit être distinguée nettement de la disposition au sens d'une intériorisation des schèmes de comportement qui ne trouveraient leurs origines que dans les structures objectives de la reproduction sociale. Pourtant, pour Sen, la liberté n'est pas un acte gracieux qui n'aurait rien à faire avec une possibilité de comportement réel, inscrite au plus profond des corps, générée par

⁵⁶ A. Sen, *L'idée de Justice*, Op. Cit., pp. 284-285.

l'environnement social. Il ne s'agit point d'une pure réflexivité, d'un acte de la conscience au sens, par exemple de Sartre. Aucune ontologie dualiste n'est convoquée par Sen. Ni simple disposition, ni anti-disposition, la capacité de choisir est une méta-disposition selon des raisons librement consenties. »⁵⁷

L'approche de Sen est capacité d'épanouissement. La liberté chez Sen n'est pas autoréférentielle. Elle vise la vie concrète et a pour finalité l'Homme et son plein épanouissement. La liberté prend la forme d'accomplissements divers : « la capacité a cessé d'être définie, d'une manière monotone, en référence à la liberté. Elle se volatilise en essaim désordonné de potentialités. Désormais, le concept de capacité appelle une foule de génitifs qui spécifie des finalités sans commune mesure : capacité de vivre en bonne santé, capacité de manger à sa faim, capacité d'être instruit, capacité de s'engager comme citoyen, capacité de s'associer, capacité de mener une vie sexuelle épanouie, capacité de se faire des amis, etc. Toutes ces capacités déclinent les facettes concrètes d'une vie épanouie, non d'une liberté tautologique. »⁵⁸ Les capacités ne peuvent être homogénéisées. Elles sont un ensemble des éléments et des constituants qui valorisent la vie du sujet.

Sen est conscient des risques que des interprétations erronées peuvent avoir sur son approche. Il prévient du danger de l'isolement de l'individu. Il précise que même si les capacités sont perçues essentiellement « comme des attributs d'individus et pas de la collectivité »⁵⁹, l'approche par les capacités ne détache pas l'individu de sa société, elle projette l'aptitude de l'individu à vivre le type de vie qu'il a raison de valoriser et fait intervenir les influences sociales avec lesquelles il vit.

Aussi, importe-t-il de souligner que c'est au regard des insuffisances des théories philosophiques de justice qui manquent de réalisme que Sen propose le jugement moral dans l'appréciation des résultats. Et pour ce faire, il saisit le concept de capacités pour repenser l'inégalité, évaluer le bien-être et mesurer la qualité de vie.

⁵⁷ J. De Munck et B. Zimmermann, *La liberté au prisme des capacités, Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris 2008, p.24.

⁵⁸ Ibid., p.26.

⁵⁹ Ibid., p. 298.

L'approche par les capacités émerge dans un contexte d'opposition à l'utilitarisme et comme lieu de recadrage de la théorie de la justice de Rawls. Elle fait référence à la théorie de '*relativité de l'agent*' développée par Derek Parfit et Thomas Nagel (né en 1937) philosophe, logicien et économiste britannique, défenseur de l'utilitarisme qui a proposé une autre lecture de l'utilitarisme de Bentham. Nagel est l'un des défenseurs de la théorie de l'irréductibilité de la conscience et de l'expérience subjective. La théorie de la relativité de l'agent évoque l'importance du rôle accordé à l'évaluation des résultats tout en tenant compte des caractéristiques relatives à chaque agent. Sen entend fonder une théorie normative objective à partir d'un relativisme descriptif. Elle est l'expression d'une approche qui a comme principe éthique l'évaluation des conséquences par rapport aux capacités, à la liberté et aux valeurs de l'individu. Sen entend dépasser les insuffisances du conséquentialisme à travers cette référence.

De cette prise de position, l'approche par les capacités apparaît comme une réponse aux manquements de la théorie de justice de Rawls. Elle se veut une approche qui rende accessible les interactions complexes face aux épineuses questions des inégalités et à toutes les questions autour des obstacles aux libertés. Le principal problème qui préoccupe Sen, est celui de trouver une réponse à l'évaluation de la justice. Selon lui, les principes de justice doivent faire de l'individu un citoyen capable d'accomplir divers fonctionnements.

2 - SEN ET LA DIMENSION NORMATIVE DES PRISES DES DECISIONS.

A quoi se réfère la philosophie morale de Sen ? Quel est le cadre du jugement moral de prise de décision dans la perspective de sa philosophie morale ? Telles sont les deux questions principales qui encadrent la réflexion dans ce deuxième chapitre du travail.

La diversité du genre humain apparaît tellement comme une évidence qu'il est sans doute insensé de songer à une uniformité de vie entre les êtres humains. Cette diversité nécessite une attention particulière envers chaque individu porteur d'un choix ou d'une préférence, de possibilités et de satisfactions, qui sont singulières. La réflexion de Sen porte sur l'hétérogénéité des besoins et la multiplicité des critères de mesure de l'égalité. Il déclare à ce propos que « les

revenus et les biens matériels sont la base de notre bien-être. Mais l'usage que chacun peut tirer d'un ensemble donné de biens matériels, ou, plus généralement, d'un niveau donné de revenus, dépend, pour l'essentiel, de toute une série de circonstances contingentes, aussi bien personnelles que sociales. »⁶⁰ En plus des différences liées à l'environnement naturel, il en existe d'autres qui ont trait aux organisations sociétales et conditionnements divers dont on hérite ou qu'on subit. Sen le décrit en ces termes : « Les variations des conditions du milieu, telles que les paramètres du climat (amplitude des températures, pluviométrie, inondabilité et autres), exercent une influence sur ce qu'une personne peut obtenir à partir d'un niveau de revenu donné. La nécessité de se chauffer, de se couvrir dans les pays froids crée des problèmes pour les plus pauvres que ne partagent pas leurs équivalents dans les régions tropicales, par exemple. Le caractère endémique de maladies infectieuses (malaria, choléra, sida), dans certaines zones, altère la qualité de vie dont les habitants pourraient jouir. Il en va de même pour la pollution ou d'autres problèmes d'environnement. »⁶¹ Ainsi dit, l'hétérogénéité des besoins et la multiplicité des critères sont à la fois une richesse et un problème. Le choix, la référence, le goût, les émotions ne sont pas des équations faciles à résoudre. Il serait judicieux de se poser cette question : au milieu de ces interprétations multiples, variées et contradictoires, à quelle règle peut-on se référer ?

Pour répondre à cette question, il nous semble important de faire un détour chez Emmanuel Kant, philosophe allemand qui reste aussi une des sources de référence de Sen. En effet, dans ses deux ouvrages qui font référence à la morale, à savoir la *Métaphysique des mœurs* (1785) et la *Critique de la raison pratique* (1788), Kant traite du rapport entre le jugement moral et la motivation du sujet. Ce rapport est une porte d'entrée pour rapprocher la pensée de Sen à Kant. Ces deux ouvrages répondent à la question : que dois-je faire ?

Deux concepts sont ici convoqués pour répondre à la préoccupation. Il s'agit de la volonté et de l'intention. La volonté est ce qui obéit au devoir. Elle relève des intentions pures. Ainsi dit, la volonté, c'est l'agir par devoir. La motivation pourrait relever d'un simple intérêt et non du devoir. L'action ou l'attitude s'inscrit dans l'ordre de la légalité et non de la morale. La moralité d'une action est essentiellement l'intention d'accomplir son devoir. Agir conformément

⁶⁰ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op.Cit. p.98.

⁶¹ Ibid. p. 100.

au devoir s'inscrit dans l'ordre de l'égalité. Car les motivations peuvent relever de l'intérêt et non du devoir. Tandis qu'agir par devoir désigne une action relevant du registre de la moralité. La motivation reste la volonté d'accomplir son devoir. La morale du devoir chez Kant se fonde sur la bonne volonté qui permet d'agir par devoir. Ainsi dit, en plus de la question de la motivation dans le jugement moral, nous pouvons y ajouter deux autres aspects non négligeables, la raison et les émotions.

Pour éviter tout arbitraire dans le jugement moral, Kant postule des impératifs catégoriques. Il fonde ainsi la règle de l'universalité. L'action vise un intérêt plus général qu'individuel. L'action individuelle doit être menée en vue du bien du plus grand nombre, jamais dans un but individuel. La morale chez Kant consiste à rendre le sujet capable de juger des valeurs et de délimiter les contours du bien et du mal. Il est aussi question de rendre l'homme capable de se référer à la loi universelle. L'universalité chez Kant est un impératif. Nos décisions, nos actions doivent avoir comme référence l'impératif universel. Kant défend la morale du devoir, ce qui marque le rapprochement sa pensée à celle de Sen. L'agir se réfère à la loi universelle. D'où son principe, érigé en règle : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. »

Pour bien cerner les enjeux de la dimension éthique des décisions que soulève la question de décision, Sen se sert du concept de la pauvreté. Il met en évidence une parabole qui illustre la difficulté de la prise de décision quant à l'état de la pauvreté.⁶² Que dit cette parabole ? Cette parabole met en scène trois acteurs. Il s'agit d'Annapurna, une jeune femme qui veut appliquer la justice sociale. Elle est confrontée à un dilemme suite à un choix qu'elle tient à réaliser. Elle lance un avis pour trouver un (ou une) jardinier. Son avis requiert l'attention de trois candidats qui veulent répondre à cet appel d'offre. Les trois candidats répondent aux critères établis dans l'appel d'offre. Elle doit donc rechercher encore plus loin pour faire son choix. Le premier s'appelle Dinu. Il dispose d'un revenu faible qui ne lui permet pas de subvenir à ses besoins. Le second s'appelle Bishanno. Il est le plus malheureux des trois. Sa condition de vie s'est détériorée suite à un revers de fortune. Il est totalement affaibli et a des difficultés pour se relever. La troisième s'appelle Rogini. Elle est l'unique femme parmi les trois

⁶² A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., pp. 79-80

candidats. Elle vit avec une grave maladie qui nécessite mensuellement un traitement que le salaire proposé suffirait à satisfaire. Que faire ? Qui choisir ?

La parabole utilisée par Sen pointe la difficulté à définir le concept de pauvreté. Chez Sen, on notera un refus de définir la pauvreté en termes d'inégalités de revenus. Selon lui, pour bien cerner les enjeux du concept, il faut partir d'une comparaison entre pauvres et pauvres. Le contraire induirait une erreur d'évaluation car, il y a plusieurs aspects ou types de pauvreté. Il invite donc à poser la question de la pauvreté de manière plus précise et pertinente : de quoi sont privés les pauvres ? Au lieu de : qui souffre de privation ?

Alors que la première question s'inscrit dans un registre moral, la seconde semble plutôt, selon Sen, limitée à la compréhension du concept. Annapurna délaisse les critères basés sur le droit et les principes pour se fonder sur d'autres motivations morales. Dinu compte tenu de son faible revenu est le plus misérable. Bishanno est le plus affecté pour la pauvreté, car il vit cette situation comme un accident de vie qui ébranle. Rogini est malade et le salaire proposé peut servir à financer son traitement et la soulager bien qu'elle ne soit pas la plus pauvre des trois.

Sen relève à travers cette parabole les enjeux des critères de sélection pour définir la pauvreté et surtout les inégalités dans la vie. Il y a donc un vrai débat à mener dans la prise en compte des aspects de vie des individus : entre le revenu faible de Dinu, la tristesse ou l'anxiété de Bishanno et la maladie de Rogini. C'est Danielle Zwarthod, chargée de cours à l'Université Catholique de Louvain, Chaire Hoover, qui résume bien la position de Sen : « La difficulté dans ces choix méthodologiques est de conjuguer l'attention aux libertés et la prise en compte des conséquences. Si Sen rejette l'utilitarisme en raison de son désintérêt pour la question des libertés, il critique également chez Rawls l'écart entre la signification accordée à la liberté dans la théorie de la justice comme équité, et ce qu'elle représente réellement, surtout pour les plus pauvres. Sen estime que l'économie moderne a été appauvrie par sa séparation d'avec l'éthique. »⁶³ La pauvreté est, de ce point de vue, une conséquence directe d'injustices sociales.

⁶³ D. Swarthoed, *Comprendre la pauvreté, John Rawls – Amartya Sen*, Edition Presses Universitaires de France, Paris 2009, p. 42.

Sen reconnaît l'influence de cette diversité humaine quand il écrit : « Nous venons au monde dotés d'héritages très divers – fortunes et handicaps. Nous vivons dans des environnements naturels différents-certains plus hostiles que d'autres. Les sociétés et les communautés auxquelles nous appartenons déterminent très différemment ce que nous pouvons faire ou non. Les réalités épidémiologiques de la région où nous vivons, peuvent avoir un grand impact sur notre santé et notre bien-être. Mais à ces différences dans l'environnement naturel et social et les caractéristiques externes s'ajoute la diversité de nos traits personnels (l'âge, le sexe, les aptitudes physiques et mentales, etc.). Et ils sont importants pour évaluer l'inégalité. »⁶⁴ Cette diversité influe considérablement sur les choix à faire et les décisions à prendre.

La réalité de la diversité humaine dans nos aires culturelles où l'articulation entre identité et altérité est encore beaucoup plus une fiction qu'un fait, nécessite une réelle prise en compte de la logique des réflexions à mener tant au plan politique qu'économique. La différence, loin de constituer un obstacle insurmontable, garantit à chaque particularité, son espace d'expression et d'épanouissement. Cette idée est centrale dans le développement de la pensée de Sen. Il estime que « les gens sont dotés de caractéristiques physiques disparates, en relation avec l'âge, le sexe, les infirmités ou les maladies. En conséquence, leurs besoins sont divers. Un malade, par exemple, peut avoir besoin, pour accéder à un traitement, d'un revenu plus élevé qu'une personne en bonne santé et, même en bénéficiant des meilleurs remèdes, le malade ne jouit pas pour autant d'une qualité de vie équivalente – à revenu égal – que la personne en bonne santé. Un handicapé peut avoir besoin d'une prothèse, une personne âgée d'une aide permanente, une femme enceinte de plus de nourriture, etc. »⁶⁵ L'argumentation mise en évidence, est de justifier l'inégalité par l'égalité. Il importe de penser que la question du choix semble capitale dans l'analyse de l'inégalité. A ce niveau, plusieurs enjeux entrent en ligne de compte. En quoi le débat sur le développement peut-il être éclairé par des questions de choix ? Est-il possible de choisir le mode de vie que l'on souhaite mener convenablement ? Comment penser le développement humain en laissant à l'individu le choix d'organiser sa vie comme il l'entend tout en pensant la société comme un ensemble ou un bien commun ?

⁶⁴ A. Sen, *Repenser l'inégalité*, Op. Cit., pp. 46-47.

⁶⁵ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit. pp.99-100.

L'approche par les capabilités apparaît comme une nouvelle alternative pour définir le bien-être individuel. Elle s'inscrit dans un cadre théorique qui se fonde sur la normativité. Elle revendique à la fois la liberté de réaliser et la liberté d'atteindre ou d'accomplir le bien-être. La préoccupation de Sen est de proposer une approche non subjective. Plusieurs éléments sont à considérer dans cette nouvelle perspective. Dans le cadre de cette recherche, nous nous limiterons à l'approche du point de vue philosophique.

L'approche par les capabilités met en évidence les réalisations effectives des individus, les libertés d'accomplir et la liberté de choix. Sen justifie cette conception en ces termes : « Il est aujourd'hui acquis que, pour aborder les questions liées au développement, il est préférable de multiplier les angles d'approche et de maintenir le point de vue le plus large possible. La leçon résulte de l'expérience des dernières décennies, des difficultés, mais aussi des réussites, rencontrées par divers pays. Parmi d'autres aspects, l'expérience a permis de comprendre la nécessité de créer un équilibre entre le rôle du gouvernement – et les autres institutions sociales ou politiques – et le fonctionnement des marchés. »⁶⁶ L'approche par les capabilités est donc une alternative aux doctrines traditionnelles du bien-être qui valorisent l'utilité. Elle est une critique de ces théories traditionnelles. Sen fonde ses critiques sur deux points essentiels :

- La nature subjective de l'utilité : on ne peut se baser sur les ressentis des individus pour élaborer une théorie de la justice. Ils ne traduisent pas l'expression de bien-être réel d'un individu car ils sont très variables.
- L'étroitesse de l'utilité : les fonctionnements sont multiples et toutes les contingences doivent être prises en compte.

L'approche par les capabilités est véritablement une remise en cause du paradigme utilitariste. A travers son approche Sen entend redéfinir le statut de l'individu dans la société. Il appelle à un dépassement de considération de l'individu qui ne serait réduit qu'à l'utilité, qu'au revenu ou qu'aux seuls droits. Le jugement sur la qualité de vie dépend inéluctablement des comparaisons interpersonnelles de bien-être, des politiques économiques et sociales. En plus de l'hétérogénéité des individus, Sen propose d'adjoindre nécessairement la question du pluralisme des conceptions de la vie bonne. Il s'agit de prendre en compte ce

⁶⁶ Ibid., pp. 171-172.

que l'individu est capable de réaliser véritablement : ce sont les états (*being*) et les actions (*doing*) ; ces états et actions de l'individu forment les fonctionnements.

Sen pose clairement les fondements de son approche par les capacités à travers une distinction nette entre la théorie de relativité et la théorie de neutralité en ce qui concerne l'engagement de l'agent. La référence à la base informationnelle, à l'action et à l'agent comme fondement de sa théorie normative distingue bien l'approche de Sen à l'utilitarisme. L'approche par les capacités est essentiellement normative, car se fondant sur l'action, l'agent et la prise en compte de la base informationnelle. Il déclare à propos que « l'estimation des capacités doit procéder, en premier lieu, de l'observation des fonctionnements réels des personnes, puis être complétée par d'autres informations. Cela nous contraint à passer des fonctionnements aux capacités, mais le fossé est aisément franchissable, ne serait-ce parce que l'évaluation des fonctionnements est la façon dont une personne évalue elle-même les options dont elle dispose. De quelqu'un qui meurt prématurément, ou souffre d'une maladie douloureuse et grave, on peut généralement présumer qu'il a un problème de capacité. »⁶⁷

Outre cette analyse, Sen s'en prend aux biens premiers de Rawls qui ne pose aucunement le problème de la pauvreté comme telle. Il réfute la question de savoir qui souffre de privations ? D'après lui, cette question établit une comparaison entre riches et pauvres. Elle renvoie à la mesure des inégalités. Il s'agit plutôt de poser la question de savoir : De quoi les pauvres sont-ils privés ? A travers cette question, on s'inscrit dans une perspective de recherche de fondement de l'hétérogénéité des besoins et des goûts d'une part, et d'évaluer la question de pluralité des critères de mesure de l'égalité d'autre part.

Il importe de penser que la question du choix semble capitale dans l'analyse de l'inégalité. A ce niveau, plusieurs enjeux entrent en ligne de compte. Pour approfondir cette réflexion, d'autres interrogations peuvent surgir : En quoi le débat sur le développement peut-il être éclairé par des questions de choix ? Est-il possible de choisir le mode de vie que l'on souhaite mener convenablement ? Comment penser le développement humain en laissant à l'individu le choix d'organiser sa vie comme il l'entend tout en pensant la société comme un ensemble ou un bien commun ?

⁶⁷ Ibid., p. 178.

Sen reconnaît l'influence de cette diversité humaine. Cette diversité influe considérablement sur les choix à faire et les décisions à prendre. La réalité de diversité humaine dans nos aires culturelles où l'articulation entre identité et altérité est encore beaucoup plus une fiction qu'un fait, nécessite une réelle prise en compte de la logique des réflexions à mener tant au plan politique qu'économique. La différence, loin de constituer un obstacle insurmontable, garantit à chaque particularité, son espace d'expression et d'épanouissement. Cette idée est centrale dans le développement de la pensée de Sen.

En postulant les capacités et le choix individuel comme critère d'évaluation du bien-être au détriment d'autres arguments qui militent en faveur des utilités, ou des biens premiers, Sen s'oppose à l'utilitarisme prôné par les *welfaristes* et s'écarte même des biens premiers de Rawls : « Il est important » pense-t-il « de prendre en compte non seulement les biens premiers détenus par les individus, mais aussi les caractéristiques personnelles qui commandent la conversion des biens premiers en facultés personnelles de favoriser ses fins. Une personne handicapée, par exemple, disposant d'un 'panier de biens premiers' aura néanmoins moins de chances de vivre une existence normale (ou de poursuivre ses objectifs) qu'une personne en bonne santé disposant d'un panier plus restreint de biens premiers. De la même manière, une personne âgée ou affligée d'une santé précaire sera, au sens le plus large, désavantagée, même en disposant d'un ensemble plus important de bien premiers. »⁶⁸ De ce point de vue, l'approche par les capacités est bien essentiellement normative, car se fondant sur l'action, l'agent et la prise en compte de la base informationnelle.

Outre cette analyse, Sen s'en prend aux biens premiers de Rawls. Sen pense le problème de la pauvreté comme une action à mener avec des individus. Il réfute la question rawlsienne qui est de savoir : qui souffre de privations ? Nous sommes ici dans une perspective d'une part de recherche du fondement de l'hétérogénéité des besoins et des goûts, et d'autre part d'évaluation de la question de la pluralité des critères de mesures de l'égalité d'autre part.

Il ne s'agit plus d'une comparaison entre riches et pauvres mais bien évidemment entre pauvres et pauvres. Sen reproche à Rawls de ne pas tenir compte de la diversité humaine. Celui-ci l'a reléguée au second plan, estimant que

⁶⁸ Ibid., p. 105.

son apport est insignifiant dans le cadre de l'élaboration des principes de justice. Par contre les deux auteurs se réfèrent au registre moral pour définir la pauvreté.

Cependant, quand on évolue dans le débat, on se rend compte que la variabilité des situations permet à Sen de s'écarter des critères d'évaluation de Rawls. Sen appelle à un dépassement de la "position originelle" et du "principe de différence". En dehors du critère quantitatif et utilitaire, il investit le champ de la considération réelle et sociale. L'épanouissement, ou mieux encore, le bien-être de l'individu ne dépend pas seulement de sa situation économique. Il remet en cause tout le circuit de sélection de base d'information pour définir les inégalités. Selon Sen, « les individus ne peuvent être tenus responsables de variations des besoins qu'ils ne maîtrisent pas. »⁶⁹

Deux éléments apparaissent dans l'évaluation des situations chez Sen. Il s'agit de la sélection des traits individuels et des choix des structures combinatoires. En effet, les traits individuels évoquent des données économiques, tels que le revenu, l'état d'esprit de l'individu (la peur, la tristesse ou l'état d'être de l'individu), une maladie, une souffrance, un handicap. Les traits peuvent être considérés soit en fonction des résultats qu'ils offrent, soit en fonction des possibilités qu'ils présentent. Quant au choix de structures combinatoires, ils désignent toutes les formes d'organisation mises en place pour accompagner et valider les choix.

La question du réalisme économique et politique crédibilise l'approche par la capacité de Sen. Sa conception basée sur l'observation rigoureuse et la comparaison, ne conduit ni à une simplification outrancière de la réalité ni à des affirmations catégoriques et définitives. Il fait remarquer que « tout exercice de la raison pratique en vue d'un choix réel exige un cadre de comparaison des degrés de justice qui permette ce choix entre des options réalisables, et non l'identification d'une situation parfaite, insurpassable et peut-être inaccessible : c'est le problème de la non-nécessité de la quête d'une solution transcendantale... Il faut se concentrer sur des réalisations et des accomplissements concrets, et ne pas réfléchir exclusivement à l'instauration de ce que l'on a identifié comme les

⁶⁹ A. Sen, "Equality of what?" *Tanner lectures on Human values*, vol1, Cambridge University Press, 1980 p.207.

bonnes institutions et les bonnes règles. Ce contraste renvoie, je l'ai dit, à une dichotomie générale et bien plus large entre deux visions de la justice, l'une centrée sur des dispositifs, l'autre sur des réalisations. »⁷⁰ Sen appréhende très bien la complexité des événements des vies humaines, surtout dans l'ordre économique et sociopolitique. Il met en garde contre toute schématisation d'un modèle qui risque de voiler les réalités ou de les mutiler.

Lorsqu'il analyse un problème concret pour en déduire des conséquences et des décisions pratiques, il le fait avec un sens pénétrant du réel, dans sa riche diversité, en tenant compte de ce que nous appellerons aujourd'hui un coefficient de probabilité. Car, il peut exister plusieurs paramètres informatifs pertinents pour une évaluation socio-économique juste qui pourraient nous échapper. D'où la nécessité de connaître et d'harmoniser toutes les forces qui, par leur contraste même, s'ajoutent à la vitalité de la société ou de l'individu. Mais il va sans dire que ces forces ne sont pas les mêmes ou n'ont pas de nos jours la même intensité partout ailleurs. Par exemple, vouloir aujourd'hui prendre pour indice de développement autre chose que ce qui concerne l'humain, comme individu sujet de désir et de liberté, reviendrait à ignorer l'importance des forces nouvelles, celles de communautés de langue, d'intérêts, de civilisation, etc. D'autres naissent aussi des progrès de la société organisée : besoin de liberté, aspiration de l'individu au sein du groupe, égalité devant la loi et dans l'ordre économique, droit à l'épanouissement au travail et droit d'accès aux fonctions publiques.

3 - SEN ET NUSSBAUM : L'APPROCHE PAR LES CAPABILITES.

Les travaux de Martha Craven Nussbaum, philosophe américaine, sont orientés vers la philosophie antique, le droit et l'éthique. Nussbaum est convaincue qu'il est indispensable de construire tout discours philosophique à partir des réalités et de l'expérience de chaque individu. Ce discours doit nécessairement se fonder sur l'action. C'est ce que révèlent les thématiques qu'elle développe dans toutes les formes de sa pensée. Cette détermination va la rapprocher très nettement des convictions de Sen.

⁷⁰ A. Sen, *L'idée de justice*, Op. Cit., pp. 34 -35.

Dans les années 1980, elle a entretenu une étroite collaboration avec Sen sur les enjeux du développement et de l'éthique. Elle assume avec Sen le concept des capacités. Cela ne l'a pas empêchée de prendre ses distances avec un certain nombre de positions de Sen. C'est ce qui fait l'objet de cette réflexion. Nussbaum critique le caractère flou de l'approche par les capacités de Sen qui n'aboutit pas à une conclusion fiable. Bien qu'elle soit un défenseur de l'approche par les capacités de Sen, cela ne lui assigne pas un rôle de simple admiratrice de la pensée de celui-ci sur la question de ladite approche.

Nussbaum adhère au projet qui entend réhabiliter les théories de la justice pour donner un contenu philosophique à la mesure de l'humain. Les théories de la justice ne doivent plus être une idéalisation de principes à exécuter. Elles doivent au contraire répondre aux enjeux de vie en société et aux enjeux des hommes. Sen aurait trouvé la porte d'entrée par son approche par les capacités : « L'approche par les capacités est cette contre-théorie, plus que jamais nécessaire à une époque où abondent des problèmes humains urgents et des inégalités injustifiables » affirme-t-elle.⁷¹ Elle résume ainsi la philosophie de Sen qui, d'après elle, vise à justifier, au moins théoriquement, l'espace d'évaluation qui favorise les possibilités de porter un jugement sur la qualité de vie d'un individu, de mener des comparaisons interpersonnelles de bien-être.

Pour avoir collaboré avec Sen dans le cadre de la création du HDCA (*the Human Development and Capability Association*), Nussbaum reste une militante et défenseuse du développement humain. Elle prend activement part à la construction de cette association. Elle défend la philosophie libérale dans son aspect aristotélicien. C'est ce qui marque d'ailleurs sa différence avec Sen sur l'appréhension des capacités. En soutenant la logique de Sen, Nussbaum entend défendre l'égalité de dignité et le respect entre les individus. Elle pense fortement qu'il n'y a rien de plus au monde qui puisse offusquer et diminuer un individu que le refus de la reconnaissance de sa dignité comme personne et de l'égalité qu'il partage avec les autres. Il s'agit là de la qualité de vie de tout individu. Les structures d'injustice affectent gravement la qualité de vie des individus. Elles brisent la personne et ne favorisent pas son épanouissement. Elles restreignent ses libertés et tuent toute perspective d'innovation de l'individu. C'est dans cette

⁷¹ M. C. Nussbaum, *Capabilités, Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, trad. de l'anglais par S. Chavel, Collection Climats, Edition Flammarion, Paris 2012, p. 12.

logique que l'approche par les capacités est une réponse à l'absence de politique internationale réaliste. Elle répond à un besoin qui entend encadrer la qualité de vie. Nussbaum affirme à ce propos que « l'approche par les capacités a généralement été élaborée dans le contexte des politiques internationales du développement, avec une attention toute particulière pour les pays les plus pauvres qui luttent pour améliorer leur qualité de vie... Mais tous les pays connaissent des luttes pour des vies humainement dignes, pour l'égalité et la justice. »⁷²

Dans les écrits de ceux qui se détachent des approches utilitaristes ou de la théorie de justice de Rawls, on peut établir des nuances au niveau de l'emploi des termes qu'ils désignent pour défendre le développement à la mesure de l'humain. L'approche du développement humain est plutôt le terme qui ressort du rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), tandis que les autres sont argumentés par Sen qui leur a donné un contenu normatif. Nussbaum reconnaît à Sen la paternité du contenu de ces notions quand elle écrit : « 'Approche de la capacité' et 'Approche par les capacités' sont les termes clés du programme politico-économique que Sen avance dans des ouvrages... »⁷³

Nussbaum estime que « les éléments fondamentaux de la qualité de vie des gens sont pluriels et qualitativement distincts : la santé, l'intégrité corporelle, l'éducation, etc., ne sauraient être impunément réduites à une métrique unique »⁷⁴. L'approche par les capacités est extensive d'après elle et « fournit un fondement précis pour une théorie de la justice et des droits aussi bien pour les non-humains que pour les humains. »⁷⁵ Cette importante observation débouche sur deux remarques : d'abord le droit au développement doit être réalisé de manière à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement. Ensuite, pour avoir accès au développement, la protection de l'environnement doit nécessairement faire partie intégrante du processus de développement. Développement et protection de l'environnement ne peuvent être pensés ou considérés isolément. Les variations climatiques sont un énorme défi pour l'intelligence humaine à tel point qu'elles ne peuvent être ignorées ou écartées d'un processus du développement.

⁷² M. Nussbaum, *Capabilités*, Op.Cit., p. 36.

⁷³ Idem.

⁷⁴ Idem.

⁷⁵ Ibid., p. 36.

L'approche par les capacités, selon les orientations de Nussbaum, « considère chaque personne comme une fin. Elle se concentre sur le choix ou la liberté, et soutient que le lien essentiel que les sociétés devraient chercher à promouvoir pour leurs membres est un ensemble de possibilités, ou de libertés substantielles, que les individus peuvent décider d'exercer ou non : ce choix leur appartient. »⁷⁶ Nussbaum distingue trois formes de capacités : la capacité de Base (capacité B), la capacité Interne (capacité I), la capacité Externe (capacité E). En fait, les capacités B sont liées aux traits innés tels que le sexe, la nature, etc. Les capacités I sont liées aux caractéristiques d'une personne (personnalité, capacités intellectuelles, émotionnelles, santé, connaissance, etc.). Ces capacités peuvent être développées en fonction du milieu social, économique, politique, familial, etc.⁷⁷ Les capacités externes (E) sont des facteurs économiques, des contacts sociaux, politiques, ce sont des logements, c'est la condition de l'environnement.

Nussbaum entend renforcer l'idée de capacité soutenue par Sen. Elle insiste sur deux concepts-clés dans la perspective des capacités : choisir et agir. C'est un ensemble de connexions qui jouit d'une interdépendance et qui demeure la source du développement. Le processus du développement doit nécessairement être examiné en fonction de ses différentes interactions entre le faire et l'être. A la différence de Sen qui parle de capacités et de fonctionnement, Nussbaum introduit le concept de capacités combinées.

Qu'entend-elle par capacités combinées ? Ce sont toutes « des possibilités dont dispose » un individu « pour choisir et agir dans sa situation politique, sociale et économique. »⁷⁸ Dans la logique de Nussbaum les capacités comme 'contre-théorie' mettraient en évidence ce qu'une personne est capable de faire et d'être : un individu, qu'est-il capable de faire et d'être ?

A ce niveau, on va au-delà d'une simple réponse. Il ne s'agit pas d'énumérer ce dont l'individu est doté ou ce qui est inné en lui. Même s'il fallait évoquer ce qu'il possède en lui de manière naturelle, il faut nécessairement cibler l'ensemble des possibilités qui permettent une interaction en vue de promouvoir un citoyen digne de valeur. Nussbaum désigne par capacités combinées (terme

⁷⁶ Ibid., p. 37.

⁷⁷ Ibid., pp. 39-40.

⁷⁸ Ibid., p. 40.

qui lui est propre) « ... des capacités internes auxquelles s'ajoutent les conditions sociales, politiques et économiques où le fonctionnement correspondant peut effectivement être choisi. Il n'est donc pas possible de penser conceptuellement à une société qui produirait des capacités combinées sans produire des capacités internes. »⁷⁹

En clair les capacités internes sont des facultés qu'un individu développe en lui au cours de sa croissance. Elles ne sont pas innées et sont donc sujettes au conditionnement environnemental. De plus, par les capacités internes et combinées, Nussbaum introduit à la différence de Sen la notion de capacités de base qui ont trait à toutes les capacités innées dont dispose un individu. Cette notion est capitale chez Nussbaum, car elle permet de justifier le respect égal qui doit être établi entre les hommes. Elle remarque que « les capacités de base des individus ne sont pas méritocratiques, au sens où les personnes naturellement douées recevraient un meilleur traitement, bien au contraire : ceux qui ont besoin d'une plus grande aide pour s'élever au-dessus du seuil la reçoivent. »⁸⁰ La classification entre les hommes en fonction de leur intelligence ou de leur quelconque mérite n'est pas juste.

Nussbaum reprend à son compte le principe de fonctionnement énoncé par Sen : « Les fonctionnements sont des états et des actions qui sont les résultats ou les mises en œuvre de capacités. »⁸¹ Tel que défini, on s'aperçoit bien que les fonctionnements sont distincts des capacités. Les premiers se basent sur la réalisation active quel que soit l'état de l'individu, tandis que le second ne peut se comprendre que comme possibilité de choix et possibilité de réalisation : « Les capacités ont une valeur et pour elles-mêmes, car elles sont des espaces de liberté et de choix. »⁸² Finalement, les capacités n'ont de sens dans cette logique que si l'individu parvient à concilier à la fois ce qu'il sait faire avec ce qu'il peut faire en lien avec le contexte de son état de vie et de son environnement. Les notions d'*égal respect* et de *dignité* redonnent toute sa particularité à la capacité pensée par Nussbaum.

⁷⁹ Ibid., p. 41.

⁸⁰ Ibid., p. 44.

⁸¹ Ibid., p. 45.

⁸² Idem.

Faut-il le souligner, bien que Nussbaum partage la détermination de Sen à fonder une approche réaliste qui tienne compte des choix et de toutes les formes de liberté des individus au sens large du terme, elle lui reproche de ne pas aller au fond du problème. Puisque la question de départ qui pose le problème de l'idée de justice conçue par Rawls se fonde sur l'égalité des chances et des droits fondamentaux. Sen prétend lui substituer l'approche par les capacités qui se présente comme la recherche d'un sentier praticable vers l'égalité et la justice. Il s'agit bien de l'égale capacité des individus à agir. Mais Sen ne propose au final aucune capacité concrète.

Que représente concrètement ce qu'il appelle capacité ? Nussbaum ne comprend pas que Sen puisse esquiver cette question qui demeure sans réponse. Elle lui reconnaît toute sa détermination à penser un monde juste à partir des expériences en tenant compte des capacités. Néanmoins il faut nécessairement donner forme et matière à ce que représentent les capacités ; d'où la liste selon elle des capacités qui sont essentielles pour la pleine réalisation de l'humain.

Selon Nussbaum, Sen a manqué de donner un contenu éthique à son approche par les capacités. De plus, il n'est pas allé au fond de sa réflexion. Il n'établit pas de hiérarchie dans les capacités et pourtant il y fait référence. Il aurait été plus convainquant s'il avait précisé cette hiérarchie qui s'impose. Nussbaum pense que : « Sen utilise le plus souvent les capacités à des fins de comparaison. Pourtant, lorsqu'il examine des sociétés existantes, certaines capacités lui semblent plus importantes que d'autres : la santé, l'éducation, la participation politique, l'absence de discrimination en fonction de la race, de la religion et du sexe. Il s'intéresse clairement à l'usage des capacités pour définir un concept de la justice de base. Même s'il n'a jamais donné de description formelle ou détaillée des capacités à ce propos, plusieurs indices suggèrent la direction à suivre. »⁸³ Cet aspect constitue une différence essentielle entre l'argumentation de Sen et celle de Nussbaum. Le premier situe toutes les libertés sur un même pied d'égalité. Il n'introduit nulle part la notion de la hiérarchie dans les besoins de libertés. Il ne les conditionne pas non plus : « Sen s'exprime comme si toutes les capacités constituaient des zones de liberté importantes, et comme si le devoir général de la société devrait être de maximiser la liberté. Il parle d'une 'perspective de la liberté', comme si la liberté était un bien social

⁸³ Ibid., p. 100.

général et multi-usage, dont les différences capabilités n'étaient que de simples mises en œuvre. »⁸⁴ Nussbaum donne un contenu aux libertés fondamentales qui conditionnent les capabilités. Elle dit à propos que « ce travail de sélection des capabilités est essentiel si l'on veut que l'approche dise quoi que ce soit à propos de la justice. »⁸⁵

En reprochant à Rawls l'institutionnalisme transcendantal, le comparatisme de Sen débouche sur un procéduralisme qui valorise les principes d'interconnexion entre les individus sans proposer concrètement des formes de capabilités. En effet, l'institutionnalisme transcendantal cherche à définir ce qu'est une société juste. Cette approche employée par Sen recherche les conditions d'identifier les principes de répartition des biens économiques et sociaux pour une société idéale. Dans cette société idéale, Rawls prend en considération le choix des décideurs rationnels à travers ce qu'il appelle la position originelle. Le choix des décideurs porte sur des principes alternatifs de justice sociale. Il est établi hors du contexte social et historique. Et d'après Rawls, il a caractère universel. Dans sa théorie de la justice, ce choix repose sur deux principes :

Le premier principe stipule que « chaque personne a une même prétention indéfectible à un système pleinement adéquat de libertés de base égales, qui soit compatible avec le même système de libertés pour tous. Le second déclare que les inégalités économiques et sociales doivent remplir deux conditions : elles doivent d'abord être attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous dans des conditions d'égalité équitable des chances ; ensuite elles doivent procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus défavorisés de la société (principe de différence). »⁸⁶

L'approche transcendantale de Rawls se situe dans des configurations institutionnelles de la société parfaitement juste. Tandis que l'approche comparative correspond aux états sociaux réels et changeants. Ce qui est mis en évidence ce sont les préférences individuelle et sociale, et surtout l'évaluation de critères des règles de choix social.

⁸⁴ Idem.

⁸⁵ Ibid., p. 101.

⁸⁶ J. Rawls,

Selon Nussbaum l'approche de la justice ne peut être pensée en dehors de la dignité. Elle insiste sur le fait que le respect de la dignité de la personne humaine est inaliénable, car il s'agit d'un véritable droit. Il ne s'agit pas d'un droit lié à l'avoir ou au statut d'un individu. Ce n'est pas ce qu'on est ou ce qu'on a qui donne droit à ce respect, mais ce qu'on est : un être humain. La personne ne peut jamais être considérée comme un moyen pour atteindre un objectif économique ou social. Nussbaum pense qu'il y a un minimum requis pour évaluer une vie dignement menée. C'est dans cette optique qu'elle énumère les dix capacités qui sont comme des exigences de vie digne. A ce propos elle déclare : « En admettant une compréhension largement partagée du travail du gouvernement, à savoir qu'il doit faire en sorte que les individus soient capables de poursuivre une vie digne et minimalement épanouie, il s'ensuit qu'un ordre politique décent doit garantir à tous les citoyens au moins un seuil de ces dix capacités centrales. »⁸⁷

Alors que Sen parle de la *capabilité* ou des *capabilités*, pour désigner les fonctionnements et les libertés substantielles, Nussbaum utilise quant à elle le concept au pluriel et y ajoute l'adjectif *humain*. Chez Nussbaum, il s'agit des capacités humaines. Et Nussbaum donne à la différence de Sen une liste de dix capacités humaines : la vie, la santé du corps, l'intégrité du corps, le sens, l'imagination et la pensée, les émotions, la raison pratique, l'affiliation, les autres espèces, le jeu et le contrôle sur son environnement politique.⁸⁸ La liste des capacités de Nussbaum permet à l'individu de trouver un cadre de vie capable d'être dignement menée. Elle précise que cette liste de capacités concerne uniquement les êtres humains. Nussbaum est très respectueuse du genre animal envers lequel elle élargit les capacités. Ces capacités sont individuelles. Elle circonscrit le cadre de cette liste avec précision : « Les capacités appartiennent d'abord et avant tout à des personnes individuelles, et seulement de manière indirecte aux groupes. Cette approche épouse le principe selon lequel chaque individu est une fin en soi. L'objectif est de produire des capacités pour chacun des individus comme des moyens pour les capacités des autres ou du tout. »⁸⁹

L'approche contextualiste tient à l'hétérogénéité des capacités. Elle pose l'hétérogénéité comme irréductible au point de constituer l'un des fondements des

⁸⁷ Ibid., p. 55.

⁸⁸ Ibid., pp. 55 -57.

⁸⁹ Ibid., p. 58.

capabilités. La justice sociale dans cet ordre d'idée ne peut que se baser sur le respect de la dignité humaine qui devient une exigence pour les citoyens placés au-dessus d'un minimum des dix capabilités. Nussbaum anticipe certaines observations que pourrait susciter sa position. Elle reconnaît que « cette liste est une proposition : elle peut être contestée, et l'on peut soutenir qu'un ou plusieurs éléments ne sont pas si importants et devraient donc être confiés au processus politique ordinaire au lieu de recevoir une protection sociale. »⁹⁰ Mais cette flexibilité ne va pas empêcher quelques remarques de fond venant de certains critiques. Néanmoins quelques questions méritent d'être posées, puisque en proposant une liste de capabilités, Nussbaum n'a pas spécifié le caractère d'importance de chaque capacité. Les dix capabilités s'équivalent-elles ? La nécessité d'une hiérarchie ne devrait-elle pas être établie pour cette liste des capabilités ? Peut-on tous avoir une même conception du bien ? Le débat se situe entre d'une part, les théories de la justice qui fondent leurs principes sur la généralité au point d'être peu réalistes (c'est le reproche à la théorie de la justice de Rawls) et d'autre part, des approches dites contextualistes qui, en se focalisant sur des cas concrets, pèchent par idéalisation d'un modèle.

La structuration et le contenu de son approche ne rassemblent pas tous les éléments formels d'une théorie de justice. L'approche manque de cohérence et de rigueur théorique pour parvenir à ses fins. Que représentent réellement les capabilités ? Existe-il des capabilités plus importantes que d'autres ? Sen ne répond pas exactement à ces questions : d'où l'approfondissement de l'approche par Nussbaum. L'absence d'une liste objective de capabilités est une lacune de cette approche. Un auteur comme Thomas Pogge⁹¹ s'interroge sur la capacité et la non-capacité. Que doit-on faire des privations non-réparables tels que la cécité, l'autisme, etc.

Penser la justice dans le cadre méthodologique d'une approche qui se base sur des comparaisons en tenant compte des fonctionnements et des réalisations rendues possibles grâce aux capabilités des individus, c'est ce que défendent à la fois Sen et Nussbaum. A la différence de la théorie de la justice de Rawls,

⁹⁰ Ibid., p. 59.

⁹¹ Thomas Pogge est un philosophe anglais. Né le 13 Août 1953, titulaire d'un PHD de l'Université de Harvard obtenu sous la direction de John Rawls, il est actuellement Professeur de Philosophie et d'Affaires Internationales à l'Université de Yale. Ses recherches s'orientent sur la théorie de justice de Rawls, Kant, le cosmopolitisme et les questions liées à la pauvreté mondiale.

contractualiste, ils proposent une approche plus ouverte et flexible et pouvant être discutée. Ils défendent l'impartialité en vue d'une justice acceptable mais en perpétuelle référence à la notion des capacités dont jouiraient les individus.

Nussbaum rejoint Sen à bien d'égards sur la question des capacités. Selon elle, l'approche par les capacités comporte deux aspects spécifiques :

- Les comparatifs de qualité de vie,
- La théorisation de la justice.

Elle traite de la pertinence de ce que les individus sont capables de faire et d'être. Elle remplace la question de savoir : que sont les capacités ? Qu'est-ce que cette personne est capable de faire et d'être ? L'objectif visé par Nussbaum est de faire prendre davantage conscience aux acteurs publics des valeurs de l'approche par les capacités et surtout de leur fournir les outils méthodologiques de sa mise en œuvre. Nussbaum présente l'approche par les capacités comme une 'contre-théorie' des doctrines qui mettent en avant la richesse comme mesure de qualité de vie. Tandis que Sen parle de la *capabilité* et parfois des *capabilités* pour désigner les fonctionnements d'un individu capable de choix et des libertés, Nussbaum utilise le concept au pluriel et y adjoint nécessairement l'adjectif '*humaines*'.

L'approche par les capacités de Sen a certes le mérite de relativiser les doctrines utilitaristes et la théorie de justice de Rawls. Cependant, comme toute théorie qui se présente comme objet de connaissance à construire, celle-ci n'a pas échappé à des controverses. En plus du débat élaboré avec Nussbaum sur la question, nous formulons les théories qui nous semblent complémentaires à la suite du débat. De prime abord, le principe de neutralité n'est pas de mise dans l'évaluation de la vie à mener proposée par Sen à travers son approche. La justice requiert, ou suppose, une neutralité dans la manière d'évaluer.

CONCLUSION.

L'approche par les capacités mise sur la signification morale de la capacité de chaque individu. Les théories utilitaristes valorisent les richesses ou les moyens pour une vie bonne. Or, l'approche par les capacités, en se centrant sur

les libertés substantielles, rassemble l'ensemble des composantes de vie pour évaluer la vie. En effet, les individus diffèrent quant à leurs capacités à transformer les types de biens qu'ils sont susceptibles d'avoir. Sen introduit dans sa réflexion la notion des fonctionnements qui relativise les théories utilitaristes. Les fonctionnements sont des réalisations concrètes qu'un individu est capable d'accomplir, tandis que les capacités évoquent la liberté de choisir rationnellement le mode de vie désiré. Elles désignent le niveau de satisfaction des besoins humains permettant de se comporter en Homme. L'approche par les capacités apparaît comme réponse au conséquentialisme. Les actions ne doivent pas seulement être évaluées en fonction de leurs conséquences. Le cas échéant, la portée morale des principes et des conséquences ne sont pas pris en compte. L'approche par les capacités se présente alors comme un renversement des approches normatives classiques qui privilégient en priorité les variantes telles que l'utilité, la liberté procédurale ou encore le revenu réel au profit de l'approche par les capacités qui s'appuient sur les libertés individuelles. L'approche par les capacités a pour fondement des bases factuelles centrées sur les libertés réelles dont les gens veulent avec raison bénéficier.

Selon Sen, ce qui importe dans les modes d'évaluation est ce qu'un individu est capable d'être et de faire. Les capacités reposent sur la qualité de vie en rapport avec les fonctionnements et les capacités. Les richesses et le bien-être subjectif sont relativisés au profit des capacités, des fonctionnements des états d'être et de faire. L'approche par les capacités est une alternative de penser la vie comme combinaison, comparaison et variation. Plusieurs paramètres sont à considérer : physiologie individuelle, diversités locales, environnement, diversité des conditions sociales, différences de perspectives relationnelles, etc.

La philosophie morale chez Sen intègre aussi en son sein la question du bien-être social. L'agent économique est un ensemble d'éléments dont il faut nécessairement tenir compte. Les approches normatives classiques se sont préoccupées en premier lieu de l'utilité, de la liberté du point de vue procédural, ou du revenu. Or ce qui est central c'est l'individu et tout ce qui le compose. Ceci étant, le succès économique d'une société donnée, dans cette logique de Sen, s'évalue prioritairement par ce qu'il appelle les libertés substantielles dont jouissent les individus qui la constituent.

CHAPITRE III : SEN ET SA CONCEPTION DE LA JUSTICE.

INTRODUCTION

En plus du problème de la paix sociale grandissante, de la contamination du COVID-19, qui inquiète le monde et agite nos actualités, s'ajoute l'épineuse question de la pauvreté qui imprime à la fois crainte et soulèvement dans le monde. Le rêve d'un monde où des individus peuvent circuler librement, jouir de la protection sanitaire et jouir de la vie comme ils le désirent, s'évanouit progressivement au profit de la méfiance, de la misère, du clientélisme politique et économique.

Dans les années 1980 – 1990, une approche de la justice dominante, incarnée par John Rawls à travers son célèbre ouvrage, *Théorie de la justice*, publiée en 1971 a séduit le monde de la pensée et s'est presque imposée comme le modèle d'approche de la justice. Sen marque sa rupture avec cette approche. Il estime qu'il est bien possible de rendre nos sociétés significativement plus justes. En revanche, il plaide pour une approche plus pragmatique et surtout pour une mise en œuvre des solutions aussi simples. Sen juge idéaliste la notion de la justice de Rawls. Car elle est fondée sur la théorie du contrat social, dans laquelle les individus dont la position originelle est marquée par la présence d'un voile d'ignorance, doivent choisir les institutions à mettre en place au sein de la société dans laquelle ils sont appelés à vivre.

Rawls suppose que les individus ignorant au préalable quelle position ils occuperont dans la société, auront tout intérêt à choisir les institutions les plus justes possibles. Sen récuse cette conception de justice reposant uniquement sur l'idée d'une justice « parfaite » relevant d'institution parfaite. Il défend l'idée de la justice fonctionnelle et non institutionnelle. Dans la perspective de notre recherche, nous faisons le choix de Rawls et de Sen pour approfondir notre

réflexion sur la question. Comment faire cohabiter liberté et justice, égalité et justice pour une société où règne la justice ?

1 - SEN ET LES THEORIES TRADITIONNELLES DE LA JUSTICE.

Dans sa *Théorie de la justice*⁹², Rawls engage un débat de conciliation entre efficacité et justice sans se fonder sur une justice qui fasse référence aux jugements de valeur. Notons que la thèse principale défendue par Rawls est ainsi formulée : une société doit être juste avant d'être égalitaire. Il entend fonder le principe de coopération sociale, qui est nécessairement principe d'organisation sociale. La théorie de la justice de Rawls permet de redéfinir les concepts de la justice et du bien. Qu'est-ce qu'une vie réussie ? Que signifie le concept bien ?

La Théorie de la justice de Rawls reste à bien des égards le lieu d'émergence d'institutions justes susceptibles de garantir le respect de la liberté effective des individus. Rawls pense fortement qu'une société doit être juste avant d'être égalitaire, même si l'idée de l'égalité reste présente et importante dans son développement. C'est de ce désir de concilier justice, liberté et intérêt collectif qu'émergera sa conception de la justice, fondée sur une méthode : *le voile d'ignorance*. Rawls a fait une nouvelle interprétation du contrat social. Il développe l'idée du contrat social telle que conçue avant lui de différentes façons par Thomas Hobbes, John Locke, Jean-Jacques Rousseau et Emmanuel Kant. Rawls lui-même se réclame de cette tradition contractualiste et entend la valoriser : « Mon but est de présenter une conception de la justice qui généralise et porte à un plus haut niveau d'abstraction la théorie bien connue du contrat social telle qu'on la trouve, entre autres, chez Locke, Rousseau et Kant. »⁹³

L'idée fondamentale partagée par tous ces penseurs est la suivante : puisque les hommes peuvent exercer le droit naturel de se gouverner eux-mêmes et que nul ne possède le droit naturel de gouverner autrui, chacun devrait consentir à un ordre politique qui serait juste et légitime. La tradition n'explique pas de façon convaincante dans quelle mesure les gouvernants peuvent être justes si les

⁹² J. Rawls, *La Théorie de Justice*, trad. par Catherine Audard, Editions Points, Paris, 2009.

⁹³ J. Rawls, *La Théorie de la Justice*, Op. Cit., p.37.

gouvernés sont déjà pauvres ou exploités, ou s'ils sont simplement nés dans une condition à laquelle ils n'ont jamais explicitement consenti. Pour pallier ce manque, Rawls réinterprète l'idée du contrat social comme une hypothèse valable dans des conditions garantissant l'équité des principes de justice retenus. Il dit ceci : « Mon dessein est d'affirmer que certains principes de la justice sont justifiés parce qu'ils emporteraient l'adhésion dans une situation originelle d'égalité. D'autre part, j'ai insisté sur le fait que cette position originelle est purement hypothétique. »⁹⁴ La justice doit fonder la coopération sociale entre les individus. Rawls entend rompre avec la conception utilitariste qui valorise la somme des utilités plutôt que d'autres valeurs. Il réhabilite la personne individualisée.

Comment faire cohabiter liberté et justice pour une société juste ? A cette question Rawls donne une réponse. La société juste repose sur les principes de liberté et d'égalité. La théorie de la justice de Rawls apparaît de ce point de vue comme un principe qui entend réconcilier les démocraties libérales qui ont privilégié le respect des libertés et les doctrines socialistes qui s'appuient sur l'égalité au détriment des libertés. Rawls critique lui-aussi la doctrine utilitariste qui est une mise en valeur des sommes des utilités. Il veut substituer à cette doctrine une nouvelle théorie : « J'examine aussi, pour opérer un contraste éclairant, les conceptions classiques utilitaristes et intuitionnistes et j'étudie certaines des différences entre ces points de vue et la théorie de la justice comme équité. Mon objectif est d'élaborer une théorie de la justice qui soit une solution de rechange à ces doctrines qui ont dominé depuis longtemps notre tradition philosophique. »⁹⁵ Son idée de la justice tourne autour de certains concepts-clés, tels que le voile de l'ignorance, la position originelle, le principe de différence, le principe d'équité...

Selon Rawls, l'individu libre est au cœur de la sphère politique. Il prétend qu'il serait injuste de choisir des principes de justice en fonction de notre position dans la société et de nos talents. Ceux-ci doivent être cachés par un *voile d'ignorance* afin que ceux qui choisissent puissent le faire en toute impartialité, indépendamment de leurs intérêts propres ou de leurs préjugés. Autrement dit, toute décision suppose pour le législateur, selon la conception du *voile d'ignorance*, une impartialité puisqu'il est supposé pouvoir se trouver dans les rangs des plus démunis.

⁹⁴ Ibid., p. 48.

⁹⁵ Ibid., p.29.

Le *voile de l'ignorance*, tel que supposé par Rawls, « garantit que personne n'est désavantagé dans le choix des principes par le hasard naturel ou par la contingence des circonstances sociales. Comme tous ont une situation comparable et qu'aucun ne peut formuler des principes favorisant sa condition particulière, les principes de la justice sont le résultat d'un accord ou d'une négociation équitable (*fair*) ». ⁹⁶ Rawls pense que de ce *voile d'ignorance* découlent deux principes garantis par les institutions. Cependant il affirme que « l'idée de la position originelle est d'établir une procédure équitable (*fair*) de telle sorte que tous les principes sur lesquels un accord interviendrait soient justes. L'objectif est d'utiliser la notion de justice procédurale pure en tant que base de la théorie. » ⁹⁷ Le choix est fait en fonction d'un projet de vie rationnelle et du respect d'autrui. Rawls précise que dans une telle *situation originelle*, il serait très logique d'opter pour deux principes de justice spécifiques. Le premier systématise les libertés fondamentales et le second décrypte les inégalités. Ces principes respectent les règles de priorités.

La *position originelle* reste le point de départ de l'argumentation de Rawls. Cette position est analogue à la nature des théories du contrat social. Elle considère des contractants qui sont couverts d'un voile d'ignorance, ne disposant d'aucune information sur leurs caractéristiques personnelles ou sociales. C'est dans cet état de positionnement, où il n'y a aucun préalable au statut de vie des sujets, que l'égalité est garantie. Cet anonymat permet aux individus jouissant du statut d'égalité de se mettre d'accord sur un contrat social et les principes de justice qui puissent réguler leur société et leur vie en société. Cette posture garantit aussi l'accès aux biens fondamentaux.

Le premier principe est le principe de liberté. Il prône la liberté pour tous, à condition que la liberté des uns n'entrave pas celle des autres. Il s'appuie sur l'idée selon laquelle « chaque citoyen possède une inviolabilité fondée sur la justice qui, même au nom du bien-être de l'ensemble de la société, ne peut être transgressée. Pour cette raison, la justice interdit que la perte de liberté de certains puisse être justifiée par l'obtention, par d'autres, d'un plus grand bien. Elle n'admet pas que les sacrifices imposés à un petit nombre puissent être

⁹⁶ Ibid., p.38.

⁹⁷ Ibid., p. 168.

compensés par l'augmentation des avantages dont jouit le plus grand nombre. »⁹⁸ Le principe de liberté garantit les libertés individuelles. Il s'inscrit dans une dynamique purement politique. La neutralité de Rawls sur la question est recommandée. Dans la logique de Sen, il s'agit bien des libertés politiques comme droit de vote, liberté d'expression, liberté d'aller et de venir, liberté de se réunir, liberté de pensée, etc. C'est ce que Rawls appelle les libertés de base. Ce sont les libertés qui définissent les égalités.

Le second principe établit la justice comme équité et égalité des chances. Les inégalités sociales doivent être à l'avantage des membres les plus défavorisés de la société. Ce principe de différence suppose que certaines différences sont acceptables à une double condition : « En premier lieu : chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres. En second lieu : les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois, (a) l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun et (b) qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous. »⁹⁹ Rawls a introduit dans le principe de justice un concept qui mérite une analyse : celui des biens premiers.¹⁰⁰ Il distingue d'une part les biens soumis au contrôle des institutions et d'autre part des biens premiers sociaux (comme les libertés et les droits fondamentaux, les positions sociales et le respect de soi). Les avantages socio-économiques liés à ces positions permettent aux individus de poursuivre librement leurs objectifs. *Les principes de justice de Rawls :*

1. « Premier principe : chaque personne doit avoir un droit égal au système total le plus étendu de libertés de base égales pour tous, compatible avec un même système pour tous.
2. « Second principe : les inégalités économiques et sociales doivent être telles qu'elles soient : (a) au plus grand bénéfice des plus désavantagés et (b) attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous, conformément au principe de la juste égalité des chances ».

⁹⁸ Ibid., pp.29-30.

⁹⁹ Ibid., p.91.

¹⁰⁰ Ibid., p. 93.

Ce qu'on appelle le principe de différence stipule que les inégalités sociales ne sont justifiées que si elles sont liées à un mode d'organisation de la société qui améliore la situation de ses membres les plus désavantagés.

Dans la perspective de la théorie de la justice comme équité, les biens premiers de Rawls sont un postulat philosophique qui permette d'établir des comparaisons interpersonnelles. Rawls recherche une méthode pour justifier le problème des comparaisons interpersonnelles dans le cadre de la justice sociale et politique. Selon lui, les difficultés liées aux questions de comparaisons interpersonnelles sont autant morales que pratiques. Le concept de biens premiers répond à cette difficulté. Rawls les définit comme « tout ce qu'on suppose qu'un être rationnel désirera, quels que soient ses autres désirs. Quels que soient dans le détail les projets rationnels d'un individu, on suppose qu'il y a certaines choses dont il préférerait avoir plus que moins. Quand les hommes jouissent de ces biens dans une plus grande proportion, ils sont généralement assurés de pouvoir réaliser leurs intentions et de faire progresser leurs objectifs, quels qu'ils soient, avec davantage de chances de succès. »¹⁰¹ Rawls admet que tous les citoyens peuvent ne pas avoir une même conception du bien. Et ceci s'avère normal. Néanmoins, il y a deux fondamentaux sur lesquels la notion du bien doit converger :

- La motivation des intérêts supérieurs de la personnalité morale,
- Les finalités du bien qui visent les mêmes accomplissements.

Rawls assigne aux biens premiers l'idée que « le bien d'une personne est déterminé par ce qui est, pour elle, le projet de vie à long terme le plus rationnel, à condition de se placer dans des circonstances suffisamment favorables. Un homme est heureux quand il réussit plus ou moins à réaliser ce projet. Pour le dire rapidement, le bien est la satisfaction du désir rationnel. »¹⁰² Les biens premiers permettent une juste répartition entre les citoyens et constituent le fondement des libertés de bases (liberté de pensée, de conscience, d'association), liberté de circulation, liberté de choix, liberté des pouvoirs et prérogatives, liberté des revenus et la richesse, liberté des bases sociales et du respect de soi. Rawls l'exprime quand il déclare : « les biens sociaux premiers sont constitués par les droits, les libertés et les possibilités offertes, les revenus et la richesse... Il semble

¹⁰¹ Ibid., pp. 122 -123.

¹⁰² Ibid., p. 123.

évident que ces biens correspondent en général à la définition que nous avons donnée des biens premiers. Ce sont les biens sociaux puisqu'ils sont liés à la structure de base ; les libertés et les possibilités sont définies par les règles des institutions les plus importantes et ce sont elles qui commandent la répartition des revenus et de la richesse. »¹⁰³ Les biens premiers de Rawls sont pensés de telle sorte que les citoyens comme personnes libres et égales jouissent des libertés pour prendre leur vie en charge et que chacun puisse être capable d'équilibrer sa conception du bien en fonction des biens premiers qu'il est susceptible d'obtenir. Tous les citoyens jouissent des mêmes droits, de mêmes libertés de base et d'égalité de chances en ce qui concerne la répartition des biens.

Rawls réinterprète l'idée du contrat social comme une hypothèse valable dans des conditions garantissant l'équité des principes de justice retenus. Il dit ceci : « Mon dessein est d'affirmer que certains principes de la justice sont justifiés parce qu'ils emporteraient l'adhésion dans une situation originelle d'égalité. D'autre part, j'ai insisté sur le fait que cette position originelle est purement hypothétique. »¹⁰⁴ Ce principe conçu par Rawls ne vaut pas seulement pour le souverain mais aussi pour les républiques. Ce rapport entre liberté et égalité est digne des remarques et des réflexions de tout citoyen obligé de donner des conseils à sa patrie. S'il s'agit de délibérer sur son salut, il ne doit être arrêté par aucune considération de justice ou d'injustice, d'humanité ou de cruauté, de gloire et de honte.

Toutefois il est à noter une différence entre les pionniers du contrat social. Chez les uns, il s'agit d'établir un contrat social qui garantirait l'autorité politique, alors que Rawls cherche non pas un fondement de l'autorité, mais plutôt les principes de la justice sociale. Son désir est de parvenir à des principes qui découleront des choix des individus, lesquels choix se baseraient sur des points de vue impartiaux. D'après Rawls, c'est de ces principes de justice que dérivent les libertés fondamentales, gages d'accès aux fonctions de responsabilité sociale et de tout autre avantage. Ces principes de justice transcendent toute forme d'appartenance religieuse, philosophique, etc. Le juste précède ainsi le bien dans la philosophie de Rawls.

¹⁰³ Ibid., p. 123.

¹⁰⁴ Ibid., p. 48.

A en croire Schor, chez Rawls « le principe d'égle liberté est prioritaire et le principe d'égalité des chances l'emporte sur le principe de différence. »¹⁰⁵ Tout compte fait, l'égalité des chances et d'accès aux biens est un enjeu majeur dans le processus du développement, tout comme l'égalité des droits demeure capitale dans une économie marchande et libérale.

Sen demeure un grand admirateur de la pensée de Rawls à qui il rend un vibrant hommage. En même temps, ce dernier reste son principal interlocuteur quant à la question du principe de justice. En pensant *L'idée de justice*, Sen s'en prend à l'idée d'un présupposé de comportement idéal dans l'évaluation de justice. Il s'oppose à la logique du contrat social qui formaliserait l'idée de justice. C'est ici le lieu de divergence entre Sen et Rawls. Le débat oppose la compréhension de justice autour de deux méthodes distinctes : l'institutionnalisme transcendantal et la méthode comparative. Cette dichotomie aidera Sen à mieux situer l'interprétation particulière de *la théorie de la justice* qu'il entend présenter dans son opuscule. La première approche de justice, selon Sen a été inaugurée par l'œuvre de Hobbes au XVII^e siècle et développée de diverses façons par d'autres penseurs depuis Locke jusqu'à Kant qui proposaient de définir des dispositifs institutionnels justes pour toute société.

Sen entend clairement se démarquer de Rawls, illustre représentant contemporain de ce courant de pensée. Toutefois, il se réclame aussi de la tradition des Lumières, comme Rawls d'ailleurs, mais plutôt de celle incarnée par Adam Smith, Condorcet, Wollstone, Marx et Stuart Mill. Il présente la limite de perspective de l'institutionnalisme transcendantal incarné par Rawls à travers deux arguments. Cette tradition des Lumières est caractérisée par deux aspects distincts.

Que dire de deux individus égaux dont les fonctionnements réalisés pourraient intérieurement dissimuler d'importantes différences conduisant à conclure que l'un est en réalité beaucoup plus désavantagé que l'autre ?

Sen donne un exemple parlant de cette situation. L'individu X est un jeune issu d'une famille aisée, l'individu Y est né d'une famille très pauvre. Le premier pour des motifs politiques et religieux décide de pratiquer le jeûne. Il maigrit comme une victime de famine. Il rejoint le second dans sa situation quoique son jeûne soit

¹⁰⁵ A.D. Schor, *Amartya Sen, Vie, œuvres, concepts*, Op. Clt., p. 80.

une pratique volontaire. Leur sous-alimentation, pense Sen, manifeste leur fonctionnement accompli qui est tout à fait comparable. Pourtant, les capacités du premier issu d'une famille aisée et qui choisit de jeûner sont bien supérieures à celles du second qui subit la famine involontairement à cause de sa pauvreté et de son indigence ou par manque de possibilité.¹⁰⁶ Sen réalise que « l'idée des capacités est en mesure de saisir cette importante distinction puisqu'elle est orientée vers la liberté et les possibilités, c'est-à-dire vers l'aptitude réelle des gens à choisir entre les différents types de vie qui sont à leur portée, et elle ne limite pas exclusivement son attention sur ce qu'on peut appeler le point culminant - ou le lendemain - du choix. »¹⁰⁷

Sen postule les capacités et le choix individuel comme critères d'évaluation du bien-être au détriment d'autres arguments qui militent en faveur des utilités, ou des biens premiers. Il s'oppose à l'utilitarisme prôné par les *welfaristes* et s'écarte même des biens premiers de Rawls : « Il est important », pense-t-il, « de prendre en compte non seulement les biens premiers détenus par les individus, mais aussi les caractéristiques personnelles qui commandent la conversion des biens premiers en facultés personnelles de favoriser ses fins. »¹⁰⁸ En effet, le *welfarisme* désigne ce que l'on peut aujourd'hui appeler par extension l'Etat providence. Il est mis en évidence dans cette politique une interaction entre les Etats et les économies du marché. Le bien-être collectif est l'assemblage du bien-être des individus vivants dans une société. Le *welfarisme* est une théorie normative qui repose sur deux principes fondamentaux : l'utilitarisme et la non-prise en compte ou comparaison des utilités individuelles.

Cette théorie ne rencontre pas l'agrément de plusieurs philosophes dont Sen qui en dénonce les faiblesses. L'utilitarisme est critiqué tant dans son for interne qu'externe, et surtout pour son principe d'évaluation qui consiste à juger des situations en fonction de leurs satisfactions, ou du bonheur qu'il apporte en rapport avec une action ou un choix. Nous sommes en plein dans une éthique purement conséquentialiste où le jugement d'une action porte nécessairement sur ses résultats ou sur les conséquences qu'elle apporte.

¹⁰⁶ Ibid., p. 298.

¹⁰⁷ Ibid., pp. 290 -291.

¹⁰⁸ Ibid., p. 105.

Il s'agit bien pour cette théorie d'établir une évaluation en fonction d'un chiffrage des utilités. C'est évidemment ce que redoutent de nombreux philosophes qui estiment qu'évaluer en fonction d'un nombre est un non-sens. Les chiffres ne sont pas des valeurs intrinsèques à cause de leur relativité.

L'utilitarisme ne peut-être une théorie normative car la liberté dans ce cas d'espèce est instrumentale, seul le résultat accompli tient lieu de valeur. Or la théorie normative requiert une attention plus exigeante envers l'action que le résultat. On dira même que c'est l'évaluation de l'action qui caractérise la théorie normative. L'utilitarisme pêche en n'accordant de crédit qu'aux seules conséquences. L'agent ne compte pas ni la manière dont une action est menée. L'utilitarisme véhicule une morale de résultat contraire aux principes d'une théorie normative qui implique une action vers l'action, l'agent et la base informationnelle.

Sen récuse le principe de différence de Rawls qui s'appuie entièrement sur les biens premiers pour évaluer les questions de répartition. Il considère que le regroupement des biens premiers en une seule catégorie est trompeur. Aussi, en différenciant les individus sur la seule base des ressources, Rawls affaiblit la portée de son principe. Sen pense que deux individus bénéficiaires à priori d'un même panier de biens premiers peuvent disposer de libertés différentes. Par conséquent, « juger l'égalité dans l'espace des biens premiers revient à donner aux moyens de la liberté, priorité sur toute évaluation de l'étendue de la liberté, [...] ce qui peut être un inconvénient. »¹⁰⁹ Il ressort que Sen pense la justice sociale non pas à partir de principes ou de justes procédures, mais plutôt à travers l'expérience réelle des individus et les conditions d'exercice de leur liberté. C'est l'idée fondamentale que défend Sen et qui l'écarte systématiquement de Rawls.

Dans la perspective de Sen, ce qui nous émeut de façon assez compréhensible n'est pas le fait de constater que le monde ne parvient pas à être entièrement juste. C'est qu'il existe autour de nous des injustices manifestement réparables que nous voulons éliminer. Ainsi, remarque-t-il dans la préface de *L'idée de Justice* : « Les Parisiens n'auraient pas pris la Bastille, Gandhi n'aurait pas défié l'empire sur lequel le soleil ne se couche jamais, ni Martin Luther King combattu la suprématie blanche sur le pays des hommes libres et la patrie des braves, s'ils n'avaient eu le sentiment d'être confrontés à une injustice patente

¹⁰⁹ M. Terestchenko, *Amartya Sen, Martha Nussbaum et l'idée de justice*, Revue de Mauss permanente, 14 Octobre 2010.

susceptible d'être vaincue.»¹¹⁰ A la question de savoir si une théorie de la justice doit accorder une place déterminante à la considération de la vie amoindrie, celle notamment des personnes malades ou handicapées, Sen appelle à un examen attentif : la priorité accordée à la liberté, loin d'exclure la détermination des *biens premiers* de Rawls, l'inclut au contraire. Tout compte fait, Sen et Rawls sont aux antipodes sur la question.

Dans son développement de justice, Sen procède par contraste. Il milite en faveur d'accords limités par rapport au contrat social. A la société juste par exemple, il substitue la société moins injuste. Sen critique l'institutionnalisme transcendantal de Rawls et opte pour une approche comparative qui se concentre non pas sur les dispositifs idéalement justes, mais sur les réalisations concrètes. Il pense qu'il ne peut avoir de réflexion sur la justice qui ne puisse prendre en compte la vie réelle que mènent les individus. Il prône la pluralité des systèmes de valeurs et de critères pour penser la justice. Les partisans des théories dominantes, à savoir utilitaristes et égalitaristes, trouveront chacun un argument qui légitimerait son choix. Chacun plaidera pour une option différente selon la valeur qu'il attache à l'épanouissement humain, à l'élimination de la pauvreté, ou au droit de jouir des fruits de son travail. Que choisir entre l'épanouissement humain, la réduction de la situation de pauvreté et le droit constitué de jouir du fruit de son travail ?

Sen souligne qu'aucune institution, aucune procédure ne nous aideront à résoudre des différends d'une manière qui serait universellement acceptée comme juste.¹¹¹ De tout ce qui précède, on retiendra qu'il n'est pas toujours facile de récuser d'emblée comme inopportunes et infondées toutes les revendications qui reposent sur la recherche de la satisfaction humaine, de la réduction de la pauvreté et le droit d'accès à...¹¹² Dans sa démarche Sen s'écarte résolument des tendances qui entendent définir les règles et les principes qui gouvernent les institutions justes dans un monde idéal. Il s'inscrit dans une dynamique de société qui compare les injustices réelles.

2 - SEN ET LA QUESTION DES INEGALITES.

¹¹⁰ A. Sen, *L'idée de justice*, Op. Cit., p. 12.

¹¹¹ A. Sen, Op. Cit., p. 38

¹¹² Ibid., p.40.

La question de la justice débouche nécessairement sur le débat entre inégalités légitimes et inégalités illégitimes. Ce problème des inégalités porte sur la dynamique de la répartition des revenus, des biens et des richesses. D'une part, les inégalités fragilisent les équilibres politiques, sociaux et économiques, mettent en danger les vies des individus et constituent des obstacles au développement. D'autre part, elles permettent à l'économie de réaliser une réelle croissance. Ce constat amène à poser la question autrement : les inégalités peuvent-elles être justes ? Qu'entend-on par inégalités légitimes et inégalités illégitimes ?

A en croire Rawls, les inégalités peuvent être légitimes à deux conditions. D'abord si la répartition des biens qui en découlent s'effectue largement au profit des plus désavantagés. Nous sommes alors dans un cas d'inégalités légitimes. Ensuite si ces inégalités sont justifiées parce qu'il appelle l'égalité équitable des chances. Autrement dit, si la fonction qui est la source génératrice de ces biens a fait l'objet d'une position ouverte à tous. Le concept des inégalités illégitimes recouvre plusieurs champs : inégalités de revenus et de patrimoine, inégalités des sexes, entre les générations, en fonction de l'appartenance, etc.

Puisque Rawls à travers ses réflexions a posé les bases du principe de la justice comme équité, Sen se saisit de cette complexité pour poser autrement la question : l'égalité de quoi ? Egalité des droits ? Egalité des situations ? Egalité des chances ? Egalité des conditions de vie ? Egalité des résultats.

Sen propose dans ses réflexions des initiatives pour réduire les inégalités, et par voie de fait, la pauvreté. Pour bien cerner l'idée des inégalités chez Sen, il importe de considérer le concept des capacités entendues comme fonctionnements et libertés « puisque », dit-il, « l'approche par la capacité doit une partie de sa force au fait qu'elle nous transfère de l'espace des biens, des revenus, des utilités, etc., à celui des éléments constitutifs de la vie ; il est particulièrement important de bien noter qu'il n'y a, en ce qui concerne l'espace, aucune différence entre focalisation sur les fonctionnements et focalisation sur les capacités. Une combinaison de fonctionnements est un point dans cet espace, et la capacité un ensemble de ces mêmes points. »¹¹³ En insistant sur les fonctionnements, Sen veut mettre en évidence les possibilités d'être et d'agir

¹¹³ A. Sen, *Repenser l'inégalité*, Op. Cit., p 91.

plutôt que statuer sur les biens matériels car, toujours selon lui, les ressources ne peuvent être un facteur pertinent pour l'évaluation du bien-être. Il faut nécessairement évaluer le bien-être par les capacités. Les ressources constituent les moyens d'atteindre une qualité de vie, mais ne peuvent être prises pour des finalités de la vie humaine. Il y a bien un fossé entre les moyens pour atteindre un objectif et les finalités de cet objectif. Les capacités et fonctionnements sont, dans la logique de Sen, l'espace le mieux indiqué pour évaluer le bien-être. Pour le signifier, il établit en même temps une interaction entre les capacités et le bien-être. Il dit à ce propos : « On peut définir le bien-être d'une personne comme la qualité de son existence. Une vie est faite d'un ensemble de fonctionnements liés entre eux, composés d'états et d'actions. De ce point de vue, il est possible de se représenter l'accomplissement d'un individu comme vecteur de ses fonctionnements. Les fonctionnements pertinents peuvent aller de l'élémentaire – avoir suffisamment à manger, être en bonne santé, échapper aux maladies évitables et à la mortalité prématurée, etc – au plus complexe – être heureux, rester digne à ses propres yeux, prendre part à la vie de la communauté, etc. La thèse, c'est que les fonctionnements sont constitutifs de l'existence de la personne, et que l'évaluation de son bien-être doit nécessairement prendre la forme d'un jugement sur ses composantes. »¹¹⁴

Dans cette perspective, les capacités sont des réalisations effectives d'un individu. Les fonctionnements dépendent largement du choix que fait l'individu. C'est pourquoi on ne peut définir les fonctionnements sans se référer aux capacités. Ces dernières sont les possibilités réelles d'être un individu tandis que les premiers sont le résultat des possibilités de la vie concrète de l'individu.

Il y a effectivement un lien intrinsèquement fort entre les capacités et les fonctionnements car le bien-être d'un individu dépend largement de ses capacités. On pourrait même dire plus dans la perspective de Sen, le bien-être s'évalue en fonction des capacités.

Quels sont les enjeux sociétaux de l'approche de Sen sur la réduction des inégalités ? Il y a lieu de soulever encore d'autres problèmes liés à la question des inégalités des marchés et des opportunités.

¹¹⁴ Ibid., pp. 75-76.

D'abord, la question des emplois qui subissent des discriminations de formes mérite d'être pointée du doigt. D'entrée de jeu, examinons de près la remarque de Sen : « Dans une large mesure, diverses formes d'aide incluant les allocations de chômage, visent à compenser les pertes de revenus. Si le chômage se réduisait à ce seul facteur – la perte de revenus – on serait en droit de considérer que les mesures de soutien gouvernementales en éliminent à peu près toutes les conséquences pour les individus (à l'exception, néanmoins, de la question importante des coûts représentés par les prélèvements sociaux et des effets d'incitation de ces mesures). Si, toutefois, le chômage a d'autres effets néfastes sur la vie des gens concernés et entraîne pour eux des formes diverses de privations, cela signifie que l'aide aux revenus ne compense pas ce type de privation. L'expérience montre que les nuisances du chômage s'étendent loin au-delà de la perte de revenus et affectent l'équilibre psychologique, la motivation professionnelle, les compétences et l'estime de soi. On sait aussi qu'il est la cause d'une augmentation des maladies et du taux de morbidité (et même de mortalité), d'une détérioration des relations sociales et familiales, d'un renforcement de l'exclusion sociale et d'une accentuation des tensions raciales et des inégalités liées au sexe. »¹¹⁵ Le chômage est un handicap qui empêche l'individu de mener une vie acceptable. Le chômage est un manque de capacité. Il est la résultante de plusieurs manquements. Par exemple, des recrutements qui escamotent toutes les règles de la déontologie et qui mettent à l'épreuve certains postulants qui, d'une manière ou d'une autre, se trouvent privés d'emploi et d'opportunités.

Ensuite se pose le problème du travail des enfants. Par contrainte, beaucoup d'enfants sont confrontés à cette malheureuse réalité. Ils sont astreints, souvent contre leur gré, à exécuter des activités contraignantes. Ils sont privés de leur liberté.

En plus de cette réalité, qui souvent se justifie maladroitement par manque d'opportunités, Sen indique que « dans les régions concernées, la liberté de s'instruire est limitée non seulement par la faiblesse des structures scolaires élémentaires mais aussi par l'impossibilité dans laquelle se trouvent ces enfants et souvent leurs parents de choisir ce qu'ils souhaitent faire. »¹¹⁶

¹¹⁵ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, op. cit., pp. 132-133.

¹¹⁶ Idem.

Par ailleurs, le travail des femmes reste un problème à plusieurs niveaux. Même dans des pays qui ont atteint un seuil convenable de développement, la discussion peut être poursuivie d'une manière ou d'une autre. En France par exemple, elle se pose à propos de la rémunération du travail accompli. Dans certaines entreprises, la même tâche accomplie par un homme n'est pas rémunérée à la même hauteur si c'est une femme qui l'assume. Dans les pays frappés par la pauvreté, la femme est appelée à ne travailler que dans le cadre familial. Sen juge que « partout où cette possibilité est déniée, il s'agit d'une violation grave de la liberté des femmes et de l'égalité entre les sexes. C'est un obstacle à leur responsabilisation économique dont les conséquences négatives sont multiples. »¹¹⁷ Les femmes sont privées de leurs droits à la liberté de travailler. Une certaine violence accompagne souvent cette interdiction.

Ce constat de Sen débouche sur la nouvelle donne de l'économie mondiale qui conduit nécessairement à opter pour un élargissement de l'emprise du politique à des dimensions planétaires. Ceci est davantage stimulé par la crise que connaît l'économie mondiale en proie à une sorte d'annexion qui annonce sa propre fin, ainsi que celle de l'idéal de justice sociale dont il est le principal promoteur et l'illustre garant. Etant donné que nous sommes dans une période où la justice sociale est subordonnée à l'idéologie néolibérale qui, d'après Habermas, « accepte la croissance de l'inégalité sociale et qui croit en la justice inhérente au libre jeu des marchés financiers internationaux, »¹¹⁸ le devoir d'assistance et de justice sociale qui incombait jusque-là au seul garant qu'est l'Etat se dissipe.

De fait, l'absence totale des libertés substantielles, la recrudescence des inégalités sociales, toutes deux causées par l'inégale redistribution des richesses nationales ou la disparition des politiques d'*intégration sociale* et de prise en charge des individus victimes de marginalisation de toutes sortes, est la résultante directe de cette néo-hégémonie capitaliste dont le déploiement contrecarre et réduit l'influence du pouvoir politique. Le capital étant désormais mondialisé, les Etats trouvent des excuses pour la mise à l'écart de ces populations de l'ensemble des activités économiques, à l'intérieur de leurs frontières respectives, ainsi que des mécanismes d'assistance sociale qui pourtant se fondent sur les principes de

¹¹⁷ Ibid. p.158.

¹¹⁸ J. Habermas, *L'Intégration républicaine : Essais de théorie politique*, Edition Fayard, Paris, 1998, p. 30.

justice sociale et distributive ou encore sur les principes fondateurs de la démocratie.

L'émergence d'un nouveau mode de fonctionnement du marché, où le mot d'ordre est la satisfaction maximale des ambitions et des désirs privés par médiation du pouvoir financier, est accompagnée d'une vision tout à fait particulière du monde, vision au sein de laquelle le néolibéralisme implante une approche réductionniste et limitée de la personne humaine. Cette idéologie ayant comme leitmotiv les concepts d'autonomie et de droit privé, s'appuie sur les lois actuelles de l'économie et du marché. Le marché ne doit aucunement être assimilé au revenu ou à la production de biens.¹¹⁹ Souvent le marché est pensé et évalué en termes d'efficacité.

Sen insiste sur le second aspect. Le marché doit être libéral et fondé sur le choix des individus. Il fait remarquer que « nous évoluons dans un univers d'institutions. Les possibilités qui s'offrent à nous, les perspectives que nous traçons dépendent de la façon dont elles fonctionnent. Parce qu'elles contribuent à nos libertés, on peut même évaluer leur rôle à cette aune. Dans notre perspective – celle du développement comme liberté – l'évaluation institutionnelle peut systématiquement trouver sa place. »¹²⁰ Le mécanisme du marché devrait donc tenir compte de tous les paramètres de fonctionnement liés à son mode d'encadrement.

Le marché est un système économique qui permet de répondre à l'offre et la demande. Il permet de penser la stratégie de production et à la prise des décisions sur les questions des prix et des qualités des produits. Tout cet ensemble participe dans une interconnexion de la mise en relief d'un marché ayant comme objectif l'efficacité dans les libertés substantielles individuelles. Si le mécanisme du marché souffre de quelques déficiences, les individus en subissent directement les impacts. Et souvent, ces déficiences sont attribuées à la mauvaise gestion politique et sociale. C'est dans cette optique que Sen affirme que « les résultats du marché sont tributaires de son encadrement politique et social. »¹²¹ On ne saurait évacuer la question de la complémentarité entre ces différentes

¹¹⁹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op.Cit., p. 159.

¹²⁰ Ibid. p.191.

¹²¹ Idem.

connexions. Cette complémentarité est essentielle pour atteindre l'ultime objectif : l'émancipation des individus.

L'inégalité des libertés est un grand handicap pour l'efficacité du marché pensé en termes de prospérité, d'opulence ou d'utilité. Sen en donne un bel exemple qui mérite d'être cité ici : « ... Une personne malade ou âgée ou affectée d'un autre handicap aura, d'une part, du mal à gagner un revenu décent, et, d'autre part, plus de difficultés à convertir ce revenu en capacités et en confort de vie. Un facteur susceptible d'empêcher quelqu'un d'obtenir un bon travail et un revenu correct (l'infirmité, par exemple) sera aussi susceptible d'empêcher cette personne de jouir d'une bonne qualité de vie, même à travail et à revenu égal. »¹²² Il faut donc créer des opportunités pour que chacun puisse jouir librement de la vie. A lui seul, le fonctionnement du marché ne peut assurer le bien-être social et individuel. Ce dispositif du marché doit nécessairement s'adjoindre la création d'opportunités sociales pour favoriser l'équité et la justice sociale. Sen renchérit par l'exemple de certains pays riches qui, à travers « le partage très large des opportunités sociales a permis une participation massive des habitants au processus d'expansion économique. »¹²³ Le développement va au-delà d'une simple répartition équitable des biens. Il prend en compte non seulement la qualité de vie, mais il accorde une grande importance aux facultés productives des personnes. C'est tout l'ensemble qui détermine et formalise ce que Sen appelle *la croissance économique partagée*.¹²⁴

Par ailleurs, le constat que l'on peut faire aujourd'hui est tel que l'économie mondiale fait face à plusieurs tendances qui l'orientent et la gouvernent. Le néolibéralisme est une théorie normative qui met en exergue une conception de la justice basée sur l'échange. Mais il se trouve qu'entre les différents acteurs du marché, le problème de "l'avoir" se poserait de façon cruciale. Les individus disposant des biens financiers considérables ou de l'équivalent en nature, seraient en même temps producteurs des lois du marché et y exerceraient une influence. Cette attitude du marché capitaliste protégerait l'accroissement des biens individuels.

¹²² Ibid., p. 163.

¹²³ Ibid., p. 192.

¹²⁴ Ibid., p.194.

La déconsidération de plus en plus manifeste à l'endroit des efforts fournis dans le cadre de l'activité économique et le bafouage récurrent des droits de l'homme dans ce secteur de la praxis humaine analysée montre que la notion d'égalité de chance tend à être oubliée. Pourtant, dans l'abstrait, le marché est censé assurer la transparence des informations et garantir la possibilité pour tout individu d'améliorer son pouvoir financier par le biais du travail, ceci dans un contexte de solidarité sociale, à la fois propice et nécessaire.

Paradoxalement, la réalité illustre le contraire. Les transactions économiques qui s'effectuent de nos jours, pense Habermas, « accroissent les avantages comparatifs, préalablement établis, des entreprises, des ménages et des personnes, »¹²⁵ sans aucun souci ni de la collectivité humaine dans son ensemble, ni des communautés particulières qui constituent presque fictivement l'ordre géographique mondial.

Or, s'il faut repenser l'ordre économique et politique dans ce contexte et dans l'optique de restituer au sens de la morale communautaire toutes les lettres de noblesse, « il faut bien comprendre que la gestion des différences constitue le centre de la vie politique. C'est à départager le sens de ce qui doit être égal et de ce qui peut rester inégal que consiste avant tout l'activité démocratique. C'est d'ailleurs pour cette raison que la politique ne se confond pas avec la gestion. L'objet même de la politique est en fait celui de la délibération sur les normes de la justice. »¹²⁶ Ces dernières sont aujourd'hui submergées par les vagues de restructurations normatives que connaît l'économie mondiale en vue de l'épanouissement maximal du capitalisme à grande échelle. Cette situation ne peut que favoriser l'élargissement des inégalités sociales. Les différences économiques de départ ne sont donc plus gérées dans un élan de respect réciproque. Cette confusion, ou mieux, cette substitution désormais de mise entre le politique et l'économique entraîne la dissolution du concept de solidarité populaire. D'où, « la thèse néolibérale fait ressurgir la vieille controverse entre justice sociale et efficacité économique. »¹²⁷

¹²⁵ J. Habermas, *Après l'Etat-nation : Une nouvelle constellation politique*, Edition Fayard, Paris, 2000, p.66.

¹²⁶ J.-P. Fitoussi, *Le nouvel âge des inégalités*, Editions du Seuil, Paris, 1996, p. 205.

¹²⁷ J. Habermas, *Après l'Etat-nation*, Op. Cit., p.95.

3 - LES CAPABILITES AUX ANTIPODES DES PRIVATIONS.

En 1998, l'Académie royale de Suède a choisi le chercheur indien comme Prix Nobel pour ses travaux sur l'économie du bien-être, notamment sur l'origine des famines, de la pauvreté et des aides sociales. Sen devient de fait un économiste défenseur des droits des pauvres. Son ouvrage sur *Poverty and Famines*¹²⁸ présente sa position sur les droits des pauvres. En effet, Sen est gagné par l'idée de comprendre les faits : pauvreté et famine. Il abandonne la méthode habituelle de définition et d'évaluation. Il s'attaque directement à la compréhension des impacts des éléments socio-économiques sur les diverses couches sociales et met surtout en exergue les possibilités d'agir de chaque individu. Sen défend la reconnaissance de l'importance des droits humains pour le développement. Ses travaux visent à défendre la réduction de la pauvreté, l'émergence des droits économiques, sociaux et culturels... Par exemple, le droit à l'alimentation est un droit humain fondamental, comme le droit de toute personne de pouvoir s'alimenter par ses propres moyens dans la dignité.

Sen donne cet exemple : « Il peut arriver que les représentants des couches les plus pauvres – sans travail ou miséreux – soient réduits à la famine précisément parce que leurs "droits légitimes" ne leur donnent pas accès aux ressources alimentaires. Qu'il s'agisse ou non d'un cas extrême, appartenant à la catégorie mal définie des "horreurs morales catastrophiques", il n'en reste pas moins que toute une série de phénomènes, correspondant à une certaine gradation dans l'horreur, – famine à grande échelle, malnutrition endémique, ou populations proches de la faim, – peuvent coexister, en toute cohérence, avec le respect des droits libertariens de tous. Des privations d'un autre type, le nonaccès à la santé pour des maux guérissables, par exemple, sont, elles aussi, conciliables avec un système satisfaisant aux règles des droits libertariens (incluant les droits de propriété). »¹²⁹

Le problème du développement est une question de justice : reconnaître et rendre à autrui ce qui lui revient de droit, remédier de toute urgence à l'anarchie et à l'injustice qui président aux échanges entre les pays dits développés, industrialisés, en voie de développement et les pays pauvres. Il est aussi judicieux

¹²⁸ Cf. A. Sen, *Poverty and famines: an essay on entitlement and deprivation*, Oxford : Clarendon Press, 1986.

¹²⁹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit, p. 94.

de porter un regard sur la disparité entre une classe de riches et une autre de démunis.

Toute l'approche de Sen vise à renverser les injustices instituées et structurées qui ne permettent pas à certains de jouir de la vie. Il justifie sa démarche en ces termes : « Les raisons de principe déjà discutées, qui fondent notre approche, nous amènent à comprendre la pauvreté et les privations, du point de vue de l'existence réelle que mènent les gens et des libertés dont ils jouissent. On peut dans ce cadre seulement, prendre en considération l'extension des capacités humaines. »¹³⁰

Pour penser le développement, il faut nécessairement s'attaquer à toutes les formes d'injustice. L'espoir en une croissance économique dans les pays pauvres s'effrite tant qu'il existe des obstacles objectifs que sont des structures socio-économiques injustes. Le sous-développement reste de nos jours une préoccupation centrale. Il se pose en termes d'inégalités dans la répartition des richesses, d'économies incohérentes et de populations prises en otage. Quand les politiques ne sont pas en mesure d'assurer le minimum vital à tous et à chacun, se pose un vrai problème. C'est à ce titre que la discussion avec Sen s'oriente évidemment vers la remise en question des ordres constitués qui permettent une telle attitude d'injustice.

Il y a un élargissement dramatique du fossé entre les régions dites du Nord, développées ou hautement développées, et celles dites du Sud qui connaissent pour la plupart une pauvreté criante. Quelles qu'en soient les raisons, elles sont le plus souvent liées aux injustices structurées. L'inégale répartition des richesses, avec des richesses croissantes d'un côté et une pauvreté galopante de l'autre, est une situation grave qui nuit au processus du développement humain. Ce sont toutes ces raisons qui conduisent Sen à repenser les inégalités et à refonder le modèle économique. Il est évident qu'il existe une fracture de l'unité du monde, un émiettement du monde en plusieurs petits mondes séparés entre eux par la misère. Un premier monde qui jouit d'une opulence exagérée et scandaleuse ; le second monde vit plus ou moins aisément ; le troisième monde éprouve des peines énormes pour survivre tandis qu'un quatrième monde a perdu tout espoir, ne comptant que sur la divine providence pour vivre. C'est ce constat que René Dumont, agronome français et défenseur du développement rural des pays

¹³⁰ Ibid., p. 129.

pauvres, décrit dans son livre intitulé *L'Afrique noire est mal partie*.¹³¹ Dans ces régions confrontées à une pauvreté criante, existent aussi des polarités qui déplaisent et qui remettent en cause la justice sociale. Jean-Marie Albertini, économiste et essayiste français, directeur de recherches émérite au CNRS, note qu'« à l'intérieur d'un pays en développement des inégalités existent. Tous les habitants d'un pays "pauvre" ne sont pas pauvres, loin s'en faut. Les distorsions entre les villes, les campagnes, entre les groupes dominants et les groupes dominés sont telles que les riches des pays pauvres sont plus fortunés que beaucoup de riches des pays riches. »¹³²

Tant qu'il aura toujours un monde d'élites intellectuelles et de dirigeants riches et un monde "immense" de citoyens généralement pauvres, le développement humain ne sera qu'une illusion. Le processus du développement humain est amorcé quand la réduction des inégalités criantes est prise sérieusement en compte. Le rapport de conséquence entre accroissement et pauvreté est un vrai débat qui peut structurer le processus du développement. Les écrits de Sen ont sonné l'alerte pour avertir sur les dangers des sociétés qui optimisent la croissance au détriment de la qualité de vie. Ses argumentations plaident pour une prise de conscience réelle des fortes inégalités et privations qui constituent des points d'achoppement au développement humain. La renaissance économique n'est possible qu'à travers cette prise de conscience. Dans les régions où les dominations sont flagrantes sous toutes leurs formes, les sociétés ne peuvent connaître d'émergence économique. Elles demeurent des sociétés de consommation, leur croissance est problématique, les multiples transferts font fuir d'importants capitaux. Comment assurer le minimum vital dans de telles conditions ?

Il existe des formes de domination politique et économique subtiles qui créent des situations d'assujettissement et de déstructuration. C'est un mal moral qui asservit l'homme et paralyse toute tentative de développement. Dans ce sens, il importe de dénoncer l'existence des mécanismes économiques financiers et sociaux qui, bien que menés par la volonté des hommes, ont un fonctionnement quasi automatique, rendant plus rigides les situations de richesse des uns et de pauvreté des autres. Ces mécanismes favorisent par leur fonctionnement les

¹³¹ Cf. R. Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, Edition du Seuil, Paris 1962.

¹³² J.M. Albertini, *Mécanisme du sous-développement et de développement*, Edition Ouvrières, Paris 1981, p. 9.

richesses des pays développés et étouffent ou conditionnent les économies des pays pauvres. Ils entravent le cours du développement, freinent par eux-mêmes le processus du développement et empêchent la pleine réalisation de l'Homme. Beaucoup d'avis convergent à propos de la rigidité des institutions internationales qui ne favorisent guère l'essor du développement. Au plan international, cette situation est une véritable industrie de la misère pour les pays pauvres. Il s'agit là d'une injustice du commerce international qui demeure un frein ou mieux encore un étouffement pour les pays pauvres.¹³³

Dans ce rapport de force, les pays pauvres se trouvent toujours dans l'impossibilité d'affirmer leur maturité ou de prétendre à un quelconque développement au milieu d'un monde qui connaît un progrès scientifique et technologique croissant à une vitesse vertigineuse.

Dans ces conditions, ces pays pauvres ne peuvent connaître le progrès à cause de ces injustices radicales qui restent voilées aux dimensions internationales. Cette injustice flagrante est intelligemment voilée par la stratégie de l'endettement. Avec la crise sanitaire de 2020, notamment celle du COVID-19, le Fonds Monétaire International a décidé d'alléger les dettes des pays pauvres. C'est une décision salubre. Mais que signifie en économie le concept d'allègement ? Est-il incitateur de développement de ces pays ?

L'endettement ne sera jamais un instrument de solidarité, ni un moyen pour sortir de la misère car les conséquences directes de l'endettement des pays pauvres sont fâcheuses et catastrophiques. Or, les prêts devraient être destinés à la contribution au développement des peuples. Tous les pays débiteurs se trouvent dans un cercle vicieux qui les anéantit d'une manière ou d'une autre. Ils sont tenus, bon gré, mal gré, à rembourser leurs dettes malgré leur situation chaotique, à respecter certaines mesures imposées, à transférer à l'extérieur des ressources qui devraient être disponibles pour leur consommation et leur investissement interne, donc pour leur développement. L'acquittement des dettes comme tel est alors une asphyxie générale de l'économie des pays très endettés, à telle enseigne qu'aucun gouvernement ne peut accepter un tel "suicide" et exiger de ses citoyens des privations au-delà de l'humain. Les droits de créanciers ont certaines limites et sont tenus au respect de la dignité des personnes. Le développement est essentiellement une question de considération et de respect

¹³³ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit, p. 130.

de la dignité humaine. Les calculs politiques et économiques ne doivent pas primer sur la vie des individus.

Dans les pays où les deniers publics sont détournés à des fins personnelles en toute impunité, le processus du développement ne peut-être enclenché. Aussi longtemps que ces attitudes persisteront sans prendre des mesures en vue de les éradiquer, les pays concernés s'embourberont davantage dans le sous-développement. Le développement humain reste fondamentalement une question de justice sociale.

Le développement humain apparaît dans les écrits de Sen comme un « processus essentiellement compréhensif. »¹³⁴ L'idée du processus fait naître alors celle du développement comme un inachèvement. Le développement sera toujours une impermanence, une construction inachevée tant que subsistera la question des inégalités à l'échelle supérieure.

L'exploitation des ressources naturelles nécessite des transformations et engage des potentialités intellectuelles, physiques etc. Elle suppose un ensemble de mécanismes et des agents. La question qui se pose ici est de savoir : quelle est la finalité de ses combinaisons ? Comment gérer de façon collective et individuelle les besoins de l'espace commun dont nous sommes tous locataires ? Face à une certaine frénésie scandaleuse d'accumulation injustifiable, il y a toujours lieu de revenir sur le discours du départ, c'est-à-dire celui de la naturalité des biens. Le développement va jusqu'à ce niveau. Il concerne le partage équitable et l'attention à ce qui nous entoure. C'est pourquoi il est toujours de l'ordre du construit, il est d'abord mental, il est conscience et justice envers soi-même. L'accumulation est une question de rationalité et de conscience, elle engage l'avenir de l'espace commun. Il y a toujours une interaction entre l'espace commun et l'individu. On ne peut séparer l'individu de l'espace commun. Seuls la maîtrise de soi et l'éveil à la conscience peuvent être les mesures qui feront de l'individu le maître de l'espace commun, l'auteur et le destinataire du développement.

CONCLUSION

¹³⁴ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 56.

La réflexion que mène Sen sur la justice montre que l'existence n'est humaine que si des gestes humains sont posés dans un sens d'appropriation pour soi et surtout dans un rapport avec le monde vécu. En d'autres termes, l'être humain est fondamentalement un être tourné sur soi et relationnel. La vie ne peut s'opérer que par des choix et des décisions qu'oriente une action transformatrice destinée à rendre l'"être ensemble" plus vivable, agréable, sensé et raisonnable. L'approche par les capacités de Sen refuse d'être une simple théorie centrée sur des discussions. Elle se veut une refondation des connaissances et des concepts dans l'optique de proposer un savoir éthico-pratique. Elle est un élément, une méthode de communication, comme instance d'harmonie, de dialogue et de construction éthique du monde.

Sen s'inscrit dans la tradition qui défend une approche comparative de l'idée de justice. Il se met d'emblée à l'écart de l'institutionnalisme défendu par les contractualistes dont Hobbes, Kant, Locke et Rousseau. Il s'aligne dans la perspective d'Adam Smith, Marx, Condorcet et John Stuart Mill. Pour ces derniers, la question de justice ne peut être résolue que dans une réelle prise en compte de comparaisons. Sen trouve que la *théorie de justice* de Rawls s'inscrit dans une quête de justice à rétablir comme principe. Or ce qui importe selon lui, c'est de rechercher à limiter les « injustices intolérables ». Il y a lieu de noter cette distinction au niveau de la méthode, l'un emploie la méthode institutionnaliste (Rawls), l'autre use de la méthode comparative (Sen). La méthode comparative part du constat qu'il existe une pluralité de critères et des systèmes de valeurs pour penser la justice : d'où le fondement de sa théorie économique hétérodoxe.

Chez Sen, la justice est une attitude qui consiste à rechercher des libertés concrètes. La justice s'enracine dans un pluralisme raisonné, d'où la nécessité de reconsidérer les questions de justice. La justice idéale, principielle ou transcendantale est une illusion. Il est arbitraire de défendre des principes abstraits. Ne définir la justice qu'à partir de son aspect institutionnel dénote un manque considération des comportements divergents, des préférences, des aspirations des individus. L'idée de justice doit être centrée sur les capacités, c'est-à-dire la capacité d'action des individus. Plutôt que de plébisciter les revenus, les utilités ou les plaisirs, Sen préfère mettre en œuvre l'autonomie des personnes.

CHAPITRE IV : AMARTYA SEN, UN PENSEUR DES DROITS DES PAUVRES.

INTRODUCTION

Faut-il inscrire la question des droits au cœur de la réflexion économique ? Les droits humains constituent indubitablement une voie susceptible de contribuer systématiquement au processus du développement. Mais de quels droits s'agit-il ? Sont-ils véritablement objet de promotion et de protection des individus ? Faut-il parler des droits des individus ou de l'humain pour que l'Homme dans son individualité soit pris en compte ?

La thématique de droits de l'Homme s'est introduite dans presque tous les espaces qui animent la vie sociale. Elle est devenue indispensable au point de s'imposer même dans le champ du développement. Cette thématique qui est devenue le leitmotiv des Organisations Internationales et des institutions intercommunautaires, manque d'après certains tenants, de pertinence et de cohérence. Mais de quels droits s'agit-il ? Sen prend position et défend des droits qui promeuvent le plein épanouissement des individus dans une société et non le contraire. Il ne s'agit pas de protéger les institutions par des droits et laisser les sujets qui sont membres des sociétés mourir de faim.

Dans son *Idée de justice*, Sen souligne que « prendre les droits au sérieux nous impose de reconnaître qu'il serait mauvais – parfois terrible – qu'ils soient violés. Mais la reconnaissance d'une revendication en tant que droit ne nous contraint pas à postuler qu'elle doit toujours l'emporter sur tout argument allant en sens contraire (fondé par exemple sur le bien-être ou sur une liberté incompressible

dans ce droit). »¹³⁵ Les droits humains ont une valeur non négligeable mais ne s'imposent pas comme des droits absolus. Sen les remet dans le registre de la discursivité pour garantir les libertés fondamentales. Les droits humains doivent s'inscrire dans un processus discursif récurrent. Il renchérit en déclarant que « la viabilité de revendications éthiques qui prennent la forme de droits humains dépend en dernière analyse de la présomption qu'elles survivraient à une discussion sans entrave. »¹³⁶

1 - LA PAUVRETE ET LA FAMINE COMME PRIVATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS.

L'une des tâches assignées à la philosophie est d'explicitier les présupposés et de les rendre compréhensibles et accessibles. Tout comme le développement, le concept de pauvreté reste un problème philosophique qui mérite une analyse, d'où l'abondance de la littérature sur la question. Néanmoins, il faut reconnaître que malgré cette réflexion abondante, le concept de pauvreté demeure flou et complexe. Sen pense qu'il faut poser les questions autrement pour parvenir à un résultat satisfaisant. Pour expliciter davantage les contours du présupposé "pauvreté", Sen passe par trois questions essentielles : Comment évaluer la pauvreté ? Comment identifier le pauvre ? Pourquoi doit-on nécessairement faire participer le pauvre au processus d'amélioration de sa condition de vie ? Ces trois interrogations nous semblent être les points essentiels sur lesquels se focalisent les recherches de Sen.

Sen n'aborde pas la question de la pauvreté et de la famine en homme indifférent. Il en parle comme témoin de deux événements qui l'ont marqué et témoin d'une période frappée par la famine. D'abord en 1943, la région du Bengale (à l'époque aux Indes, actuellement au Bangladesh), dont Sen est natif a été frappée par la famine et plus de trois millions de personnes ont péri. En 1947, la partition des Indes s'est soldée par de violents conflits religieux qui ont éclaté entre les communautés, les communautés musulmanes et hindoues ne pouvant se fréquenter. Ainsi, un ouvrier musulman ne pouvant supporter l'isolement et la famine, décida d'aller vers le quartier hindou pour trouver du travail afin de

¹³⁵ A. Sen, *L'Idee de justice*, Op. Cit. p. 429.

¹³⁶ Ibid., p. 458.

subvenir à ses besoins vitaux. Cet homme a été poignardé et battu à mort. Ashutosh Sen, le père d'Amartya Sen, volant au secours de cet ouvrier n'a pas pu éviter de l'irréparable. Ce fut le second événement malheureux qui a marqué Sen.¹³⁷ C'est ainsi que vers les années 1970, Sen s'est intéressé à la recherche de l'origine et à la prévention des famines. Ses recherches ont abouti à la publication de *Poverty and famines : An essay on entitlement and deprivation*.¹³⁸

Dans son *Nouveau modèle économique*, Sen écrit : « Il est juste de considérer la pauvreté comme une privation de capacités de base plutôt que, simplement, comme un revenu faible. La privation de capacités élémentaires se traduit par une mortalité prématurée élevée, de la malnutrition (surtout pour les enfants), une morbidité persistante, un fort taux d'illettrisme et d'autres problèmes. »¹³⁹ Sen inscrit la définition de la pauvreté dans le champ de la justice sociale. Il s'agit bien d'une question de privation qui nuit à l'état de vie d'un individu. C'est « une privation des capacités élémentaires, et non, selon la norme habituelle, comme une simple faiblesse des revenus. »¹⁴⁰ Cette prise de position nous amène à réfléchir sur les référentiels de la pauvreté. Doit-on se référer aux besoins ou aux subsistances ? A l'absence ou aux possibilités ? Au choix ou aux exigences sociales ? Quelles sont les normes qui régulent le niveau minimum de la pauvreté ?

La pauvreté est généralement conçue comme un défaut de revenu et son évaluation relève d'un simple recensement des personnes qui vivent au-dessous d'un seuil établi. Sen s'oppose à ces approches réductionnistes qui ne fondent la pauvreté que sur l'observation du niveau et de l'évolution du revenu par habitant des différents pays. Cet aspect ne tient pas compte de l'accroissement des capacités des individus qui demeure un autre aspect capital de ce qu'est réellement un pauvre. La faiblesse de revenu ne peut pas justifier à elle seule le statut du pauvre. Admettant que la pauvreté est due au fait de revenu insuffisant, peut-on justifier à partir de cet indice, la pauvreté globale d'une société ?

¹³⁷ Cf. A. Sen, « Biography of Amartya Kumar Sen », in *Nobel lectures*, Economic Sciences (1996-2000), sous la dir. De Torsten Persson, Singapour, World Scientific, 2003.

¹³⁸ Cf. A. Sen, *Poverty and famines : An essay on entitlement and deprivation*, Oxford, Clarendon Press, 1981.

¹³⁹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p.36.

¹⁴⁰ Cf. A. Sen, *Poverty and famines* : Op.Cit.

La dimension sociale, économique et politique reste un ensemble non négligeable dans la prise en compte de la pauvreté. Prise isolément, la richesse monétaire ne dit pas tout de la pauvreté. Sen désire enrichir la question en la fondant sur un principe d'égalité basé sur les résultats de l'initiative individuelle ou encore sur ce qu'il appelle les accomplissements. Il est question de faire prévaloir la liberté d'accomplir, la possibilité pour chaque individu de s'exprimer librement et de valoriser ses potentiels dans un environnement sain et clément.

Beaucoup définissent la pauvreté en lien avec les revenus, prétextant que celle-ci serait la conséquence directe d'une faiblesse de revenus. Nous allons présenter deux autres approches définitionnelles de la pauvreté émises par Blandine Destremau, directrice de recherche au CNRS HDR en sociologie, et Pierre Salama, historien et archéologue français (1917-2009), dans un ouvrage collectif : *Mesures et démesure de la pauvreté*.¹⁴¹ Ils évoquent deux types de pauvreté, d'une part la pauvreté absolue et relative, d'autre part la pauvreté relative et subjective. Définissant la première catégorie, ils affirment que « la pauvreté absolue serait celle que connaîtrait tout individu, ou ménage, qui ne posséderait pas un revenu suffisant pour se reproduire, ce revenu étant la conversion monétaire du minimum de calories nécessaire à la reproduction physiologique auquel on ajoute les dépenses liées au logement, transport, etc. A l'inverse, la pauvreté relative situe l'individu dans la société. Seraient pauvres ceux dont le niveau de revenu serait en deçà, soit de la moitié, soit de 40%, soit de 60% du revenu médian selon les définitions les plus répandues, ou inférieur à la moitié du revenu moyen parfois. Le seuil de pauvreté relative évolue avec le revenu médian ou moyen. S'ils augmentent, le seuil croît et inversement. »¹⁴²

La deuxième approche de la pauvreté est ainsi définie : « L'individu vivant en société se positionne par rapport aux autres et le niveau de revenu qu'il perçoit est comparé à celui que reçoivent les autres. S'il est trop bas relativement, l'individu subit des frustrations de ne pouvoir accéder à une série de biens que d'autres peuvent acheter. Il peut alors se percevoir comme pauvre, ne serait-ce que dans le regard des autres alors même qu'avec le même niveau de revenu, à d'autres époques et en d'autres lieux, il pourrait ne pas ressentir cette situation

¹⁴¹ Cf. B. Destremau et P. Salama, *Mesures et démesure de la pauvreté*, Edition, Presses Universitaires de France, Paris 2002.

¹⁴² Ibid., p. 46.

comme telle. Ce sentiment d'être pauvre est analysé à l'aide d'indicateurs multiples. L'approche en termes de pauvreté subjective est voisine de celle en termes de pauvreté relative, car les seuils évoluent avec la croissance, mais elles ne se confondent pas. A partir d'enquêtes, l'approche subjective cherche à définir le seuil de revenu qui permettrait aux individus pauvres de ne plus se considérer comme tels, lorsque le revenu national augmente. »¹⁴³ Ces deux approches définissent la pauvreté en rapport avec le revenu.

Généralement, le concept de pauvreté requiert l'idée d'une carence. Il s'agit de carence de nourriture, carence de structures ou moyens de santé et d'éducation, carence de liberté, carence de dignité, carence de liberté, carence de dignité, carence d'aptitude, carence d'esprit de créativité et d'innovation, etc. Destremau et Salama reconnaissent que « la malléabilité de la notion de pauvreté, sa complexité prêtent à ce que les questions méthodologiques soient instrumentalisées selon l'intention et le présupposé de ceux qui s'y investissent. L'objet "pauvreté" est ainsi défini avant tout en fonction d'une méthode, il est très contingent et a peu de valeur scientifique en soi. »¹⁴⁴ Néanmoins, il apparaît à partir de l'analyse émise par ce collectif que la pauvreté a plusieurs visages et la mesurer est un exercice à la fois difficile et très complexe compte tenu de divers incidences et accointances.

Sen s'oppose clairement à cette idée de définir la pauvreté, qui, selon lui, ne tient pas véritablement compte de tous les aspects qui caractérisent réellement un pauvre. Certes, le revenu est un des éléments importants pour définir la pauvreté, mais les autres aspects n'en demeurent pas les moindres. Il fait remarquer que « la pauvreté doit être appréhendée comme une privation des capacités élémentaires, et non, selon la norme habituelle, comme une simple faiblesse des revenus. Cette définition ne vise en aucune manière à nier l'évidence : un revenu faible constitue bien une des causes essentielles de la pauvreté, pour la raison, au moins, que l'absence de ressources est la principale source de privation des capacités d'un individu. De fait, aucune condition ne prédispose autant à une vie de pauvreté qu'un revenu inadéquat. Cette relation étant posée, définir la pauvreté par les capacités plutôt que par le revenu ne devrait guère soulever d'objections. Toute une série d'arguments pèsent, selon

¹⁴³ Ibid., pp. 46-47.

¹⁴⁴ Ibid., p.113.

moi, en faveur de la première définition. »¹⁴⁵ Il apparaît clairement chez Sen que la pauvreté n'est pas seulement un défaut de revenu. On peut être ponctuellement dans un état de pauvreté et ne plus l'être quand les revenus évoluent à la hausse et les capacités sont prises en considération.

Sen critique aussi la méthode employée pour évaluer le niveau de vie des individus. Selon lui, la méthode de recensement des personnes en dessous du seuil préalablement établi pour définir l'état de vie collectif ou individuel, est inapproprié. La pauvreté globale d'une société donnée ne traduit pas tout de la pauvreté individuelle¹⁴⁶ si l'on considère la privation comme une absence d'opportunités et de possibilités pour un individu de mener le genre de vie qu'il souhaite mener. Notons que Sen insiste beaucoup sur le rapport entre pauvreté, privation et revenu.

En plus du revenu réel, il y a des correspondances physiques, environnementales et bien d'autres contingences à prendre en compte pour évaluer l'état de vie d'un individu. Plusieurs variantes méritent d'être prises en considération allant de la possibilité de se procurer des médicaments, à la capacité de se déplacer pour subvenir à ses propres besoins (cas des handicaps majeurs) et de se prendre en charge. La privation de capacité de base malgré l'accès à un revenu collectif est synonyme de pauvreté. Sen fait remarquer qu'« On néglige souvent ces privations au prétexte que les systèmes de couverture sociale européens (en particulier l'assurance- chômage) compensent dans une large mesure les pertes de revenu des chômeurs. Mais le chômage ne se résume pas à un déficit de revenus que des transferts par l'Etat peuvent contrebalancer (au prix d'une ponction fiscale d'ailleurs élevée, qui constitue en elle-même un lourd handicap). Le chômage provoque aussi d'autres effets à long terme, nuisibles pour les libertés individuelles, les capacités d'initiative et la valorisation des savoir-faire. Entre autres, le chômage est source d'"exclusion sociale" pour certains groupes, il mine les capacités d'autonomie, de confiance en soi, et même l'équilibre psychologique ou physique. De fait, on ne peut que ressentir un malaise dès que l'on compare le discours social européen, qui s'acharne à promouvoir une plus grande autonomie des individus, et l'absence de politique mise en œuvre

¹⁴⁵ A. Sen, *Un Nouveau Modèle économique*, Op. Cit., p. 123.

¹⁴⁶ A. Schor, *Amartya Sen, Vie, œuvre, concepts*, Coll. Les grands théoriciens Sciences humaines, Ed. ellipses.fr, 2009, p.15.

pour réduire le niveau intolérable du chômage, lequel rend très difficile une telle autonomie. »¹⁴⁷ L'approche par les capacités de Sen devient à ce titre comme une approche alternative pour définir la pauvreté.¹⁴⁸

Il ne s'agit pas de sous-évaluer l'indice de faiblesse de revenu. Mais il est question évidemment de le relativiser tout en tenant compte d'autres aspects aussi importants. C'est ce qui ressort de la réflexion de Sen quand il écrit : « S'il est important de distinguer, d'un point de vue conceptuel, la notion de pauvreté comme inadéquation des capacités de celle de pauvreté comme faiblesse du revenu, il ne faut pas perdre de vue la relation étroite entre ces deux réalités, ne serait-ce que parce que le revenu est un moyen essentiel pour développer ses capacités. Dans la mesure où, pour tout individu, améliorer les capacités dont il dispose pour conduire sa vie, tend, d'une manière générale, à faciliter ses possibilités d'accroître sa productivité et ses revenus, nous pouvons suspecter que la relation fonctionne aussi en sens inverse. »¹⁴⁹

Dans une économie de marché, le niveau du revenu réel est d'une importance capitale. Néanmoins, il ne faudrait pas non plus négliger d'autres contingences susceptibles d'empêcher la convertibilité du revenu en capacité de mener une vie acceptable, tel que le critère d'âge, le critère des désavantages, le critère des pénuries de revenus etc. A titre d'exemple, on peut citer quelques axes d'inflexion qui peuvent influencer sur la vie d'un individu :

- Hétérogénéités individuelles (incapacité due à une maladie),
- Diversités naturelles et environnementales (cataclysme, séisme, tempêtes, etc.),
- Climat social (terrorisme, degré élevé de criminalité, épidémie, etc.),
- Environnement de vie politique et socio-économique.

Parlant de pauvreté par les revenus et de pauvreté par les capacités, Sen explique que: « Ces exemples des relations entre pauvreté par les revenus et pauvreté par les capacités étant exposés, on ne doit pas, pour autant, perdre de vue une réalité fondamentale : la réduction de la pauvreté par les revenus ne saurait servir de motivation dernière aux politiques publiques. Pour peu que l'on

¹⁴⁷ Ibid., p. 37.

¹⁴⁸ Cf. A. Schor. *Sen, Vie, Œuvre, concepts*, Op ;Cit., p. 40.

¹⁴⁹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 127.

observe la pauvreté en termes de pénurie de revenus, on est guetté par ce danger. Dans cette situation, on en vient très vite à justifier les investissements dans l'éducation ou la santé au seul motif qu'ils constituent des moyens adéquats pour atteindre l'objectif visé.

Les raisons de principe déjà discutées, qui fondent notre approche, nous amènent à comprendre la pauvreté et les privations, du point de vue de l'existence réelle que mènent les individus et les libertés dont ils jouissent. On peut, dans ce cadre seulement, prendre en considération l'extension des capacités humaines. Il se trouve, par ailleurs, que la promotion de ces capacités tend à s'accompagner d'une amélioration de la productivité et de la faculté de gagner sa vie. A travers cette connexion, la promotion des capacités favorise, directement et indirectement, l'enrichissement des vies humaines et la réduction des privations, qui deviennent plus rares et moins pesantes. Quelle que soit leur importance, les connexions instrumentales ne sauraient se substituer à une compréhension sur le fond de la nature et des caractéristiques de la pauvreté ». ¹⁵⁰

Selon Sen, les causes directes des famines ne sont pas dues au manque de nourriture. Elles sont étroitement liées aux inégalités dues aux mécanismes de distribution de la nourriture. Sen évoque le cas de la famine qui a sévi au Bengale en 1943 alors qu'il n'avait que neuf ans. Il estime que cette famine aurait pu être évitée du simple fait que la région du Bengale disposait à cette époque précise un approvisionnement suffisant de nourriture. Les recherches menées ont prouvé qu'à cette période, la production était plus élevée que dans les années antérieures qui n'ont pas connu le désastre.

Par ce paradoxe, on parvient à vérifier que la distribution de nourriture, même en quantité suffisante, a subi une discrimination entre une population des travailleurs ruraux qui se sont retrouvés sans emploi et donc incapables de se procurer de la nourriture, et une autre population disposant d'un pouvoir d'achat suffisant. Ainsi donc, la chute des salaires, le chômage, la hausse des prix des denrées alimentaires, le mécanisme des systèmes de distribution de la nourriture sont autant des facteurs importants qui conduisent ou non à la famine. Sen affirme que « l'effondrement des droits d'accès qui conduit aux famines peut avoir des origines diverses. Toute tentative pour combattre les famines et, plus encore, pour

¹⁵⁰ Ibid., p. 129.

les prévenir doit prendre en compte cette pluralité de causes. Dans une certaine mesure, les famines se ressemblent toutes, mais leur origine est toujours singulière. Ceux qui ne bénéficient pas des biens alimentaires qu'ils produisent, les ouvriers agricoles, par exemple doivent utiliser leur faculté à se procurer la nourriture sur le marché. Elle dépend de leurs revenus, des prix du marché et l'importance de leurs dépenses de première nécessité hors alimentation. Mais ces facteurs sont eux-mêmes soumis à la conjoncture économique : marché de l'emploi et niveau des salaires pour les employés, prix et disponibilité des biens pour les artisans et les fournisseurs de services. »¹⁵¹

Armand Denis Schor, ancien Maître de Conférences à l'Université de Lille, écrit à ce propos : « Dans cette approche marquée par le rôle central de la recherche des influences causales et de la détermination des revenus respectifs des différents groupes sociaux, Sen se démarque de l'analyse traditionnelle exclusivement focalisée sur la production agricole et l'offre alimentaire. »¹⁵² Il y a donc plusieurs variantes à comptabiliser quant à la question de la famine. Se figer sur un seul aspect de la vie de l'homme pour déclarer l'état de famine ou non, est une erreur. C'est aussi une erreur de penser que le maintien de la production à un certain seuil ou de sa disponibilité suffirait pour échapper à la famine. On peut produire en quantité "suffisante" ou avoir des produits alimentaires dans un pays, et en même temps connaître la famine. Dans une histoire proche, il existe des régions qui, en pleine effervescence de production, ont connu la famine à cause de l'absence de prise en compte d'autres considérations de la vie quotidienne.

Pour justifier la diversité des causes possibles de la famine, Sen donne des exemples précis de famines réellement vécues et constatées.¹⁵³ Nous pouvons lire : « Dans des situations d'incertitude économique, les agents modifient leurs habitudes de consommation, au détriment des produits chers (telle que la viande) ou superflus (comme le cuir). Cette modification des prix relatifs peut interdire aux populations pastorales l'achat des biens alimentaires de base, nécessaires à la survie. Le maintien de la production alimentaire ou de la disponibilité ne suffit pas toujours à éviter les famines. Un ouvrier non qualifié, frappé par le chômage, peut être réduit à la famine, dans des pays où n'existent ni système de sécurité sociale,

¹⁵¹ Ibid., p.221.

¹⁵² Ibid., p. 42.

¹⁵³ Cf. Ibid., p.221.

ni assurance-chômage, ni aucune forme de filets de sécurité. Un tel cas de figure est susceptible de se mettre en place avec une facilité déconcertante et une famine majeure se développer, y compris dans une période marquée par un niveau élevé et constant de biens alimentaires disponibles, voire lors d'un "pic" de disponibilité. La famine de 1974 au Bengale s'est d'ailleurs déroulée dans ce contexte. Elle est survenue au cours de l'année où les ressources alimentaires disponibles par habitant étaient les plus abondantes.»¹⁵⁴ L'abondance de ressources alimentaires n'entraîne donc pas nécessairement l'absence de famine.

Par ailleurs, d'après Sen, «le phénomène de la faim n'entretient pas seulement des relations avec la production de biens alimentaires et le développement de l'agriculture, mais aussi avec l'ensemble du fonctionnement économique et, dans une perspective encore plus large, avec tout le contexte politique et social qui influence, par des biais divers, la capacité des individus à se procurer de quoi manger et à entretenir leur santé. Dans ce cadre, les gouvernements jouent un rôle majeur.»¹⁵⁵ De ce point de vue, il ressort que la famine est une résultante du refus de l'accès aux ressources alimentaires. Il y a violation des droits humains et indignation toutes les fois où l'accès à ces ressources devient pénible, contraignant ou interdit pour de multiples raisons. Et si l'on poursuit le raisonnement, tout individu exposé à la famine est une victime d'un système ou de mauvaise gouvernance. Il faut prendre au sérieux la question de la famine et en analyser tous les contours, car «les famines n'ont qu'un trait commun : leur diversité. Toute tentative de les comprendre en termes de disponibilité alimentaire par habitant ne peut mener qu'à une impasse.»¹⁵⁶

En inscrivant la pauvreté au registre de la violation du droit, on soulève la question du fondement même du droit qui exige opposabilité et imputation, ce qui implique pour tout individu comme sujet moral ou physique qui se trouve en face d'un pauvre, un devoir ou une obligation. La difficulté majeure réside au niveau de l'imputabilité : qui est le débiteur de ce devoir ? Et si le débiteur doit être identifié, il devient à part entière, responsable de cette violation. Dans la perspective de cette recherche, il est responsable selon le droit du sous-développement, de la pauvreté, etc. Ernest Marie Mbonda, philosophe camerounais qui a soutenu sa

¹⁵⁴ Ibid., p. 222.

¹⁵⁵ Ibid., p.217.

¹⁵⁶ Ibid., p. 225.

thèse sur John Rawls et auteur de plusieurs ouvrages en matière de justice sociale, situe une telle responsabilité dans l'ordre "d'une obligation négative", car pense-t-il, « il s'agit de ne pas entraver le processus par lequel une personne met en œuvre son droit à la non pauvreté », et dans l'ordre "d'une obligation positive", car le mécanisme devrait impliquer un rendement positif.¹⁵⁷ Deux observations s'imposent quant à la question des critères à établir pour définir la pauvreté et permettre sa mise en valeur comme violation de droits humains. D'abord, l'argumentation consistant à établir un critère "absolu" pour définir la pauvreté n'est pas fondée. Ensuite, circonscrire le concept à l'échelle nationale ou internationale dénote le caractère relatif du concept et non son aspect arbitraire. La pauvreté entrave parfois la dignité du sujet qui en souffre. Elle est privation de quelque chose, privation de libertés substantielles.

La pauvreté, tout comme la famine, apparaît comme un danger qui nuit à la vie d'un individu. Tous les arguments mobilisés pour présenter la démesure de la pauvreté convergent vers l'idée de la postuler comme une violation des droits humains. Une tradition lointaine déculpabilise même le sujet qui, abattu par une faim extrême, dérobe de la nourriture pour son équilibre humain, car il s'agit d'une question vitale. Gilles Couvreur écrivait : « Il n'est pas nécessaire d'attendre l'époque contemporaine pour que la théologie s'intéresse aux situations d'exception. A preuve, l'intérêt constant que les moralistes témoignent au sort tragique de l'homme que la faim ou le froid étreint, et auquel ne s'offre aucun autre moyen pour sauver sa vie que de dérober le bien d'autrui. A ce cas de conscience cruel, la réponse des théologiens est claire : dans l'extrême nécessité, l'affamé peut prendre à un tiers ce qui est nécessaire pour se libérer d'une mort certaine. »¹⁵⁸ Ici, l'aspect mis en évidence est la conscience de l'affamé : a-t-il dérobé le pain pour punir le propriétaire ou pour subvenir à un besoin vital ?

On peut élargir le devoir sur la nature à celui du riche envers le pauvre. En se fondant sur la communauté des biens, le cas de figure de l'affamé-voleur peut s'inscrire dans une logique d'une obligation soit de justice, soit de miséricorde, ou encore de charité. En tout cas, l'innocence de l'affamé-voleur est engagée. Est-il permis à un individu exposé à un danger de mort de se procurer frauduleusement

¹⁵⁷ Cf. E. M. Mbonda, « la pauvreté comme violation des droits humains : vers un droit à la non-pauvreté », *Revue Internationale des sciences sociales*, Février 2004/2 (N° 180), p.192, Editions Eres.

¹⁵⁸ G. Couvreur, *Les pauvres ont-ils des droits ?*, Vol. 111, Edition, Paris 1961, p. 1.

le bien appartenant à autrui ? L'affamé-voleur doit-il plaider l'innocence ou doit-il être déclaré coupable ? Quel principe doit-on défendre entre l'honnête et l'utile ? Quel est le devoir du riche envers le pauvre ? On est tenté de dire que le riche dispose d'un devoir d'assistance envers le pauvre mais que le pauvre dispose d'un droit de subvenir à ses besoins vitaux.

Sen fait remarquer qu' « Il arrive ainsi que des collectivités paysannes voient leurs droits d'accès aux biens alimentaires fondre comme neige au soleil, simplement parce que la production locale est affectée par la sécheresse, alors que le pays n'enregistre aucune solution de rechange pour leur approvisionnement, n'ayant rien à vendre pour se constituer un revenu, après la perte de leurs cultures. D'autres groupes, dont les revenus proviennent d'activités non agricoles, peuvent traverser la crise en trouvant de nouveaux canaux d'approvisionnement. »¹⁵⁹ En face d'une telle situation de catastrophe où se trouve l'individu qui ne dispose d'aucune possibilité de vivre, le riche a l'obligation de le secourir, le refus de secourir devenant un crime. En période de nécessité, le pauvre dispose d'un droit car la pauvreté devient redoutable de par ses conséquences pour l'individu.

2 - DROITS ET DEVOIRS DES PAUVRES CHEZ SEN : ENTRE INDIGENCE ET CAPACITE DE VIVRE EN TOUTE LIBERTE DE CHOIX.

L'idée que nous défendons dans cette partie est celle selon laquelle la cohérence et la légitimité des droits humains sont possibles avec les droits économiques et sociaux. Cette idée coïncide avec la perspective de Sen pour qui le développement de l'individu ne peut être effectif que dans un cadre où l'égalité des chances et l'égalité entre les sexes ne sont pas menacées par des facteurs endogènes et exogènes. Sen définit alors l'absence de développement comme conséquence des inégalités entre les hommes et les femmes. Dans les sociétés où le respect des droits des femmes et des hommes est bafoué, le processus du développement souffre par manque de cadre de déploiement et d'initiatives liées à l'absence de liberté.¹⁶⁰

¹⁵⁹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 224.

¹⁶⁰ Cf. A. Sen, *Repenser l'inégalité*, Edition du Seuil, Paris 2000.

Nombres d'articles et d'écrits de Sen sont consacrés à ce sujet notamment la question des inégalités qui fragilisent les femmes dans leurs fonctionnements et leurs épanouissements. Il écrit à ce propos : « Le développement qui suit, se fonde sur l'article intitulé "Femmes manquantes", que j'ai publié dans le *British Medical Journal*, en 1992. Il se réfère au terrible phénomène de mortalité excessive et du taux de survie artificiellement inférieur qui frappe les femmes dans de nombreuses régions du monde. Il s'agit là d'un des aspects les plus criants et les plus brutaux de l'inégalité entre les sexes, laquelle se manifeste, par ailleurs, sous le terrible aspect décrit ici, l'inégalité reflète une privation de capacité considérable. »¹⁶¹

D'ailleurs Sen qui a, entre autres, exercé comme Président honoraire d'Oxfam (Oxford Committee for Famine Relief), utilise presque toujours dans ses écrits des prénoms féminins pour dénoncer ce fossé entre les hommes et les femmes qui, malheureusement, empiètent gravement sur les réalisations de celles-ci. Dans la célèbre parabole connue de Sen, évoquée pour montrer toute la difficulté que l'on peut avoir pour évaluer la vie ou prendre des décisions en ce qui concerne la vie des individus, on peut noter qu'il cite trois prénoms dont deux de filles et un d'un garçon. Il s'agit d'Anne, de Bob et de Carla.¹⁶² On peut retenir que la justice sociale ne peut être simplement qu'une question de principes et de règles ou de procédures idéales. Elle va au-delà de ces questions et s'inscrit dans la dynamique de défense d'une démarche concrète et pragmatique de négation des inégalités.

Dans un article de *New York Review of Books* intitulé *More than 100 millions women are missing*, publié en 2001, puis repris dans son livre *un Nouveau Modèle Economique*, Sen a mené une recherche sur les impacts des inégalités dans la vie des individus. Dans les pays développés qui ont une certaine garantie de sécurité sanitaire, l'espérance de vie des femmes est plus élevée et la protection des filles est plus significative que pour les garçons. Son rapport donne le résultat suivant : « En Grande-Bretagne, en France et aux Etats-Unis, par exemple, le rapport femmes/homme excède 1,05. Beaucoup de pays du Tiers-Monde, spécialement en Asie et en Afrique du Nord, connaissent une situation inverse. La proportion est ainsi de 0,94 au Bangladesh, en Chine, en

¹⁶¹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op.Cit., p. 143.

¹⁶² Cf. A. Sen, *L'idée de justice*, Op. Cit. pp.38-41.

Asie de l'Ouest ; de 0,93 en Inde et même de 0,90 au Pakistan. Ces différences sont significatives des inégalités entre hommes et femmes à travers le monde. De fait, il naît – partout – plus de garçons que de filles (en général, 5% en plus). Mais, il est établi que les filles sont mieux "armées" que les garçons et, à niveau de suivi médical égal, leurs chances de survie sont plus grandes. Comme on le sait aujourd'hui, même la survie intra-utérine est mieux assurée pour les filles que pour les garçons. Au surcroît de garçons à la naissance correspond un surcroît encore plus significatif de fœtus de sexe masculin au stade de la conception. Le rapport femmes/hommes dans les pays occidentaux, supérieur à un, résulte donc du moindre taux de mortalité féminin. D'autres causes expliquent encore la prépondérance des femmes. La surmortalité masculine due aux guerres du passé garde encore un impact dans la population. L'incidence des maladies liées au tabac, les morts de cause violente jouent aussi un rôle. Mais, même en tenant compte de ces paramètres, il est indiscutable que la population féminine, à niveau de soins égal, tend à surclasser la population masculine. »¹⁶³

Ce rapport signifie que les naissances de garçons sont plus nombreuses que celles de filles. Mais les contingences de l'organisation de la vie sociale et le système de protection sont plus orientés vers les filles que les garçons. Les garçons doivent apprendre à se protéger et à s'employer pour vaincre les vicissitudes de la vie. Ils s'engagent dans les activités pour se faire une place dans la vie sociale, tandis que les filles attirent l'attention des uns et des autres et bénéficient de protections qui leur permettent d'avoir une espérance de vie plus longue que celle des garçons. Tous ces facteurs sont nécessaires pour évaluer le rapport entre le droit et le développement.

Dans la logique de Sen, ces questions d'inégalités interfèrent gravement dans le processus d'humanisation et de construction véritable des individus. Il essaie donc de circonscrire le problème autour des facteurs clés issus de l'observation. Dans sa démarche, Sen prend en compte le reproche souvent adressé aux économistes : se soucier davantage de l'efficacité que de l'égalité. Il pose le problème en termes d'inégalités, il recherche les facteurs qui entravent la pleine réalisation des individus. Sa quête des indices significatifs des inégalités s'effectue aussi dans un cadre juridique où tout individu ayant droit à la vie devrait disposer des acquis tant sociaux que juridiques, tant politiques qu'économiques

¹⁶³ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., pp. 144-145.

favorisant son épanouissement. Les inégalités ne peuvent être évaluées seulement dans leur aspect économique. Il est important d'y intégrer les autres facteurs qui entravent la vie réelle des individus. Le seul revenu ne permet pas de justifier les inégalités. Sen fait remarquer que

« Le taux de mortalité est un indice significatif des profondes inégalités qui affectent les races, les classes et les sexes. Ainsi, le grave préjudice que subissent les femmes dans de nombreuses régions du monde contemporain et que reflètent les diverses estimations concernant les "femmes manquantes", n'apparaît pas dans d'autres relevés statistiques. De plus, j'ai montré que l'on ne pouvait pas réduire l'analyse des inégalités entre les sexes à l'étude des disparités de revenus mais qu'il fallait aussi prendre en compte la répartition de ce revenu entre les membres de la famille. Nous sommes loin de disposer de toutes les informations qui seraient nécessaires à ce propos pour en tirer des conclusions fiables quant aux inégalités économiques. Mais d'autres statistiques, qu'elles concernent les taux de mortalité ou encore la malnutrition ou l'analphabétisme, permettent d'établir un tableau plus parlant des inégalités et de la pauvreté. Ces informations nous renseignent aussi sur l'étendue des privations relatives que subissent les femmes, en termes de moindre accès aux opportunités (aller à l'école, occuper un emploi, etc.). »¹⁶⁴

Dans la perspective de Sen, les droits deviennent un diagnostic du temps présent. Ils s'inscrivent dans la dynamique d'une conception cohérente du sens de la vie, d'une méthode d'évaluation de la vie et ils se fondent sur l'expérience de la vie quotidienne.

Cette prise de position de Sen est en partie une réponse à l'approche déontologique du droit qui se fonde sur une triple dimension, à savoir juridique, normative et politique.

¹⁶⁴ Ibid., pp. 149-150.

La première conception définit le droit comme lieu de déploiement d'action. Il permet aux acteurs de rester dans le cadre de la vision des objectifs poursuivis. Les fins poursuivies sont individuelles. La référence aux règles n'intervient que dans le cadre de régulation d'un comportement transgresseur. Dans cette logique, le droit est hétéronome c'est-à-dire extérieur au sujet.

La deuxième conception met en lumière le raisonnement normatif. Elle rappelle que le respect du contenu des droits prime sur les conséquences ou les effets des droits. Les conséquences ne peuvent influencer sur le raisonnement juridique et moral.

La troisième conception est un rappel du cadre d'exercice des droits qu'est l'Etat démocratique. Il s'agit de poser le cadre constitutionnel et légal comme lieu par excellence de l'exercice des droits. Dans cette conception de la théorie du droit, la politique publique est subordonnée au pouvoir judiciaire. Toutes ces considérations de l'approche déontologique du droit ont poussé Sen à poser la question : vers quel type de rapport aux droits ?

Il faut reconnaître que dans l'histoire de la pensée, la puissance morale du droit a été utilisée pour une pluralité de finalités. Certains considèrent même qu'en l'absence de législation, les individus disposent des droits inviolables qu'il y a nécessairement lieu de valider. Cette position a soulevé tant de polémiques au point que beaucoup y trouvent un discours intentionné, signifiant mais qui manque de rigueur. En pensant l'idée des droits humains, Sen compte y intégrer la possibilité des droits économiques et sociaux.

Contrairement à la conception "proto-juridique" ou "idéale – légale", Sen considère que les droits peuvent être avant tout abordés sous l'angle éthique. La dimension éthique n'est pas accessoire aux droits humains. Elle en est une caractéristique, puisqu'ils sont inéluctablement liés à la signification des libertés qui les fondent. L'opérationnalisation des droits humains va au-delà de la législation et du cadre juridique qui risquent de les restreindre.

Le contenu des droits humains repose sur des bases éthiques et sur les libertés qui les fondent et constituent leurs finalités. Là où l'importance des libertés est prise en compte dans la formulation des droits, là où la société devient émergente, émancipatrice, innovante, libre et démocratique, la liberté s'impose comme caractéristique de la condition humaine.

La position de Sen nous semble être aussi une réponse à l'insuffisance des droits humains implicitement formulés dans la Charte de l'ONU. L'auteur de *Repenser l'inégalité* insiste sur l'extension effective de l'idée des droits humains aux droits économiques et sociaux. Ils sont intrinsèquement liés et très compatibles. D'où l'insistance sur le droit d'être protégé contre la famine, le droit à l'éducation de base, le droit aux soins médicaux... Selon Sen, ces droits sont aussi importants que tout autre droit. L'absence de formulation explicite du droit d'être protégé contre la famine dans la charte des droits universels de l'homme ne signifie pas qu'ils sont moindres et superfétatoires. Ce manquement a poussé certains théoriciens des droits contemporains à l'instar de Cass Sunstein, juriste et philosophe américain, spécialiste de droit constitutionnel, administratif, environnemental et économique, à défendre ce qu'il appelle la « Révolution des droits ».¹⁶⁵

A propos du droit des femmes au développement, Sen soutient l'idée que la liberté des femmes de choisir, d'agir et d'être demeure un atout incommensurable du développement. Cette liberté leur permet de s'émanciper et de rêver le progrès. C'est pourquoi Sen défend le droit des femmes au développement puisqu'elles peuvent être elles-mêmes des agents du changement socio-économique. Dans les régions où les inégalités entre les hommes et les femmes sont importantes et criantes, l'émergence du développement demeure tributaire d'handicaps majeurs. Sen revient sur les inégalités qui sont significatives entre les femmes et les hommes dans la vie quotidienne à travers ces détails :

« Un critère de classification particulièrement pertinent dans ce contexte est le sexe. Il y a des écarts systématiques entre les libertés dont jouissent respectivement les hommes et les femmes au sein de diverses sociétés, et souvent ils ne sont pas réductibles à des différences de revenus ou de ressources. Si les disparités de salaire ou de rémunération constituent un aspect important de l'inégalité des sexes dans la plupart des sociétés, il existe bien d'autres sphères où les avantages sont inégaux, par exemple la répartition des tâches ménagères, le

¹⁶⁵Cf. C.R. Sunstein, *After the rights Revolution: Reconceiving the Regulatory State*, Cambridge, Harvard University Press, 1990.

niveau de soins médicaux et d'éducation reçus, les libertés dont les différents membres d'une famille sont autorisés à jouir. »¹⁶⁶

Sen plaide pour un statut équitable entre l'homme et la femme dans le but d'améliorer les conditions de vie des femmes. Les femmes sont aussi capables que les hommes de participer à la transformation de notre espace et peuvent être des agents de changement, initiatrices dynamiques de progrès social. Le statut social des femmes basé sur une relation de réciprocité est nécessaire dans le processus du développement. Il est évident qu'il doit aussi tenir compte de la répartition sociale au niveau du foyer.

Sen reconnaît le fait que

« Lorsqu'il s'agit de clivages interfamiliaux, il n'est pas facile de scinder le revenu total de la famille pour déterminer les parts respectives de ses membres. Son partage peut être inégal, en particulier si on le rapporte aux besoins, mais le phénomène se laisse difficilement traduire en termes d'écarts de revenus – concept dont l'emploi serait bien étrange dans l'examen de divisions internes à un ménage. L'inégalité au sein du foyer est une inégalité d'usage des ressources ou de transformation des ressources ou de transformation des ressources utilisées en capacité de fonctionner, et on ne saisiserait correctement ni l'une ni l'autre de ces deux classes d'information en construisant une quelconque notion de "répartition des revenus" à l'intérieur de la famille. »¹⁶⁷

Les femmes doivent être capables de jouer à la fois le rôle de génératrice et de chercheur d'emploi. La réduction de ce que Sen appelle les privations dans le milieu féminin reste un facteur important dans le processus du développement. L'inégalité entre femmes et hommes demeure, dans les écrits de Sen, un obstacle majeur à la capacité d'agir, à la capacité d'action sociale et à la capacité économique.

En outre, Sen utilise un concept qui caractérise sa philosophie pour désigner les femmes victimes d'asservissement et qui en sont mortes. C'est le concept de femmes manquantes. Elles ne sont plus des nôtres à cause des rejets

¹⁶⁶ A. Sen, *Repenser les inégalités*, Op. Cit., pp. 202-203.

¹⁶⁷ Ibid. p. 203.

et du manque des libertés fondamentales, mais aussi à cause des privations. Et pourtant elles pouvaient encore vivre si la justice sociale avait été possible. Elles sont mortes à cause des manques. Sen désigne par femmes manquantes, toutes les femmes victimes des privations qui ont trouvé la mort.

Plus que jamais, l'exercice même des droits de l'Homme dans nos démocraties contemporaines pose plusieurs questions et bute sur des résistances qui ne disent pas leur nom. D'aucuns parlent d'une religion des droits de l'Homme montée de toute pièce par l'Europe qui la défend mordicus. Les critiques abondent et nécessitent des réflexions. La nature même de ces droits est remise en question, car ils ne répondent pas à la préoccupation de l'individu en tant que membre d'une communauté. Les droits de l'Homme apparaissent comme l'élaboration d'un principe de construction d'un Etat universel. Sont-ils vraiment des droits qui se formulent ou des désirs latents qui se manifestent sous forme de droits ?

La profonde complexification du corps social, engendrée par la pluralité des visions du monde, remet au-devant des débats philosophiques le sens de la justice politique et économique. En perdant la crédibilité juridique à cause des bouleversements ressentis au sein des valeurs politiques, le concept de justice a connu à notre époque des appréhensions à la fois diversifiées et enrichissantes, voire concordantes en théorie. Cela explique l'intérêt porté par Sen à l'égard de la pensée de Rawls.

D'après Rawls, il est possible pour les hommes d'user du sens de la raison, selon l'intuition cartésienne, pour s'entendre sur des normes de justice communautaires ou universelles. Ce n'est que dans de telles circonstances que l'autonomie de chaque citoyen pourrait réellement s'épanouir. Le fait pour les principes constitutionnels fondamentaux de s'ajuster constamment aux normes édictées par les morales traditionnelles, dans le but de garantir leur propre légitimité, a suscité, dès les débuts de la modernité politique, la problématique de la hiérarchisation des normes sociales, ainsi que celle de l'existence d'une morale rationnelle et universelle. Par la suite, de grands penseurs ont théorisé sur l'impertinence d'un droit naturel ou universel. Pour ces derniers, toutes les tentatives pour justifier le droit au plan universel sont un non-sens. Karl Marx et Jeremy Bentham en sont les plus illustres représentants.

Mais généralement dans l'histoire de la philosophie du droit, deux positions diamétralement opposées s'affrontent depuis l'antiquité. D'une part, il y a les défenseurs du *jus naturalis*, et d'autre part, les ténors du positivisme juridique. Ce qui est fondamental dans cette question ce sont les sources du droit : la légitimité du droit n'est-elle pas fondée sur une instance métajuridique et transcendante ? C'est la perspective du *jus naturalis*. Ou alors, la légitimité du droit ne serait-elle pas liée à des prescriptions légales ? De manière générale, les juristes citent deux principales sources formelles du *fontes juris*. Ils distinguent la loi et la coutume. C'est évidemment de ces deux sources que découlent le droit positif, le droit naturel, le droit subjectif, le droit objectif, le droit fondamental, etc.

Le droit naturel représente l'ensemble des principes censés dérivés de la nature des hommes et de leurs rapports naturels. Il s'oppose au droit positif qui est particulier et contingent, étant défini comme un ensemble de règles juridiques que les personnes qui composent une société doivent observer. Le substantif naturel ajouté au droit met en discussion les droits définis par une théorie de justice et les droits déterminés par les lois et la coutume. Par droit naturel, il faut aussi entendre des droits attribués aux personnes en premier lieu et qui revêtent une importance particulière. Ce sont des droits qui fondent les droits fondamentaux sur des attributs naturels et distinguent leur base des normes sociales.¹⁶⁸

Le droit subjectif se définit par opposition au droit objectif qui gouverne l'ensemble des relations, des individus au sein d'une société. Il fixe la possibilité de garantie juridique dont un individu bénéficie concrètement. Les droits subjectifs sont composés des droits-liberté (caractérisés par des droits de ...) et des droits-créance (caractérisés par des droits à ...).¹⁶⁹ Il est important de souligner que par source de droit, on désigne généralement le fondement de validité des ordres juridiques.

Dans sa *Théorie pure du droit*, Kelsen précise que l'« on ne qualifie de source de droit que le fondement de validité d'une norme juridique, c'est-à-dire la norme juridique positive supérieure qui règle sa création ».¹⁷⁰ Cela revient à dire que le droit s'auto-fonde. De fait, le droit crée le droit ; il n'y a que le droit pour dire le droit. Le droit ne peut avoir d'autres sources que le droit lui-même : seul le droit

¹⁶⁸ H. Kelsen, *Théorie pure du droit*, Ed. Dalloz, Paris, 1962, p. 313.

¹⁶⁹ Idem.

¹⁷⁰ Idem.

peut être source de droit. Kelsen est l'un des tenants du droit positif qui ont soutenu la possibilité d'autres sources de droit que la législation et la coutume. Il pense qu'il existe bien d'autres sources que celles énumérées ici. La jurisprudence des tribunaux et la doctrine des auteurs peuvent aussi faire office de sources de droit.

Dans la perspective de Keynes, réduire le droit aux seules législations et coutumes, c'est restreindre le droit aux seules normes générales du droit étatique. Il existe par exemple des normes juridiques individuelles, qui font partie intégrante du droit international général et qui en principe ne relèvent d'aucune législation ou coutume.

De la logique de cette argumentation émergent des critiques des droits de l'Homme tel que Guiseppe Mazzini (1805-1872), homme politique et philosophe italien, dont les idées ont été déterminantes pour l'unité de l'Italie et qui a opposé la radicalité de l'idéal démocratique à l'impératif de l'unité nationale. Dans son traité sur *Les devoirs de l'Homme*, il commence par l'éloge des droits de l'Homme qui ont favorisé l'essor d'une communauté de conscience. Mais en même temps, il remarque que ces droits ont introduit une décadence sur des questions sociales et structurent un égoïsme avéré des individus au plan international.¹⁷¹

Que sont ces droits qui, au-delà de ces bonnes intentions, ne garantissent pas l'accès au bien être de tous? Peut-on véritablement penser les droits absolus des individus et les devoirs des individus envers leur nation et le genre humain ? Ces critiques des droits de l'Homme viennent approfondir la pertinence de la prise de position de Sen qui milite pour des droits qui rendent aux individus leurs capacités et leurs libertés substantielles. Le respect de l'histoire des hommes, de leurs diverses cultures, de leur passé, est un élément essentiel dans la prise des décisions allant dans le sens du respect de leurs droits. Selon Sen, les droits de l'Homme deviennent problématiques quand ils ne tiennent pas compte des individus pour qui ils devraient réellement être formulés pour garantir leur émancipation. Quand de tels droits s'inventent à tout bout de champ pour défendre des collectivités et une élasticité des droits sans limites, ils ne doivent

¹⁷¹ G. Mazzini, *Doveri dell' Uomo, The duties of Man*, Londres, 1962, pp. 4-8, 19

pas non plus échapper au temps et à l'espace.¹⁷² Sen insiste sur le rapport étroit qui existe entre développement et respect des droits.

Cette question de redéfinition de la notion de droit de l'Homme vient renforcer celle de la prise en compte de la liberté individuelle dans le processus de la construction de l'Homme. Sen affirme que « la liberté individuelle pour tous, est nécessaire dans une bonne société. »¹⁷³ Mais à quoi renvoie cette notion de liberté individuelle ?

Deux aspects importants couvrent la notion même. Il s'agit de la valeur qu'elle requiert pour tout individu : la liberté individuelle devrait d'abord être garantie à tout individu et ensuite tout individu devrait bénéficier de l'égalité de liberté. Sen se démarque de la liberté individuelle définie par les anciens. Platon parlait de la justice tout en excluant une catégorie de personnes dans son exercice, notamment les esclaves. Sen tient à relever dans ses démarches cette ambiguïté. L'homme libre d'Aristote est celui qui est sans préjudice et sans compromis dans la société. Or, la femme a un statut qui ne devrait pas la mettre dans une certaine égalité face à l'homme. Par conséquent, elle ne peut être admise au même degré de liberté que les hommes. Tout comme les esclaves qui sont privés de certaines libertés parfois fondamentales.

Il existe un lien intrinsèque entre le développement authentique et le respect des droits de l'Homme. Ce lien relève de la nature même du développement. Il est le caractère moral de tout développement. Les femmes ont un rôle très actif dans le changement social et donc le développement qui se veut humain. Depuis son ouvrage publié en 1792,¹⁷⁴ Mary Wollstonecraft met en évidence les revendications liées au statut des femmes dans les sociétés, et ne cesse de montrer à quel point le corps social ne peut tenir qu'avec la mise en valeur de tous ses acteurs, y compris les femmes. Depuis ces temps jusqu'à aujourd'hui, on note une prise en compte de la fonction des femmes dans le changement social.

Avec les mouvements féministes qui réclament une juste reconnaissance du statut des femmes, on note une avancée considérable : « Le changement de perception est notable : elles ne sont plus les destinataires passives d'une réforme

¹⁷² J. Lacroix, J.Y. Pranchère, *Le procès des droits de l'homme, Généalogie du scepticisme démocratique*, Edition du Seuil, Paris 2016, pp. 9-10.

¹⁷³ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 307.

¹⁷⁴ M. Wollstonecraft, *A Vindication of the Rights of Women*, éditeur J. Johnson, Londres, 1792.

affectant leur statut, mais les actrices du changement, les initiatrices dynamiques de transformation sociale, visant à modifier l'existence des hommes aussi bien que la leur »¹⁷⁵ affirme Mary Wollstonecraft. Il s'agit maintenant de porter la réflexion sur leur fonction d'agent. De quoi la femme est-elle capable ?

D'une réflexion jadis portant sur leur bien-être et sur la lutte contre des privations dont elles sont victimes, il est question de mener les débats sur leur rôle dans les sociétés. Il est évident que dans certaines régions les privations sont encore énormes, mais c'est en discourant sur cette fonction d'agent que les antagonistes comprendront la valeur que représentent les femmes au sein d'une société donnée. Pour rendre plus évidente cette question de fonction d'agent de la femme, Sen s'emploie à démontrer la complémentarité entre fonction d'agent et bien-être. Il mène la discussion autour de la question de la survie infantile et la réduction du taux de fertilité. De cette réflexion, Sen affirme que « la fonction d'agent des femmes a une vaste portée, c'est pourtant l'un des domaines les plus négligés dans les études sur le développement et sans aucun doute celui qui mériterait plus d'attention. Je ne vois, à l'examen, aucune priorité aussi brûlante pour l'économie politique du développement qu'une reconnaissance pleine et entière de la participation et du leadership féminins dans les domaines politique, économique et social. »¹⁷⁶

Plus que jamais, le droit des femmes ou la participation de la femme dans la construction du monde commun ne devrait souffrir d'aucun préjudice. C'est plus qu'une question de droit. Le développement ne saurait être amorcé si ces valeurs pensées en termes de droit ne sont pas prises en compte, surtout la prise en compte des plus vulnérables. Le développement est une question de droit des individus à une vie équilibrée. Développement et droits vont de pair, ils ne s'excluent pas. Il ne peut y avoir développement sans le respect des droits des individus, ni des droits de l'Homme et sans favoriser le processus réel du développement des individus.

3 - LE DEVELOPPEMENT COMME RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE.

¹⁷⁵ M. Wollstonecraft, *Défense des droits de la femme*, édition Buisson, Paris, 1792, p. 253.

¹⁷⁶ Ibid., p. 270.

Les conditions sociales précaires sont inacceptables et relèvent de l'injustice sociale. Elles sont, pour notre temps, indignes et brisent des vies. Quand la qualité des vies à mener pose problème, il y a privation de capacités de base. Le respect doit-il être lié au genre humain ou au statut social de la personne ? Quel est véritablement le statut d'humain ? A quelle catégorie d'homme le respect devrait-il être accordé ? Ces interrogations vont nous aider à approfondir la réflexion sur le rapport entre développement et dignité.

Le développement dans la perspective de Sen signifie respect de la dignité de la personne humaine dans toutes ses dimensions. Il est alors au cœur de la représentation de la dignité de tout individu. Cette dignité s'appuie sur l'égalité qui donne immédiatement à tout individu d'appartenir, pour ou contre son gré, à une nation. Toutefois, il ne faudra pas perdre de vue, cette autre valeur universelle qu'est la liberté substantielle de la personne humaine qui intervient en premier plan dans les argumentations de Sen. D'après ce dernier, dans l'idéal d'une vie ensemble (ou en société), celle-ci est supposée s'épanouir en plénitude, sans porter atteinte aux droits sociaux liés à la valeur précédente. Ces valeurs sont censées être transposées au niveau des lois qui régissent le marché, ainsi qu'au niveau des politiques sociales pour l'inclusion, la cohabitation et l'épanouissement des différents acteurs de la vie économique, politique et sociale, aussi bien à l'intérieur des communautés humaines que sur la scène internationale.

Chez Sen, une philosophie est engagée autour de la liberté substantielle. Toute sa démarche s'efforce de situer le champ épistémologique auquel renvoie la question du développement, à savoir, l'anthropologie au-delà de l'économie. Il s'est efforcé tout au long de sa thèse sur l'économie de prouver que la croissance économique ne se réduit pas aux opérations marchandes. Il recentre le débat du développement sur le sens de la vie. Certes, l'idée du développement est incontestablement économique, cependant la réduire à son seul aspect économique serait la restreindre outre mesure.

Rappelons que depuis la chute du mur de Berlin, l'humanité est soumise à la domination d'une logique économique capitaliste qui a démontré ses forces et ses faiblesses. La rationalité économique, fondée sur le développement du marché, devient de plus en plus autonome et défie les autres rationalités. Elle s'est imposée comme logique. Son mode de fonctionnement s'appuie sur le profit, la rentabilité, la production et met en valeur les problèmes d'optimisation des

moyens. Tel que décrite, elle fait place au calcul et à la mesure. Cela pose néanmoins un problème. Quand tout est centré sur la production, la rentabilité, le profit et la consommation, l'économie perd son ultime objectif. Elle oublie nécessairement l'Homme.

Au regard de l'actualité de notre monde d'idéologie capitaliste, seule la rationalité économique est mise en évidence, elle s'impose comme le centre de gravité, l'instance créatrice, légitimatrice, donatrice de sens. Dans une telle posture, que devient la personne ? Quand la rationalité économique devient l'épicentre de l'organisation et du devenir sociétal, des questions qui touchent à la vie de la personne sont reléguées au second plan. Le centre de perception réel reste la rationalité économique : ni la vie de l'individu, ni son avenir, encore moins son épanouissement et ses libertés ne sont prises en compte. Seule la logique du marché et du travail domine. A contrario, toutes les questions inhérentes à l'éthique, à la métaphysique, à l'esthétique et à la théologie sont jugées impertinentes.

L'esprit capitaliste est épris de la loi du marché à laquelle il est totalement soumis. L'homme économique n'a pas d'autres repères que le profit, la loi du marché. Il n'envisage pas la possibilité d'un ordre transcendant, supérieur, qui puisse donner sens à sa vie. Toute sa vie se résume en des questions de calcul et d'argent. Sen revient sur cette position pour fonder une approche qui remet la personne au centre de toute activité économique. Il va jusqu'à penser que toute approche tentant à définir le cadre du développement, sans tenir compte avant tout de la santé et de l'éducation, est vouée à l'échec. Car c'est l'individu qui constitue l'intérêt de tout processus du développement.

Rappelons que le concept du capital humain vient de Théodore Schultz, prix Nobel d'économie et promoteur de l'école de Chicago.¹⁷⁷ Le capital humain désigne le capital physique, les aptitudes dont un individu dispose, en lui octroyant les possibilités d'être productif. Gary Stanley Becker, un autre économiste américain, a redonné au concept toute sa légitimité,¹⁷⁸ tandis que Robert Emerson

¹⁷⁷ Théodore William Schultz (1902-1998) est un économiste américain qui s'est intéressé à la théorie du développement. Sa célébrité est aussi due à l'élaboration de la notion du capital humain qui doit sa divulgation à Gary Becker.

¹⁷⁸ Gary Standley Becker (1930-2014), professeur à l'Université de Chicago au département de sociologie et économie; ses analyses s'orientent vers l'analyse microéconomique et l'économie de la criminalité. C'est lui qui a divulgué la notion du capital humain de Schultz à travers son ouvrage intitulé *Human capital: A*

Lucas a finalement fait du capital humain le moteur d'une croissance ininterrompue.¹⁷⁹ La capacité humaine de Sen est « vue comme l'expression de la liberté. »¹⁸⁰ Les deux concepts ont en commun une particularité : l'insistance sur l'humain.

Mais cela ne suffit pas, selon Sen, pour en déduire qu'ils signifient la même chose, une nuance qu'il convient d'approfondir. D'après lui, le capital humain met en avant la fonction d'agent des individus qui ne vise en premier ressort que la productivité. Les capacités humaines évoquent la condition des individus qui font librement le choix de la vie qu'ils souhaitent mener pour parvenir véritablement à l'amélioration des choix de vie à leur disposition.

Malgré un intérêt commun pour les compétences et les savoir-faire que les individus peuvent acquérir, les critères de l'évaluation, dans un cas ou dans l'autre, portent sur des objectifs différents.¹⁸¹ Le capital humain comme compétence vise la productivité dans sa forme et dans son mode de fonctionnement. L'éducation qui vise l'acquisition de compétence d'un individu peut être évaluée à double titre. Si elle est pleinement assimilée et permet à l'individu d'avoir des revenus, elle donne sens à ce qu'on appelle capital humain. A contrario, l'individu qui ne parvient pas à acquérir la compétence requise pour prétendre à un revenu, ne doit pas être privé d'épanouissement à cause de cette notion de capital humain. Il a néanmoins profité de quelque chose qui peut être capitalisé. Il a une capacité qui peut lui permettre de se réaliser pleinement. D'après Sen, « la perspective des capacités accorde toute leur place et toute leur valeur à ces autres fonctions »¹⁸² qui n'entrent pas dans le registre du capital humain. Le capital humain doit aller au-delà de la question de productivité par la compétence : productivité et consommation posent autant de problèmes dans leur analyse. La distinction entre capital humain et capacités humaines se dégage à

theoretical and Empirical analysis with special reference to education, NBER-Columbia University of Chicago Press, 1964.

¹⁷⁹ Robert Emerson Lucas, économiste américain, fondateur de la nouvelle économie classique. La critique de Lucas est une référence en économétrie qui est connue dans le domaine de l'économie. Ses recherches l'ont amené à investir les champs de la théorie de l'investissement, de la théorie de la croissance endogène, du capital humain.

¹⁸⁰ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 382.

¹⁸¹ Ibid., p. 383.

¹⁸² Ibid., p.384.

partir des rôles que chacun joue. La capacité humaine a un triple rôle. Elle permet¹⁸³ :

- Dans son rôle direct, le bien-être et la liberté des gens,
- Dans son rôle indirect, une influence sur le changement social,
- Dans un second rôle indirect, une influence sur la production économique.

Le capital humain ne valorise que le second rôle indirect dans sa perspective de production économique. Dans cette même logique, l'économie devient le champ pratique où les hommes, conscients d'un certain nombre de problèmes qui se posent à eux, cherchent à donner une réponse humaine à la question cruciale de leur vie, la faim : « Faim [...] de nourriture, de protection contre le trop chaud, contre l'inondation et l'incendie, contre toutes les maladies... Mais faim aussi de confort, de calme, de bonnes choses, de mobilité, de loisir ; faim, encore, de connaissance, de culture, de beauté ; faim, en plus, de dignité, de responsabilité, de liberté, d'amitié, d'amour ; enfin faim d'accomplissement, de plénitude, de dévouement, de dépassement et de justice. »¹⁸⁴ Dans son essence, l'économie est le lieu qui permet de statuer sur le questionnement anthropologique et celui des sociétés. Nous sommes bien au cœur d'une question éthique par excellence.

Pour ainsi dire, l'économie va bien au-delà de son rôle de rentabilité. Elle a étendu son champ pour devenir l'art de bien gérer des biens. C'est bien ce rôle que joue l'économie politique ; elle est à la fois science et pratique qui se cristallise autour des activités humaines dans le but de procurer à l'individu les biens nécessaires à la satisfaction de ses besoins matériels. Un penseur averti en la personne de Jean Ladrière, philosophe et logicien belge, professeur à l'Université Catholique de Louvain appelle cela « le processus d'allocation des moyens rares entre fins multiples et alternatives. »¹⁸⁵ Il est bien question d'utiliser au mieux les ressources rares en capital, en travail, en matières premières et en énergie en vue de produire des biens et des ressources, de les mettre sur les marchés, de répartir les revenus nés de ces activités productrices, d'harmoniser les dépenses rendues possibles grâce aux revenus, tout ceci pour la satisfaction optimale des besoins économiques selon leur ordre de nécessité et d'urgence.

¹⁸³ Ibid., p.387.

¹⁸⁴ S.C. Kolm, *Philosophie de l'économie*, Editions du Seuil, Paris, 1986, p. 38.

¹⁸⁵ J. Ladrière, *Sur la signification de l'économie*, in [Prénom] Geruna, *Technique économique et finalité humaine*, Editions Duculot, Gembloux, 1972, p. 40.

Sen dénonce donc les théories qui voient dans le développement uniquement les aspects essentiellement économiques, matériels, le profit maximal, le quantifiable. Entre autres exemples, Walter Rostow, économiste et théoricien politique américain, non seulement assimile le développement à la croissance économique, mais encore donne les cinq étapes nécessaires à cette croissance en mettant de côté ce qui chez Sen paraît central, c'est-à-dire les libertés substantielles.¹⁸⁶ L'économie devrait être une attention aux hommes, à l'individu. La finalité de l'économie est, d'après Sen, l'octroi sans condition des libertés substantielles à chaque individu. La dimension éthico-humaine de l'économie doit être plus qu'un éveil de conscience. Elle s'inscrit dans une dimension pratico-pragmatique.

Cet élan a aiguisé les sensibilités de l'économiste François Perroux qui a remis en cause les économies et les sociétés telles que pensées dans notre temps. Perroux initie et soutient la possibilité d'une économie de la ressource humaine.¹⁸⁷ Selon lui, la personne est la finalité de l'économie. Tout ce que l'économie doit employer devrait converger vers cette finalité car la personne est la fin de toute activité économique. Il est convaincu qu'il est évident que l'économie doit se préoccuper du marché et de la production. Mais l'essentiel demeure l'individu, agent prioritaire par excellence de toute activité économique. Le marché et la production constituent certes une structure importante dans le processus ou la mise en place du mécanisme de l'activité économique, mais ils ne sont pas la fin ultime. Le développement doit s'ouvrir davantage à la personne pour devenir prioritairement une question anthropologique et donc éthique. Tout homme et tout l'Homme doivent être au centre du développement. L'homme comme individu est le véritable critère dans la perspective de Sen. L'individualité de l'homme se définit authentiquement par rapport à ses libertés. Par conséquent, un développement qui asservit la personne est intolérable.

L'asservissement de l'individu est un non-développement. La non-liberté, qui est intolérable, est un non-développement. Si nécessaire qu'il soit, le développement n'est qu'un moyen pour parvenir à l'épanouissement de chaque individu. Dans cette logique, il sera inacceptable de concevoir une forme de

¹⁸⁶ W. Rostow, *Les étapes de la croissance économique*, Editions du Seuil, Paris 1970, p. 255. Il a mené des recherches sur la théorie du développement et les conditions de la croissance.

¹⁸⁷Cf. F. Perroux, « L'économie de la Ressource Humaine », *Revue Monde en développement*, N° 7, Librairie Armand Colin, Paris, 1976, pp. 740- 741.

l'économie où tout est subordonné au gain, au marché, comme si la course au profit pouvait être une réalité autonome, indépendante de toute morale et donc à l'abri des normes éthiques.

Aujourd'hui, on constate malheureusement l'énorme disparité entre les couches sociales. Il y a d'un côté, ceux, le petit nombre possédant beaucoup de ressources, qui n'arrivent pas à "être", car, par suite d'un renversement des valeurs, ils en sont d'office empêchés par le culte de "l'avoir". De l'autre côté, ceux, les plus nombreux bien sûr, possédant peu ou rien, qui n'arrivent pas à réaliser leur vocation humaine fondamentale parce qu'ils sont privés de leurs libertés substantielles et des biens élémentaires.

L'économie ne doit pas seulement chercher à instaurer des règles de justice et d'équité dans les relations entre employeurs et travailleurs, mais doit aussi s'intéresser, sur un plan international, à l'écart qui se creuse entre des pays économiquement développés et des pays dits en voie de développement. Cet état des lieux fait que les premiers jouissent des agréments de la vie alors que les seconds souffrent de la pauvreté et de la misère. Il s'agit d'une situation inadmissible impliquant une certaine réparation. Dans la perspective de l'approche par la capabilité, la non-liberté et l'absence de création d'opportunités sociales débouchent sur la pauvreté, grevée de conditions qui empêchent de progresser.¹⁸⁸

Sen affirme que « le développement humain est d'abord et surtout l'allié des pauvres, non celui des riches. »¹⁸⁹ L'injustice sociale naît dans un monde où certaines nations accumulent des richesses et vivent dans l'opulence alors qu'à côté, bien d'autres ne peuvent subvenir aux besoins fondamentaux de la majorité de la population. L'injustice s'installe quand, au sein d'une même société, certains groupes détiennent la plus grande partie des richesses et du pouvoir, alors qu'une majorité n'arrive pas à assurer décemment la vie de leur famille, même au prix de longues heures de travail. L'injustice règne quand les règles de la croissance économique et d'un profit toujours plus grand déterminent les relations sociales, laissant dans la pauvreté et la misère ceux qui n'ont qu'un emploi précaire.

Dans cette logique, le sous-développement devient un assujettissement et une déstructuration ; il n'est plus une simple question de retard. Sen réaffirme

¹⁸⁸A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 67.

¹⁸⁹ Ibid., p. 193.

dans ses recherches, son attachement à la problématique majeure du sous-développement en ces termes : « Je m'efforcerai, à partir de ces acquis, de poursuivre l'analyse et d'éclairer les problèmes du sous-développement (défini, au sens le plus large, comme non-liberté) et du développement (conçu comme processus d'élimination des non-libertés et d'extension des libertés substantielles de différents types que les gens ont raison de souhaiter). »¹⁹⁰ Dans cette perspective le sous-développement est une question de non-liberté conçue comme injustice sociale. Ce que Sen dénonce dans son approche n'est pas le fait d'avoir en tant que tel, mais plutôt le fait de posséder d'une façon qui ne respecte pas la qualité ni l'ordre des valeurs, les choix et les libertés. Certes, le développement est et doit aussi être économique, mais il s'agit d'une économie basée sur les individus et non seulement sur les institutions et leurs systèmes de fonctionnement.

En outre il y a lieu, dans ce chapitre de s'interroger sur la personne humaine et le bien commun. Car l'autre nom du développement humain, à la suite de la compréhension de Sen, est le bien-être. A quoi renvoie cette notion ? L'idée centrale, sur laquelle s'appuie le défenseur des droits des pauvres, traduit le fait qu'on ne peut dignement avoir accès au développement dans des situations inconfortables où les détournements de deniers publics remplacent les règles de transparence, où la fuite des capitaux marque le désengagement des acteurs économiques. Le développement humain nécessite le respect des règles du bien commun. Sen rappelle que la question du développement concerne les comportements, les préférences, les aspirations des individus.¹⁹¹ Le développement est un ensemble de combinaisons et de comportements. Parmi ces combinaisons et comportements, on peut noter le bien commun qui demeure une aspiration.

Il importe de rappeler que la société politique est faite de groupes antagonistes, prolétariat et bourgeoisie, gauche et droite, conservateurs et progressistes, par exemple, dont les intérêts s'opposent très souvent. C'est évident qu'existent des intérêts opposés que la justice sociale doit s'employer à satisfaire, à concilier, à limiter parfois. Pourtant la cité est là, telle que l'histoire l'a faite, et ce n'est pas contre une classe de citoyens que le bonheur des autres peut

¹⁹⁰ Ibid., p. 121.

¹⁹¹ Ibid., p. 131.

être assuré. Plus profondément que les intérêts de classes, il y a un but, une tâche commune qui fait souhaiter à tous de vivre ensemble (les citoyens s'en rendent toujours compte lorsque la cité est menacée de l'extérieur). Cette tâche commune rentre dans la perspective du bien commun. Ce bien commun est aussi un héritage, sans doute, mais un héritage si humain que nul ne doit en être frustré. C'est un bien à la fois reçu du passé national et à conquérir par toutes les forces vives de la nation.

Ce qui constitue le bien commun de la société n'est pas seulement l'ensemble des biens ou services d'utilité publique ou d'intérêt national (route, ports, écoles, etc.) que suppose l'organisation de la vie commune, ni les bonnes finances et la croissance de l'Etat, ni encore sa puissance militaire. Ce n'est pas seulement un réseau de lois justes, de bonnes coutumes et de sages institutions donnant sa structure à la nation, ni l'héritage de ses grands souvenirs historiques, de ses symboles et de ses gloires, de ses traditions vivantes et de ses trésors de culture.

Le développement comme ensemble de combinaisons s'allie avec l'idée du bien commun qui va au-delà de cette acception. Le bien commun est la somme de tout ce qu'il y a de conscience civique, de vertus politiques et de sens du droit et de la liberté. Il évoque aussi tout ce qu'il y a d'activité, de prospérité matérielle et de richesses de l'esprit, de sagesse héréditaire inconsciemment mise en œuvre, de rectitude morale, de justice, d'amitié, de bonheur et de vertu, d'héroïsme dans les vies individuelles des membres de la communauté. Tout ceci doit concourir à l'épanouissement de l'individu et aider ainsi chacun à parfaire sa vie et vivre en toute liberté.

Dans sa dimension de la dignité humaine, le développement ne s'identifie pas avec la croissance purement économique. Autrement dit, le développement, pour être humain, doit élever l'individu dans tous ses aspects et il doit élever en même temps toute l'humanité. Le développement humain doit être indivisible et harmonieux. Harmonieux dans le sens où le principe qui le commande doit être unifiant et guidé par une intervention rationnelle, continuelle de l'intelligence et de la volonté de l'homme comme individu sujet de choix et de multiples besoins. Il faut donner au développement un principe fondamental qui mobilise et éclaire ses actions. Ce principe, qui se trouve être l'âme du développement, est l'éthique qui garantit les droits de l'homme et les libertés humaines.

CONCLUSION

La conception du droit dans l'approche par les capacités fait réfléchir au rapport entre l'action publique (juridique) et les pratiques de la vie sociale (morale), droit et liberté. De quel droit s'agit-il ? Certes, le respect des droits peut entraîner des irrégularités dans le bien-être des individus. Sen nous fait plonger dans une réflexion sur la dimension économique et sociale des droits de l'homme.

La situation de précarité entraîne souvent des traitements discriminatoires. C'est ce qui peut donner crédit à toutes les réflexions sur le droit du travail, le droit à la protection sociale, l'égalité des chances, le droit à l'emploi, le droit à la liberté syndicale, le respect des biens, etc. Nous retenons dans la logique de la pensée de Sen que chaque citoyen doit être traité comme acteur politique et social, c'est-à-dire participant à la lutte contre la pauvreté et la situation de précarité. L'accès aux droits fondamentaux ne doit pas être conditionné par des contraintes multiples. Le principe d'égalité en dignité et en droit de tous les êtres humains et le strict respect des droits fondamentaux sont des préalables qui conduisent au développement humain.

Du point de vue de la défense des droits, la philosophie de Sen s'inscrit dans le champ de l'éthique sociale. Ce qui importe pour cette recherche ce n'est pas l'édiction des lois, mais c'est plutôt la qualité de vie des sujets qui sont membres des sociétés politiques et économiques. Au-delà du bon fonctionnement des institutions, l'éthique sociale, ici entendue comme reconnaissance sociale dans les pratiques des sociétés, reste un objectif essentiel. Selon Sen, les objectifs des droits doivent coïncider avec des actions sociales et la qualité de vie des citoyens. Il ne devrait pas avoir une antinomie entre droit et approche éthique. Les droits doivent être pensés dans la perspective d'un dialogue social, de participation démocratique et d'incitations politiques.

CHAPITRE V : AMARTYA SEN ET LA DEMOCRATIE.

INTRODUCTION

Quel est le rôle du raisonnement public dans l'analyse de la justice et la question du développement ? Les philosophes des Lumières avaient pensé que le développement de l'instruction permettrait de construire une démocratie de citoyens informés capables de délibérer rationnellement en vue du bien commun. Ce faisant, ils avaient d'abord négligé le cadre légitime de la délibération et le rôle toujours renaissant des passions et des émotions en politique. Mais plus encore, ils n'avaient pas anticipé qu'une instruction de masse puisse conduire au relativisme destructeur que nous voyons aujourd'hui triompher partout, associé au développement des visions complotistes du monde, à l'emprise croissante des marchands de doute, à la dissolution des notions même de réalité, de vérité des élections, du suffrage universel et de l'espace public.

En outre, la société contemporaine, industrielle, loin de chercher l'intérêt commun, favorise l'intérêt individuel. Dans ce contexte post-métaphysique, le pouvoir est au service d'une minorité qui exploite le plus grand nombre et la solidarité est menacée par les deux ressources abstraites et systémiques de l'intégration sociale : le pouvoir administratif et le pouvoir de l'argent. Sen analyse la domination inhérente à cette société capitaliste avancée et les possibilités de son dépassement pour inscrire l'homme comme sujet de goût, d'émotion, de droit et de choix au cœur de cette préoccupation. Comment fonder une société qui recherche le bien collectif sans bannir les préoccupations des individus ?

Le concept de démocratie est en crise. Il s'agit d'une crise du civisme, de la participation politique, des institutions. Les sociétés démocratiques expérimentent au quotidien la carence de l'insertion, la marginalisation, la perte des repères. La décomposition des liens sociaux est un fait. La crise de l'Etat et de la souveraineté, l'universalisation de l'économie sont des faits qui incitent à repenser la démocratie. L'individu semble être oublié dans la dynamique politique.

Nous vivons dans un monde d'intérêts. Mais au-delà de ces constats et injustices, l'avènement d'un monde juste et efficace est possible et souhaitable. Ce monde relatif au bien-être de l'individu est possible. L'accès à ce "bonheur" passe par la réhabilitation des libertés substantielles qui met en œuvre les capacités des individus, évalue en permanence les formes de gouvernance et s'inscrit de façon perpétuelle dans une consultation de la base. C'est le combat quotidien que mène le philosophe et économiste indien pour un monde équilibré, juste et humain.

Sen s'emploie à refonder la notion de démocratie sur la base de la participation effective des individus aux affaires publiques, sur la base d'une souveraineté reposant sur les libertés substantielles. Il s'agit d'une approche constructive de l'idée de démocratie qui valorise la délibération.

Sen recommande fortement que les individus soient des sujets autonomes dans leurs droits et dans leurs choix. Il pense fonder une société qui tient compte à la fois du souci de la croissance et des exigences humaines et éthiques. Il postule la justice et la liberté comme métrique de l'intégration sociale. C'est dans cette optique qu'il pose la démocratie comme le lieu du déploiement du développement humain. Mais en quoi la démocratie peut-elle favoriser l'émergence d'une société où le minimum requis peut être garanti ? Autrement dit, comment peut-on fonder rationnellement une communauté politique dont les membres agissent librement et légitimement pour leur épanouissement ?

1 - SEN ET SA CONCEPTION DE LA DEMOCRATIE.

*La démocratie des autres, Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*¹⁹² est l'intitulé d'un ouvrage de Sen. Ce titre est évocateur de la complexité du débat sur la démocratie. Qui sont les autres ? Pourquoi les autres ? Pourquoi invoque-t-il la notion de liberté en lien avec une invention de l'Occident ? Ces interrogations permettent de saisir la complexité de la notion de démocratie telle que présentée par Sen et d'en discuter les enjeux.

Rappelons que les textes de Sen sur la notion de démocratie s'inscrivent dans un contexte historique précis. Celui de l'intervention américaine en Irak en 2003, prétextant instaurer un régime démocratique. D'ailleurs Sen y fait référence dans son ouvrage : « ... Les inquiétudes liées aux événements actuels en Irak doivent être appréhendées dans leur contexte spécifique ; il existe tout un monde, bien au-delà de ce problème. »¹⁹³ En effet, pour légitimer leur intervention militaire en Irak, les Etats-Unis se sont servis de cet argument qui va déplaire à plus d'un et susciter des résistances voire du scepticisme. Par cette intervention, beaucoup trouvent un prétexte pour imposer une nouvelle forme de colonisation dans l'optique d'imposer la culture occidentale à ce peuple. Sen remarque que « l'usage qu'on a fait ces dernières années de la rhétorique de la démocratie a semé une grave confusion sur le fond de la question. On constate de plus en plus une dichotomie étrange et déroutante : elle oppose ceux qui veulent imposer la démocratie aux pays du monde non occidental (dans le propre intérêt de ces pays, bien sûr) et ceux qui refusent de la leur imposer (par respect pour les propres usages des pays concernés). »¹⁹⁴ Cette alternative reste un piège du fait de l'idée qui opposerait la démocratie libérale à la démocratie culturelle. D'une part, au nom de la démocratie libérale fondée sur des valeurs universelles, les tenants jugent cohérent le fait de prendre activement part à la construction des institutions démocratiques dans le monde. Ici, la défense de la culture collective est de mise. D'autre part, il y a des défenseurs acharnés de la culture individuelle qui trouvent l'idée d'une culture collective comme un prétexte pour imposer un cortège d'obligations culturelles à travers des conventions et autres astuces politiques. L'idée de la démocratie libérale se heurte à cette réalité. Elle oppose une dynamique mondiale à une dynamique culturelle. Dans ce cas elle est

¹⁹² A. Sen, *La démocratie des autres, Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, traduit de l'américain par Monique Bégot, Edition Manuels Payot, Paris 2005.

¹⁹³ Ibid., pp. 10-11.

¹⁹⁴ A. Sen, *L'idée de la justice*, Op.Cit., p. 384.

fragilisée et peine à s'enraciner dans certaines mentalités. Que faire face cet obstacle de taille ?

Dans cette optique, la démocratie est assimilée à la culture occidentale. Le titre de l'ouvrage de Sen est évocateur de cette confusion et d'un amalgame politique. Sen réfute toute idée d'assimiler la démocratie à la culture occidentale. Selon lui, « pour comprendre les racines de la démocratie au niveau mondial, nous devons nous intéresser à l'histoire de la participation populaire et du raisonnement public dans différentes régions du monde. Cessons de penser la démocratie dans les seuls termes de l'évolution européenne et américaine : il faut regarder au-delà. Nous ne comprendrons rien aux exigences omniprésentes de vie participative dont Aristote a parlé avec tant de perspicacité si nous prenons la démocratie pour une sorte de produit culturel spécifique à l'Occident. »¹⁹⁵ Il procède donc à une redéfinition de la démocratie. Dans sa logique, la démocratie ne consiste pas seulement en des élections. Bien des enjeux vont au-delà d'une simple élection et d'un vote. Il estime que « la thèse selon laquelle la démocratie est une valeur essentiellement occidentale est parfois liée à la pratique du vote et des élections dans la Grèce antique, particulièrement à Athènes, à partir du V^e siècle avant J.C. Dans l'évolution des idées et des pratiques démocratiques, il est certainement important de considérer le rôle exceptionnel de la démocratie directe à Athènes, depuis Clisthène et sa démarche de pionnier pour aboutir au système du vote vers 506 avant J.C. Le terme "démocratie" est issu de deux mots grecs : *demos* (peuple) et le *kratia* (autorité). Bien que dans la population athénienne, nombreux furent ceux – les femmes et les esclaves en particulier – qui n'étaient pas considérés comme citoyens et n'avaient pas le droit de vote, l'immense importance de la pratique athénienne du partage de l'autorité politique mérite une reconnaissance sans équivoque. Mais jusqu'à quel point cela fait-il de la démocratie un concept fondamentalement occidental ? »¹⁹⁶

Sen relativise donc la paternité occidentale de la démocratie. Il s'appuie sur des expériences diverses des communautés asiatiques ou africaines. L'Occident a connu des périodes d'invasions et de guerres internes, comme les autres peuples. L'Occident s'est tourné vers les élections, comme d'autres ont créé leur cercle de débat autour du modèle de leur gouvernance. Reconnaissance aux autres un

¹⁹⁵ Ibid. p. 385.

¹⁹⁶ A. Sen, *La démocratie des autres*, Op., Cit., p. 19.

espace de discussion pour renforcer la cohésion sociale, pour asseoir un type de gouvernance, est une voie vers la démocratie comme il en est question en Occident. Outre les élections qui ne sont qu'un aspect de la démocratie, il y a bien d'autres enjeux à défendre. Le débat public constitue l'ossature de la démocratie : il ne peut y avoir de démocratie en dehors du débat.

Sen représente la démocratie dans le cadre d'un débat public. Elle est ouverture, sujet de débat. La démocratie demeure un grand défi pour notre époque. Elle est essentiellement une quête de liberté par les citoyens. Dans cette logique le penseur des capacités remarque que « les divers mouvements en faveur de la démocratie, sur toute la planète (en Afrique du Sud, en Argentine et en Indonésie hier, en Birmanie, au Zimbabwe et ailleurs aujourd'hui) reflètent la détermination des peuples à se battre pour obtenir le droit à la participation politique, et le droit à se faire entendre de manière effective. »¹⁹⁷ Il paraît nécessaire de garantir à chaque citoyen un espace où il peut exprimer librement ses opinions et être écouté. Cette manière de penser la Cité existe ailleurs qu'en Occident.

Sen tente de sortir de cette confusion pour donner un contenu substantiel au concept de démocratie en crise de pertinence. Il s'emploie à s'interroger sur l'acceptation de cette conception de la démocratie : pourquoi la démocratie telle que pensée par l'Occident ne reçoit-elle pas l'assentiment de tous les participants ?

Évidemment, cette position ne peut que soulever une querelle historique chez les défenseurs des racines hellénique et judéo-chrétienne de la démocratie. Ceux-ci défendent l'enracinement historique de la démocratie en Occident. Pour eux, le contraire serait un anachronisme et une méconnaissance de l'histoire politique.

Nombreux également sont les pays qui émettent des doutes quant au contenu que donne l'Occident de cette réalité politique. Le processus de démocratisation éprouve de sérieuses difficultés par rapport à ce doute. Sen part de ce doute pour bâtir son argumentation et formuler deux critiques.

¹⁹⁷Ibid., pp. 9-10.

La première présente la démocratie comme un obstacle au processus du développement des pays les plus pauvres. Il présente ce constat en ces termes : « Tout d'abord, il existe des doutes quant à ce que le modèle démocratique peut accomplir dans les pays les plus pauvres. La démocratie n'est-elle pas une barrière qui fait obstacle au processus de développement, en détournant l'attention des priorités de changements économiques et sociaux, tels que le fait d'assurer une nourriture convenable, un accroissement du revenu par habitant, et la mise en œuvre des réformes institutionnelles ? On prétend aussi qu'un gouvernement démocratique peut se montrer parfois profondément mesquin et être cause de souffrances pour ceux qui n'appartiennent pas à la majorité dirigeante du système. Les couches sociales les plus vulnérables ne seraient-elles pas mieux loties avec la protection que peut offrir un type de gouvernement autoritaire ? »¹⁹⁸ Ceux qui soutiennent cette position pensent que la démocratie n'a aucune incidence sur le processus de développement. A contrario, elle constitue un frein au déclenchement de ce processus. Les pays pauvres n'ont pas besoin d'être démocratiques pour mettre en œuvre leur processus de développement, le contraire relèverait d'une naïveté politique.

La seconde critique concerne les faits historiques et culturels. Sen la présente en ces termes : « L'adhésion à l'idée de la démocratie comme règle générale pour tous les peuples, que ce soit au moyen d'organismes nationaux ou internationaux, ou grâce à ceux qui militent en faveur des droits de l'homme, est fréquemment combattue, en ce sens qu'elle implique une tentative pour imposer les valeurs et les pratiques occidentales à des sociétés extra occidentales. Cette thèse va beaucoup plus loin que le simple fait d'admettre que la démocratie est, de façon prédominante, une pratique occidentale dans le monde contemporain, ce qu'elle est très certainement. Elle revient à supposer que la démocratie est une conception dont les racines se trouvent uniquement dans les signes distinctifs d'une pensée occidentale qui ne s'est épanouie qu'en Europe et nulle part ailleurs et cela, pendant très longtemps. »¹⁹⁹ L'enracinement de la démocratie en Occident sert d'argument à ceux qui discréditent le système. Pour ceux-ci, les valeurs démocratiques sont occidentales. Il n'est donc pas question de les imposer aux autres. Certaines sociétés ne partagent pas les valeurs liées aux

¹⁹⁸ Ibid., pp. 10-11.

¹⁹⁹ Ibid., p. 11.

principes démocratiques. Par contre, elles ont les leurs dont il va falloir tenir compte et qu'il va falloir respecter.

Face à ces deux positions, Sen exprime son étonnement et son inquiétude mais aussi une certaine reconnaissance suite à des failles inhérentes au concept. Son attitude se décrit à travers cette déclaration : « Ce sont là des questions légitimes et très graves, et l'on peut comprendre qu'elles soient posées avec une certaine persistance. Mais ces craintes sont-elles réellement fondées ? Si l'on prétend qu'elles ne le sont pas, il convient de noter que les lignes directrices de cette critique ne sont pas sans lien entre elles. En réalité, la faille, dans les deux cas, réside au départ, dans la vision de la démocratie comme une voie beaucoup trop étroite et restrictive en particulier, uniquement en termes de scrutin et d'élections et non pas comme celle d'une voie bien plus large. »²⁰⁰

Dans la pensée de Sen, l'espace public occupe une place de choix dans le processus de la démocratie. Mais à quoi renvoie réellement ce concept ? Il représente un facteur social aussi élémentaire que sont l'action, le groupe ou la collectivité. Il est construit en opposition aux concepts traditionnels de l'ordre social. Sen fait remarquer que « la vision beaucoup plus large de la démocratie en termes de débat public nous permet aussi de comprendre pourquoi les racines de la démocratie vont au-delà des limites étroites de certains récits et chroniques, rapportant des pratiques définies et considérées maintenant comme des institutions spécifiquement démocratiques. »²⁰¹ L'espace public est un réseau de communication, de prise de position, de confrontation des opinions d'un groupe d'hommes. L'espace public politique est une structure de communication ancrée dans le monde et vécue par l'intermédiaire de sa base constituée par la communauté des citoyens. Dans certaines sociétés complexes, l'espace public constitue une structure intermédiaire qui fait figure de médiation entre d'une part, le système politique et, d'autre part, les secteurs privés du monde réel comme des systèmes d'action fonctionnellement spécifiés.

On peut identifier trois types d'espace public :

- L'espace public épisodique est le lieu de la convivialité qui se trouve dans les cafés, les rues. C'est un espace marqué par la spontanéité,

²⁰⁰ Ibid., p. 12.

²⁰¹ Ibid., p. 15.

l'imprévisibilité, mais aussi qui est capable de s'ouvrir à toutes les couches sociales. Cet espace peut entraîner des modifications brusques de l'échiquier social à la suite des manifestations, comme il peut juste être un lieu de tintamarre.

- L'espace public abstrait est le lieu des médias et des arts. Il est créé par les médias. Il est composé des lecteurs, auditeurs, spectateurs, à la fois isolés et globalement dispersés. Ici chaque citoyen entretient un rapport particulier avec tel ou tel programme des médias et des réseaux sociaux.
- Enfin, l'espace public organisé. Il se trouve dans les parlements, les lieux de spectacles culturels, les représentations syndicales, les conseils de parents d'élèves, les réunions des partis, les conférences, etc.

Cette structuration de l'espace public permet de se défaire de certains préjugés qui enferment le concept de démocratie dans un espace donné. Puisque l'espace public devient global et se présente sous plusieurs formes, aucune nation ne peut se l'approprier. Le débat se réalise sous plusieurs formes. C'est ce que fait remarquer Sen : « Cet héritage global offre suffisamment matière à la remise en question de l'opinion fréquemment rappelée selon laquelle la démocratie n'est qu'une notion occidentale, et qu'elle ne serait donc qu'une forme d'occidentalisation. La reconnaissance de cette continuité de l'Histoire a un rapport direct avec la politique contemporaine en montrant cet héritage global qui a consisté à protéger et à promouvoir les interactions pluralistes et le débat social qui ne peuvent pas être moins importants aujourd'hui qu'ils ne l'étaient dans le passé, quand on se battait pour leur cause. »²⁰²

Sen récuse l'idée d'une démocratie qui se limite au seul respect de la règle de suffrage dit universel, c'est-à-dire aux seules élections. La démocratie implique surtout la protection des droits et les libertés des personnes, l'accès universel aux prestations et droits sociaux. C'est ce qu'il désigne par les *entitlements*, le droit de participer aux délibérations publiques et d'avoir librement accès aux informations. Sen dit à ce propos que « le succès de la démocratie n'est pas seulement affaire de règles et de procédures. Il dépend aussi de la manière dont les citoyens mettent à profit des opportunités existantes »²⁰³. Ce qui importe dans cette prise

²⁰² Ibid., p. 16.

²⁰³ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 209.

de position, ce ne sont pas les droits formels qui fondent la démocratie, c'est-à-dire les votes, etc., mais il s'agit bien des conditions qui garantissent l'exercice factuel de la démocratie, de ses implications dans son exercice même et surtout de la participation effective de chaque citoyen. Sen défend la démocratie d'action, de participation, plutôt qu'une démocratie de système, une démocratie formelle.

Dans cette logique, Sen déclare appréhender « la démocratie sous trois aspects : sa légitimité intrinsèque, son rôle de protection et sa fonction constructive. »²⁰⁴ Ainsi, la démocratie remplirait ces trois fonctions essentielles : intrinsèque, instrumentale et constructive.

La légitimité intrinsèque est liée à son essence et à son exercice. En effet, la démocratie implique la liberté politique qui demeure une condition de la liberté humaine. Tous les citoyens sont impliqués dans ce système par leur participation effective. Elle n'est pas un système de gouvernance ésotérique réservé aux seuls initiés et élites politiques. La démocratie implique ouverture et prise en compte des opinions de tous.

Dans son rôle instrumental, la démocratie assure la protection de tous les citoyens. Elle est un lieu de prise en compte réel de leurs revendications. C'est le lieu où un débat citoyen doit s'instaurer. Les gouvernants sont donc invités à prendre en compte les revendications sociales, économiques et politiques. Les mesures coercitives pour désamorcer la pression sociale semblent inacceptables et à bannir. Les gouvernants doivent recourir à des solutions alternatives face aux revendications sociales. Et Sen de déclarer : « En général, dans les régimes démocratiques, les gens qui revendiquent finissent par obtenir satisfaction. Plus souvent encore, ils n'obtiennent pas ce qu'ils n'ont jamais demandé. »²⁰⁵

Dans sa fonction constructive, la démocratie donne à chaque citoyen la possibilité de confronter ses opinions à celles des autres. La démocratie devient lieu de confrontation constructive des opinions. Sen est persuadé que « le débat public et la discussion, favorisés par les libertés politiques et les droits civiques, contribuent de manière décisive à la formation des valeurs. De fait, même l'identification des besoins est influencée par la nature de la participation publique et du dialogue. Notons d'ailleurs que si le débat public constitue un corrélat de la

²⁰⁴ Ibid., p. 208.

²⁰⁵ Ibid., p.211.

démocratie, la promotion de celui-ci améliore en retour le fonctionnement de la démocratie. Nourri par une meilleure information et sorti de sa situation marginale, le débat sur l'écologie, par exemple, profiterait non seulement à l'environnement mais aussi à la santé et au fonctionnement du système démocratique lui-même. »²⁰⁶

Cette nouvelle façon d'envisager les liens qui pourraient unir les citoyens à l'intérieur d'une société pluriculturelle est porteuse d'espoir quant au projet de reconsidération des valeurs éthico-politiques à l'intérieur des sociétés contemporaines. La création d'un espace de dialogue interculturel en vue de l'élaboration d'un projet de vie communautaire et de la fixation d'idéaux politiques communs se présente en effet comme la manifestation d'une volonté de vivre ensemble. Ainsi, tout projet de vie communautaire, spécifique à chaque société, pourrait, de ce fait, constituer une identité pour celle-ci, identité à l'intérieur de laquelle chaque citoyen se reconnaîtrait parce qu'ayant participé à son élaboration.

Cette nouvelle procédure d'intégration sociopolitique à tonalité inclusive permet, de par son ouverture, de prendre en considération toutes les particularités culturelles et autres existant dans un territoire donné pendant le processus d'élaboration de la collectivité. Dans cette perspective, la question de la *démocratie des autres*, ne se poserait pas dans un environnement de conflictualité. Par ricochet, tous les individus ayant choisi volontairement et librement d'y adhérer devraient être automatiquement intégrés et considérés comme des citoyens. Sen dit à ce propos : « La démocratie crée un ensemble de possibilités – du moins est-ce un bon moyen de la percevoir – et la façon dont chacune de ces possibilités est mise en œuvre réclame une analyse particulière, prenant en compte la pratique effective des droits démocratiques et politiques. Dans cette perspective, la faible participation de l'ensemble du corps électoral, lors de toutes les consultations et de la population afro-américaine en particulier, tout comme d'autres signes d'apathie et d'aliénation ne sauraient être ignorés. »²⁰⁷

Sen entend remettre la pensée politique au-delà de sa dimension contractuelle, dans un espace consensuel. L'objectif est de garantir l'ouverture

²⁰⁶ Ibid., p. 213.

²⁰⁷ Ibid., p. 209.

permanente de l'espace public à l'étrangeté et la non-exclusion pratique des individus souhaitant adhérer et participer à un système politique donné. Il estime que « la démocratie ne soigne pas les maux sociaux par simple ingestion, à la façon dont la quinine traite la malaria. Les malades doivent s'emparer des possibilités existantes s'ils veulent atteindre l'effet recherché. Il s'agit là, bien entendu, d'une règle élémentaire qui vaut pour toutes les libertés : elles dépendent de la façon dont elles sont exercées. »²⁰⁸ Dans cette pensée, il y a une forme de valorisation de l'idée de responsabilité vis-à-vis de l'altérité, accompagnant le processus d'intégration que prône Sen. Il entend pacifier les relations interpersonnelles à l'intérieur des communautés plurielles et fait donc émerger une nouvelle conception de la notion de politique.

Sen observe que « si l'exercice des droits démocratiques élémentaires facilite une réaction politique à l'expression politique des besoins économiques, il intervient aussi dans la conceptualisation – qui inclut la compréhension – des besoins économiques. On peut tout à fait défendre l'idée que la meilleure manière de définir les besoins économiques – leur contenu et leur force – passe par la discussion et l'échange. Les droits civiques et politiques, dans la mesure où ils garantissent la discussion ouverte, la contradiction, la critique et les divergences d'opinions, jouent un rôle central dans le processus d'élaboration de choix fondés et informés. Ce processus est lui-même crucial dans la définition des valeurs et des priorités. »²⁰⁹ Il s'en dégage un certain universalisme des droits qui semble être fondé sur l'égale dignité des hommes. Partant, la politique s'ouvre aux dimensions éthiques de la conception humaine. En outre, à travers l'idéal de participation publique, les idées de reconnaissance et de responsabilité mutuelles s'entremêlent, en vue du bien être communautaire.

Au cœur du projet de Sen de reconstruction de la politique à travers son approche par les capacités, la notion de sujet-individu est d'une importance capitale dans la mesure où elle semble être l'épicentre à partir duquel s'amorcerait véritablement le changement de paradigme. Dans la perspective de la démocratie délibérative, il pense que les droits doivent s'inscrire dans une stratégie reconstructive au lieu d'être formels, contraignants, positifs et de ce fait procédural. Ce qui signifie que le droit, au lieu de s'inscrire dans un cadre

²⁰⁸ Idem.

²⁰⁹ Ibid., 206.

purement théorique et procédural, devrait plutôt s'insérer dans une pensée déontologique. Il doit trouver un sens dans les relations avec les individus qui sont sur la scène de l'histoire.

Ce constat justifie en partie la résurgence des questions de légitimité démocratique des pouvoirs politiques en place dans un certain nombre d'Etats. Cette question que modernité politique prétendait pourtant avoir évacuée, resurgit toujours. A travers son approche de la démocratie, Sen entend proposer un nouveau paradigme du droit : celui de la discussion publique, de la prise en compte des libertés substantielles. Cette nouvelle approche défend une apparente neutralité et une nouvelle approche de la notion de souveraineté.

La nouvelle approche procédurale de la souveraineté populaire à travers l'idée d'une démocratie délibérative fait également appel à une nouvelle compréhension de l'autodétermination collective des peuples. Cette dernière, qui a priori devrait être entendue comme la capacité pour une communauté de réaliser pleinement et essentiellement par elle-même, subit, dans le droit moderne, une sorte de transposition du peuple vers ses représentants. Sen remarque que « toutes les misères et les privations ne sont pas de même nature ; et toutes ne réagissent pas à l'identique aux remèdes sociaux. Quoi qu'il en soit, on ne saurait partir de la condition humaine et de l'ensemble des difficultés qui s'y attachent pour identifier nos besoins. Il existe ainsi une variété d'objectifs que nous pourrions avoir de bonnes raisons de privilégier, s'il était envisageable de les atteindre... Les droits politiques, y compris la liberté d'expression et le libre débat, ne sont pas seulement primordiaux dans la formulation de réponses sociales aux besoins économiques, ils sont aussi cruciaux dans la façon de concevoir les besoins économiques eux-mêmes. »²¹⁰

Dans la logique des modernes, au-delà de la normalité, l'action politique à mener devrait s'inspirer de la volonté générale. Depuis ces dernières décennies, il note une sorte de cristallisation et d'immobilisation du pouvoir autorégulationnel des sociétés. Certains individus ou groupes minoritaires se sont attribués la responsabilité de transformer à leur guise des contextes de vie régulièrement fluctuants. Cet état de fait constitue l'une des principales causes de la profonde

²¹⁰ Ibid., pp. 207-208.

crispation que connaissent les peuples à l'intérieur des systèmes étatiques exclusivement libéraux.

Face à cette crise du libéralisme, l'idéal politique que propose Sen est centré sur l'exercice permanent et déterminant de la citoyenneté de base. Dans sa logique, cette dernière semble être le socle, ou mieux, la plaque tournante à partir de laquelle une véritable autoréalisation sociale devrait s'effectuer. A l'heure où le pluralisme culturel gagne de plus en plus nos communautés à cause du phénomène de l'immigration, la nécessité d'une consultation permanente de ce que l'on considère désormais comme un peuple politique, s'impose.

Si l'humanité dans son entièreté se présente comme un héritage spécifique riche en valeurs culturelles convergentes et toutes aussi particulières, c'est sans doute parce que les ambitions premières à l'origine de la création des sociétés traditionnelles avaient toutes un dénominateur commun : celui du double souci légitime de conservation et d'auto-affirmation collective. Cette dernière constitue l'une des raisons majeures à l'origine de l'émergence ou de la transformation des systèmes politiques au cours de l'histoire. Sen est convaincu de l'efficacité d'un système qui réaliserait l'autodétermination des individus par l'intermédiaire d'une constitution ouverte à l'institutionnalisation permanente des méthodes d'adaptation au contexte social.

Sen défend la pluralité des conceptions de justice et la nécessité de la permanence en politique, ce qui implique pour le sujet, auteur et destinataire des décisions politiques, la capacité de délibération. Cette conception de la démocratie constructive se heurte parfois à de virulentes critiques, notamment celles formulées par le philosophe anglais Gerald Cohen (1941-2009), qui pense que la dynamique de la démocratie constructive de Sen impose une capacité de délibération qui risque de fragiliser une catégorie de personnes.²¹¹ Que deviendront ceux et celles qui n'auront pas le courage, la volonté ou les compétences de délibérer ? Cohen fait remarquer la restriction dans l'idée de la permanence dans la construction de la démocratie chez Sen. Le soupçon d'élitisme est présent dans cette conception de la délibération. La démocratie constructive désigne cette gouvernance qui met en évidence la dimension sociale

²¹¹ G.A. Cohen, *Equality of what ? On welfare, goods and capabilities*, in M. Nussbaum et A. Sen (eds.), *The Quality of Life*, Oxford, Clarendon Press, 1993, pp. 9-29.

et technique de l'action politique. Elle signifie que la pratique démocratique a lieu essentiellement dans un espace de dialogue avec les sujets.

Sen répond à Cohen par deux arguments majeurs. D'abord, il se base sur la pluralité des conceptions de la justice. Ensuite, il fait référence à la notion de capacité entendue comme liberté réelle et non comme obligation. Sen fonde sa conception de la justice sur la liberté d'action et la liberté de jouir d'égalité des droits. Il indique à ce sujet : « Nous avons besoin d'une interprétation de la justice fondée sur les accomplissements parce que la justice ne peut rester indifférente aux vies que mènent réellement les gens. L'importance des vies, expériences et réalisations humaines ne peut être supplantée par l'information sur les institutions existantes et les règles en vigueur. Institutions et règles ont bien sûr une influence très importante sur ce qui se passe, et elles font aussi partie intégrante du monde réel, mais la réalité concrète va bien au-delà du tableau organisationnel et comprend les existences que les gens parviennent – ou ne parviennent pas – à mener. »²¹²

Dans sa réponse à Cohen, Sen remarque que plusieurs formes de délibération sont possibles. Les individus le voulant, peuvent faire le choix de délibérer par des organes intermédiaires de représentation. Quelle qu'en soit la forme, leurs prises de position participent à l'essor démocratique. Ils peuvent user des mêmes voies pour contester une décision ou revendiquer un droit. Il réfute l'argument de Cohen qui l'accuse d'élitisme et d'attachement à une conception arbitraire de la justice. Sen déclare qu'« insister sur les bienfaits de la démocratie ne suffit pas. Il faut aussi protéger les conditions et les circonstances qui permettent d'optimiser les processus démocratiques. Parce que la démocratie est une des sources primordiales d'opportunités sociales, il est indispensable d'examiner les voies et les moyens permettant de faciliter son fonctionnement, afin d'en tirer le meilleur parti. Les progrès de la justice sociale ne dépendent pas uniquement de formes institutionnelles (y compris la définition de règles de procédures), mais aussi de la pratique effective. Pour peu que l'on place quelque espoir dans les droits civiques et les libertés politiques, la question de leur mise en œuvre devient centrale, pour les raisons que j'ai exposées. Il s'agit là d'un défi auquel doivent faire face toutes les démocraties, les mieux enracinées (comme les États-Unis, où la participation reste très différenciée selon les communautés) tout

²¹² A. Sen, *L'idée de justice*, Op. Cit., p.44.

comme les plus jeunes. Les unes et les autres sont confrontées à ce problème. »²¹³ La démocratie constructive désigne cette gouvernance qui met en évidence la dimension sociale et technique de l'action politique. Elle signifie que la pratique démocratique a lieu où les citoyens peuvent valoriser les opportunités sociales.

En outre, certains penseurs, à l'instar d'Emmanuelle Bénicourt, émettent des réserves quant à la pluralité supposée de Sen. Selon elle, Sen sous-estime l'action collective et la prise de décision générale au profit du choix individuel. Sa conception de délibération est fluctuante et peu rassurante. Bénicourt demande à Sen de clarifier davantage sa conception de justice et d'injustice. Elle considère qu'il entretient un flou et laisse évasif, ce qui remet en cause la légitimité de cette notion de pluralité. Dans ce contexte, elle pense aussi que la pluralité de Sen annule son approche des capacités qui reste réductrice.²¹⁴

Dans sa réponse à Bénicourt, Sen affirme qu'il ne peut y avoir une objectivité absolue en éthique. Ce serait une erreur de penser le contraire. Sen défend une objectivité positionnelle, ce qui justifie la nécessité de pluralité en éthique. La notion de justice ne peut être appréhendée dans un contexte global ou préétabli. Il ne peut être question dans l'approche par les capacités d'établir de critère de justice, figé et invariable, d'où l'idée de la permanence dans sa conception de la démocratie. La démocratie constructive laisse la possibilité aux uns et aux autres d'innover, de participer réellement, d'agir effectivement. Sen défend la démocratie d'action et d'effectivité.

L'idée de la démocratie chez Sen requiert quelques aspects fondamentaux. D'abord, Sen s'inscrit dans un dynamique constructiviste. Les préférences, les systèmes, les modes de gouvernance, les atouts à disposition, les besoins, les désirs et bien d'autres aspects ne sont pas des données invariables. Ils sont de l'ordre du construit. Ils s'insèrent dans une perspective de renouvellement à travers la discussion publique. Ensuite, les actions individuelles et collectives n'ont pas vocation à établir des contrats qui serviront de repères définitifs. Ces actions doivent être perpétuellement repensées en vue de garantir aux individus leurs droits fondamentaux.

²¹³ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., pp. 213 -214.

²¹⁴ E. Bénicourt, Contre Amartya Sen, *l'économie politique*, n° 23, juillet 2004, pp. 72-84.

Pour Sen, « il faut envisager à la fois la liberté d'action et la nature des conséquences et des résultats pour avoir une bonne compréhension de la liberté individuelle. »²¹⁵ Ensuite, la pluralité des critères de justice est un élément essentiel pour s'écarter de toute prétention à une quelconque supériorité supposée d'un idéal. Sen pense que « l'égalité et la liberté ont toutes les deux plusieurs dimensions au sein de leurs vastes domaines. Evitons dans les deux cas d'adopter un point de vue étroit, mono focal, ignorant tous les autres aspects de ces valeurs. Cette pluralité fait nécessairement partie intégrante d'une théorie de la justice qui doit rester sensible aux diverses considérations invoquées par chacune de ces deux grandes idées, liberté et égalité. »²¹⁶ Chez Sen, le refus de la conception élitiste de la vie en société permet de garantir des droits fondamentaux aux plus défavorisés. Enfin, le respect inconditionnel de la diversité des valeurs et des acteurs dans les processus de choix collectif permet de garantir les principes et les règles d'action et d'évaluation.

2 - JÜRGEN HABERMAS ET AMARTYA SEN AU SUJET DE LA DELIBERATION.

D'entrée de jeu, il est important de constater que Sen se représente la démocratie comme un processus permanent, c'est-à-dire quelque chose qui est appelé à passer d'une étape à une autre. Elle ne devrait donc pas être appréhendée comme une donnée acquise, mais devrait plutôt se définir essentiellement comme possibilité d'ouvrir en permanence à une pluralité d'opinions ou de processus qui ont pour visée unique de rendre la vie politique bien organisée, de telle sorte que, comme lui-même le stipule, les destinataires du droit puissent en même temps se considérer comme ses acteurs. Sen fait remarquer que « dans la philosophie politique d'aujourd'hui, la compréhension de la démocratie s'est énormément élargie, si bien qu'on ne la réduit plus aux impératifs du *scrutin public*. On lui demande beaucoup plus d'envergure en termes d'"exercice du raisonnement public", selon l'expression de John Rawls. »²¹⁷. C'est aussi dans cette même perspective que naît tout le sens que le philosophe

²¹⁵ Ibid., p.379.

²¹⁶ Idem.

²¹⁷ A. Sen, Ibid., p. 387.

allemand Jürgen Habermas accorde à l'idée d'une démocratie devant toujours exister comme un projet inachevé. Si l'on se fie à cette logique de penser, on serait tenté d'affirmer que l'ambition de mettre sur pieds une constitution juste reste tout à fait utopique.

Or, ce n'est pas véritablement le cas d'après la pensée d'Habermas. De fait, tout se joue au niveau de l'idée que celui-ci se fait de la justice politique. A ce propos, il met en exergue un concept qu'il juge important : l'idée d'une "*braise radicale-démocratique*", à travers laquelle il entend réanimer l'exercice de la citoyenneté dans son sens politico-juridique. Cette pratique, qui pour lui est déterminante en matière de démocratie, devrait demeurer sous l'aspect d'une constance qui elle-même favorise à chaque fois une inconsistance constitutionnelle. C'est pourquoi il déclare que « la justification de la désobéissance civile s'appuie, par ailleurs, sur une compréhension dynamique de la Constitution comme projet inachevé. Considéré d'un tel point de vue à long terme, l'Etat de droit démocratique ne se présente pas comme une configuration achevée, mais comme une entreprise fragile, délicate et surtout faillible et sujette à révision, en vue, dans des conditions variables, de réaliser à nouveaux frais le système des droits. Autrement dit pour mieux l'interpréter, pour l'institutionnaliser de façon plus adéquate et puiser plus radicalement dans ses ressources. Telle est la visée des citoyens qui participent activement à la réalisation du système des droits et qui, en invoquant et en connaissant des conditions contextuelles modifiées, souhaitent surmonter par la pratique la tension qui existe entre factualité sociale et validité. »²¹⁸

Sen reconnaît les apports importants de Rawls et de Habermas dans la formulation du raisonnement public. Il confirme que « c'est vraiment un grand tournant dans l'interprétation de la démocratie qu'ont apporté les œuvres de Rawls et de Habermas, ainsi qu'une vaste littérature récente sur le sujet, qui comprend les contributions de Bruce Ackerman, Seyla Benhabib, Joshua Cohen, Ronald Dworkin, entre autres. »²¹⁹

Sen défend l'idée d'une démocratie délibérative réelle et ouverte à la permanence, fondée sur la prise en compte réelle des opinions des citoyens. L'économiste indien s'inscrit dans l'idée d'un processus de délibération qui permet

²¹⁸ J. Habermas, *Droit et démocratie, entre faits et normes*, Ed. Gallimard, Paris, 1997, pp. 411-412.

²¹⁹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 387.

la contribution active informée et encouragée de chaque citoyen. L'idée d'une telle démocratie ne saurait s'opposer à la permanence et à la délibération. Tout comme Habermas, Sen défend l'idée de la démocratie procédurale. La procéduralité c'est le fait de soumettre toutes les délibérations et les discussions dans l'espace public à l'ensemble des méthodes, des règles, des formalités qui régissent la rationalité communicationnelle.

On pourra constater que Habermas dans *Droit et démocratie* partage cette pensée selon laquelle l'Etat de droit démocratique devrait être représenté comme un projet inachevé et révisable selon les circonstances historiques. En effet, l'idéal d'une constitution juste reste une sorte de leitmotiv qui est censé susciter en permanence des débats publics ayant pour seul souci de rendre la constitution légitime. A ce propos, Rawls va se justifier en s'appuyant particulièrement sur trois exemples relatifs à l'histoire de la Constitution américaine : la fondation de 1787-1791, la reconstruction remontant à la guerre de sécession et le "New Deal" sous Théodore Roosevelt. Ces moments précis revêtent une importance capitale dans la mémoire politique du peuple américain parce qu'ils lui rappellent des périodes pendant lesquelles il a eu à apporter des rectifications à sa constitution à travers cette activation de la "braise radicale-démocratique" dont parle Habermas. Il s'agit, selon la compréhension que Rawls a eue de ces phénomènes similaires, « d'ajuster les valeurs constitutionnelles fondamentales aux circonstances sociales et politiques changeantes, ou d'incorporer à la Constitution une interprétation plus large et plus inclusive de ces valeurs. »²²⁰

Ces quelques éléments semblent bien justifier, tant dans la pensée politique de Sen que dans celle de Habermas, l'idée de la démocratie délibérative, leur conception de la raison publique et leur approche d'une justice discursive, fondée sur ce que l'historien et philosophe français Stéphane Courtois qualifie d'« ouverture indéfinie du débat public. »²²¹ Chez ces deux auteurs, la démocratie est pensée normativement. En d'autres termes, elle est identifiée et définie comme la figure idéale du politique. En effet, une telle approche a pour objectif de « démontrer que l'on ne peut légitimer les pratiques démocratiques, appréhendées du point de vue des participants eux-mêmes, au moyen d'une description

²²⁰ J. Rawls, *Libéralisme politique*, traduit de l'anglais par C. Audard, Ed. P.U.F. Paris, 1995, p. 116.

²²¹ S. Courtois, *Droit et démocratie chez John Rawls et Jürgen Habermas : fondamentalisme des droits ou démocratie délibérative ?*, Politique et Société, Vol.22, n° 2, 2003, p.113.

empiriste. »²²² Cette méthode est intéressante, dans la mesure où elle permet de penser pratiquement une figure politique pourtant normative. Habermas fait appel aux « catégories empiristes des sciences sociales »²²³ pour construire sa théorie normative de la démocratie. Ces catégories affirment l'individu "concret et observable", comme le premier élément de toute théorie politique. La rencontre avec Sen sur ce point de vue est apparente. La notion d'individu retrouve sa place dans les deux approches et la référence à l'expérience et au concret est au cœur de leurs préoccupations.

C'est à partir des capacités au sens de Sen et des activités politiques de l'ensemble des individus, c'est-à-dire des citoyens, qu'il est possible d'identifier et éventuellement de structurer le devenir politique de la cité. Avec Habermas et Sen, nul besoin de les mettre entre parenthèses dans la perspective de l'élaboration d'une théorie politique. Le citoyen demeure le point de départ de l'approche par les capacités et de la théorie politique d'Habermas. Le citoyen est défini comme un être qui vit et agit au milieu de ses semblables. Ce sujet, dans une dimension communicationnelle vit et perdure dans son être par l'intersubjectivité, à travers sa fusion ontologique avec les autres semblables. Mais cette connexion existentielle se fait dans un espace politique organisé, l'Etat, dont il convient de déterminer le contenu.

Généralement, on donne volontiers un contenu minimal à l'Etat démocratique. Il est délimité par un territoire et fonctionne à travers une administration. Il est aussi constitué par la garantie des libertés de base, l'existence de partis concurrents, des élections périodiques au suffrage universel, des décisions soit prises collectivement, soit fondées sur le compromis, ou relevant du principe majoritaire. Mais ce n'est qu'une réduction aux aspects opératoires de la démocratie, ce que Sen fait observer quand il affirme qu'« il existe, bien sûr, une idée plus ancienne et plus formelle de la démocratie qui la définit essentiellement par les élections, les scrutins, et non dans la perspective plus générale du gouvernement par la discussion. »²²⁴ Le contenu normatif des procédures démocratiques dans un Etat démocratique doit être répertorié. Sen va les chercher à travers le débat public et la diversité du pluralisme. Habermas,

²²² J. Habermas, *Droit et démocratie*, Op.Cit., p. 314.

²²³ Idem.

²²⁴ A. Sen, *L'idée de la justice*, Op. Cit., p. 387.

quant à lui, le fera à partir du point de vue reconstitutif, avec les matériaux de la théorie du droit.

Chez Sen, la démarche ne vise pas le substrat d'une conception authentiquement procédurale de la démocratie. Toutefois, même si Sen emprunte une autre démarche que procédurale, il ne cache pas son admiration envers Habermas au détriment de Rawls. Il l'exprime en ces termes : « L'analyse de Habermas sur le raisonnement public est, à bien des égards, plus large que celle de Rawls, comme celui-ci l'a lui-même reconnu. Habermas présente la démocratie sous une forme plus directement procédurale que d'autres auteurs, dont Rawls. Certes (comme je l'ai soutenu ...), ce contraste entre les usages rawlsien et habermassien de traits procéduraux pour définir le déroulement et l'issue du raisonnement public est peut-être moins tranché qu'il n'y paraît. Il reste que Habermas a fait une contribution vraiment forte en clarifiant la vaste portée du raisonnement public et en particulier la double présence simultanée, dans le discours politique, de "questions morales de justice" et de "questions instrumentales de pouvoir et de coercition". »²²⁵

La clé de la politique chez Habermas et Sen réside dans le fait que la procédure démocratique institutionnalise les discussions et les négociations au moyen de formes de communication qui sont censées fonder leur caractère raisonnable par les résultats obtenus conformément à cette procédure. Au sein de l'Etat de droit, puisque l'édiction légitime du droit dépend de présuppositions procédurales et communicationnelles très exigeantes, la raison qui instaure et examine les normes a pris une forme procédurale. C'est cette raison qui doit aussi s'appliquer à des études empiriques pour élaborer une sociologie de la démocratie, procédant par voie de reconstruction.

La théorie de la démocratie délibérative chez les deux auteurs s'inscrit dans une perspective constructive. Cette théorie part simplement du postulat que même d'un point de vue empirique, la manière dont opère un système politique doté de la structure constitutionnelle d'un Etat de droit ne peut pas être décrite adéquatement sans se référer à la dimension de la validité du droit et à la force de légitimation de sa genèse démocratique. La question centrale de cette théorie peut s'énoncer comme suit : « Pourquoi les élites et les citoyens, uniquement en

²²⁵ Idem.

fonction de leur propre intérêt, pourraient avoir de bonnes raisons d'apporter leur contribution normativement exigée au jeu de légitimation des démocraties libérales de masse ? »²²⁶

Que ce soit chez Habermas ou chez Sen, la formulation de la théorie normative de la démocratie passe par une relecture des sources républicaines et libérales de la démocratie. C'est le consensus qui sert d'idée régulatrice. Autrement dit, le suffrage universel, la composition représentative des corps parlementaires, le mode de décision, le règlement intérieur, se fondent en dernière instance sur les droits fondamentaux d'inspiration libérale.

Sen quant à lui se réfère à un autre versant que le consensus. Pour Sen, « sans même considérer sa cohérence logique, la règle de majorité n'a d'ailleurs pas vocation à résoudre les différends économiques. »²²⁷

Pour les républicains, la formation de la volonté et de l'opinion des citoyens est le médium à travers lequel se constitue la société en tant que totalité politiquement structurée. La société est par nature politique et, à travers la pratique d'autodétermination politique des citoyens, la communauté prend conscience d'elle-même. Ici la démocratie est synonyme d'une auto-organisation politique de la société dans son ensemble.

Selon Habermas, Hannah Arendt (1906-1975), philosophe, politologue et journaliste allemande naturalisée américaine, est une figure remarquable de l'argumentation républicaine. Selon elle, il faut revitaliser l'espace public politique, de manière à ce que les citoyens régénérés en tant que tels puissent s'approprier la puissance de l'Etat devenue autonome dans la bureaucratie, sous forme d'autogestion décentralisée. Ainsi, la société prendrait la forme d'une totalité politique.

Les deux auteurs pensent fermement au règlement des conflits grâce aux procédures de la communication, donnant naissance à une société où seul le débat contradictoire hiérarchisé les citoyens. Nous en arrivons aux fonctions de cette formation démocratique de la volonté en reprenant les trois points de vue additionnés par Habermas qui sont la vision libérale, celle républicaine, et en synthèse, celle de la théorie de la discussion.

²²⁶ J. Habermas, *Droit et démocratie*, Op.cit., p. 314.

²²⁷ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, p. 329.

Le modèle libéral est fondé sur la liberté et la reconnaissance de l'individu. Il s'est plus développé dans le milieu anglo-saxon. Il est aussi caractérisé par la démocratie parlementaire et le libre marché. Le peuple et ses représentants établissent les lois. Selon la vision libérale, « la fonction de la formation démocratie de la volonté consiste exclusivement à légitimer l'exercice du pouvoir politique. »²²⁸ Les résultats électoraux autorisent le vainqueur à accéder au pouvoir de gouverner tandis que le gouvernement est obligé de justifier l'usage qu'il fait de ce pouvoir à la fois devant le public et devant le parlement.

Le modèle républicain est fondé sur le principe du bien commun et de l'intérêt général. Le modèle républicain repose sur l'Etat comme espace publique. Le principe de la laïcité et la notion de l'identité citoyenne sont fortement présents dans l'esprit républicain. La République, c'est la séparation des pouvoirs ; elle est expression des citoyens au moyen des suffrages universels. Elle est marquée par la liberté de réunion et de la presse.

Les libéraux refusent la décentralisation de l'Etat et de la société. Ils ont une conception de la politique centrée sur l'Etat, et renoncent à l'hypothèse peu réaliste d'un groupe de citoyens capables d'action collective. Cette conception ne se fonde pas sur l'*input* d'une formation rationnelle de la volonté politique, mais sur l'*output* d'un bilan satisfaisant de l'action étatique. Le pivot du modèle libéral n'est pas l'autodétermination démocratique des citoyens rassemblés pour délibérer, mais l'imposition des normes de l'Etat de droit à une société fondée sur l'économie, censée assurer l'intérêt commun.

Habermas et Sen semblent tous les deux emprunter des éléments à ces deux écoles et les intègrent dans le concept d'une procédure idéale de délibération et de décision. Cette procédure démocratique établit un lien interne entre réflexions pragmatiques, compromis, discussions d'entente portant sur l'identité collective et discussions relatives à la justice, tout en fondant la supposition selon laquelle, dès lors que l'on part d'un afflux d'informations pertinentes et d'un traitement approprié de ces informations, on parviendra à des résultats raisonnables ou équitables. Le principe de cette conception n'est pas d'examiner les contenus des droits ou de la morale sociale, mais d'investir les

²²⁸ J. Habermas, *Droit et démocratie*, Op. Cit., pp. 324 – 325.

règles de discussion, les formes d'argumentation, et donc en dernière instance la structure même de la communication.

Leurs approches sont en grande partie en accord avec l'approche républicaine qui donne une place centrale au processus de formation de l'opinion et de la volonté politique, mais sans appréhender la constitution de l'Etat de droit comme un phénomène secondaire. Au contraire, cette approche conçoit les principes de l'Etat de droit comme une réponse conséquente à la façon d'institutionnaliser les formes de communication exigeantes que requiert une formation démocratique de l'opinion et de la volonté.

Avec les libéraux, cette théorie reconnaît la valeur des normes juridiques, mais elle précise que ces normes sont le produit des délibérations collectives. Pour Habermas, « la théorie de la discussion ne conditionne pas le succès de la politique délibérative par l'existence d'un ensemble de citoyens capables d'actions collectives, mais par l'institutionnalisation de procédures et de conditions appropriées de la communication et par le jeu combiné des délibérations institutionnalisées et des opinions publiques qui se sont formées de façon informelle. »²²⁹

L'approche par les capacités et la théorie politique de Habermas donnent à la souveraineté populaire, pierre angulaire de l'action politique des citoyens, une forme procédurale. Chez Habermas, le système politique est « rattaché aux réseaux périphériques de l'espace public. »²³⁰ En accordant une place centrale à la procéduralité de la politique et à l'emprise des réseaux communicationnels, les deux approches sont conformes à « l'image d'une société décentrée. »²³¹ Cette société est celle où il n'y a pas de centre, pas de sommet, ni de périphérie. Elle donne une place capitale aux réseaux de la communication dans lesquels s'insèrent les arguments des participants à la communication politique. Pour être conforme à la théorie de la rationalité communicationnelle, cette pensée allie raison, langage et politique dans une perspective politique commune.

Il importe de souligner aussi que l'illimitation de l'espace public politique aux institutions officielles de types administratif, parlementaire et juridique, est d'une

²²⁹ J. Habermas, *Droit et démocratie*, Op. Cit., p. 323.

²³⁰ Idem.

²³¹ Idem.

importance capitale dans la pensée de ces auteurs. Voulant mettre sur pied un système politique dont la constitution prétendument démocratique n'entrerait pas, au fil du temps, en contradiction avec ses principes de base, ces derniers se sont obligés à promouvoir l'extension de cet espace discursif à l'ensemble de la société civile. Cette nouvelle représentation de l'espace public amène Rawls à intégrer, dans son système politique, l'idée d'une "démocratie constitutionnelle dualiste", concept emprunté à la pensée de l'Américain Bruce Ackerman (né en 1943) spécialiste de droit constitutionnel et professeur de science politique.²³² La démocratie constitutionnelle dualiste implique l'idée de prendre en compte à la fois la souveraineté du peuple et le principe démocratique avec la constitution. Les jugements du peuple constituant et souverain sont plus substantiels que les jugements temporaires des institutions et d'une majorité électorale.

Une telle conception de la politique ne peut que susciter des commentaires. Courtois dit à ce propos : « Cette conception entend dépasser, en un sens qui se rapproche fortement de la thèse habermassienne du caractère co-originaire de l'autonomie privée et publique, à la fois le point de vue du fondationnalisme juridique et celui de la politique majoritaire. Selon cette conception, il convient de distinguer deux choses : le pouvoir constituant du peuple (de ratifier ou d'amender la constitution) et le pouvoir ordinaire des législateurs (du gouvernement et de l'électorat) d'exercer la politique de tous les jours. Correspond à cette distinction celle entre le droit supérieur (high law), portant sur les questions constitutionnelles essentielles et exprimant l'autorité la plus haute et le pouvoir constituant du peuple, et le droit ordinaire des corps législatifs. »²³³

Par ailleurs, Habermas et Rawls ont le profond désir de dépasser cette conception stagnante du droit et de la démocratie vers une représentation plutôt évolutive de ces derniers. La supériorité accordée ici à cette sorte de pratique constituante ou constitutionnelle du peuple dans son ensemble témoigne de l'importance accordée par ces auteurs à l'idée d'une discussion élargie et perpétuelle au sein de l'espace public. Cet état ne peut qu'engendrer en permanence un « régime politique relativement juste »²³⁴ dans lequel aucune forme de radicalisme juridique ne serait absolument justifiée. En outre, il est

²³² B. Ackerman, *We the People : Fondations*, Havard University press, Cambridge, 1991.

²³³ S. Courtois, *Droit et démocratie chez John Rawls et Jürgen Habermas*, Op. Cit., pp. 114-115.

²³⁴ Ibid., p. 117.

intéressant de remarquer que, d'après cette forme de démocratie tout à fait particulière, l'exercice de « l'autonomie politique »²³⁵ se manifeste essentiellement par ces pratiques discursives qui revalorisent principalement la notion de liberté publique. Le fait d'émettre cette possibilité pour tout citoyen d'apporter des restrictions au système constitutionnel déjà en place donne à ce dernier de rester « davantage en conformité avec ses promesses originaires. »²³⁶

Toutefois, il convient de préciser la clarification apportée par Sen sur le rapprochement entre Rawls et Habermas. Sen tient à préciser que « dans les débats sur la définition de la nature et de l'issue du raisonnement public, il y a eu quelques malentendus réciproques entre les deux auteurs. Par exemple, Jürgen Habermas observe que la théorie de John Rawls "entraîne un primat des droits fondamentaux de type libéral, qui éclipse en quelque sorte le processus démocratique", et il comprend dans sa liste des droits que veulent les libéraux "la liberté de croyance et de conscience, [...] la protection de la vie, de la liberté personnelle et de la propriété". L'inclusion des droits de propriété, ici, ne correspond pas, cependant, à une position explicitement formulée par Rawls sur le sujet, puisque celui-ci n'a défendu un droit général à la propriété dans aucun de ses textes dont j'ai connaissance. »²³⁷

Dans la perspective de la démocratie délibérative chez Habermas et Sen, il se dégage toute une nouvelle appréhension du pouvoir politique pouvant désormais se manifester au sein des deux pôles apparemment opposés que constituent le peuple et la classe gouvernante. D'aucuns considèrent leurs approches comme l'une des sources d'inspiration encore en œuvre de la pensée contemporaine à cause de la forte tonalité intégrative et de l'originalité qui émane de leur idée d'un « patriotisme constitutionnel. »²³⁸

En revanche, il convient de remarquer que, dans les arènes de la pensée philosophique, l'approche de la démocratie délibérative n'a pas fait preuve d'infailibilité, ou tout au moins, qu'elle n'a pas suscité une adhésion irréfléchie auprès des penseurs du politique. L'apparente efficacité face à la crise socio-politico-juridique des communautés actuelles n'a pas empêché Frank Michelman,

²³⁵ J. Rawls, *Débat sur la justice politique*, Op. Cit., p. 95.

²³⁶ J. Rawls, *Libéralisme politique*, Op. Cit., p.

²³⁷ A. Sen, *L'idée de justice*, Op. Cit., p. 388.

²³⁸ J. Habermas, *L'intégration républicaine : Essais de théorie politique*, Edition, Fayard, Paris, 1998, p. 231.

professeur émérite à Harvard, de percevoir une faille logique dans le balisage pré juridique que cette approche entraîne lors de sa mise en application. Il s'agit en effet d'une sorte de redondance apparaissant aux deux extrémités causale et finale du processus d'élaboration du droit. Selon Courtois, le problème des partisans de la démocratie délibérative se pose en termes de régression : « Le problème est le suivant : les pratiques de discussion publique sur lesquelles insistent les partisans de la démocratie délibérative doivent présupposer, ne serait-ce que pour avoir un sens, cela même qu'elles ambitionnent de fonder, à savoir : l'existence d'un système de droits fondamentaux, d'un ordre politique légitime. »²³⁹

Selon Courtois encore, la théorie de la discussion nous a révélé jusqu'ici son caractère inclusif et radical quant à l'ambition qu'elle a de remettre en question les fondements de tout système juridique. En outre, l'attisage perpétuel de la "braise radicale-démocratique" dont il a été question précédemment constitue en soi une pratique légitime et fondatrice sans demi-mesure. Or, « le projet radical-démocratique d'une fondation du droit par le peuple au moyen des procédures délibératives adéquates présuppose que certains droits fondamentaux sont déjà en place pour assurer la validité des procédures délibératives elles-mêmes. »²⁴⁰ Le respect des valeurs de liberté et d'égalité forme, a priori, un moule inéluctable à travers lequel devrait nécessairement passer toute constitution qui se veut démocratique. On comprend pourquoi Courtois affirme : « Si les partisans de la démocratie délibérative réclament que les principes déontologiques chers aux partisans du fondamentalisme des droits soient ouverts au débat public, ils doivent en même temps reconnaître que ces principes sont une condition de possibilité de ce même débat et du processus délibératif dans son ensemble, que sans l'existence d'un système minimal de droits fondamentaux garantissant la liberté et l'égalité des participants à la délibération, une telle délibération serait privée de toute légitimité. Ne revenons-nous pas là, demande Michelman, même si c'est de manière détournée, à une forme de fondamentalisme des droits ? »²⁴¹

C'est à ce niveau qu'intervient la nette différence entre Sen et Habermas. Chez Sen, la procéduralité est le fait de soumettre toutes les délibérations et

²³⁹ S. Courtois, *Droit et démocratie chez John Rawls et Jürgen Habermas*, Op. Cit., p. 108.

²⁴⁰ Idem.

²⁴¹ Idem.

discussions dans l'espace public à l'ensemble des méthodes, des règles et des formalités qui régissent la rationalité communicationnelle. Ainsi la théorie de Habermas se veut procédurale, car elle intègre ces méthodes, ainsi que sa propre critique. L'usage de la raison dans la communication a des retombées sur l'espace public. Celui-ci se modèle et se structure démocratiquement si tous les citoyens sont intégrés dans les réseaux de délibération ; en d'autres termes, l'usage consensuel de l'argumentation débouche sur la réalisation d'une politique régie par les principes démocratiques.

Or, Sen n'admet aucune procédure dans la façon dont se déroule la discussion. Le sujet ne doit être soumis à aucun principe, ni procédure. Sen pense que « les problèmes principaux d'une conception large de la démocratie sont la participation politique, le dialogue et l'interaction publique. Le rôle capital du raisonnement public dans la pratique démocratique met toute la question de la démocratie en rapport étroit avec celle qui est au centre de ce livre : la justice. Si les impératifs de la justice ne peuvent être évalués qu'à l'aide du raisonnement public et si le raisonnement public est constitutif de l'idée de démocratie, il y a donc un lien intime entre justice et démocratie, avec des traits discursifs partagés. Cependant, la vision de la démocratie comme "gouvernement par la discussion", si largement admise dans la philosophie politique d'aujourd'hui (même si elle ne l'est pas toujours par les institutionnalistes politiques), entre parfois en tension avec des analyses contemporaines de la démocratie et de son rôle formulées en termes plus anciens – et plus rigide ment organisationnels. »²⁴²

Sen défend l'idée de la démocratie délibérative réelle et ouverte à la permanence. L'économiste indien inscrit la démocratie dans la dynamique d'un processus de délibération qui permet la contribution active informée et encouragée de chaque citoyen. Chaque citoyen doit prendre part activement à la discussion sans être exclu. Ce droit à la parole ne suffit pas. Il faut garantir son effectivité et le cadre de son déploiement. Il est plus raisonnable de convertir la démocratie formelle en démocratie réelle et concrète.

3 - DEMOCRATIE ET DEVELOPPEMENT DANS LA PENSEE DE SEN.

²⁴² A. Sen, *L'idée de justice*, Op. Cit., p. 389.

Démocratie, inégalités et développement peuvent-ils faire bon ménage ? Partant, il importe de souligner que la pensée de Sen sur la démocratie, les inégalités et le développement est tributaire de son histoire et de son vécu. Elle est une pensée empiriste. En effet, originaire de l'Inde, confronté à des problèmes liés à la réalité sociale, Sen n'entend point contribuer à une économie qui au lieu d'être au service du développement humain, s'écarte des réalités de la vie. C'est ce qui justifie le rapport incessant qu'il établit dans ses écrits entre l'économie et l'éthique, la politique et la pauvreté, la démocratie et la famine. L'idée centrale développée ici est la suivante : la démocratie promeut le développement et prévient de la famine. Les Etats qui sont respectueux de l'éthique discursive ne peuvent connaître la famine. Sen le rappelle quand il déclare : « J'ai évoqué précédemment le rôle de la démocratie, en soulignant à quel point l'existence d'élections, le multipartisme et l'indépendance des médias créaient des incitations politiques à la prévention des famines. J'ai aussi rappelé une vérité d'évidence : jamais une famine n'est survenue dans un pays respectant les règles démocratiques et le multipartisme. »²⁴³

Dans la logique de Sen, le développement est considéré comme une variable à la fois complexe et multidimensionnelle. Il concerne l'Humain, qui est à la fois un et multiple, politique et économique, social et culturel, technologique et moderne, etc. Le développement est aussi perçu comme un droit, à la fois droit collectif et individuel, à la fois droit des collectivités humaines organisées et droit des personnes physiques. L'approche par les capacités vise à mettre les individus en mesure de déployer toute leur dignité, leur dynamisme et leur énergie créatrice par la diffusion de leurs droits et prérogatives dans le milieu social. C'est ce qui justifie en partie le rapport étroit entre la démocratie et le développement dans l'approche par les capacités. Sen justifie cette articulation en ces termes : « L'instauration de la démocratie accompagne, en général, un certain niveau de développement et concerne des pays que des facteurs économiques ou autres auraient pu "immuniser" contre la famine. »²⁴⁴

La démocratie prise dans ce sens est une école de civisme, de résistance à l'oppression, de résistance à la famine, de participation à la construction de la vie de chaque individu. Dans cette perspective, il est « très facile d'empêcher les

²⁴³ Ibid., p. 239.

²⁴⁴ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 239.

famines en restaurant le pouvoir d'achat des secteurs de la population les plus touchées, et cet objectif peut être atteint par des méthodes diverses, telles que la création d'emplois d'urgence dans des projets publics à court terme »²⁴⁵ comme le signale Sen.

La démocratie dans le sens de Sen encadre le développement dans la mesure où elle promeut le droit des individus, le droit international, le droit d'accès à, le droit des investissements privés, le droit des affaires, le droit bancaire, monétaire et financier, le droit de l'environnement, le droit commercial, le droit à l'assurance, le droit des femmes, le droit de l'intégration économique, etc. L'absence de tous ces droits constitue un grand danger dans des pays où les individus vivent au quotidien plusieurs formes de privations. Les finalités du développement rejoignent les finalités de l'éthique discursive que sont les libertés substantielles, c'est-à-dire rendre l'individu capable de mener la vie qu'il entend mener. C'est pourquoi, Sen défend l'idée selon laquelle la démocratie délibérative est le type de gouvernance qui répond aux exigences sociales et économiques adaptées aux aspirations des individus dans les sociétés en proie à la pauvreté. Telle est l'idée qu'il soutient quand il déclare :

« La relation de cause à effet entre démocratie et éloignement de la famine n'est pas difficile à mettre en évidence. La faim tue des millions d'êtres humains, un peu partout sur la planète, mais elle épargne les gouvernants. Les rois et les présidents, les bureaucrates et les patrons, les généraux et leurs états-majors ne connaissent pas la disette. Et si n'existent ni partis d'opposition, ni canaux d'expression pour la critique publique, alors la passivité ou l'incurie des détenteurs de l'autorité ne s'accompagne d'aucune remise en cause. Dans un système démocratique, en revanche, l'onde de choc de la famine ébranle jusqu'aux dirigeants politiques et l'élite au pouvoir. Cette menace virtuelle les incite à essayer de prévenir toute disette grave, phénomène

²⁴⁵ Ibid., p. 240.

qui, comme nous l'avons vu, peut être étouffé dans l'œuf par des moyens simples. »²⁴⁶

L'expérience de l'histoire contemporaine permet à Sen de penser que tout état de droit moderne doit être respectueux des libertés individuelles et garant des principes démocratiques. Selon Sen, la démocratie est la forme de gouvernement qui protège la dignité et les droits de la personne humaine. Mao Zedong (1893-1976) bien qu'ayant gouverné de façon dictatoriale la république populaire de Chine de 1946 à sa mort en 1976, déclare : « Sans démocratie, vous n'avez aucun moyen de comprendre ce qui se passe à la base, la situation reste obscure, vous êtes incapables de rassembler les opinions de tous bords, il n'existe pas de communication entre le bas et le haut, les organes de direction s'appuient sur des données partiales et incorrectes pour prendre leurs décisions et il vous est difficile d'éviter le subjectivisme, il vous est impossible d'atteindre l'unité de compréhension et l'unité d'action, impossible de réaliser le véritable centralisme. »²⁴⁷ Cette assertion vient renforcer l'idée de la démocratie qui est contraire à l'absence de la participation effective du peuple à la gestion publique. Cette participation peut se faire de différente manière, soit par un référendum sur des questions qui engagent la vie et l'avenir du peuple, soit par un recours permanent à la base à travers divers types de consultation. L'objectif est de maintenir un dialogue permanent avec le peuple. Quand le mandataire du pouvoir cesse le dialogue avec le peuple, la gestion n'est plus démocratique.

La démocratie est essentiellement participation citoyenne et pouvoir citoyen. La participation effective du peuple à la gestion effective ne doit pas être illusoire. Quant à l'idée de cette participation effective, il y a un débat incessant entre les tenants de la démocratie directe et ceux qui soutiennent l'idée de la démocratie représentative. La démocratie directe fait sans cesse recourt au peuple pour toutes les décisions qui engageraient la gestion publique. Mais face aux mutations récurrentes, comment peut-on rendre possible une telle gestion ? La démocratie représentative institue le peuple politique par le truchement de la représentation. Cette délégation du pouvoir court le risque de confusion entre l'intérêt propre et l'intérêt public. Un autre risque est qu'un groupe des élus se

²⁴⁶ Ibid., pp. 241-242.

²⁴⁷ S.R. Schram, *Mao Tse-Tung Unrehearsed: Talks And Letters 1956-1971*, Penguin Books, Harmondsworth 1976, p. 228.

rassemble autour de leur propre projet de société, au détriment de la construction citoyenne.

Les états qui acceptent ce type de démocratie ne peuvent voiler leur malaise social. Ce qui laisse émerger une forme de gouvernance où certaines responsabilités personnelles ou collectives s'étiolent au point que la notion même de démocratie frise l'oubli du devoir moral et social envers des individus sous prétexte d'un Etat-providence.

Sen attire l'attention sur les nombreux indicateurs qui montrent que la conception moderne de la démocratie, conçue facilement comme synonyme de liberté, contient des irrégularités notoires qui mènent à une déresponsabilisation libertaire. Dans ce cas, elle ne peut-être incubateur de développement. Dans un état légaliste où les stipulations des lois sont prises pour des valeurs éthiques, où la moralité n'a de sens que parce que constitutionnelle, où moralement rien n'est vraiment exigé de l'individu à part l'obéissance stricte aux lois, la personne humaine en vient à amalgamer loi, justice et moralité. Dans ces conditions, l'accès au développement tient compte de tous ces paramètres. L'exigence de la démocratie délibérative se fonde sur le débat public, sur l'information. Sen dit à ce propos qu' « une presse libre et le fonctionnement démocratique contribuent largement à la diffusion de l'information et celle-ci joue un rôle majeur dans les politiques de prévention, en rendant compte, par exemple, d'un début de sécheresse ou d'une inondation et de l'impact de ces phénomènes sur l'emploi. »²⁴⁸

Il est à noter que les médias interviennent maintenant dans des sociétés complexes marquées par le boom informationnel. Dans l'approche de Sen, ils sont mobilisés dans le cadre de l'identification de la société. Les médias sont des lieux où l'information relative à l'ensemble des faits est présentée sous forme de "nouvelles", à destination d'un public dont le nombre est très impressionnant. Radio, télévision, presse-écrite sont désormais des lieux publics denses, quoique "abstraits". Même l'internet, Facebook, Whatsapp, Tweeter, Messenger et Imo sont rentrés dans le cours médiatique avec ses acteurs et ses consommateurs. Dans une telle situation, il y a une incidence, une influence qui vient des médias pour s'insérer et même modeler la communication politique, car leur élément

²⁴⁸ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 242.

moteur est l'opinion publique dont une partie de la formation relève des médias. Désormais même les processus électoraux peuvent être influencés par les médias. Les élections présidentielles de 2016 aux USA en sont l'exemple le plus flagrant avec le soupçon d'une ingérence de la Russie.

Les journalistes recueillent des informations et décident du choix de la présentation des "émissions". Les voies de la communication efficaces sont centralisées. Parallèlement, les mass médias sont soumis à une pression croissante quant aux sélections opérées, aussi bien du point de vue de l'offre que de point de vue de la demande. Ce processus de sélection donne lieu à la naissance d'un nouveau type de pouvoir. Pour limiter ce pouvoir des médias, les seuls critères professionnels ne sont pas suffisants, il faut le soumettre à une constitutionnalisation juridique et, en marge du travail des juristes, donner une orientation philosophique et éthique aux médias.

Dans la philosophie politique de Sen, il est clairement établi que le cadre approprié du développement est la gouvernance de type démocratique. Il fait remarquer qu'« il est indispensable d'aborder le développement avec la vue la plus large possible, afin de soumettre à l'évaluation tous les sujets importants, en prenant garde de n'en négliger aucun. Par angélisme, on considère parfois que la prise en compte de l'ensemble des facteurs pertinents conduit inmanquablement à un consensus sur les scénarios les plus souhaitables. De fait, l'unanimité n'est pas indispensable. Un débat sans retenue, suscitant une forte polarisation politique, favorise le processus de participation démocratique, lequel est caractéristique du développement. »²⁴⁹ Le développement ne peut être possible en l'absence d'un Etat de droit et en présence d'un manque de fiabilité du système judiciaire. Le développement ne peut être envisagé dans un état où la corruption bat son plein, où la mauvaise gouvernance est érigée en règle.

Cependant, il existe des pays qui ont fait le choix d'autres options de gouvernance que la démocratie. C'est le cas de la Chine, de l'Ethiopie, etc. Ces pays pensent faire le choix de développer leur économie au lieu de développer les capacités des citoyens. Cependant à propos de l'exemple de la Chine, Sen signale qu'« à l'inverse, on doit prendre en compte les sérieux handicaps que rencontre la Chine du fait de l'absence de libertés démocratiques. Le manque de

²⁴⁹ Ibid., p. 53.

flexibilité des politiques économiques, comme le peu de capacités de réaction des pouvoirs publics face aux crises sociales ou aux catastrophes naturelles en sont les indices les plus flagrants. Mieux que tout autre, le problème de la famine illustre cette différence. »²⁵⁰ Certains défendent l'idée que le développement est toujours possible dans les états autoritaires où résident la sécurité et la paix, sous quelque forme que ce soit. On n'a pas besoin de la démocratie pour développer l'économie. Selon eux, les libertés tant prônées par les états dits démocratiques sont sources de désordre et d'instabilité politique et économique. La politique, tout comme l'économie, a besoin de pérennité.

Par ailleurs, Sen considère la question de la famine pour analyser l'influence de la nature autoritaire d'un gouvernement sur le progrès social ou le développement. Selon lui, la démocratie est le levier de tout processus du développement. En dehors du cadre démocratique, le développement ne peut atteindre ses fins que sont les libertés. La démocratie va de pair avec la bonne gouvernance ; aussi déclare-t-il que « l'instauration de la démocratie accompagne, en général, un certain niveau de développement et concerne des pays que des facteurs économiques ou autres auraient pu "immuniser" contre la famine. »²⁵¹

La famine n'a pas droit de cité dans la démocratie directe, car la participation des citoyens dans la gestion est effective et les leaders sont attentifs aux réalités grâce à la discussion publique. Dans son plaidoyer, l'humaniste indien pense qu'« il est indispensable d'identifier clairement les interdépendances économiques et sociales qui expliquent l'apparition de la faim. Dans les systèmes économiques contemporains, la distribution de la nourriture n'est pas régie par des critères caritatifs ni par un système de répartition automatique. La capacité de se procurer de la nourriture doit se gagner. La quantité totale de nourriture disponible sur le marché compte moins que les "droits d'accès" dont jouissent les individus et qui leur permettent d'acquérir une certaine quantité de production de base. La faim touche les personnes qui ne peuvent revendiquer un droit d'accès à une quantité suffisante de denrées. »²⁵²

Sen n'entend pas dissocier l'état économique et social de la nature des régimes politiques. La démocratie précède le développement et en constitue un

²⁵⁰ Ibid., p. 65.

²⁵¹ Ibid., p. 239.

²⁵² Ibid., pp. 217-218.

préalable indispensable. Les exigences de la démocratie concordent bien avec les exigences du développement humain. Il l'explique en ces termes : « Le développement doit répondre à deux exigences simultanées : l'élimination des privations endémiques et la prévention des crises les plus graves pour les populations. Dans chacune de ces orientations, le rôle des institutions et les politiques diffèrent, et les succès remportés d'un côté ne garantissent pas les progrès de l'autre. »²⁵³ Selon Sen, la démocratie est le système politique qui permet la réduction des abus dans le sens d'une amélioration des capacités. Ce système est le plus favorable au développement humain, car il permet aux pauvres d'extérioriser leurs manques, leurs besoins. Il permet aux pauvres, par voie de délibération, de poser un cadre de répartition plus acceptable sans lequel des individus sont voués à leur triste sort. Il s'agit ici de la démocratie qui se base sur la liberté d'opinion et d'expression, sur la transparence et l'Etat de droit. Il y a un lien intrinsèque entre liberté et développement économique. La démocratie et le développement humain sont deux réalités indissociables. Le développement humain devient l'expression ultime de la démocratie.

La démocratie cherche à atteindre une plus grande réalité de la vie sociale. Ceci est possible si l'organisation politique se fonde sur des institutions discursives et démocratiques et si la société met en place un mécanisme de compétence communicationnelle ayant pour objectif d'établir une sphère publique indépendante de l'appareil d'Etat. L'importance du dialogue dans la gouvernance réside dans le pouvoir transformateur qui, non seulement, informe, mais met aussi en question les schémas qui entravent le progrès social. Dans ce cadre, la démocratie discursive exige le respect mutuel, la création d'une opinion publique critique et indépendante, le respect du pluralisme et de la diversité et une confrontation au pouvoir centralisateur. C'est seulement dans cet état d'esprit que le développement peut être possible, durable, humain et efficace. Cette perspective est centrale dans l'argumentation de Sen. D'ailleurs il l'affirme lui-même : « Dans la philosophie politique d'aujourd'hui, la compréhension de la démocratie s'est énormément élargie, si bien qu'on ne la réduit plus aux impératifs du scrutin public ; on lui demande beaucoup plus d'envergure en termes d'"exercice du raisonnement public" selon l'expression de Rawls. »²⁵⁴

²⁵³ Ibid., p. 249.

²⁵⁴ A. Sen, *L'Idée de justice*, Op. Cit., p. 387.

Les sociétés contemporaines se caractérisent par une hétérogénéité sans limites et sont fondées sur l'intérêt individuel. En conséquence, le type de gouvernance possible et réaliste pour une démocratie s'inscrit dans une attitude de tolérance, sans domination, et qui rend possible l'expression des collectivités et de toutes les couches sociales. La démocratie devient dans ce sens un instrument fondamental pour le maintien de l'ordre social et des modèles économiques, car elle intègre la diversité sociale dans la reconnaissance des droits et la prise en compte de demandes et d'intérêts pluriels.

Cela étant, il importe de souligner l'impossibilité de penser une véritable société démocratique dans des conditions d'iniquité. De cette position, il résulte que la faisabilité de constructions démocratiques réelles demeure indispensable pour un développement humain. Toute participation instrumentale, c'est-à-dire tronquée par des appareils d'influence, entraîne l'exclusion d'une partie du peuple, notamment les plus vulnérables. Dans cette logique, l'Etat devient comme une institution capable d'harmoniser la vie en société. Il doit tout mettre en œuvre pour limiter les inégalités, les conflits sociaux. Il ne s'agit pas d'une ingérence dans la sphère privée. Selon Sen, ce rôle assigné à l'Etat lui permet d'harmoniser la vie sociale en vue d'un développement responsable. Si Sen accorde une importance au marché, c'est plutôt dans un esprit d'échange.

CONCLUSION

La pensée politique moderne et libérale a connu, au cœur de ses fondements, une profonde déconstruction amorcée par les investigations des penseurs qui ont intégré, au sein de leur théorie politique, certaines données liées aux enjeux actuels. Les conséquences pluridimensionnelles de cette mutation au niveau de la pensée, et le perpétuel questionnement sur le sens de la vie collective et individuelle, n'ont pas laissé indifférent Amartya Sen chez qui l'optimisme est encore de mise. Ce dernier se donne pour ambition de reconstruire ce concept-clé de la modernité politique par le biais du raisonnement public.

D'après Sen, il est nécessaire de redéfinir la notion de démocratie dans l'optique de remédier à cette sorte de dissolution du politique au profit de l'économique. Il suggère à ce propos que les partenaires sociaux, à l'intérieur des

frontières nationales, promeuvent de manière délibérative l'élaboration d'une politique commune. Sen dit à ce propos : « Si le développement est compris au sens large, en se concentrant sur les vies humaines, il apparaît immédiatement que la relation entre le développement et la démocratie doit être en partie perçue comme un lien interne, chacun d'eux étant un élément constitutif de l'autre, et pas seulement sous l'angle de leurs rapports externes. Bien que l'on se demande souvent si la liberté politique est "propice au développement", ne passons pas à côté de cette idée capitale : les libertés politiques et les droits démocratiques sont des "composantes constitutives" du développement. Leur pertinence pour le développement n'a pas à être établie indirectement, via leur contribution à la croissance du PNB. »²⁵⁵

L'originalité de l'idée d'une démocratie basée sur la communication publique permet la création d'une culture politique neutre, favorisant la cohabitation des différentes entités culturelles au sein de nos communautés de plus en plus hétérogènes, garantissant l'ouverture de l'espace public à l'étrangeté. Cette conjecture pourra aussi être une possibilité de pallier les problèmes sociaux actuels engendrés par l'immigration et la marginalisation politico-économique. On pourrait alors constater que chez Sen, la théorie politique est indissociable de la réalité sociale et de l'agir qu'elle est censée y produire en permanence.

Si l'on s'en tient à cette logique, force est de constater que Sen fonde son idée de démocratie sur le paradigme de l'opinion publique qui serait garant des principes démocratiques de liberté et d'égalité citoyenne. Dans le monde de globalisation et de multiculturalisme, il fonde l'idée de la démocratie sur l'universalité des Droits de l'Homme. Selon cette attitude, l'espace public politique devrait être appréhendé désormais comme une caisse de résonance des problèmes sociaux globaux, tout en étant réceptif aux impulsions émanant du secteur privé. Cela implique irrémédiablement l'ouverture des sphères administratives et parlementaires à de nouvelles formes d'expression des libertés civiques. Ces nouvelles formes d'expression se traduisent clairement par l'autonomie et la possibilité de s'exprimer et d'agir sans soumission. Ce sont des libertés d'expression, d'opinion, de réunion, d'association, ...

²⁵⁵ A. Sen, *l'Idée de justice*, Op. Cit., p. 413.

L'approche de Sen instaure un dialogue perpétuel entre les différentes couches sociales. Car le dialogue produit de bons résultats et met les individus dans un bon horizon communicationnel aux vertus socialisatrices. Mais il ne s'agit pas d'un monologue qui affirme de manière péremptoire les consensus et la dynamique discursive comme principe intangible et objectif. C'est un dialogue qui consacre la critique autonome du sujet ou du citoyen. Sen considère la démocratie comme une forme de société qui se donne comme tâche de s'inventer à chaque pas, de produire les conditions de cohabitation de la multiplicité humaine. Il accepte l'idée d'une démocratie qui se base sur le consensus complexe, résiste à toute velléité d'incarner la totalité politique dans une figure figée du consensus. Sen écrit à ce propos que « l'usage que l'on fait des institutions démocratiques n'est sûrement pas indépendant de la nature de la société. La conclusion générale est à peu près incontournable : la performance économique, les possibilités sociales, l'expression politique et le raisonnement public sont étroitement liés. »²⁵⁶

En donnant une importance considérable à la liberté d'expression que chacun peut avoir, le consensus complexe affirme que le consensus visé n'a pas pour objectif de dissoudre, de supprimer les opinions divergentes ; mais ce consensus laisse émerger les dissensions, afin que chacun s'y reconnaisse et s'y engage. La théorie politique de Sen va au-delà d'un consensus. Il serait apte à légitimer l'ordre socio-économique et politique parce qu'il aura donné une consistance fonctionnelle à l'implication collective et favorisé une culture démocratique partagée qui facilite le pluralisme et la participation, l'autonomie collective et le respect des règles de décision.

²⁵⁶ Ibid., p. 417.

CHAPITRE VI : SEN ET L'IDEE DU DEVELOPPEMENT.

INTRODUCTION

Le désir de repenser et de reconstruire les fondements de la collectivité et de la connaissance dans un domaine comme celui de l'économie reste un exercice qui permet de revaloriser les activités humaines à la dimension des enjeux actuels. Le développement dans ce contexte précis devient un projet, un processus qui génère sa normativité à partir de lui-même et non au regard des principes transcendants, traditionnels et institutionnels. Sen se sert de l'approche par les capacités pour réfuter les avatars de la modernité économique qui ne parviennent pas jusqu'ici à leurs finalités. Ainsi dit, quelles devraient être les finalités du succès économique et politico-social ?

Chez Sen, les questions de l'économie sont étroitement liées aux présupposés théoriques tels que les normes, les valeurs ou l'autonomie. Elles renvoient généralement à l'idée du bien. Autrement dit, le bien est un prédicat de l'éthique. Sen n'a pas l'intention de fonder une économie sur le « bien » absolu. L'enjeu de l'économie selon Sen est de déterminer le bien économique, individuel et non le bien absolu.

Un tel travail aura pour objectif de se saisir de cette notion du bien et de l'autonomie pour fonder une éthique du développement à partir des éléments de réflexion de Sen. L'enjeu cette recherche est de penser le développement non pas comme un objet à atteindre, mais comme un objet de recherche scientifique. Ainsi cette réflexion analytico-critique permettra d'avoir des outils conceptuels, pour fonder une éthique propre du développement. Dans cette perspective, pour fonder le développement, il est nécessaire de rendre conjointement l'économie et la philosophie morale plus productives d'intelligibilité et plus créatrices de normativité.

1 - SEN ET L'ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT.

Après la seconde guerre mondiale, un nouveau concept a fait son apparition dans le domaine économique, celui de l'économie du développement. Même si ses fondements se retrouvent dans l'histoire de la pensée économique, beaucoup associent son origine à l'échec des empires coloniaux qui se sont montrés incapables d'asseoir une économie efficace répondant aux besoins des colonies. Cet échec a fait naître des mouvements de revendication. Ces revendications visaient à instaurer une indépendance politique et économique. Elles sont des mouvements de légitimation des sociétés politiques et économiques fortes. La conséquence de ces mouvements débouche sur les accords de *Bretton Woods*, qui s'est tenu à Washington et qui sont des accords économiques qui sont destinés à orienter les grandes lignes du système financier international. L'économie du développement s'intéresse à la question des inégalités et des redistributions. C'est un débat incessant qui est toujours au cœur du conflit politique. La position dite socialiste met en évidence les luttes sociales et politiques comme seules voies pour réduire les inégalités sous toutes leurs formes. L'économie du développement se saisit de ce débat sur les mécanismes économiques et sociaux qui permettent de mettre en valeur plusieurs outils de redistribution. En ce sens, l'économie du développement permet de questionner les impasses de la pauvreté en articulant la modélisation théorique et les études empiriques. Elle est une approche de l'évaluation de lutte contre la pauvreté comme l'approche par les capacités. C'est à ce titre que la pensée de Sen s'inscrit dans le cadre de l'économie du développement. Quel est alors le contenu de cette pensée ?

Dans la perspective de l'économie du développement, Sen soutient l'idée selon laquelle dans la formalisation du processus de développement, il y a deux moments importants : la mise en valeur des marchés libres en général et le respect scrupuleux de la liberté de l'emploi. Ces deux moments sont capitaux et constituent le point de départ de tout progrès social. Le problème des marchés et des opportunités sociales porte sur l'importance des transactions et du droit à la

participation économique d'une part, et sur l'importance directe des libertés dans la dynamique du marché d'autre part.

L'argumentation de Sen pour définir la croissance et le revenu s'écarte des conceptions traditionnelles de politique économique ou d'éthique pratique. Il s'appuie à la fois sur sa conception de la pensée de l'histoire économique et sur une base factuelle pour fonder son approche. Les approches économiques utilitaristes, égalitaristes et libertariennes ont péché par endoctrinement. D'abord elles vantent les revenus et la richesse au détriment des vies humaines et des libertés réelles. Ensuite elles exaltent la satisfaction mentale au lieu de prévenir le mécontentement créatif et l'insatisfaction constructive. Enfin elles donnent la primauté aux procédures de la liberté sans se soucier des conséquences qui en découlent.

Sen met en garde contre toute tendance à vouloir optimiser l'économie sous l'angle des utilités. Elle devrait plutôt s'orienter vers les libertés substantielles. Ainsi donc, une question s'impose : l'efficacité du marché doit-elle être pensée en fonction de la satisfaction préférentielle ou de la liberté substantielle individuelle ? La satisfaction préférentielle désigne l'aisance matérielle qui aide l'homme à la réalisation de ses aspirations. Celle-ci ne répond pas d'après Sen à des objectifs plus raisonnables. Elle peut être classée dans les utilités.²⁵⁷ Ce sont des richesses qui sont caractérisées par l'exclusivité des intérêts. Sen dit à ce propos : « Autant il est important de reconnaître le rôle crucial que joue la richesse dans notre vie quotidienne, dans ses conditions et sa qualité, autant nous ne devons pas perdre de vue que cette relation n'est pas immédiate. Aucune discussion sérieuse sur le développement ne saurait donc se cantonner aux seules questions d'accumulation du capital, de croissance du produit national brut ou aux autres variables reflétant l'évolution des revenus »²⁵⁸. L'efficacité du marché ne peut que se baser que sur la satisfaction préférentielle.

Sen insiste sur le second aspect qui est la liberté substantielle. Le marché doit être libéral et fondé sur le choix des individus. Il fait remarquer que « nous évoluons dans un univers d'institutions. Les possibilités qui s'offrent à nous, les perspectives que nous traçons dépendent de la façon dont elles fonctionnent, parce qu'elles contribuent à nos libertés et on peut même évaluer leur rôle à cette

²⁵⁷ Cf. A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 28.

²⁵⁸ Ibid., pp. 28-29.

aune. Dans notre perspective, c'est-à-dire celle du développement comme liberté, l'évaluation institutionnelle peut systématiquement trouver sa place ».²⁵⁹ Le mécanisme du marché doit tenir compte de tous les paramètres de fonctionnement liés à son mode d'encadrement. Le marché, ce sont les systèmes politiques, ce sont les médias qui accompagnent les politiques de déclenchement du mécanisme, ce sont les politiques des aides sociales. Si le mécanisme du marché souffre de quelques déficiences, les individus en subissent directement les impacts. Et souvent, ces déficiences sont attribuées à la mauvaise gestion politique et sociale. C'est dans cette optique que Sen affirme que : « les résultats du marché sont tributaires de son encadrement politique et social ».²⁶⁰ On ne saurait évacuer la question de la complémentarité entre les différentes connexions. Cette complémentarité est essentielle pour atteindre l'ultime objectif qui est l'émancipation des individus. L'inégalité des libertés est un grand handicap pour l'efficacité du marché pensé en termes de prospérité, d'opulence ou d'utilité. Sen donne un bel exemple qui mérite d'être cité ici : « Une personne malade ou âgée ou affectée d'un autre handicap aura, d'une part, du mal à gagner un revenu décent, et, d'autre part, plus de difficultés à convertir ce revenu en capacités et en confort de vie. Un facteur susceptible d'empêcher quelqu'un d'obtenir un bon travail et un revenu correct (l'infirmité, par exemple) sera aussi susceptible d'empêcher cette personne de jouir d'une bonne qualité de vie, même à travail et à revenu égal. »²⁶¹

Il faut donc créer des opportunités pour que chacun puisse jouir librement de la vie. Seul, le fonctionnement du marché ne peut assurer le bien-être social et des individus. Ce dispositif du marché doit nécessairement adjoindre la création des opportunités sociales pour favoriser l'équité et la justice sociale. Sen renchérit par l'exemple de certains pays riches ou en voie de développement en général qui à travers « le partage très large des opportunités sociales a permis une participation massive des habitants au processus d'expansion économique ».²⁶² Le développement va au-delà d'une simple répartition équitable des biens. Il prend en compte non seulement la qualité de vie, mais il accorde une grande importance

²⁵⁹ Ibid., p. 191.

²⁶⁰ Idem.

²⁶¹ Ibid., p. 163.

²⁶² Ibid., p. 192.

aux facultés productives des personnes. C'est tout l'ensemble qui détermine et formalise ce que Sen appelle *la croissance économique partagée*.²⁶³

Par ailleurs, on peut faire aujourd'hui le constat que l'économie mondiale fait face à plusieurs tendances qui l'orientent et la gouvernent. Le néolibéralisme est une théorie normative qui met en exergue une conception de la justice basée sur l'échange. Mais il se trouve qu'entre les différents acteurs du marché, le problème de *l'avoir* se pose de façon cruciale. Les individus qui possèdent des biens financiers considérables deviennent les seuls producteurs des lois du marché et imposent leur volonté au reste du monde, volonté qui, comme si cela ne suffisait pas, reste jusqu'ici orientée vers l'accroissement de leurs biens individuels. La déconsidération de plus en plus manifeste à l'endroit des efforts fournis dans le cadre de l'activité économique et le non-respect récurrent des droits de l'homme dans ce secteur de la praxis humaine montre que la notion d'égalité des chances tend à être mise au second plan. Pourtant, théoriquement, le marché est censé assurer la transparence des informations et garantir la possibilité pour tout individu d'améliorer sa situation financière par le biais du travail, dans un contexte de solidarité sociale à la fois propice et nécessaire. Paradoxalement, la réalité montre le contraire. Les transactions économiques qui s'effectuent de nos jours, pense Habermas, « accroissent les avantages comparatifs, préalablement établis, des entreprises, des ménages et des personnes »²⁶⁴, sans aucun souci ni pour la collectivité humaine dans son ensemble, ni pour les communautés particulières qui constituent presque fictivement un autre ordre mondial. Il est donc nécessaire de penser un principe de justice qui tienne compte de l'expérience de vie quotidienne.

Forts en croissance, riches en revenus, mais pauvres en humanité, c'est le constat de nombreux états qui brillent par manque de réalisme économique et politique. La croissance et les revenus ne suffisent pas pour évaluer le développement. Ils ne peuvent être les indices privilégiés pour définir la pauvreté. En effet, la croissance s'entend comme une augmentation de la production par tête d'habitant. Il s'agit de l'augmentation durable de la production dans le temps. Que peut-on entendre par cette définition ? Quels sont les mécanismes qui fondent la croissance économique et quels en sont les facteurs véritables ? Quel

²⁶³ Ibid., p. 194.

²⁶⁴ J. Habermas, *Après l'Etat-nation : Une nouvelle constellation politique*, Edition Fayard, Paris, 2000, p.66.

rôle jouent les acteurs de l'économie (entreprises, marchés et états) dans le processus de la croissance ?

Selon Sen, se référer à la croissance et aux revenus comme les seuls indicateurs d'évaluation de la pauvreté, est une erreur qui a conduit la société dans la misère, l'économie dans une chute libre, l'individu à l'oubli. Ceci renforcera les riches dans leur confort et leur statut. Le développement peut être défini autrement en dehors de la croissance et du revenu : « Certes, le mécanisme de marché contribue de façon significative à la croissance économique, mais cet aspect est secondaire, dès que l'on admet l'importance directe de la liberté d'échanger des mots, des biens ou des cadeaux » affirme Sen.²⁶⁵ Et lui encore d'alerter que ceux qui assimilent le développement à la seule croissance semblent ne fonder leur argumentation que sur des statistiques.

Le plus important dans leur logique est le lien existant entre revenu par habitant et longévité. Sen dénonce une instrumentalisation de concept du développement qui ne prend pas en compte tous les aspects qui y réfèrent. Pour lui, le développement est « un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus ».²⁶⁶ Ce sont les libertés humaines qui encadrent le développement dans cette thèse de Sen.

Ainsi dit, une telle définition élargirait la notion de développement en ne la restreignant pas à la croissance du produit national brut (PNB), à l'augmentation des revenus, à l'industrialisation, aux progrès technologiques ou encore à la modernisation sociale²⁶⁷. On notera donc chez Sen, cette force d'argumentation qui montre que l'évaluation du développement par croissance et revenu par tête d'habitant n'est pas la voie la plus plausible, ni le critère juste pour définir le développement. Il énumère certaines valeurs qui ne sont pas négligeables comme critère d'évaluation : l'accès à l'éducation, à la santé, à la protection sociale, à la protection alimentaire, la liberté d'aller et de venir et la liberté d'expression. Il insiste sur l'articulation nécessaire entre croissance et impacts économiques.

Il existe des pays qui connaissent une croissance économique exponentielle mais qui présentent des faiblesses graves au plan social. Les individus ne

²⁶⁵ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, p. 66.

²⁶⁶ Ibid. p.15.

²⁶⁷ Idem.

profitent pas de cette croissance, ils sont oubliés au profit du revenu par tête d'habitant. Leur éducation n'est pas assurée, ils ne bénéficient d'aucune protection sociale et sont laissés pour compte à la merci des divers fléaux qui les rongent à petit feu.

C'est ainsi que s'interrogent Drèze et Sen : « Croissance, oui, mais de quoi ? »²⁶⁸ Si la croissance ne peut reconstruire l'identité de l'individu meurtrie par la pauvreté, elle restera dénuée de sens. La croissance doit nécessairement concourir à la formation de la société et de l'individu. Elle doit être accompagnée. Et la croissance accompagnée est prospective et appelée à intégrer les aspects de la vie courante. La croissance participe du développement, mais ne détermine pas à elle seule le développement. Elle est une valeur ajoutée. Le développement est un processus, il est de l'ordre du construit.

Loin de dépouiller la croissance de toutes ses substances, Sen dit fort à propos qu' « il ne fait aucun doute que la croissance du PNB ou des revenus revêt une grande importance en tant que moyen d'étendre les libertés dont jouissent les membres d'une société. Mais d'autres facteurs déterminent ces libertés : les dispositions économiques ou sociales, par exemple (il peut s'agir de tous les moyens qui facilitent l'accès à l'éducation ou à la santé) et, tout autant, les libertés politiques et civiques... »²⁶⁹

Par ailleurs, toute la difficulté réside dans l'évaluation de la croissance et du développement. Sen mène une réflexion en présentant deux constats. D'une part, certains pays connaissent une croissance vertigineuse au plan économique, construisent des autoroutes, des infrastructures fastueuses, mais ils ont un taux de mortalité très élevé et inquiétant, car la population n'a pas accès aux soins médicaux qui conviennent. D'autre part, d'autres pays ont une attention particulière à l'éducation, à la santé, à la protection alimentaire, mais ne sont pas démocratiques. Le prix Nobel d'Economie de 1998 déduit de ce constat deux types d'économie.²⁷⁰ Un premier type d'économie comprenant des pays qui explosent par un fort taux de croissance et des résultats très satisfaisants quant à l'amélioration de l'espérance et la qualité de vie. La Corée du Sud, Taïwan et bien

²⁶⁸ J. Drèze et A. Sen, *Splendeur de l'Inde ? Développement, démocratie et inégalités*, Trad. de l'anglais par Thierry Piélat, Ed. Flammarion, Paris, 2014, p. 41.

²⁶⁹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 14.

²⁷⁰ Ibid., p. 68.

d'autres pays encore entrent dans cette catégorie. Un second type d'économie concerne les pays qui connaissent une forte croissance économique mais présentent un tableau très inquiétant quant à la qualité de vie des individus. C'est l'exemple de la Chine, du Brésil et de bon nombre de pays africains.

Aussi, constate-t-on dans des pays à forte croissance un taux élevé de mortalité. Si le développement signifie croissance, comment justifier le rapport du développement avec un taux de mortalité important ? Dans *Hunger and Public Action*, ouvrage publié par Drèze et Sen, il est fait mention de deux processus importants pour parvenir à une baisse rapide de mortalité dans des pays qui font face à cette réalité. D'une part, le processus "par la croissance" se fonde sur la forte croissance économique pour créer des possibilités de réalisation des actions publiques. En d'autres termes, les gains de prospérité sont utilisés pour des réalisations de services sociaux tels que des centres de santé, des écoles et des services de sécurité sociale. D'autre part, le processus "par le soutien" s'appuie fondamentalement sur les programmes sociaux (santé, éducation) pour accéder à un résultat très satisfaisant malgré le manque de croissance économique. Le Sri Lanka, le Costa Rica ou la Chine d'avant l'an 2000 sont des exemples de pays qui ont considérablement réduit la mortalité et amélioré les conditions de vie sans connaître la croissance économique.

Il est ici mis en relief le type de rapport entre le PNB par habitant et l'espérance de vie. Le revenu n'est pas synonyme de développement. Il existe des pays qui connaissent un très faible niveau de revenus mais excellents par leur modèle d'espérance et de qualité de vie. C'est le cas du Kerala, de la Chine, du Sri Lanka qui sont des exemples typiques indiqués pour leur espérance de vie nettement supérieure à celle observée dans certains pays dits riches comme le Brésil, l'Afrique du Sud, la Namibie, la Guinée Equatoriale, le Gabon et bien d'autres encore.²⁷¹

Par ces exemples, l'attention pourra être attirée par le rapport entre l'espérance de vie et les opportunités sociales. Il y'a un lien étroit à établir entre le développement et l'espérance de vie. Pour ainsi dire, les opportunités sociales sont autant de facteurs non négligeables dans la définition du développement comme processus d'accroissement humain et social. Cette idée est dominante

²⁷¹ Ibid., p. 69.

dans la pensée de Sen : « Les variations dans l'espérance de vie dépendent de toute une variété d'opportunités sociales, essentielles au développement (telles que la prévention des épidémies, la politique de santé, l'accès à l'éducation, etc.). »²⁷²

Le processus par le soutien recadre et renforce davantage les politiques publiques. Dans les pays où la pauvreté est durablement installée et entretenue par des nantis, le renforcement des politiques publiques reste une issue de secours pour palier certaines irrégularités qui entravent l'accès au développement. Une telle initiative est à encourager.

Toujours est-il qu'une question majeure reste d'actualité dans ce processus. Il s'agit de la source de financement des politiques publiques dans les pays pauvres. Certes les politiques publiques permettent une extension des services publics dans ces pays, car leur objectif est aussi la réalisation de programmes sociaux. Mais il faut des ressources importantes pour y parvenir. De nombreux pays ne disposent pas de ses moyens.

Que devient la croissance sans revenu ? Face à un tel manquement, Sen en appelle à une économie de coûts relatifs. Ce type d'économie désigne le mécanisme du profit qui dépend en large partie du coût des facteurs travail et capital. Il s'agit d'un cadre de référence qui favorise les conditions de possibilité réelle des activités économiques. Le processus par le soutien s'inscrit dans la logique des services sociaux fonctionnels. Les services sociaux nécessitent une mutualisation des forces dans leur exercice et devraient mobiliser une importante main d'œuvre à valoriser. Dans ces pays pauvres caractérisés par le sous-emploi et un standard de vie très inconfortable, la question du financement doit-être relativisée. En effet, les programmes sociaux ont beaucoup plus de chances de se réaliser dans les pays plus pauvres que dans les pays riches.

Sen pense qu'« un pays pauvre dispose d'un faible budget pour la santé et l'éducation, mais il peut aussi fournir ces services pour un coût bien moindre que leur équivalent dans des pays plus riches. Prix et coûts relatifs sont des paramètres importants pour définir ce qu'un pays a les moyens d'entreprendre. En fonction d'un engagement social approprié, la nécessité de prendre en compte la

²⁷² Idem.

variabilité des coûts relatifs est particulièrement importante pour les services de santé et d'éducation. »²⁷³

Dans les économies pauvres, il est nécessaire d'envisager des politiques publiques du processus par le soutien. On ne doit pas attendre d'être riche pour mettre en place des services sociaux adéquats. La politique publique demeure le socle d'émergence de la possibilité du développement des pays pauvres. Que dire des pays riches dans lesquels on note une grande disparité entre les populations où une catégorie navigue dans l'opulence avec accès libre et facile aux emplois, à la sécurité sociale, à une espérance de vie améliorée, tandis qu'une autre catégorie de la population s'enlise dans la pauvreté avec la probabilité réduite d'atteindre un âge avancé ? D'ailleurs il existe dans certains pays riches comme les Etats-Unis une catégorie de population subissant des privations comparables à celles des pays pauvres. Les afro-américains qui n'ont cessé de crier à la discrimination n'ont pas la même espérance de vie que celle des autres catégories. Leur espérance de vie est même plus faible que celle de la population de Chine, du Sri Lanka ou d'autres.²⁷⁴ La création des écoles et des centres hospitaliers ne doit pas dépendre de la croissance économique. Il y a des priorités qui ne peuvent être reléguées au second plan. En d'autres termes, l'éducation et la santé sont tellement importantes pour la réalisation d'un peuple à telle enseigne qu'on ne peut les subordonner à quoi que ce soit. Ceux qui prennent l'argument du processus par la croissance pour justifier leur inactivité au plan social et économique se trompent de procédé.

Sen déclare que : « Pour définir une politique, on ne doit pas perdre de vue que le processus par le soutien constitue la voie la plus rapide pour l'amélioration de la qualité de la vie. Pour autant, les acquis doivent servir de tremplin pour atteindre des objectifs plus larges, incluant la croissance économique et les autres aspects que revêt la qualité de la vie. »²⁷⁵

En outre, la croissance signifie la réduction sensible de la pauvreté, la pauvreté étant prise dans son sens le plus large. Elle prend en compte tous les paramètres. La forte croissance économique permet de réduire un certain nombre de privations, tandis que le faible revenu est facteur de mortalité prématurée, de taux

²⁷³ Ibid., p. 71.

²⁷⁴ Ibid., p. 39.

²⁷⁵ Ibid., p.72.

de mortalité élevés. Dans *Splendeur de l'Inde* de Drèze et Sen, nous avons aussi cette pensée forte de reconnaissance des effets de la croissance sur les vies actives et individuelles : « La croissance économique est en effet importante, non pas en soi, mais pour les ressources qu'elle engendre, augmentant à la fois les revenus individuels et le revenu public, qui peut à son tour répondre aux engagements sociaux. »²⁷⁶

Il y a donc dans la croissance des éléments également importants pour une économie forte. Une forte croissance est l'un des facteurs d'une économie qui peut se projeter dans l'avenir. C'est aussi le point de départ de tout développement. Les auteurs de *Splendeur de l'Inde* renchérissent en affirmant que « maintenir une forte croissance élevée est un objectif de premier ordre, tout comme il est important de garantir un bon usage du revenu public qu'elle génère. »²⁷⁷ La croissance reste un facteur important dans le processus du développement d'un pays. Elle est concomitante à d'autres paramètres qui doivent l'accompagner en vue de garantir les libertés réelles des individus.

Outre le développement pensé dans cette perspective *humaine*, il y a le développement durable qui lui est intrinsèquement lié. Le développement durable relève du modèle de développement économique et social qui se donne comme finalité d'assurer la pérennité du patrimoine naturel de la Terre. Il s'agit de la gestion rationnelle des ressources naturelles, humaines et économiques, qui vise la satisfaction de manière appropriée des besoins fondamentaux de l'humanité. Le but que poursuit le développement durable et environnemental est la conservation de l'équilibre général et de la valeur du patrimoine naturel, une distribution et une utilisation des ressources équitables entre tous les pays et toutes les régions du monde, la prévention de l'épuisement des ressources naturelles, la diminution de la production des déchets, la rationalisation de la production et de la consommation d'énergie.

En 1972, la conférence de Stockholm a réuni les représentants de plusieurs Etats pour poser les principes de base du développement durable. Cette conférence a donné le temps pour une prise de conscience prochaine de l'avenir de la planète. Il est clairement stipulé que c'est à l'Homme qu'incombe désormais

²⁷⁶ J. Drèze et A. Sen, *Splendeur de l'Inde ? Développement, démocratie et inégalités*, Op. Cit., p. 30.

²⁷⁷ Idem.

la responsabilité de la protection et de l'amélioration de l'environnement pour les générations présentes et futures.

De 1992 à nos jours, on peut noter quatre grandes conférences autour de la question : celle de Rio de Janeiro au Brésil convoquée par les Nations Unies, appelée encore Sommet de la Terre (1992), en passant par celle de Tokyo au Japon, réunie par la Communauté Internationale, sur les changements climatiques (1997), celle de la Cop 21 de Paris en France (2016) et de la Cop 24 en Pologne (2019). Des progrès et des signaux forts ont déterminé un ensemble de protocoles avec des objectifs clairs et contraignants, relevant désormais d'une prise de conscience véritable de l'urgence de mettre en œuvre un modèle de développement humain. Ce type de développement devrait être le fait de toute l'humanité. Il prend en compte les individus qui sont d'ailleurs les promoteurs et protecteurs de l'univers entier.

Dans sa quête de pertinence pour un développement humain, Sen situe la question en termes de radicalité théorique et d'exigence pratique. Le premier versant du problème pose la question de l'humain en rapport au développement à partir de conditions complexes et plurielles. Il faut donc d'abord réfléchir à l'extension que l'on donne à l'ensemble de ceux pour qui le développement est pensé : qui sont les destinataires du développement ? Pourquoi le développement ? L'autre versant définit le développement en référence à l'acteur : pour qui le développement est-il pensé ? Ou bien qui pense le développement ?

Le débat envisagé se situe entre l'importance des transactions et du droit à la participation économique d'une part, et l'importance directe des libertés dans la dynamique du marché d'autre part.

Selon Sen, « on a tendance à juger le marché sur ses résultats, c'est-à-dire à l'aune des revenus et les biens qu'il procure. Cet aspect mérite d'être considéré. »²⁷⁸ Or, la croissance ne signifie pas nécessairement le développement. Il y a bien d'autres indices dont il faut tenir compte. Il poursuit encore en ces termes : « Mais il existe un argument plus immédiat en faveur de la liberté du marché : elle se résume, tout simplement, à l'importance élémentaire de cette liberté elle-même. Nous avons de bonnes raisons d'acheter, de vendre, d'échanger, et de conduire notre vie sur un mode qui exige l'existence de

²⁷⁸ Ibid., p. 154.

transactions. Un déni de liberté sur ce terrain constituerait, en soi, un grave échec pour la société. Le caractère fondamental de cette liberté précède tout théorème vérifié ou non... visant à évaluer les résultats cumulatifs des marchés en termes de revenus, de services, des produits, etc. »²⁷⁹ L'économie de marché nécessite aussi un autre moyen de régulation pour être efficace et profitable à l'être humain.

Il y a lieu de soulever encore d'autres problèmes liés à la question des marchés et des opportunités. D'abord, la question des emplois qui subissent des discriminations de forme mérite d'être pointée du doigt. D'entrée de jeu, examinons de près la remarque de Sen : « Dans une large mesure, diverses formes d'aide incluant les allocations de chômage, visent à compenser les pertes de revenus. Si le chômage se réduisait à ce seul facteur – la perte de revenus – on serait en droit de considérer que les mesures de soutien gouvernementales en éliminent à peu près toutes les conséquences pour les individus (à l'exception, néanmoins, de la question importante des coûts représentés par les prélèvements sociaux et des effets d'incitation de ces mesures). Si, toutefois, le chômage a d'autres effets néfastes sur la vie des gens concernés et entraîne pour eux des formes diverses de privations, cela signifie que l'aide aux revenus ne compense pas ce type de privation. L'expérience montre que les nuisances du chômage s'étendent loin au-delà de la perte de revenus et affectent l'équilibre psychologique, la motivation professionnelle, les compétences et l'estime de soi. On sait aussi qu'il est la cause d'une augmentation des maladies et du taux de morbidité (et même de mortalité), d'une détérioration des relations sociales et familiales, d'un renforcement de l'exclusion sociale et d'une accentuation des tensions raciales et des inégalités liées au sexe. »²⁸⁰ Le chômage est un handicap qui empêche l'individu de mener une vie acceptable. Le chômage est un manque de capabilité. Il est la résultante de plusieurs manquements. Par exemple, des recrutements qui escamotent toutes les règles de la déontologie et qui mettent à l'épreuve certains postulants qui, d'une manière ou d'une autre, se trouvent privés d'emploi et d'opportunités.

Ensuite se pose le problème du travail des enfants. Par contrainte, beaucoup d'enfants sont confrontés à cette malheureuse réalité. Ils sont astreints, souvent

²⁷⁹ Idem.

²⁸⁰ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, pp. 132-133.

contre leur gré, à exécuter des activités contraignantes. Ils sont privés de leur liberté.

En plus de cette réalité, qui souvent se justifie maladroitement par manque d'opportunités, Sen indique que « dans les régions concernées, la liberté de s'instruire est limitée non seulement par la faiblesse des structures scolaires élémentaires mais aussi par l'impossibilité dans laquelle ces enfants et souvent leurs parents se trouvent de choisir ce qu'ils souhaitent faire. »²⁸¹

2 - SEN ET LES QUESTIONS DES AIDES AU DEVELOPPEMENT.

La problématique des aides au développement met en exergue les questions de l'utilité et des finalités de la solidarité internationale. Les aides au développement concernent des dons, des prêts avec les facilités de paiement. Ce sont des transferts de capitaux, de compétences, de pratiques, de technologies, de valeurs... L'objectif des aides au développement est d'établir le dialogue entre les partenaires pour soulager les plus démunis. Sortir les personnes vulnérables de leurs états reste l'épicentre de cette solidarité. Les motivations des aides doivent être clairement établies. Les exigences de la solidarité devraient viser la justice distributive et la promotion de l'égalité des chances. La justice distributive vise à résoudre les questions de répartition d'un ensemble de biens entre les individus. La justice sociale ne peut être effective que si le partage équitable devient une priorité. Les aides au développement ne doivent pas s'inscrire dans une économie du don, car cette dernière s'inscrit uniquement dans le circuit d'offre et d'accueil. Le don n'implique pas de contrepartie, ni de remboursement, ni de dette. L'esprit est contraire à l'économie du marché qui implique concurrence, profit et capital.

La pauvreté semble être tellement instituée et nos économies fragilisées à telle enseigne que nos sociétés se sont installées dans une culture de résultat et de performance. L'approche par la capacité entend établir la conciliation entre les mesures, les objectifs et les actions. Il s'agit d'une combinaison de tous les aspects de la vie qui permettent un réel épanouissement de l'Homme. C'est dans cette optique qu'on pourra justifier les aides au développement.

²⁸¹ Idem.

La réalité des aides au développement débouche sur la nouvelle donne de l'économie mondiale qui conduit nécessairement à opter pour un élargissement d'une gouvernance globale. Ceci est davantage stimulé par la crise que connaît l'économie mondiale. Etant donné que nous sommes dans une période où la justice sociale est subordonnée à l'idéologie néolibérale qui, d'après Habermas, « accepte la croissance de l'inégalité sociale et qui croit en la justice inhérente au libre jeu des marchés financiers internationaux, »²⁸² le devoir d'assistance et de la justice sociale qui incombait jusque-là au seul garant qu'est l'Etat se dissipe.

A travers son approche, Sen recherche les conditions pratiques de l'avenir de l'Homme entendu comme collectivité et individualité. Il s'engage dans un projet de formalisation d'un développement prospectif et inventif, susceptible de favoriser l'essor des individus en fonction de leur choix. L'approche par les capacités se veut une réponse à des fins pratiques. Dans ce sens, elle rejoint le projet d'épanouissement de l'homme, ce qui requiert l'impérieuse exigence d'analyse approfondie de la réalité. Cette approche s'intéresse à la pratique théorique du développement. Sen n'a cessé d'insister sur l'aspect fonctionnel de son approche. En refusant que son approche reste une simple théorie qui se pense elle-même, Sen la déploie sous le mode du faire et de l'action. Elle est une contribution consistante et efficace à l'amélioration de l'environnement physique, social, moral et culturel de l'individu.

Sen conclut son ouvrage sur le *Nouveau modèle économique* en ces termes : « Le développement est un engagement qui va de pair avec celui de la liberté. »²⁸³ Cette phrase qui finalise sa réflexion dans son axe économique, est évocatrice des exigences qu'il assigne au développement dans toute sa dimension humaine. Le développement est un engagement et l'approche par les capacités est une méthode qui canalise et accompagne l'engagement de l'individu pour atteindre les finalités du choix qu'il fait librement pour bien mener sa vie.

De fait, l'absence totale des libertés substantielles, la recrudescence des inégalités sociales, toutes deux causées par l'inégale redistribution des richesses nationales ou la disparition des politiques d'*intégration sociale* et de prise en charge des individus victimes de marginalisation de toutes sortes, est la résultante

²⁸² J. Habermas, *L'Intégration républicaine : Essais de théorie politique*, Edition Fayard, Paris, 1998, p. 30.

²⁸³ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 389.

directe de cette néo-hégémonie capitaliste dont le déploiement contrecarre et réduit l'influence du pouvoir politique. Le capital étant désormais mondialisé, les Etats trouvent des excuses pour la mise à l'écart de ces populations de l'ensemble des activités économiques à l'intérieur de leurs frontières respectives, ainsi que des mécanismes d'assistance sociale qui pourtant se fondent sur les principes de justice sociale et distributive ou encore sur les principes fondateurs de la démocratie.

La liberté est l'autre nom du développement. Presque tous les écrits de Sen y consacrent une analyse conséquente. Le déni de liberté apparaît comme un handicap à l'épanouissement de l'individu, et donc au développement économique et sociétal. Si les libertés élémentaires sont nécessaires pour parvenir au développement, alors on ne peut se passer du concept pour tenter d'évaluer le développement par une autre mesure.

Quel est ce développement qui ne se réfère pas à la famine, à la malnutrition, à la possibilité de se vêtir, à l'accès à la formation, l'accès à l'eau potable ou aux installations sanitaires ? Comment développer les services publics ou de protection sociale face à l'inexistence de surveillance épidémiologique, à la déficience du système de santé et des structures scolaires ? Dans quelle mesure peut-on envisager le développement quand les institutions juridiques devant veiller au respect des lois et garantir les droits humains sont en faillite ? Autant de questions qui rendent les libertés réelles comme impératives dans le processus du développement chez Sen.

Aucune sujétion et aucun asservissement ne peut être facteur de développement. Ces points forts de la pensée de Sen méritent un examen approfondi, étant donné que l'exercice même des libertés exige un certain nombre de paramètres qui nécessitent attention, prudence et sagesse pour prétendre au style de vie que l'on envisage librement de mener. Toutefois, nous n'épuiserons pas les réflexions autour des libertés et de la construction de sa propre vie.

L'aspiration universelle pour la liberté et l'épanouissement économique est central dans la pensée de Sen. Dans sa logique, il y a des libertés qui sont fondamentales, indispensables et non-négociables. Elles n'ont pas besoin de race, d'appartenance, de couleur religieuse, des aides et autres pour être reconnues et respectées. Ces libertés fondamentales sont par exemple : la

tolérance, la liberté de conscience, l'autonomie des individus, la liberté d'expression et d'association, l'économie libre, la démocratie politique. Le devoir de reconnaître ces libertés à autrui est inconditionnel comme le souligne le professeur Patrice Canivez, philosophe et directeur de l'Institut Eric Weil à l'Université de Lille.²⁸⁴ Ces libertés sont concrètes et concernent des individus visibles. Elles se distinguent des libertés issues de la doctrine libérale qui sont présupposées. Il ne s'agit guère des libertés postulées. Ce sont des libertés dynamiques qui nécessitent un engagement et une participation réelle des individus à la vie politique et sociale. C'est ce que pense Sen quand il déclare : « La relation entre liberté individuelle et développement social va bien au-delà de la relation constructive évoquée ci-dessus. Les objectifs que les gens peuvent atteindre dépendent des possibilités économiques, des libertés politiques, de l'environnement social et des conditions qui favorisent l'accès à la santé et à l'éducation ou qui encourage les initiatives. La codification institutionnelle de ces opportunités dépend, en retour, de la manière dont les gens exercent leurs libertés, par l'intermédiaire de leur participation aux choix et à l'élaboration des décisions publiques qui améliorent ces opportunités. »²⁸⁵

La liberté est plurielle et interdépendante. Liberté économique, liberté politique et liberté sociale se tiennent les unes aux autres. Ce sont des libertés appelées à communiquer. Les calculs économiques, les exigences philosophiques et l'impérieux désir d'accès au développement sont bien compatibles. Ils devront avoir pour objectif la construction d'une humanité forte, vivable, viable, enviable, juste et attrayante. Leurs objectifs doivent coïncider avec ceux des individus pour qui sont pensés les modes de fonctionnement des sociétés.

Selon Sen, les libertés humaines, dans leur rôle constitutif, sont les finalités du processus de développement et, dans leur rôle instrumental, deviennent moyen de tout processus du développement. Comment comprendre ces rôles et leurs interactions ? Il est certain qu'avec la question de l'objet et des finalités du développement nous sommes au cœur d'un débat purement philosophique.

Sen estime que « L'expansion des libertés constitue à la fois, la fin première et le moyen principal du développement. »²⁸⁶ Le développement vise en premier lieu

²⁸⁴ Cf. P. Canivez, *Eduquer le citoyen*, Collection Optiques Philosophie, Edition Hatier, 1995.

²⁸⁵ Idem.

²⁸⁶ Ibid., p. 56.

les libertés humaines, libertés entendues dans le sens de Sen comme « l'ensemble de 'capacités' élémentaires, telles que la faculté d'échapper à la famine, à la malnutrition, à la morbidité évitable et à la mortalité prématurée aussi bien que les libertés qui découlent de l'alphabétisation, de la participation politique ouverte, de la libre expression, etc. »²⁸⁷ Cette donnée est indubitable dans le processus du développement. Dans le cas contraire, les libertés comme moyens et finalités du développement paraîtraient absurdes et ambiguës. On ne peut se permettre d'attribuer à Sen, défenseur d'un réalisme économique, de s'aventurer dans une telle argumentation. Le développement doit s'évaluer par rapport à son résultat, la croissance, et non par rapport aux libertés qui ne sont que théoriques. Telle est la remarque que l'on peut faire à Sen de prime abord avant de rentrer dans sa philosophie. Quand Sen pense les libertés substantielles comme objet et finalité du développement, il soulève implicitement cette question de la matérialité de la vie qui conduit certains théoriciens du développement à des négligences graves qui entachent le processus du développement. Sen va même plus loin dans sa réflexion en posant la libre participation et le droit à l'opposition comme des éléments fondateurs du développement.²⁸⁸

Les temps modernes ont fait émerger des types de société qui se sont cristallisés autour des progrès de la science et de la technologie. La philosophie, par exemple, a connu une profonde crise identitaire. La technologie imposait son autonomie et son accroissement en vantant le pouvoir de l'homme sur la matière, tandis que la philosophie comme réflexion entraînait en crise et les concepts qu'elle a créés et qu'elle défend faisaient face aussi à cette crise.²⁸⁹ La philosophie ne s'occupant que du général et des concepts est reléguée au second plan au point d'être discréditée car dépassée par le progrès de l'homme, la spécialisation scientifique et technique. Quand Sen postule les libertés substantielles comme finalités du développement, il s'écarte des considérations restrictives du développement qui ne le réduisent qu'à son aspect matériel. Il n'est point question dans cette perspective que les infrastructures deviennent des finalités. Or ce sont les conditions de vie concrètes qui doivent être mises en valeur. Par contre, les activités qui idéalisent la vie en fonction des valeurs sont considérées comme utopistes et infondées.

²⁸⁷ Idem.

²⁸⁸ Ibid., p. 57.

²⁸⁹ J.F. Revel, *Pourquoi des philosophes, suivi de la Cabale des Dévots*, Edition Robert Laffont, Paris, 1976.

Comment peut-on, de nos jours, justifier la subordination de tout autre mode de pensée au pragmatisme ? Il est reconnu que c'est au nom du pragmatisme que découlent certaines théories qui pèchent en fondant le développement sur un tout autre mode fonctionnel que les libertés substantielles. Le monde des techniciens et des ingénieurs s'impose comme système de rentabilité et d'effectivité.

Les libertés substantielles sont également fondamentales dans la manière de penser le développement. Elles sont la clé de voute du processus de développement dans la perspective de Sen. Loin de toute spéculation, Sen va jusqu'à montrer le champ d'exercice de ces libertés qui formalisent le développement en distinguant la liberté dans son rôle constitutif et instrumental.

Dans son rôle constitutif, la liberté signifie la libre participation politique et le droit à l'opposition²⁹⁰. L'absence de ces deux éléments constitutifs de la vie d'un individu quoique riche, constitue une privation. Il s'agit d'une *non-liberté* qui constitue un déni. Ainsi dit, dans son rôle constitutif, la liberté est un moyen pour le développement. Le manque de liberté est privation. Or la privation est le premier obstacle majeur au processus de développement. La privation est un *non-développement*. C'est pourquoi, chez Sen, domine cette idée selon laquelle « le développement est considéré comme promotion des libertés ... Ces libertés sont consubstantielles au processus de développement et à son enrichissement ».²⁹¹

En outre, le retour triomphal du subjectivisme rend également difficile le sens du concept de la justice sociale. L'individualisme bafoue les règles de la communauté politique et éthique. C'est le procès de la démocratie que l'on peut faire aujourd'hui. Guillot faisait remarquer à ce propos que « le procès de la démocratie néolibérale n'est pas pour autant celui de la démocratie politique. C'est plus celui de la démocratie en tant qu'alibi d'une économie de la prospérité dans l'inégalité, présentée comme avenir inéluctable. Même une perspective comme celle de Rawls aboutit à une démocratie de propriétaires, soucieuse du critère de l'inégalité juste. Ce qui pose problème dans l'école démocratique occidentale contemporaine, c'est de vouloir transposer un état de fait en valeur. A l'épreuve de

²⁹⁰ A. Sen, *Un Nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 57.

²⁹¹ Idem.

l'Histoire, la démocratie est la moins mauvaise forme de régime politique, en ce qu'elle intègre les ferments de sa propre évolution. »²⁹²

Certains lecteurs de Sen lui reprochent son individualisme méthodologique. Pour ces derniers, Sen semble ignorer la structuration sociale, notamment le concept du groupe. L'approche par les capabilités est l'émanation de l'individualisme. La place et le rôle de la collectivité dans sa dimension économique et philosophique ne sont pas pris en compte. Bénicourt rejette l'approche par les capabilités qui, d'après elle, se focalise sur l'allégeance à l'économie de marché dont Sen est tributaire. Elle affirme que « la démarche de Sen ne se démarque en rien dans le fond de celle de la théorie dominante en économie : on suppose des individus faisant un libre choix (fonctionnements plutôt que de marchandises), en subissant une contrainte (capabilité au lieu du revenu). »²⁹³ Elle exprime clairement sa répugnance aux travaux de l'économiste indien sur l'économie du bien-être. La ligne de démarcation entre les deux penseurs paraît clairement établie.²⁹⁴ Bénicourt semble affirmer que Sen a juste remplacé les biens consommés et la contrainte de revenu des néoclassiques par les fonctionnements et les capabilités.

Cette prise de position de Bénicourt semble partir d'une compréhension confuse des concepts de fonctionnement et de capabilité. Assimiler ces concepts aux biens consommés et aux contraintes de revenu ne traduit pas la pensée de l'économiste indien. La liberté recherchée par les néoclassiques est formelle tandis que chez Sen, il s'agit d'une liberté réelle. Les capabilités sont des actions, elles vont au-delà de toute contrainte, des droits, ressources et matériels. C'est la prise en compte des vies réelles. Rappelons que les capabilités désignent la capacité réelle des individus ; elles sont la réalité de vie des individus. Sen exclut dans ses travaux toutes les formes de privation. Bénicourt a tort d'aborder sa critique sous cet angle. Pour lui répondre, la chercheuse en théorie politique Ingrid Robeyns, de l'Université de Utrecht signale qu'il y a un écart considérable et significatif entre les recherches de Sen et l'économie néoclassique.²⁹⁵

²⁹² G. Guillot, *Quelles valeurs pour l'école du XXIème siècle ?* Editions de l'Harmattan, Paris, 2000, p. 128.

²⁹³ Ibid, p. 74.

²⁹⁴ Idem.

²⁹⁵ Cf. I. Robeyns, *Gender inequality : a capability perspective*, PHD thesis, Cambridge University, United Kingdom, 2003.

Dans leur rôle instrumental, les libertés constituent les finalités du développement et elles en deviennent aussi les moyens. Ce rôle instrumental se fonde essentiellement sur l'efficacité des libertés. Les libertés ne se proclament pas seulement ; elles doivent être fonctionnelles et efficaces. Certaines formes de libertés ne sont qu'administratives et théoriques. Elles sont dictées et pas suivies. Ce ne sont pas des libertés. L'efficacité des libertés est un sujet central dans l'argumentation de Sen. Il donne cinq types de libertés : politiques, facilités économiques, opportunités sociales, garanties de transparence et sécurité protectrice.²⁹⁶ Toutes ces formes de liberté se tiennent et s'interpellent : « Ces libertés sont opérationnelles, elles doivent aussi être capables de saisir les connexions empiriques qui lient entre elles les différents types de libertés et les renforcent réciproquement ». ²⁹⁷ Les libertés fondent le développement et en deviennent l'objet principal, les moyens et les finalités.

3 - SEN ET LE DEVELOPPEMENT HUMAIN.

D'entrée de jeu, il faut avouer que la question du développement et de ses fondements éthico-épistémologiques préoccupent le champ du savoir et entraînent de multiples réflexions. Cette recherche vise donc à mener le débat avec un esprit critique et perspicace, à poser et à dégager les conditions de possibilité du développement par la philosophie. Il ne s'agit pas non plus d'une réflexion philosophique purement analytique, mais bien d'une réflexion méta-éthique sur le développement. Dans cette logique, nous défendons une réflexion économique et politique portée par une éthique de développement, de responsabilité, de discussion et d'action.

Développer n'est plus le concept exclusif de l'économie, puisqu'il n'est pas seulement économique. Il est aussi social et politique, culturel et surtout éthique, individuel et collectif. C'est le sens que Sen donne au concept-clé du développement. C'est aussi ce que poursuit cette recherche en s'appuyant sur Sen pour fonder une argumentation qui met en valeur le lien étroit entre l'économie et l'éthique.

²⁹⁶ Ibid., p. 59.

²⁹⁷ Idem.

Vers les années 1970, les réflexions sur le programme de développement ont commencé à tenir compte des spécificités culturelles, sociales et autres. C'est plutôt l'ère du développement *endogène, local, participatif*. La satisfaction des besoins fondamentaux des populations est mise en évidence. Le développement dans ce sens signifie résolution du problème de l'insécurité alimentaire et sanitaire ; le développement désigne la prise en compte totale de l'éducation des hommes et des femmes, agents et acteurs privilégiés du processus.²⁹⁸ Il est d'abord local avant d'être mondial. C'est un processus essentiellement endogène encadré par un mécanisme politique, financier et juridique qui débouche sur une initiative économique.

Les populations locales deviennent les premiers acteurs du développement. D'où l'implication des organisations non gouvernementales (ONG) dans la recherche et la montée en puissance de la société civile dans le processus. C'est dans ce second registre que Sen fonde son idée du développement. Elle se base certes sur l'homme rationnel, mais elle se fonde surtout sur le type d'homme créateur capable d'initiatives et d'innovations, ouvert aux nouveaux projets de société qui intègrent les valeurs de culture, d'histoire et de tradition. Le développement pensé dans ce sens s'appuie sur une éthique volontariste basée sur une conception de l'homme libre, responsable de ses choix, volontairement opérés, et capable de parvenir aux finalités qu'il s'est lui-même fixées. Cette perspective de Sen aboutit à ce qu'il nomme *le développement humain*, qui est marqué par une influence de bien-être et de l'"agency".

A quoi renvoie le concept du développement humain ? Quel rapport peut-on établir entre ce concept et la pauvreté ? Décrit-il effectivement la réalité socio-économique des conditions de vie humaine ? Telles sont les questions qui suscitent notre curiosité dans l'optique de présenter de manière claire ce que ce concept évoque en réalité. Le développement humain est à la fois un objectif et un processus d'augmentation des capacités, des libertés et des choix des individus entraînant à la fois une vie longue et saine, un accès aux connaissances et à la capacité de les utiliser, un niveau de vie décent, une participation active à la communauté et une autonomie dans la prise de décision individuelle.²⁹⁹ Le concept du développement humain est une approche holistique couvrant tous les

²⁹⁸ Ibid., p.18.

²⁹⁹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op.Cit., p. 14.

aspects du développement. Il associe les approches de la croissance économique, des besoins essentiels et des compétences. Le point central est l'augmentation des possibilités de choix des individus et leur épanouissement.³⁰⁰ C'est ce qui est évoqué par l'Indice de Développement Humain (IDH). C'est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'indice a été développé par Sen et l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq. Pour Sen, soutenu par le PNUD, le développement est en dernière analyse, un processus d'élargissement du choix des gens plutôt qu'une simple augmentation du revenu national.³⁰¹

L'IDH est un indice composite, sans dimension, compris entre 0 (exécrable) et 1 (excellent), calculé par la moyenne de trois indices quantifiant respectivement :

- La santé/longévité (mesurées par l'espérance de vie à la naissance), qui permet de mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels tels que : l'accès à une alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux.
- Le savoir ou niveau d'éducation. Il est mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes (pourcentage des 15 ans et plus sachant écrire et comprendre aisément un texte court et simple traitant de la vie quotidienne) et le taux brut de scolarisation (mesure combinée des taux pour le primaire, le secondaire et le supérieur). Il traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société.
- Le niveau de vie, afin d'englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

Pendant la dernière décennie, l'IDH a augmenté dans tous les pays en développement à l'exception de l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud. Sen l'évoque et le regrette dans ses écrits : « Aujourd'hui, l'extrême pauvreté se concentre dans deux régions du monde : l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne. Les revenus par habitant y sont parmi les plus bas du monde, mais cet indicateur

³⁰⁰ Ibid., p.108.

³⁰¹Cf. www.wikipedia.org/Indicateur_Developpement_Humain consulté à la date du 26 Mars 2019.

ne suffit pas à nous renseigner sur la nature et la signification des privations qui prévalent dans ces deux zones, ni à établir de comparaison entre elles. »³⁰²

Peut-on réellement participer en toute liberté à la construction de sa propre vie ? Ce questionnement ne s'écarte pas des préoccupations de Sen. Sa détermination s'illustre dans cette déclaration : « Je porte donc une attention particulière aux 'capacités' dont jouissent les individus pour diriger leur vie comme ils l'entendent, c'est-à-dire en accord avec les valeurs qu'ils respectent et qu'ils ont raison de respecter. »³⁰³ L'importante focalisation des écrits de Sen sur la liberté démontre combien cette notion occupe une place de grande importance dans sa philosophie. En toile de fond, l'existence de l'homme est fortement liée à la notion de liberté ou mieux encore, en dépendrait même inéluctablement. C'est dire que l'homme ne peut atteindre le développement qui semble être la finalité de son existence en l'absence de liberté. Sen va jusqu'à dire que « le succès d'une société donnée est mesuré, en premier lieu, par les libertés substantielles dont jouissent ses membres. »³⁰⁴

Toute réflexion portant sur de bonnes ou meilleures conditions de vie de l'homme devrait se fonder sur la liberté. Il s'agit chez Sen de la liberté positive, c'est-à-dire la capacité d'une personne d'être ou de faire quelque chose, selon une entière liberté, tant dans les moyens que dans les finalités. Sen accorde une place de premier rang à la liberté qui conditionne tout développement. Ce qui caractérise la liberté chez Sen, c'est non seulement la capacité de décider de mener la vie que l'on souhaite, mais aussi la capacité de faire un choix libre et responsable du type de vie que l'on souhaite mener.

Penser de cette façon la notion de liberté et surtout de liberté entendue comme capacité de décision et de choix occupe une place prépondérante dans la philosophie de Sen. Elle ne doit résulter d'aucune contrainte. Les processus de choix comptent autant que le choix lui-même. La notion de capabilité attribue un rôle fondamental à la capacité réelle d'une personne à effectuer les diverses activités qu'elle valorise. L'exercice même de ces activités ne doit souffrir d'aucune contrainte.

³⁰² A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, p. 138.

³⁰³ Ibid., p. 33.

³⁰⁴ Idem.

Quel est l'apport de la technique dans le développement humain? Il est nécessaire de penser la technique non pas seulement à partir de son efficacité, mais surtout à partir du rôle qu'elle joue sur l'avenir de l'humanité et de sa profitabilité comme incubateur de l'épanouissement de chaque individu.

Depuis Aristote jusqu'aux philosophes contemporains, la question de la technique intéresse à plus d'un titre la réflexion philosophique. Avant le XIX^e siècle, la philosophie était impliquée dans la technique. Après cette période, voulant rendre l'Homme maître de la nature, la technique dont la fonction première est de libérer l'Homme des contraintes de la nature va se détacher de sa tâche première. Au lieu de penser les mystères de la nature et de l'humain, elle va conduire à l'exploitation à la fois de l'Homme et de la nature. C'est dans cette logique que s'inscrivent les réflexions de Sen pour qui, la technique a souvent des objectifs qui ne coïncident pas avec les finalités du développement. Sen fait remarquer à ce propos que « l'approche du développement comme liberté a des implications multiples, elles ne concernent pas seulement les objectifs ultimes du développement, mais aussi les processus et les procédures à respecter. »³⁰⁵

La technique, du grec "τέχνη," renvoie au savoir-faire et à la mise en œuvre en vue d'un résultat. Ce savoir-faire vise l'efficacité et l'utilité. Or le développement pensé par Sen s'appuyant prioritairement sur les libertés, l'efficacité et l'utilité ne peuvent être crédibilisées au détriment des libertés individuelles. Le développement humain vise les libertés tout en intégrant la technique comme moyen pour atteindre cette finalité. Les sciences en général se doivent d'abord d'aider l'individu à maîtriser le monde et à le libérer du déterminisme naturel et du hasard. Ensuite, elles se doivent, non seulement sur le plan naturel mais surtout sur le plan humain, de garantir l'émancipation de l'Homme et d'éliminer tout élément qui pourrait étouffer sa liberté et son autonomie.

Loin d'être négatifs, ces intérêts sont bien au contraire des raisons qui peuvent sauver l'humanité dans sa totalité. Dans le cadre des idées qui gouvernent les politiques économiques et sociales, Sen, économiste des capacités, tient à l'articulation entre théorie et pratique en faisant correspondre avec celles-ci la vie bonne et la vie juste. Mais à partir des idées de Sen, on relève la difficulté

³⁰⁵ A. Sen, *Le nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 52.

d'articuler la vie bonne et la vie juste. Les deux modes de vie devraient concourir à un idéal d'émancipation.

Nos sociétés sont aujourd'hui confrontées à de nombreux défis de civilisation. Ils sont dus aux progrès techniques, économiques et politiques qui connaissent eux aussi une évolution spectaculaire et rapide, ce qui donne lieu à une remise en question de l'organisation sociale et à une réflexion sur le sens de tout ce qui concourt au bien-être. Les conséquences issues de ce constat sont des violences urbaines, des emplois précaires, des libertés confisquées, etc. Sen fait remarquer qu'« il est indispensable de prendre en compte les diverses incitations susceptibles de favoriser la croissance de la production – agricole en particulier – et des revenus. Au-delà d'une politique des prix incitative, cette orientation passe par l'encouragement à l'innovation technique, l'aide à la formation et à l'amélioration de la productivité, dans l'agriculture comme dans les autres domaines. Il n'est pas nécessaire de se focaliser sur la croissance de la production agricole, dans la mesure où les produits alimentaires sont disponibles sur le marché mondial. »³⁰⁶ Ce parcours sur le rôle de la technique dans le développement humain conduit à une réflexion qui pose le problème de la technique comme instrument de développement au service de l'Homme. Quel sens donner aux transformations qui surgissent dans nos sociétés ? Quelle intelligibilité pour l'objet technique ? Autrement dit, quel rôle les nouvelles technologies jouent-elles dans le développement humain ?

Il est évident que pour atteindre les finalités du développement pensé par Sen, il est nécessaire d'intégrer les nouvelles technologies qui sont aujourd'hui des moyens obligés. Le développement nécessite des moyens et des techniques pour atteindre ses buts. Sen n'envisage pas de développement sans la participation effective de l'Homme, qui est le véritable sujet de tout développement. Un développement qui asservit l'Homme est 'intolérable'. D'où le recours insistant de l'auteur de *l'Idée de justice*, sur les libertés substantielles comme fondement du développement. L'objet de ce travail est donc de défendre l'idée selon laquelle l'économie et la technique sont au service de l'Homme et non le contraire. Si nécessaires qu'elles soient, elles ne sont qu'une part de l'effort humain pour parvenir à l'épanouissement de l'Homme et de sa destinée. Dans cette perspective, on ne peut accepter une conception de l'économie où tout est

³⁰⁶ A. Sen, *Le nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 235.

subordonné au gain comme si la course au profit pouvait être une réalité autonome, indépendante de toute règle morale.

A vrai dire avec l'industrie, les rapports entre théorie et pratique ne sont plus établis de manière rationnelle pour garantir le développement humain. Ce rapport concevait les relations d'individus raisonnables vivant dans le cadre social et essayait de garantir une bonne vie sociale, mais la question de l'autonomie du sujet était reléguée au second plan. Les théories qui sont gouvernées par des intérêts de domination et de pouvoir admettent, selon leur fonctionnement, une politique de confusion entre action et manipulation. La raison qui devrait avoir pour objectif l'octroi à l'individu d'un cadre d'émancipation et de libertés substantielles, devient instrument d'oppression et de domination sur tous les éléments objectivables. Tout se passe comme si on n'était pas en face d'individus dotés de conscience, capables de choisir librement, mais plutôt en face d'individus capables de produire. La science n'est pas morale car elle cherche seulement à décrire la nature qui est ce qu'elle est. La technique découle d'applications des découvertes scientifiques : elle peut donc être bonne ou mauvaise, comme l'application de la physique nucléaire à la médecine ou à la bombe atomique. En devenant une puissance technique, le progrès technique rend l'individu objet au point de le démunir de ses responsabilités et de ce qui lui est dû. L'individu se dissout dans ce système qui émiette l'intersubjectivité mais aussi l'autonomie du sujet à cause de sa liaison avec la consommation. Seule la rationalité technique compte.

Habermas va observer que « dans son efficacité sociale, la théorie ne s'adresse plus à la conscience d'hommes vivant ensemble et se parlant les uns aux autres mais au comportement d'individus exerçant des tâches manuelles. »³⁰⁷ La raison doit contribuer à la libération de l'Homme, au décollage du développement face aux souffrances de la vie des individus et essayer d'établir autour de lui un monde de paix, de justice et de bien-être. Le progrès a eu pour conséquence la rupture entre la théorie et la pratique. L'humanité s'est retrouvée en face d'un monde où comptent surtout les intérêts, la domination et la manipulation. L'approche par les capacités se fonde sur la transformation de la société et surtout l'amélioration des conditions de vie des individus qui forment la société en tenant compte de leurs choix. Elle est un instrument réflexif d'une

³⁰⁷ J. Habermas, *Théorie et pratique 2*, Editions Payot, Paris, 1975, p. 88.

praxis libératrice. Le développement humain issu d'une telle logique présuppose la revalorisation de l'intersubjectivité et une réelle prise en compte des conditions de vie de chaque individu.

Par ailleurs, il faudrait admettre que la technique, bien qu'elle participe au progrès social, s'annoncerait aussi comme un danger pour l'humanité et surtout pour les individus pris au piège puisqu'elle s'inviterait désormais dans tous les domaines de la vie au point d'y imprégner sa domination. La pensée ne s'orienterait plus vers la réflexion constructive de l'individu comme tel, mais deviendrait calcul et manipulation. C'est le reproche que fait Sen aux théories qui ont longtemps gouverné le monde économique à l'instar de l'utilitarisme.

Si la technique n'intègre pas les préoccupations des hommes pour les rendre libres et destinataires des résultats de la science, elle risque de les conduire à une perte. Il est nécessaire d'éviter que les errements de la technique fassent de la nature un lieu d'exploitation abusive de l'humain.

Par conséquent, comme l'affirme Sen, « le développement considéré comme promotion des libertés ne peut pas ignorer un déni de cet ordre. »³⁰⁸ Cependant Sen ne fait pas une critique radicale de la technique et des nouvelles technologies, car ces dernières délivrent l'homme de la souffrance, des dangers et des risques du travail.

Dans le cadre de l'approche par les capacités, il s'agit pour chaque individu de choisir par lui-même et de déterminer librement les fins qu'il entend réaliser. Les nouvelles technologies et la technique sont théoriquement au service de l'Homme. C'est pourquoi il doit y avoir une interdépendance entre la science, la technique, la politique, l'industrie et l'économie. Cette interdépendance ne doit pas mettre en cause la liberté collective et individuelle du sujet. La technoscience devrait régir l'évolution du système social qui s'identifie aux jeux des politiques de développement humain.

Pour Sen, ni la science ni la technique n'ont tenu leurs promesses qui sont pour la première, de promouvoir le progrès intellectuel et moral et pour la seconde, de libérer l'Homme de toute contrainte naturelle. Voulant mettre la technique à la portée du développement, la science est devenue essentiellement

³⁰⁸ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op.Cit., p. 57.

technicienne au point d'ignorer les finalités du développement. Le problème que pose la technoscience soulève donc deux types d'analyse.

D'une part, l'analyse libérale nie la "chosification" de l'homme par la machine. Le concept de deshumanisation n'est qu'une fiction puisque la technique ne dépersonnalisera jamais l'homme. L'argument avancé pour défendre cette position est que c'est l'homme qui détient la clé de la manipulation de la machine et en même temps c'est lui qui reste le maître de décision. La technique devient, pour ainsi dire, reconstructrice de l'âge d'or perdu tant il est vrai qu'elle aide l'homme à se réapproprier sa liberté. La technique prend le pari d'investir toute l'humanité. Grâce à elle l'Homme se dégage des mythes de fausses conceptions qui pourraient lui promettre un bonheur et un développement qu'il n'atteindra jamais. Le seul développement ne pouvait être possible que par le progrès de la technoscience. Dans la perspective libérale, le savoir technique permet à l'Homme de reconquérir son humanité et sa liberté.

D'autre part, pour l'analyse conservatrice, la technique est en mesure de créer le double de l'Homme sous l'apparence d'un appareil technique. La technoscience peut certes dispenser les individus de certaines tâches accablantes, mais en même temps elle est capable de faire de ce dernier sa propre objectivation en le liant aux systèmes techniques qu'il a lui-même créés. Le processus d'objectivation de l'Homme s'est déclenché depuis fort longtemps. Le rapport entre l'individu et la machine a été inversé ; c'est la machine qui dicte presque la loi, et en même temps elle met l'Homme à son service. Ceci signifie que la technoscience a réussi à s'assimiler au mode de vie de la société et de l'Homme et a même rejoint les consciences au point de conduire à une mutation de l'Homme. A cause du progrès scientifique et technique, la modernité a su se révéler comme une machine à deux fonctions. La première est d'aider l'Homme à avoir une existence plus satisfaisante et facile du point de vue matériel. La deuxième est liée à l'amélioration de la production. Mais le prix à payer est l'asservissement de l'Homme et sa déshumanisation potentielle.

En outre, on verse dans une sorte de mirage à partir du moment où l'on voue une confiance illimitée aux possibilités ouvertes à l'humanité par les progrès extraordinaires des sciences et de la technique, car on oublie qu'elles sont faites pour l'Homme et non l'Homme pour la technique et l'économie. Pour Sen, tout

développement doit être subordonné à l'humain et tenir compte de son système de valeurs. L'analyse de ce développement montre que le but fondamental de l'activité économique n'est pas la seule multiplication des biens produits, ni le profit ou la puissance, mais le service de l'Homme, de l'Homme tout entier selon la hiérarchie de ses besoins, de ses désirs et de ses goûts. Guidée par ses méthodes propres et ses lois, l'activité économique doit s'exercer dans les limites de l'ordre éthique afin de mettre en valeur le choix des individus et leur garantir une certaine sécurité dans leur vie. L'activité économique prend aussi en compte bien d'autres composantes de la vie à savoir : la performance économique et l'organisation sociale. Il s'agit de porter une réflexion sur les systèmes d'organisation et le management du travail.

Sans doute de nos jours, les techniques connaissent d'énormes progrès au fil du temps et se précisent de plus en plus. Il est important que nos sociétés créent et innovent dans la logique de se renouveler et de se reconstruire et nul ne peut arrêter la dynamique de la technique dans nos sociétés. Toujours est-il que ces innovations techniques exercent un double effet sur le monde du travail. La productivité issue de la technique demeure un enrichissement dont l'humanité saurait profiter pour son équilibre social. Mais l'Homme reste très affecté par les conséquences de la technoscience. Il demeure toujours pris au piège entre la quête de liberté à l'égard des mécanismes de la technique et l'exigence de partage dans le processus de l'enrichissement. La technique a concédé au travail humain une productivité inédite à telle enseigne que non seulement l'homme se vante de ces révolutions, mais qu'il reste émerveillé quant à leurs fruits. Le développement et le perfectionnement des machines, à la fois en puissance et en capacité d'adaptation, a plongé nos sociétés dans un environnement qui permet d'en assumer la gestion.

Toutefois, il faut reconnaître qu'en même temps que la technoscience crée la richesse, elle provoque aussi la pollution, le chômage, etc. La machine permet à l'ouvrier de se libérer des tâches les plus pénibles, mais la mécanisation renvoie en même temps l'ouvrier au chômage : ce qui enrichit les uns et appauvrit les autres. Elle permet de créer des emplois plus qualifiés.

Au milieu du XIX^e siècle, d'aucuns ne pouvaient sans doute nier les conséquences néfastes de l'industrialisation et des effets pervers du système

économique, fondé sur le capital privé et les relations de marché. Au plan socio-politique, on a assisté à l'émergence rapide de communautés socialistes, surtout en Europe et aux Etats-Unis, qui n'avaient comme rêve que la réforme sociale et économique.

En outre, un enjeu capital se joue entre une mentalité technique caractérisée par l'efficacité comme critère de sélection et la rationalité scientifique comme base de décision. On se retrouve donc en face d'un problème qui porte sur la nature de la science et de la technique. Comment s'articule la logique du savoir, qui est à la base de la science et de la connaissance, et qui interfère avec la technique et la vie économique et sociale ? Telle est le questionnement philosophique. La référence au discernement moral est donc la ligne à défendre dans la logique de la recherche présentée ici.

Tout développement devrait se réaliser selon les exigences éthiques, c'est-à-dire sous le contrôle de l'Homme. Il n'est pas acceptable de mettre le développement sous la tutelle d'un groupe d'hommes économiquement puissants, encore moins sous la seule houlette d'une communauté politique. Si le développement est laissé au seul jeu de l'activité économique des individus ou à la seule puissance politique, il y a de fortes chances de ne pas réellement servir tout l'Homme. C'est pourquoi chaque individu doit aussi contribuer effectivement au développement selon ses capacités, les capacités de chaque individu devant être prises en compte dans le processus du développement.

De plus, avec cette question de l'humain désormais techniquement possible, on a le droit de s'interroger : que produire ? Quelle quantité produire ? Et comment produire ?

La première interrogation soulève le problème de la variété des ressources qui sont nécessaires à la satisfaction des besoins humains. La deuxième pose le problème de la quantité : l'idéal vise la quantité maximale en rapport avec la famine qui sévit dans certaines régions, ceci en rapport avec les vicissitudes de la vie. La troisième porte sur la combinaison des diverses ressources, les techniques à utiliser et la répartition des produits parmi les consommateurs.

C'est ici le lieu de reconnaître que ces interrogations se posent à cause de la rareté des ressources. En effet, la rareté, autre problème fondamental de chaque

société, se présente comme empêchement d'accéder aux biens et services. Le débat philosophique que soulève ce problème se pose de manière suivante : la relation entre l'Homme et le milieu physique naturel dans lequel il vit est une lutte permanente, car c'est de la nature que l'Homme tire un maximum de ressources disponibles et nécessaires à sa survie. En revanche il faut s'attendre dans le futur au problème de la raréfaction ou d'épuisement des ressources. Les besoins de l'Homme l'entraînent souvent à une adaptation ou à une transformation de ces ressources pour sa seule satisfaction.

De fait, l'Homme ne crée pas de ressources, mais il transforme ce qui existe de manière à obtenir un autre bien à sa juste taille et satisfaction. Néanmoins il sera confronté au problème de la gestion et du partage de ces ressources. C'est pourquoi, la philosophie se donne comme tâche d'analyser le comportement des acteurs de la société (il s'agit du comportement des consommateurs et des producteurs) en lien avec les questions de l'inflation, du chômage, de la croissance, etc. Toutes ces questions ont incité Sen à considérer le comportement des acteurs de la vie économique sur la manière d'être et de faire.

Il n'y a pas de richesse en soi, il n'y a de richesse que produite. L'exploitation des ressources naturelles nécessite des transformations et engage des potentialités intellectuelles, physiques, etc. Elle suppose un ensemble de mécanismes et des agents. La question est de savoir : quelle finalité assigner à ces combinaisons ? Comment gérer de façon collective et individuelle les besoins de l'espace commun dont nous sommes tous locataires ? Face à une certaine frénésie scandaleuse d'accumulation injustifiable, il y a toujours lieu de revenir sur le discours du départ, c'est-à-dire celui de la naturalité des biens. Le développement va jusqu'à ce niveau : il concerne le partage équitable et l'attention à ce qui nous entoure. L'accumulation est une question de rationalité et de conscience, elle engage l'avenir de l'espace commun. Entre l'espace commun et l'individu il existe une interaction que rien ne peut séparer. Seule la maîtrise de soi et l'éveil à la conscience peuvent être la mesure qui rendra l'individu maître de l'espace commun, auteur et destinataire du développement.

CONCLUSION.

Si la dimension humaine et sociale joue un rôle important dans la pensée économique, l'éducation devient un vecteur incontournable pour le développement humain. Les enjeux touchent évidemment les questions des savoirs théoriques et pratiques, le rôle des femmes dans le progrès social, l'accès aux droits fondamentaux, les inégalités, etc.

Qu'il s'agisse des critères de validité du discours économiques, ou des jugements de valeurs, ou encore des comparaisons interpersonnelles d'utilité, Sen établit un lien entre l'économie du bien-être et l'économie normative. Il défend alors la possibilité d'une économie éthique. Il recherche à élucider la difficulté qui existe entre l'économie du bien-être qui s'inscrit dans la prescription et la théorie du choix social qui s'insère dans la dimension de l'évaluation.

Sen initie une approche qui se veut un plaidoyer argumenté en faveur d'une base factuelle, centrée sur les libertés réelles des individus en vue du développement. Les pays pauvres peuvent compter sur le processus par le soutien sans prétendre aux revenus et à la richesse pour assurer une qualité de vie meilleure aux individus : « Aussi déterminant que soit le rôle du revenu et de la richesse, à côté d'autres paramètres, il doit être intégré dans une perspective plus large et plus complète »³⁰⁹ estime Sen. C'est à cette tâche que s'attelle le développement en lien avec une culture d'équité et de l'égalité.

Le pragmatisme, en s'appuyant sur l'expérience comme point de départ et point d'arrivée du développement, change la manière de penser l'économie. L'approche de Sen s'inscrit dans la mouvance de la philosophie pratique. Sen est convaincu que c'est à travers une expérience privilégiée que les participants au rayonnement du développement s'inscriront dans une démarche du sens de l'agir et des raisons d'agir. Sen a suscité le renouvellement de la réflexion éthique dans l'économie.

³⁰⁹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Op. Cit p. 36.

CONCLUSION GENERALE

Sen pense que « l'organisation sociale a pour tâche majeure de reconnaître les conflits d'intérêts et ensuite de leur trouver une solution équitable, en pourvoyant à de plus justes distributions de libertés individuelles. »³¹⁰ C'est évidemment sur cette affirmation que nous voudrions bien amorcer la conclusion de ce parcours. La reconnaissance des conflits d'intérêts au sein d'une société permet de prendre la mesure de la gestion de la justice sociale. Dans la perspective de Sen la justice sociale permet de réduire les écarts d'aptitudes entre les personnes et donc de réduire les inégalités. Elle se conçoit aussi comme un moyen de protection des droits fondamentaux et de la défense des processus démocratiques.

Les questions de la justice sociale dépassent le cadre de la répartition des richesses et des différences de bien-être. Car il est nécessaire de prendre en considération la pluralité des systèmes de valeurs et des critères pour la justice. C'est pourquoi Sen estime que les institutions ne peuvent garantir les principes de la justice. La délibération publique reste un enjeu majeur dans l'exercice même de la justice.

Un monde de disparité s'est installé, Nord et Sud ne se côtoient que pour des intérêts égoïstes. La misère des uns n'attire même pas la compassion, ni l'attention des autres. La famine s'invite dans des régions où les productions ne devraient pas connaître de problème majeur. La consommation abusive des uns prive les autres d'alimentation. Toutes ces situations mettent en danger les équilibres naturels, politiques, économiques et sociaux. Comment réduire la pauvreté quand le système est fondé sur une répartition inégale et quand la course aux intérêts devient la règle d'or ? Que vont devenir les plus faibles ?

³¹⁰ A. Sen, « *La liberté individuelle : une responsabilité sociale* », *Esprit*, n° 170, mars-avril, p. 5- 25.

La construction d'équité ne peut échapper au conflit des valeurs, ni aux différentes conceptions concurrentes du bien commun qui président à la redistribution des ressources. Pourtant, il sera non fondé d'avoir une conception unique, vraie et universelle de la justice. Néanmoins, cette position ne stipule pas non plus que l'aspiration à la justice est illusoire. L'alternative du relativisme est patente. Ce qui ouvre d'ailleurs la voie aux débats publics sur la question, puisqu'il existe une pluralité de conceptions du bien. Cette impasse sur le pluralisme situe bien le débat entre les approches téléologiques (de *telos* qui veut dire la fin, le but) qui subordonnent le juste au bien et les approches déontologiques ou procédurales de la justice qui défendent la priorité du juste sur le bien.

La recherche sur la pensée économique et éthique de Sen nous a permis d'explorer plusieurs champs de sa pensée. Nous allons maintenant jeter un regard panoramique sur cette pensée longuement développée. Ceci dans l'optique de déterminer ses implications et les intérêts qui en résultent au regard de nos actualités scientifiques et socio-économique.

Sen soutient que l'économie assume une tâche prépondérante qui engage la responsabilité sociale. Selon lui, le but de la science économique est de permettre aux citoyens, collectivement et individuellement, de mener une vie raisonnable. Elle joue un rôle régulateur du fonctionnement social, de telle sorte que les membres puissent s'offrir les conditions de s'épanouir librement. Quand l'économie s'écarte de la morale, elle s'appauvrit. Sen n'envisage pas l'économie en dehors de l'action et du concret. La science économique doit avoir une incidence directe sur la vie collective et individuelle. Sen pense que l'utilité, le revenu et les autres ressources sont, en matière d'évaluation de la qualité de vie, des mesures incomplètes et inadéquates. Il défend l'idée des *capabilités*, qui se traduisent par les opportunités d'être et de faire de chaque individu. Ce qui importe plus pour lui ce sont les états sociaux des individus. Sen porte son attention sur les comparaisons interpersonnelles de bien-être, et l'évaluation des politiques économiques et sociales.

L'approche de Sen enrichit considérablement la compréhension du phénomène ou mieux encore le fait de pauvreté. Il critique l'approche utilitariste qui prend en compte une évaluation quantitative de la pauvreté, axée sur le

revenu monétaire, et néglige certaines variables qui peuvent sensiblement réduire les chances des individus, quand bien même la distribution initiale des ressources serait équitable. Sen atteste que « l'approche par les *capabilités* a une étendue et une réactivité qui lui confèrent une vaste portée et qui permet, dans la démarche d'évaluation, de diriger l'attention vers des thèmes disparates, ignorés, pour certains d'entre eux, par les autres approches »³¹¹. Sen pense que la *capabilité* ou la liberté d'entreprendre peut être différente selon les personnes, selon l'environnement et selon les rapports de vie en société. L'égalité pose un problème de fond qui est lié aux différences entre les individus. Sen pense que « les jugements portés sur l'inégalité diffèrent selon qu'on se situe dans l'espace des revenus ou qu'on se réfère à d'autres capacités importantes »³¹². Il est nécessaire dans ce cas de prendre en compte la question de l'hétérogénéité humaine et les ouvertures qui favorisent un climat social et naturel ambiant. C'est ce qui conduit Sen à proposer une vision large et une définition multidimensionnelle de la pauvreté, à la fois sociale et individuelle.

Les travaux de Sen, de manière générale, s'inscrivent dans une optique du pragmatisme. La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) se sont intéressés aux recherches et aux démarches proposées par Sen. Ces Institutions internationales ont saisi cette opportunité pour mettre l'accent sur les politiques de réduction de la pauvreté entre le Nord et le Sud. C'est aussi l'occasion de questionner la conception et la pratique des mesures prises pour, qu'à l'intérieur de chaque économie, toutes les conditions répondent à la fois aux normes sociales, politiques et culturelles. Le local devrait désormais être pris en compte. C'est du moins l'esprit qui dominé l'élaboration et l'adoption par le sommet des Nations Unies en 2000 des Objectifs du Millénaire pour le développement. La communauté internationale a fondé son engagement sur la disparition de l'extrême pauvreté et de la faim, l'effectivité de l'éducation primaire et universelle, la promotion de l'égalité des sexes, la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle, la lutte contre le VIH-SIDA, le paludisme et autres maladies, la protection de l'environnement et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Il est vraisemblable que ces objectifs, qui s'appuient en large partie sur l'alerte donné par Sen, portent sur les

³¹¹ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, O p. cit., p.120.

³¹² *Ibid.*, p. 132.

finalités humaines du développement plutôt que sur les seuls indicateurs de croissance.

Sen ne remet pas en cause le rôle important et essentiel du marché ou les avantages de l'ouverture et de l'intégration. Il attire plutôt l'attention sur les modes de régulation et à la manière de faire prévaloir une véritable économie sociale du marché. Le problème est celui des critères utilisés pour réduire la pauvreté. Il insiste sur le caractère pluridimensionnel de la question de la pauvreté.

C'est dans ce contexte qu'il faut chercher à comprendre le phénomène de la pauvreté. Que signifie véritablement la pauvreté ? A cette question unique, nous avons été confronté à une pluralité de réponses, prenant en compte plusieurs aspects de la dimension des vies humaines qui se croisent et parfois s'excluent. Les écrits abondent sur la définition de la pauvreté. Le concept a intéressé presque toutes les sciences sociales et humaines, théologiques, scientifiques, etc. Il est autant pluridisciplinaire que la science elle-même ; depuis l'économiste jusqu'au politique, en passant par le sociologue, l'anthropologue et le philosophe, tous s'intéressent au concept et tiennent lui donner un sens. Cette multiplicité d'approches signifie qu'il y a une réelle difficulté sur un accord de principe à définir normativement et légitimement le concept.

Le pluralisme éthique défendu par Sen ne laisse pas Martha Nussbaum indifférente au débat. Celle-ci émet des réserves quant à la question des préférences, d'où la référence à la liste des capacités qu'elle fournit. Elle ne néglige pas la possibilité de préférences adaptatives, mais elle insiste sur des préférences réelles qui ne nécessitent pas l'avis du sujet concerné. Cette position se heurte à l'idée de la reconstruction perpétuelle de Sen. Selon lui, une telle position transgresse le rôle capital du choix individuel, voire de la liberté réelle. L'individu reste le seul responsable de son choix et de ses décisions. La préférence adaptative est l'argument que Sen utilise contre l'utilitarisme et l'évaluation des avantages en termes de bien-être subjectif. Elle est de l'ordre du désir, du vouloir faire, d'un désir presque impossible à satisfaire. L'adaptation peut ne pas coïncider avec la réalité. Tandis que la préférence réelle est de l'ordre du possible et de la pratique.

A ce propos, Sen explique que, « pour une raison inexplicable, certains auteurs semblent croire que le problème est de savoir si les droits sont

"aliénables" (au sens où les gens auraient l'autorisation de renoncer, dans une négociation, à des droits particuliers) et si les personnes en cause doivent être autorisées à conclure ce type de contrat. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas négocier des droits de ce genre dans des contrats librement consentis. De fait, tout indique que les gens n'ont pas besoin d'une autorisation émanant d'une personne ou d'une société, pour conclure ce type de contrat. Mais ils ont besoin d'une raison, et c'est là que le bât blesse. Si l'on donne comme raison (certains l'ont fait) qu'un tel contrat serait la seule façon d'obtenir – et de maintenir – un résultat Pareto-efficace, on fait un raisonnement circulaire puisque l'une des motivations du débat sur le résultat d'impossibilité est précisément de mettre en question et d'évaluer la priorité de la Pareto-efficacité. Le problème réel concerne l'existence ou l'absence de raisons suffisantes de conclure un contrat de ce genre, d'abord, puis de s'y tenir... L'introduction d'un contrat crée des problèmes que l'on ne peut esquiver par le seul renvoi à des désirs simples portant sur des actes individuels sans aucun contrat. »³¹³ On en revient toujours à la question du dilemme entre le choix collectif et le choix individuel.

Quels sont les critères qui permettent d'évaluer la pauvreté ? Là encore, nous nous trouverons face à une légion de critères qui amènent à faire des choix, tellement les nuances sont subtiles. Ce sont là tous les aspects qui expliquent le manque de consensus sur la définition de la pauvreté. Tout compte fait, Sen considère « *la pauvreté comme privation de capacités*. »³¹⁴

Sen conclut par exemple son ouvrage sur le *Nouveau Modèle économique* en ces termes : « Le développement est un engagement qui va de pair avec celui de la liberté ». ³¹⁵ Telle est la phrase qui finalise sa réflexion dans sa portée économique. Elle est évocatrice des exigences qu'il assigne au développement dans toute sa dimension humaine. Le développement est un engagement et l'approche par les capacités une méthode qui canalise et accompagne l'engagement de l'individu pour atteindre les finalités des choix qu'il fait librement pour bien mener sa vie.

En effet, toute théorie éthique ou toute philosophie politique doit nécessairement s'appuyer sur un aspect de vie concrète pour fonder son

³¹³ A. Sen, *L'idée de justice*, Op. Cit., pp. 375 -376.

³¹⁴ A. Sen, *Nouveau modèle économique*, Op. Cit., p. 123.

³¹⁵ Ibid. p.389.

jugement. L'argumentation exige un fait sociétal pour crédibiliser un jugement sur un type de société donnée ou pour mesurer la justice et l'injustice. L'utilitarisme s'appuie sur le bonheur ou le plaisir individuel, certaines théories économiques se fondent sur les ressources, la fortune, le revenu, etc., pour fonder leur jugement.

En philosophie politique, la répartition des richesses a toujours été un vrai sujet de débat. Elle pose fondamentalement la question de l'égalité et de la justice. Nombre de penseurs ont pris part à ce débat toujours rebondissant et actuel. Depuis les classiques jusqu'aux contemporains, plusieurs principes de justice ont été théorisés.

Notre travail, éclairé par les recherches de Sen, garde cette ambition de légitimer les politiques nouvelles de redistribution, qui ne sont plus axées sur le seul transfert de revenu, par des moyens fiscaux, mais aussi sur l'acquisition par les pauvres de ressources nouvelles qui vont les aider dans la durée à obtenir un meilleur revenu. Pour accéder à un développement humain, il est nécessaire de rendre conjointement plus proches l'économie et la morale.

BIBLIOGRAPHIE

I. TRAVAUX D'AMARTYA SEN

A. OEUVRES

1. Livres.

- *Resources, values and development*, Cambridge, Havard University, Press, 1984.
- *Commodities and capabilities*, Amsterdam North-Holland, 1985.
- *Choice, welfare, and measurement*, Cambridge, Massachetts, the mitt press, 1988.
- *Ethique et économie : et autres essais*, Edition du PUF, Paris 1993.
- *Repenser l'inégalité*, Edition du Seuil, Paris 2000.
- *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, trad. Michel Bessières, Edition Odile Jacob, Paris 2000.
- *L'économie est une science morale*, Collection La Découverte Poche, Essais, Edition La Découverte, Paris 2003.
- *Rationalité et liberté en économie*, Edition. Odile Jacob, Paris 2005.
- *La Démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, trad. Monique Bégot, Edition Payot/ Rivages, 2006.
- *Identité et violence : l'illusion du destin*, traduction de l'Anglais par sylvie kleiman – Lafon, Collection Poches Odile, Jacob, Edition Odile Jacob, Paris, 2007.
- *Ethique et économie*, Edition Quadrige, Paris 2008.
- *L'idée de justice*, Edition Flammarion, Paris 2009.

- *L'Inde, Pays des garçons rois*, trad. De l'anglais par Sylvie Kleiman-Lafon, Edition Odile Jacob, Paris 2016.

2. ARTICLES

« Equality of what ? » *Tanner lectures on Human values*, vol1, Cambridge University Press, 1980.

« La liberté individuelle : une responsabilité sociale », *Esprit*, n° 170, mars – avril, 1991, p. 5 – 25.

« Freedom of choice. Concept and content », *European Economic Review*, 32, p. 269 – 294.

“The capability, approach in practice”, *journal of Human Development*, 2006.

« Well-being, agency and freedom : the Dewey lectures 1984”, *Journal of philosophy*, LXXXII, (4), April, 1985, p. 169-221.

« Dix vérités sur la mondialisation », *le Monde*, 18 Juillet 2001.

« Marchés et libertés », *Rationalité et liberté en économie*, Edition Odile Jacob, Paris 2005.

« La politique climatique dans le cadre du développement humain », dans le Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008. *La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*, en ligne : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_20072008_fr.pdf (dernière consultation Janvier 2018°).

B. ECRITS SUR AMARTYA SEN

1. Monographies.

ALEXANDRE Bertin « Quelle perspective pour l'approche par les capacités ? », *Revue Tiers-Monde*, Vol XLVI, n° 182, p. 385-406, 2005.

ALEXANDRE Bertin, « Liberté, égalité, capabilité : l'apport d'Amartya Sen aux questions d'inégalité », in Batifoulier P. et alii, *Approches institutionnalistes des inégalités en économie sociale*, Edition Harmattan, Paris, 2007.

ALEXANDRE Bertin, « l'approche par les capabilités d'Amartya Sen, une voie nouvelle pour le socialisme libéral », *cahiers du GRETHA*, 2008-2009.

BENICOURT. Emmanuelle « Contre Amartya Sen », *L'économie Politique*, n°23, 2004.

BONVIN Jean Michel., « La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen », *l'Economie Politique*, n° 27, 2005.

FARVAQUE Nicolas et ROBEYNS, Ingrid, « l'approche alternative d'Amartya Sen : réponse à Emmanuelle Benecourt », *L'Economie Politique*, n°27, 2005.

2. Collectifs.

De MUNCK-Jean et ZIMMEMANN, Bénédicte, *La Liberté au prisme des capacités : Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Coll. Raisons pratiques..., Edition de l'école des hautes études en sciences sociales, Paris 2008.

DREZE Jean., SEN Amartya., S., Prelat, T., *Splendeur de l'Inde? Développement, démocratie et inégalités*, traduit de l'anglais par Thierry Prêlat, Edition Flammarion, Paris 2014.

NUSSBAUM Craven, Martha et SEN Amartya, *The quality of life*, Oxford, clarendon Press, 1993.

NUSSBAUM Craven Martha, *Capabilités: comment créer les conditions d'un monde plus juste?* Trad. De l'Anglais par Solange Chavel, Coll. Climats, Editions Flammarion 2012.

HUNT, Lynn Avery, *L'Invention des droits de l'homme: histoire, psychologie et politique*, traduit de l'anglais par Sylvie Kleiman, (Préface d'Amartya Sen), Coll. Modus Vivendi, Ed. Marcus Haller, Genève 2013.

SEN Amartya., et MARNAT Sophie, *Ethique et économie et autres essais*, 2^e édition, Quadrige, Paris, PUF, 2002.

SEN Amartya., et alii. *Poverty and famines: an essay on entitlement and deprivation*, Oxford: Clarendon Press, 1986.

STIGLITZ Joseph, SEN, Amartya et FITOUSSI Jean Pierre, *Vers de nouveaux systèmes de mesure*, Edition Odile Jacob, 2009.

STIGLITZ, Joseph, SEN Amartya, FITOUSSI Jean Pierre, *Richesse des nations et bien être des individus : Performances économiques et progrès social*, Préface de Nicolas Sarkozy, Edition Odile Jacob, Paris, 2009.

II. AUTRES OUVRAGES ET ARTICLES.

A. OUVRAGES

AMABLE, Bruno et PALOMBARINI, Stefano, *L'économie politique n'est pas une science morale*, Edition Raisons d'Agir, Paris, 2005.

AMSPERGER, Christian et VANPARIJS, Philippe, *Ethique économique et social*, Coll. Repères, Edition La Découverte, Paris 2003.

ARISTOTE, Œuvres, *Ethique, Politiques, Rhétorique, Poétique, Métaphysique*, Coll. Bibliothèque de la Pléade, Edition Gallimard, Paris, 1948.

ARISTOTE, *Ethique de Nicomaque*, Trad. Jean Volquin, Ed. G.F. Flammarion, Paris 1992.

ARISTOTE, *Politique II*, trad. Jean Aubonnet et Marie Laurence, Desclos, Ed. Les belles lettres, Paris 2002.

ARISTOTE, *Ethique à Eudème*, traduit par Cathérine Dalimier, Edition GF Flammarion, Paris 2013.

AUDARD, Catherine., *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, Vol. I, Bentham et ses précurseurs (1711-1832), Edition PUF, Paris 1999.

AUDARD, Catherine., *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, Vol. II, l'utilitarisme victorien (1838 – 1903), Edition PUF, Paris 1999.

AUDARD, Catherine., *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, Vol.III, l'utilitarisme contemporain, Edition PUF, Paris 1999.

AUDARD, Catherine, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Coll. « Folio », Edition Gallimard, Paris, 2009.

AUDIER Serge, *Les Théories de la république*, Coll. « Repère », Edition La Découverte Paris, 2004.

AUDIER Serge, *Le socialisme libéral*, Coll. « Repère », Edition La Découverte, Paris, 2006.

BANERJEE Abhijit Vinayak et DUFLO Esther, *Repenser la pauvreté*, Coll. Les livres du nouveau monde, Edition du Seuil, Paris 2012.

DE BROCA Alain, *Le soin est une éthique*, Edition Seli Arslan, Paris, 2014.

HANNAT Arendt, *Assumer l'humanité*, Coll. Philosophie et Société, Edition de l'Université de Bruxelles, Bruxelles 2008.

HANNAT Arendt, *La crise de la culture*, trad. De l'anglais par Levy Patrick, Edition Gallimard, Paris 1972.

BADIOU Alain Le Séminaire, *Parménide l'Etre I – Figure ontologique 1985-1986*, Texte établi par Véronique Pineau, Edition Fayard Paris, 2014.

BOIDIN Bruno, *Freedom, Responsibility and Economics of the person*, Edition Routledge, Londres 2013.

BASTIAT Frederik, *La protection des libertés économiques et sociales*, Coll. Bibliothèque classique, Edition Les belles lettres, Paris 1999.

BENTHAM Jeremy, HART Herbert, *An Introduction to the principles of morals and legislation*, Coll.Works of Jeremy Benthan, Edition Clarendon Press, Oxford, 1996.

BENTHAM Jeremy, *Introduction aux principes de morale et de législation*, trad. M. Bozzo – Rey, A. Brunon et Alii, Edition Jean Vrin, Paris 2011.

BENTHAM, Jeremy, *Le procès des droits de l'homme : généalogie du scepticisme*, Collection La couleur des idées, Edition du Seuil, Paris 2016.

BERTEN André, DA SYLVEIRA Fabio et POURTOIS Hervé, *Libéraux et communautariens*, Edition Presse Universitaire de France, Paris 1997.

BECKER, Gary Stanley, *The economic approach to human behavior*, Coll. A phoenix book, Ed. University of Chicago Press, Chicago 1976.

BECKER, Gary Stanley, *Human Capital: a theoretical and empirical analysis, with specialreference to education*, Coll. National Bureau of Economic Research, Ed. N.B.E.R. Columbia University Press, New York 1964.

BERLIN Isaiah, *Eloge de la liberté*, Edition Calmann-Lévy, Paris 1988.

BODEUS Richard, *Aristote, la justice et la cité*, Coll. Philosophies, Edition Presse Universitaire de France, Paris 1996.

BOUKERCHE Amine, *De la Fragilité de la démocratie : lecture de tocqueville*, Edition Apogée, Rennes 2015.

BOURDIEU Emmanuel., *Savoir-faire : contribution à une théorie dispositionnelle de l'action*, Edition du Seuil, Paris, 1998.

BRET Bernard, *Le Tiers-Monde Croissance, développement, inégalités*, Edition Ellipses, Paris 2006.

BRIGHOUSE Harry et ROBEYNS Ingrid (dir.), *Measuring justice: Primary Goods and capabilities*, Edition University Press, Cambridge 2010.

CANIVEZ, Patrice, *L'Ethique de soi chez Paul Ricœur : huit études sur « soi-même comme un autre »*, Coll. Opuscules, Edition Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq 2013.

CANIVEZ, Patrice, *Qu'est-ce que l'action politique ?* Coll. Chemins Philosophiques, Edition Jean Vrin, Paris 2013.

CASTEL Robert, *L'Avenir de la solidarité*, Edition Presse Universitaire de France, Paris 2013.

CENTRE TRICONTINENTAL, *Comment se construit la pauvreté ?* Edition Harmattan, Paris 2000.

CHAUVIER Stéphane, *Justice et droit à l'échelle globale*, Edition Vrin/ EHESS, Paris 2006.

CHOSSUDOVSKY Michel, *La Mondialisation de la pauvreté*, Edition Eco société Montréal, 1998.

CLERO Jean-Pierre, *Regards sur l'Individu*, Edition de la Publication de l'Université de Rouen, 2002.

CREPON Marc et WORMS Frédéric, *La philosophie face à la violence*, Editions des Equateurs, Paris 2015.

CRETOIS, Pierre, *L'Etat social*, Coll. Les Anciens et les modernes, Edition Classiques Garniers, Paris 2014.

COUVREUR Gilles, *Les pauvres ont-ils des droits ? Recherches sur le vol en cas d'extrême nécessité*, Edition Presses de l'Université Grégorienne, Rome 1961.

DE KERMEL Bertrand, *Libéralisme et pauvreté, ou comment éviter l'effondrement du système ?* Edition de l' Harmattan, Paris 2000.

DERMANGE François et FLACHON Laurence, *Ethique et droit*, Edition Labor et Fides, Genève 2002.

DESTREMAU Blandine et SALAMA Pierre, *Mesures et démesure de la pauvreté*, Edition PUF, Paris, 2002.

DESTREMAU Blandine, IRETON François, DEBOULET Agnès, *Dynamiques de la pauvreté au Moyen Orient et au Magreb*, Edition Urbama – Karthala, Paris 2004.

DEWEY John, *La formation des valeurs*, trad. De l'anglais, par Alexandra Bidet, Louis Quéré, G r me Truc, Ed. La d couverte, Paris 2011.

DUBET Francois, *Les in galit s multipli es*, Edition de l'aube, Paris 2004.

DUBET Francois, *Les places et les chances : Repenser la justice sociale*, Coll. La R publique des Id es, Edition du Seuil, Paris 2010.

DUBET Fran ois et alii, *In galit s et justice sociale*, Edition La D couverte, Paris 2014.

DUBET Fran ois, *La pr f rence pour l'in galit  : comprendre la crise des solidarit s*, Coll. La R publique des Id es, Edition du Seuil, Paris 2014.

DUHEM Ludovic. et VERDURE Eric, *Faillite du capitalisme et r -enchantement du monde*, Edition de l'Harmattan Paris 2006.

DUFLO Esther, *Le d veloppement Humain*, trad. Par Maistre Julie, Coll. La R publique des id es, Edition du Seuil, Paris 2010.

DUFLO Esther, *La politique de l'Autonomie*, trad. Par Maistre Julie, Coll. La R publique des id es, Edition du Seuil, Paris 2010.

DUFLO Esther, *Exp rience, Science et lutte contre la pauvret *, Edition Fayard Paris 2009.

DUFOUR Dany Robert, *L'individu qui vient :...apr s le lib ralisme*, Collection Folio – Essai, Edition Gallimard Paris 2011.

DUMONT, Ren , *Un monde intol rable : le lib ralisme en question*, Collection l'Histoire imm diate, Edition du Seuil, Paris 1988.

DUVAL Guillaume, *Le lib ralisme n'a pas d'avenir : big business, march s et de la d mocratie*, Edition De La D couverte, Paris 2003.

DUPUY Jean Pierre, *Ethique et Philosophie de l'action*, Edition Eclipses, Paris 1999.

FALISE Michel, *La démocratie participative, Promesses et ambiguïtés*, Préface de Martine Aubry, Editions de l'Aube, Paris 2003.

FERRARESE Estelle, *Ethique et politique de l'espace public, Jürgen Habermas et la discussion*, Edition Jean Vrun, 2015.

FERRY Jean-Marc, *Habermas l'éthique de la communication*, Edition Presses Universitaires de France, 1987.

FERRY Jean Marc, *Philosophie de la communication. De l'antinomie de la vérité à la fondation ultime de la raison*, Edition du cerf, Paris 1994.

FERRY Jean Marc, *L'allocation universelle, pour un revenu de citoyenneté*, Edition du Cerf, Paris 1995.

FERRY Jean Marc et Lacroix Justine, *La Pensée politique contemporaine*, Edition Bruylant, Bruxelles 2001.

FLEURBAEY Marc, *Théories économiques de la justice*, édition economica, Paris, 1995.

FLEURBAEY Marc, « Ni perfectionniste ni welfariste : l'indice des biens premiers est possible » *Revue de philosophie économique*, n° 7, 2003, p. 111-135.

FREGA Roberto, *Les sources sociales de la normativité*, Coll. La vie morale, Edition Vrin, Paris 2013.

FUKUDA Sakiko et alii. *Handbook of human development: concepts measures and policies*, Edition Oxford University Press, New York 2009.

GALLOIS Laurent, *Le souverain bien chez Kant*, Coll. Histoire de la Philosophie, Edition Jean Vrin, Paris 2008.

GARRAU Marie, *Politiques de la vulnérabilité*, CNRS Editions, Paris, 2018.

GILLIGAN Carol., HOCHSCHILD Arlie, TRONTO Joan, *Contre l'indifférence des privilégiés, A quoi sert le CARE*, Edition Payot, Paris 2013.

GOLDSTEIN Pierre, *Vulnérabilité et autonomie dans la pensée de Martha Craven Nussbaum*, Coll. Philosophies, Edition PUF, Paris 2011.

GOSSERIES Axel, *Penser la justice entre les générations, De l'affaire Perruche à la réforme des retraites*, Edition Aubier Flammarion, Paris 2004.

BERNARD Guillaume, *Rawls et l'égalité démocratique*, édition Presse Universitaire de France, Paris, 1999.

GUERARD DE LATOUR Sophie, RADICA Gabrielle et SPECTOR Céline, *Le sens de la justice, une « Utopie réaliste » ? : Rawls et ses critiques*, Coll. Politiques, Edition Classiques Garnier, Paris 2015.

JÜRGEN Habermas, *Théorie et pratique*, Edition Payot, Paris 1975.

JÜRGEN Habermas, *De l'éthique de la discussion*, trad. Mark Hunyadi, Edition Cerf, Paris 1992.

JÜRGEN Habermas, *Contribution à une éthique de responsabilité, Discussion et responsabilité*, tome 1, Edition du Cerf, Paris 1996.

JÜRGEN Habermas, *Débat sur la justice politique avec Rawls*, trad. R. Rochlitz et C. Audard, Edition du Cerf, Paris 1996.

JÜRGEN Habermas, *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*, Edition Gallimard, Paris, 1997.

JÜRGEN Habermas, *Après l'Etat – nation, une nouvelle constellation politique*, traduit de l'Allemand par Rainer Rochlitz, Edition Fayard, Paris 2000.

JÜRGEN Habermas, *L'intégration républicaine*, Edition Fayard, Paris 1998.

HALPERIN Jean et autres, *Difficile justice, dans la trace d'Emmanuel Lévinas*, Edition Albin Michel, 1998.

HANS Jonas, *Le Principe responsabilité*, traduit de l'Allemand par Jean Greisch, Edition du Cerf, Paris 1990.

HAYEK Friedrich August, *Droit, législation et liberté : une nouvelle formulation des principes libéraux de justice et d'économie politique*. Vol.1, Trad. De l'anglais par Raoul Audouin, Coll. Quadrige, Edition PUF, Paris 1935.

HAYEK Friedrich August, *La route de la servitude*, trad. Par G. Blumberg, Coll. Quadrige, Edition PUF, Paris 1993.

HAYEK Friedrich August, *Prix et Production*, Coll. Perspectives de l'économie critique, Edition Calman Levy, Paris 1975.

HIRSCHMAN Albert O., *Bonheur privé, action publique*, Edition Arthème Fayard, Paris 1982.

HIRSCHMAN Albert O., *L'économie comme science morale et politique*, Edition Gallimard, Paris 1984.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Principe de la Philosophie du droit*, Trad. J.F. Kervegan, Edition PUF. Paris 1998.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Ecrits politiques*, trad. Par M. Jacob et P. Quillet, Edition PUF., Paris 1996.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Les raisons dans l'Histoire*, trad. par K. Papaigannon, Edition UGE, Paris 1965.

HERACLITE, *Fragments, Texte établi*, traduit, commenté par Marcel Conche, Collection Epiméthée, Edition Presse Universitaire de France, Paris 1986.

HOLBACH Paul Henri Dietrich, *La morale universelle ou les devoirs de l'homme fondés sur sa nature*, Edition Letourmy Tours, 1792.

HONNETH, Axel, *Le droit de la liberté : Esquisse d'une ethnicité démocratique*, traduit de l'allemand par Frédéric Joly et Pierre Rush, Coll. NRF essais, Ed. Gallimard, Paris 2015.

HUME David, *Traité de la nature humaine* (I), livre I et Appendice : l'entendement, trad. Ph. Baranger et Ph. Saltel, Ed. GF Flammarion, Paris 1995.

HUME David, *Traité de la nature humaine*, livre (II), dissertation sur les passions, trad. Ph Baranger et Ph. Saltel, Ed. GF Flammarion, Paris 1991.

HUME David, *Traité de la nature humaine*, livre (III) : la morale, trad. trad. Ph Baranger et Ph. Saltel, Ed. GF Flammarion, Paris 1993.

HUME David, *Enquête sur les principes de la morale*, trad. Ph Baranger et Ph. Saltel, Ed. GF Flammarion, Paris 1991.

JOUSSET David, BOLES Jean-Michel et JOUQUAN Jean, *Penser l'Humain vulnérable*, collection Essais, Edition Presses Universitaire de Rennes, Rennes 2017.

JOUAN Marlène, et LAUGIER Sandra, *Comment penser l'autonomie*, Edition Presses Universitaires de France, Paris 2009.

KANT Emmanuel, *Réflexion sur la philosophie morale*, Coll. Textes philosophiques, Ed. Jean Vrin, Paris 2014.

KANT Emmanuel, *Critique de la raison pure (CR)*, trad de l'allemand par Alain Renaut, Ed. GF.- Flammarion, Paris 1997.

KANT Emmanuel, *Critique de la raison pratique (CP)*, trad. De l'allemand par Ferry L. et Wismann H., Ed. Gallimard Folio, Paris 1985.

KANT Emmanuel, *Métaphysique des mœurs I (FMM) : Fondation, Introduction*, trad. De l'allemand, Renaut A., Ed. GF. Flammarion, Paris 1994.

KANT Emmanuel, *Métaphysique des mœurs II (MM) : doctrine du droit, doctrine de la vertu*, trad. De l'allemand par Renaut A., Ed. GF. Flammarion, Paris 1994.

KANT Emmanuel, *Critique de la faculté de juger (CJ)*, trad. De l'allemand par Renaut A., Ed. GF. Flammarion, Paris 1995.

KANT Emmanuel, *La paix perpétuelle. Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est ce que les Lumières ?* Trad. De l'allemand par Poirier JF. Et Proust F., Ed. GF. Flammarion, Paris 1991.

KANT Emmanuel, *Leçon d'éthique*, trad. De l'allemand par Luc Langlois., Ed. Librairie Générale Française, Paris 1997.

KARL Marx, *Aliénation et Emancipation*, Ed. LA dispute, Paris, 2012.

KARL Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*, trad. De l'allemand par Guillaume Fondu et Jean Quétier, Coll. Les Poches, Ed. Sociales, Paris 2014.

KARL Marx, *Œuvres III Philosophie*, Collection Bibliothèque de la Pléiade, Edition Gallimard, Paris 1982.

KENNETH John, *L'art d'ignorer les pauvres*, Coll. Prendre parti, Ed. Les liens qui libèrent : Monde diplomatique, Paris 2011.

KESLASSY Eric, *Le libéralisme de Tocqueville à l'épreuve du paupérisme*, Edition de l'Harmattan Paris 2000.

KEYNES John Maynard, *La pauvreté dans l'abondance*, Edition Gallimard, Paris 2002.

KYMLICKA Will., *Les théories de la justice. Une introduction*. Trad. Marc Saint - Upéry, Edition La Découverte, Paris 1999.

LACROIX Justine et PRANCHERE Jean- Yves, *Le procès des droits de l'homme, Généalogie du scepticisme démocratique*, Edition du Seuil, Paris 2016.

LAZZERI Christian et REYNIE Dominique, *Le pouvoir de la raison d'état*, Edition Presse Universitaire de France, Paris 1992.

LECA Jean et RAPINI Roberto, *Les démocraties sont – elles gouvernables ?* Edition economica, Paris 1985.

LEGUERINEL Luc, *Enjeux et limites des théories contemporaines de l'action, De la praxéologie à la pragmatique*, Edition l'Harmattan, Paris 2009.

LEIBNIZ Gottfried Wilhelm, *Discours de métaphysique sur la liberté, le destin, la grâce de Dieu*. Correspondance avec Arnauld, Edition Packet, Paris 1993.

LENGYEL Peter, *Approches de la science du développement socio-économique*, Edition Unesco, Paris 1971.

LEROUX Alain et LIVET Pierre, *Leçons de Philosophie économique, Tome II : Economie normative et philosophie morale*, Edition Economica, Paris 2006.

LE VAN-LEMESLE Lucette, *Le Juste ou le Riche L'enseignement de l'économie politique 1815-1950*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris 2004.

LEVY Jacques, *L'invention du monde, une géographie de la mondialisation*, Edition Les Presses de Sciences Politiques, Paris 2008.

LUSSAULT Michel, *L'Homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*, Edition le Seuil, Paris 2007.

CARRE Louis, LOUTE Alain, *Donner, reconnaître, dominer, trois modèles en philosophie sociale*, Collection Philosophie, Edition Presses Universitaires du Septentrion, Lille 2016.

LYOTARD Jean François, *Les conditions de l'homme postmoderne*, Edition de minuit, Paris, 1988.

MACHIAVEL Nicolas, *Le prince*, traduction de Guiraudet, Edition Librairie de Garnier Frères, Paris 1884.

MACHIAVEL Nicolas, *Le prince*, traduction d'Yves Lévis, Edition Flammarion, Paris 1983.

REGIS Mathieu François, *Ethique Economique, Fondements anthropologiques*, Edition de l'harmattan, Paris 2001.

MALCINTYRE Alasdair, *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, Trad. Michèle Vignaux d'Hollande, Edition PUF, Paris 1993.

HELENE Marie et MUZELLEC Gauthier, *Aristote et la juste mesure*, Edition Presse Universitaire de France., Paris 1998.

BERTHOUSOZ Roger, MEYER-BISCH Patrice, NSEKA Franck. *Faim de vivre. La mutidimensionnalité du droit à l'alimentation*, Fribourg, Commission nationale Suisse pour l'UNESCO, 2000.

MILL John Stuart, *L'Utilitarisme*, Edition Flammarion, Paris 1988.

MILL John Stuart, *L'utilitarisme : Essai sur Bentham*, Traduction et notes de Catherine Audiard et Patrick Thierry, Coll. Quadrige, Edition Presse Universitaire de France, Paris 1998.

MILL John Stuart, *L'asservissement des femmes*, trad. De l'anglais de Marie Françoise Cachin, Coll. Petite Bibliothèque, Edition Payot, Paris 2005.

Mill John Stuart, *Considération sur le gouvernement représentatif*, trad. De l'anglais par malik Bozzo et alii..., Coll. L'avocat du diable, Edition Hermann, 2014.

MUNOZ-DARDE Véronique, *La justice sociale, le libéralisme égalitaire de John Rawls*, coll. Philosophie, Edition Nathan, Paris 2000.

MÜNSTER Arno, *Le principe «Discussion » Habermas ou le tournant langagier et communicationnel de la théorie critique*, Editions Kimé, Paris 1998.

NAY Olivier, *Histoire des idées politiques, la pensée politique occidentale de l'antiquité à nos jours*, Collection Science politique, Edition Armand Colin 2016.

NUSSBAUM Craven, Martha, *Femme et développement humain*, Edition Des Femmes, Paris, 2008.

NUSSBAUM Craven, Martha, *Les émotions démocratiques : comment former le citoyen du XXIe*, Edition Climats, Paris 2011.

NUSSBAUM Craven Martha, *Capabilités, Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, Editions Climats, Paris 2012.

NUSSBAUM Craven Martha, *Les religions face à l'intolérance : vaincre la politique de la peur*, traduction de Ferron, Nathalie, Edition Climats, Paris 2013.

NUSSBAUM Craven Martha, *L'art d'être juste : l'imagination littéraire et la vie publique*, Editions Climats, Paris 2015.

OGIEN Ruwen., *Théories ordinaires de la pauvreté*, Edition P.U.F., Paris 1991.

OGIEN Ruwen, *La guerre aux pauvres commence à l'école*, Edition Grasset et Fasquelle, Paris 2013.

OPPENHEINMER Franz, *Moyens économiques contre moyens politiques*, Coll. Bibliothèque classique de la liberté, Edition Les belles lettres, Paris 2013.

OTAYEK René, *Identité et démocratie dans un monde global*, Edition Presses de sciences politiques, Paris 2000.

OTTO Karl Appel, *Ethique de la discussion*, Edition du Cerf, Paris 1994.

PAUGAM Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Collection Le Lien Social, Edition Presse Universitaire de France, Paris 2005.

PAUGAM Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Edition P.U.F, Paris 1991.

PELLUCHON Corine, *L'autonomie brisée, Bioéthique et philosophie*, Edition Presses Universitaires de France, Paris 2009.

PHILONENKO Alexis, *Théorie et praxis dans la pensée morale et politique de Kant et de Fichte en 1793*, Edition. Jean Vrin, Paris 1998.

PLATON, *La République*, trad. Par Georges Leroux, Edition GF. Flammarion, Paris 2004.

PLATON, *Du Bonheur selon Socrates*, trad. Paul Chemla, Edition Arléa, Paris 1994.

PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2000, Droit de l'homme et développement humain*, Edition DeBoeck, Université, Paris 2000.

RATEAU Paul, *Leibniz et le meilleur des mondes possibles*, Edition classiques Garnier, Paris 2015.

RAWLS John, *Justice et démocratie*, Edition du Seuil, Paris 1993.

RAWLS John, *Libéralisme politique*, Edition de Presse Universitaire de France, Paris 1995.

RAWLS John, *La justice comme équité, une reformulation de la Théorie de justice*, Edition La découverte, Paris 2006.

RAWLS John, *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Edition du Seuil, Paris 2007.

RAWLS John, *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Editions Points, Paris 2009.

RAWLS John, *Leçons sur l'histoire de la philosophie morale*, Préface de Bertrand guillaume, trad. Par Marc Saint – Upéry et bertrand Guillaume, Edition La Découverte, Paris 2008.

RENAUT Alain, *Qu'est –ce qu'une politique juste : essai sur la question du meilleur régime*, Edition Grasset, Paris 2004.

RENAUT Alain, *Qu'est ce qu'un peuple libre ? Libéralisme ou républicanisme*, Edition Grasset, Paris 2005.

RENAUT Alain, *Un humanisme de la diversité*, Edition Flammarion, Paris 2009.

RENAUT Alain, BROWN Etienne et alii, *Inégalités entre globalisation et particularisation*, Coll. Philosophie Appliquée, Edition PUPS 2016.

RENAULT Emmanuel, *L'expérience de l'injustice, Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Coll. Armillaire, Edition La découverte, Paris 2004.

RENAULT Emmanuel, *Souffrances sociales, Philosophie, Psychologie et Politique*, Coll. Armillaire, Edition La découverte, Paris 2008.

ROSANVALLON Pierre., *La crise de l'Etat providence*, Edition du Seuil, Paris 1981.

ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale*, Edition du Seuil, Paris 1995.

ROSANVALLON Pierre, *La contre- démocratie, la politique à l'âge de la défiance*, Edition du Seuil, Paris 2006.

ROSANVALLON Pierre, *La société des égaux*, Coll. Les livres du Nouveau Monde, Edition du Seuil, Paris 2011.

ROTHBARD Murray Newton, *L'Ethique et la liberté*, Edition Les Belles lettres, Paris 2011.

ROUSSEAU Jean Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Edition Flammarion, Paris 2011.

SASSIER Philippe, *Du bon usage des pauvres*, Edition Fayard Paris 1990.

SCHATZ Albert, *L'individualisme économique et social*, Coll. Bibliothèque classique de la liberté, Edition Les belles lettres, Paris 2013.

SCHUTZ Alfred, *Contribution à une sociologie de l'action*, Coll. Société et pensées, Edition Hermann, Paris 2009.

SCHULTZ William Théodore, *Il n'est de richesse que d'hommes : investissement humain et qualité de population*, traduit par Jamel Challali, Collection Economie sans rivages, Edition Bonnel, Paris 1983.

SEMDE Cyrille, *Ethique et Politique chez Hans Jonas. Pour une philosophie politique de l'environnement*, Edition l'Harmattan, Paris 2015.

REJANE Sénac, *L'invention de la diversité*, Edition Presse Universitaire de France, Paris 2012.

SIMMEL Georg, *La philosophie de l'argent*, Edition Presse Universitaire France, Paris 1987.

SINGER Peter, *Questions d'éthique pratique*, Edition Bayard, Paris 1997.

SMITH Adam, *Théorie des sentiments moraux*, Coll. Quadrige, grands textes, Edition Presse Universitaire de France, Paris 2010.

SMITH Adam, *Richesse des nations*, trad. De l'anglais par Germain Garnier, Coll. Les livres qui ont changé le monde, Edition Flammarion, Paris 2009.

SMITH Adam, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Livres III et IV, trad. Par Claude Baker (et al.), Edition Economie, Paris 2002.

SPITZ Jean Fabien, *Le mythe de l'impartialité : les mutations du concept de liberté individuelle dans la culture politique américaine, 1870-1940*, Coll. Léviathan, Edition Presse Universitaire de France, Paris 2014.

SOUMAYA Mestiri, *De l'individu au citoyen, Rawls et le problème de la personne*, Coll. Philia, Edition de la Maison des sciences de l'homme, Paris 2007.

SOUMAYA Mestiri, *Rawls, justice et équité*, Coll. Philosophie, Edition Presse Universitaire de France, Paris 2009.

SOSOE Lukas, (dir.), *Diversité humaine. Démocratie, multiculturalisme et citoyenneté*, Edition L'Harmattan, Paris 2002.

STIGLITZ Joseph Eugène, *Pour un commerce mondial plus juste : comment le commerce peut promouvoir le développement*, trad. De l'anglais par Paul Chemla. Coll. Le livre de poche, Edition Librairie Générale française, Paris 2009.

STIGLITZ Joseph et alii, *Principes d'économie moderne*, Edition Bibliothèque Nationale, Paris 2007.

TAYLOR Charles, *Le malaise de la modernité*, Edition du Cerf, Paris 1994.

TAYLOR Charles, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Edition Flammarion Paris 2009.

DE KONINCK Thomas et LAROCHELLE Gilbert, *La dignité humaine, Philosophie, droit, politique, économie, médecine*, Edition Presse Universitaire de France, Paris 2005.

TORRES Luc et RABAEY Hélène, *Pauvres et pauvreté en Europe à l'époque moderne (XVI –XVIII siècle)*, Edition Classique Garnier, Paris 2016.

TRONTO Joan, *Un monde vulnérable*, Edition De La découverte, Paris, 2007.

VAN PARIJS Philippe, *Fondements d'une théorie de la justice : Essais critiques sur la philosophie politique de John Rawls*, Coll. Essais philosophiques, Edition de l'Institut Supérieur de philosophie, Louvain-la Neuve 1984.

VAN PARIJS Philippe, *Le modèle économique et ses rivaux. Introduction à la pratique de l'épistémologie des sciences sociales*, Edition Droz, Genève 1990.

VAN PARIJS Philippe, *Qu'est – ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Coll. La couleur des Idées, Edition du Seuil, Paris 1991.

VAN PARIJS Philippe, *Sauver la solidarité*, Coll. Humanités, Edition du Cerf, Paris 1995.

VAN PARIJS Philippe, A., *Refonder la solidarité*, Edition du Cerf, Paris 1996.

VAN PARIJS Philippe et CHAUMONT Jean Michel, *Les limites de l'inéluctable. Penser la liberté au seuil du troisième millénaire*, Edition De Boeck Université, Bruxelles 1991.

VAN PARIJS Philippe, *Ni ghetto ni tour d'Ivoire, L'éthique économique et sociale aujourd'hui*, Edition Academia, Louvain – la – neuve, 1993.

WALRAS Léon, *Mélanges d'économie politique et sociale*, Œuvre économiques complètes, VII, Edition Economica, Paris, 1987.

WALRAS Léon, *Eléments d'économie politique pure*, Œuvre économiques complètes, VIII, Edition Economica, Paris, 1988.

WELZER Harald, *Les Guerres du climat*, trad. Par Bernard Lortholary, Edition Gallimard, Paris 2009.

WALZER Michael, *Les sphères de la justice. Défense du pluralisme et de l'égalité*, trad. P. Engel, Edition du Seuil, Paris 1997.

WALZER Michael, *Pluralisme et Démocratie*, Edition Esprit, Paris 2003.

WALZER Michael, *Guerres justes et injustes*, Edition Gallimard, Paris 2006.

WILLIAMS Bernard, *La fortune morale*, Edition Presse Universitaire de France, Paris 1994.

WINTER Gérard, *L'impatience des pauvres*, Editions Presses Universitaires de France, Paris, 2002.

ZWATHOED Danielle, *Comprendre la pauvreté : John Rawls, Amartya Sen*, Edition. Presse Universitaire de France, Paris 2009

B. ARTICLES.

PERROUX François, « Cahiers de l'Institut de science économique appliquée », *Recherches et dialogues philosophiques et économiques*, n° 11, Paris, 1961.

HAMROUNI Naïma « Justice, genre et entreprise : Esquisse d'une philosophie politique féministe de l'entreprise » *Politique et société*, Forth coming, 2016.

« Rethinking the ethics of corporate political activities in a post citizenship and market failures », *Journal of business ethics*, 2015.

FERCOT Céline, « Les contours du droit à un minimum vital conforme à la dignité humaine : à propos de la décision « Hartz IV » de la Cour constitutionnelle allemande du 9 février 2010 », *RDSS*, 2010, n° 4, p. 653

FERCOT Céline, « Le juge et le droit au minimum. Les ambiguïtés du droit à des conditions minimales d'existence en droit comparé », in : D. Roman (ss

dir.), *La justiciabilité des droits sociaux : vecteurs et résistances*, Actes du colloque tenu au Collège de France, Paris, 25 et 26 mai 2011, Paris, Pédone, 2012, pp. 49-65

FLEURBAEY Marc, « Ni perfectionniste ni welfariste : l'indice des biens premiers est possible » *Revue de philosophie économique*, n° 7, 2003, p. 111-135.

FLEURBAEY Marc, « *Peut-on mesurer le bien-être ?* » dans Michel Debonneuil et Lionel Fontagné (dir.), *Compétitivité, La Documentation française*, Paris 2003.

MARIC Michel, « Egalité et équité : l'enjeu de la liberté. Amartya Sen face à John Rawls et à l'économie normative », *Revue française d'économie*, vol. XI, 3, été, p. 95 -125.

NERON Pierre Yves, « Penser la justice climatique », *Ethique publique : Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernement*, Vol 14, n° 1 2012.

NERON Pierre-Yves “ L'égalité instrumentale?”, *Revue Philosophiques*, section Disputatio, sur la juste part, Volume 41, numéro 1, printemps 2014, p. 3-230.

NERON Pierre Yves « La moralité implicite du marché », *les Ateliers de l'éthique*, <https://www.erudit.org/fr/revues/ateliers/2019-v14-n1-ateliers05339/>.

ROMAN Diane, « L'universalité des droits sociaux à travers l'exemple du droit à la protection sociale », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n° 7, 2009, pp. 117-132.

ROMAN Diane, « Les droits sociaux, entre « injusticiabilité » et « conditionnalité » : éléments pour une comparaison », *Revue Internationale de droit comparé*, 2009, n° 2, pp. 285-314.

« Rendre des comptes : comment situer l'entreprise dans le débat démocratique ? », *Lex Electronica : Revue internationale de droit public*, 2009.

« La justice distributive dans une économie mondialisée : nations, communautés et redistribution », in Stéphane Courtois and Jocelyne Couture, *Regards philosophiques sur la mondialisation*, (Ed.) Presses de l'Université du Québec, 2005.

« La question générationnelle et l'héritage rawlsien », *Raisons politiques* (Paris), issue 34 :31-56, 2009.

« Les défis de la justice intergénérationnelle » (dialogue with A. Sébastien), *La Revue* (Les rencontres de Bellepierre, Réunion), 16 p. 2008.

« Les théories de la justice intergénérationnelle. Synopsis à l'usage des durabilistes », *Raison Publique*, Paris, n°8 (In press) 2008.

« Revue internationale des sciences sociales » *L'excellence dans les sciences sociales, la pauvreté comme violation des droits humains : vers un droit à la non-pauvreté*, Edition ERES 2004, n° 180 p.192.

Couvreur G., « Pauvreté et droits des pauvres à la fin du XIIIe siècle », *la pauvreté, recherches et débats*, Edition Fayard Paris n° 49 1964.

« Nations Unies, Assemblée générale, conseil des droits de l'homme », *Droits de l'homme et changement climatique*, a/hrc/7/1.21/Rev.1, 20 mars 2008.

COP21, « Adoption de l'Accord de Paris, Proposition du Président, Projet de décision -/ CP.21 », <http://unfccc.int>, 12 décembre 2015.

La justice intergénérationnelle, in G. Campagnola et J.S Gharbi, *Philosophie économique. Un état des lieux*, Editions météorologiques, 2017, pp. 215-256.

La justice distributive, in Sébastien SAUVE, Daniel NORMANDIN et Mélanie MC DONALD (eds), *l'Economie circulaire. Une transition incontournable*, Presses de l'Université de Montréal, Sept 2016, pp. 155-160.

« Volonté et biens, la perspective des théories de la justice distributive » in Yves Strickler Fabrice Saarinen (eds), *Volonté et biens, Regards croisés*, Collection « Droit privé et sciences criminelles », Edition l'Harmattan, Paris 2013.

« Pauvreté et personne chez John Rawls et Amartya Sen », in Ali – Benmakhlouf (ed.), *Pauvreté et richesse : perspectives économiques et philosophique*, Edition Le Fennec, Casablanca Avril 2011.

« Comment concilier démocratie et intérêts des générations futures », *Revue en Question* n°111, Décembre 2014, pp. 22-25.

« Résoudre le dilemme de la responsabilité » Saba Bazargan et Samuel Rickless, *l'éthique de la guerre : essais*, Edition Oxford University Press, 2007.

« De quoi sommes-nous redevables envers les familles pauvres ? » in *Bond, Journal en ligne*, Université de Paupen Fabra, Barcelon, Espagne 2015.

« De biens primaires aux capacités de bien-être » *Essai d'examen sur les travaux d'Amartya Sen*, Critical reviews in Social and Political Philosophy 2013.

«A quoi, sert la conception institutionnelle de corruption ? », *les ateliers de l'éthique, Dossier corruption de la démocratie*, 2014.

« Coopération, Compétition et moralité : la main invisible du marché et la division du travail moral », *Raison publique : revue semestrielle de philosophie sociale et politique*, n° 16, 2012.